

République Française - Préfecture du Nord

Enquête Publique

n°E2000021/59

du 7 septembre 2020 à 9h

au 7 octobre 2020 à 16h30

Demande d'enquête unique d'Autorisation d'exploiter et d'agrandir

un Elevage Avicole présentée par

la SARL WAREMBOURG et FILS

13 rue de l'Épinette

STEENWERCK

Arrêté préfectoral du 23 juin 2020

RAPPORT

Commissaire enquêtrice : PIERRETTE MAILLARD

Décision du Président du Tribunal Administratif du 09/03/2020

SOMMAIRE

I L'environnement juridique et administratif - Analyse du dossier

1.1 Objet du projet soumis à enquête publique

1.2 L'environnement juridique et administratif du projet

- 1.2.1 Actes administratifs
- 1.2.2 Rapport et avis des autorités publiques
- 1.2.3 Les codes de l'environnement et de l'urbanisme
- 1.2.4 Directives, règlements, schémas, plans, orientations... intéressant ce projet

1.3 Les pièces du dossier

1.4 Principales caractéristiques du projet

- 1.4.1 Le responsable du projet et compétences
- 1.4.2 Capacités techniques
- 1.4.3 Capacités financières et pérennité de l'exploitation
- 1.4.4 Description de l'exploitation actuelle et future
- 1.4.5 Généralités sur la conduite de l'élevage et la gestion des effluents
- 1.4.6 Motivations de l'exploitant pour le choix du projet
 - A Critères techniques et économiques
 - B Critères de l'implantation et agencement des bâtiments
 - C Choix du mode de production et gestion des effluents
 - D Choix de la méthanisation

1.5 Localisation du projet – Etat de l'environnement avant projet

- A Proximité des tiers B L'air C Le bruit
- D L'environnement faunique et floristique E Les eaux
- F Les autres sites agricoles soumis à autorisation ou à enregistrement

1.6 Mesures prises pour limiter les effets sur l'environnement

- 1.6.1 Les effluents et épandages
 - A La surface d'épandage B Les techniques d'épandage
- 1.6.2 La faune, la flore et le paysage
 - A La faune, la flore B Le paysage
- 1.6.3 Le contexte économique et la population
- 1.6.4 L'Hydrogéologie
 - A Le forage B La consommation d'eau
- 1.6.5 Mesures mises en œuvre pour la protection de la qualité des sols et des eaux profondes et superficielles
- 1.6.6 Les rejets dans l'air**
 - A Limiter les gaz à effet de serre B Limiter les émissions d'ammoniac - NH₃ - MTD
 - C Limiter les poussières

- 1.6.7 Les odeurs
 - A Meilleures Techniques Disponibles - MTD - en ce qui concerne l'alimentation
 - B Meilleures Techniques Disponibles - MTD - des effluents
- 1.6.8 Le bruit
 - A Les nouvelles sources de bruits
 - B Principales mesures mises en œuvre pour éviter les bruits
- 1.6.7 Les vibrations
- 1.6.8 Les déchets
- 1.6.9 Insectes et rongeurs
- 1.6.10 Effets temporaires du projet
- 1.6.11 Nuisance lumineuse
- 1.6.12 Utilisation rationnelle de l'énergie
- 1.7 **Evaluation du Risque Sanitaire (ERS)**
- 1.7.1 Les substances émises
- 1.7.2 Les agents susceptibles d'être dangereux pour l'homme
- 1.7.3 Les précautions sanitaires
- 1.8 **Effets cumulés avec d'autres projets connus**
- 1.9 **Les Meilleures Techniques Disponibles - MTD Solutions de substitutions envisagées**
- 1.9.1 MTD 1 - Système de Management Environnemental - SME
- 1.9.2 MTD 2 - Bonne Organisation Interne
- 1.9.3 MTD nutritionnelles - MTD 3 (a,b) - 4 (a,b,c)
- 1.9.4 Utilisation Rationnelle de l'Eau - MTD 5 (a à e)
- 1.9.5 Emissions dues aux eaux résiduaires - MTD 6 (a,b,c) - 7(a,c)
- 1.9.6 Utilisation Rationnelle de l'énergie - MTD 8 (a,b,c,d)
- 1.9.7 Emissions sonores - MTD 9 -10
- 1.9.8 Emissions des poussières - MTD 11(a,b)
- 1.9.9 Odeurs - MTD 12-13 (a,b,c,e)
- 1.9.10 Emissions dues au stockage des effluents d'élevage solides - MTD 14-15 (a,b)
- 1.9.11 Emissions dues au stockage et du traitement des effluents du lisier - MTD 16-17-18
- 1.9.12 Epandage des effluents d'élevage - MTD 20-21-22
- 1.9.13 Emissions résultant de l'ensemble du processus de production - MTD 23
- 1.9.14 Surveillance des émissions et paramètres de procédé
 - A Azote et Phosphore - MTD 24(a)
 - B Ammoniac - MLTD 25 (a)
- 1.9.15 Odeurs - MTD 26
- 1.9.16 Pousssières - MTD 27
- 1.9.17 Bâtiments équipés d'un système d'épuration de l'air - MTD 28
- 1.9.18 Autres paramètres de surveillance - MTD 29
- 1.9.19 Emissions d'ammoniac provenant des bâtiments de volailles - MTD 32

1.9.20 Rapport de base

1.10 Etude de dangers

1.10.1 Risques naturels

A Inondations B Erosion des sols - argiles- séisme C Risques technologies

1.10.2 Risques liés à l'environnement humain

A Malveillance B Trafic et circulation interne

1.10.3 Analyse des risques liés à l'exploitation

1.10.4 Les principales mesures de prévention et de protection

1.10.5 Risque sanitaire

II Le déroulement de l'enquête

1 Préparation de l'enquête

2 Information du public

2.1 Information par voie de presse

2.2 Information par affichage en mairie et sur le site de l'exploitation de l'arrêté et de l'avis

2.3 Information sur les sites internet des Préfectures du Nord et du Pas de Calais et des commune concernées

2.4 Information de l'enquête sur les sites internet des communes

3 Le déroulement de l'enquête

3.1 Environnement de l'enquête

3.1.1 La presse (annexe 1)

3.1.2 Malveillances envers les Warembourg

3.2 Les permanences

4 Etude des Observations (annexe 3)

4.1 Données quantitatives

4.2 Synthèses des argumentaires des associations

4.2.1 Association L214

4.2.2 ARDD - Association Régionale des Acteurs du Développement Durable

5 Thématiques principales des observations

5.1 Critique du dossier

5.1.1 Son appréhension

5.1.2 Insuffisances

5.1.3 Les plans

5.2 Prise en compte de la proposition de loi sur le bien-être animal

5.3 Pertinence de l'élevage intensif

5.3.1 Motifs favorables

5.3.2 Motifs défavorables

5.4 Dimensionnement du projet

5.5 Impacts sur des tiers

5.6 Desserte par la D122 : sécurité -viabilité – vibrations

- 5.7 Impacts sur la faune et flore - circuit de randonnée et patrimoine
- 5.8 Impacts sur l'hydrologie
 - 5.8.1 Sur le site
 - 5.8.2 Impact sur la ressource en eau (voir annexe sur sécheresse) – conflit d'usages
 - 5.8.3 Pollution des eaux superficielles
- 5.9 Epanchages et stockage du fumier
- 5.10 Bruits
 - 5.10.1 Pollution air
 - 5.10.1 Qualité et mesure
 - 5.10.2 L'ammoniac
 - 5.10.3 Vents et odeurs
- 5.11 Incendie – explosion
- 5.12 Risques sanitaires
- 5.13 Effets cumulés avec les autres exploitations d'élevages intensifs
- 5.14 Compensations environnementales/ CO2- gaz à effets de serre
- 5.15 Artificialisation et consommation d'espace
- 5.16 Insuffisance de la végétalisation du site

6 Mémoire en réponse du cabinet Ressources et Développement transmis par mail le 27/10° Principales précisions répondant aux observations, articles de presse et lecture du dossier

- 6.1 Précision sur l'approvisionnement des poussins
- 6.2 Précision sur l'alimentation
- 6.3 Précision sur le démontage du bâtiment sinistré en 2018
- 6.4 Précision sur les aménagements intérieurs du bâtiment
- 6.5 Précision sur l'enlèvement des volailles et le nettoyage des bâtiments et des abords
- 6.6 Récupération des eaux de lavage
- 6.7 Précision sur le stockage en bout de champ et les épandages (méthanisation ou épandage de fumier)
- 6.8 Précision sur les aménagements paysagers dans le cadre du projet
- 6.9 Précision sur les rejets d'ammoniac
- 6.10 Précision sur l'hydrogéologie (hydrogéologie de Steenwerck/incidence du forage sur puits et mare)
- 6.11 Précision sur l'évolution de la législation
- 6.12 Précision sur les circulations de camions
- 6.13 Réponse à la mairie de Sailly sur la Lys

SYNTHESE ET CONCLUSION DU RAPPORT

Annexe 1 Articles de presse Annexe 2 Tracts reçus par la famille Warembourg et transmis à ma connaissance

Annexe 3 Tableau des observations Annexe 4 documents et cartes intéressant ce projet - eau -air

Annexe 5 GR 121 B et circuit départemental Promenade bord de Lys n°17 longeant l'exploitation

Annexe 6 - PLAN ATMOSPHERE CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL - CCFI - Diagnostic

I L'environnement juridique et administratif - Analyse du dossier

En raison de la loi d'urgence, des ordonnances et décret concernant le covid-19 les dates de l'enquête ont été positionnées afin que l'information, la participation du public soient les plus optimales.

1.1 Objet du projet soumis à enquête publique

L'enquête publique porte sur la demande de la SARL WAREMBOURG et FILS présentée au Préfet du Nord par Benoît Warembourg, exploitant gérant, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'agrandir et d'exploiter un élevage avicole intensif de 117600 équivalents poulets de chair et la création d'un forage sur le territoire de STEENWERCK 13 rue de l'Épinette sur les parcelles cadastrées section XC 62-63-46.

Le forage et rejet d'eaux pluviales sont soumis à déclaration.

Les communes concernées par cette enquête sont les suivantes :

tableau 8. Communes concernées par l'enquête publique

Code INSEE	Commune	Rayon d'affichage	Plan d'épandage
59 581	STEENWERCK	✓	✓
59 431	NIEPPE	✓	✓
59 202	ERQUINGHEM-LYS	✓	
62 736	SAILLY-SUR-LA-LYS	✓	
62 338	FLEURBAIX	✓	
62 491	LAVENTIE		✓

1.2 L'environnement juridique et administratif du projet

1.2.1 Actes administratifs

Courrier du 19 décembre 2019 du maire de Steenwerck demandant au Préfet l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique (unique)

Demande n° PC 059 581 190 0010 du 21 juin 2019 -commune de Steenwerck- au titre du permis de construire

Décision de désignation du Président du Tribunal Administratif en date du 03/03/2020

Arrêté préfectoral du 23 juin 2020 d'enquête publique unique

1.2.2 Rapport et avis des autorités publiques

Sous- Préfecture de Dunkerque- Christelle Delepoue- Bureau du développement local : Avis favorable à la mise en œuvre de l'enquête (mail 27/11/2019)

Rapport en date du 12 février 2020 de l'inspecteur des ICPE – Préfecture du Nord

Avis favorable sur l'aspect complet et régulier du dossier de demande d'autorisation d'exploiter et la mise en œuvre de l'enquête publique.

Avis du Département du Nord - Direction de la voirie arrondissement de dunkerque - en date du 17 /09/2019

Avis favorable sous réserve de travaux :

Recul de la haie aux abords de la RD

Mettre en conformité les travaux de busage et de réfection des accès à l'exploitation

Effectuer la pose des têtes de sécurité au niveau des têtes de ponts

Avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours - SDIS du Nord des 18 juillet 2019 et 29 janvier 2020 :

Avis favorable sous réserve des prescriptions suivantes concernant :

Les reconnaissances opérationnelles initiale et annuelles de la mare (PEI)

Le dossier ne précise pas les moyens de coupure de la ventilation en cas d'incendie ni les emplacements des organes de coupure des réseaux

Le respect des dimensions pour l'accessibilité des secours

L'installation de vannes de barrage pour le gaz ou de coupure pour l'électricité

Aménager au droit de la mare une aire de mise en station, et un cheminement piétonnier

Tenir un registre des risques

Avertir sans délai le centre de traitement des alertes en cas d'indisponibilité du PEI

Avis du SATEGE Nord - Pas de Calais - Services d'Assistance Technique à la Gestion des Epanchages - du 10/01/202 :

Cohérence du dossier dans son ensemble : Avis favorable sous réserve de prise en compte des remarques suivantes :

Le fumier de volaille est assimilé à des effluents de type II.

Le respect des dates d'épandage du Calendrier du 6^{ème} programme d'actions zones vulnérable est obligatoire

La quantité d'azoté produite sera de 29 410 kg /an soit 26kg / tonne de fumier.

Le fumier stocké en bout de champ doit être non susceptible d'écoulement avec une durée ne dépassant pas 9 mois de stockage.
Le stockage des eaux de lavage (126m³ / an) recueillies dans des cuves permettant l'équivalent de stockage de 7,4 mois est conforme à la réglementation des zones vulnérables qui impose 7 mois de stockage
Le plan d'épandage respecte la réglementation des zones vulnérables à condition de ne valoriser que les 22 000 kg d'azote prévus et non la totalité du fumier.
La fertilisation azotée devrait pouvoir être gérée dans le respect des principes de la fertilisation raisonnée.
Sur la base de 200kg d'azote / ha, 110 hectares seront nécessaires pour épandre les 2200kg d'azote maîtrisable issu du fumier
Les épandages devront avoir lieu avant blé. Ils sont interdits sur sols gelés
Les distances d'exclusion seront appliquées.
Ils se dérouleront en automne en lien avec la nature argileuse des terres et avec implantation de CIPAN avant les grandes cultures de printemps
Pour les épandages avant ou sur CIPAN la limite d'apport est de 70kg/hectare
L'enfouissement aura lieu dans les 4 à 12 heures après épandage afin de limiter la volatilisation de l'azote ammoniacal.
Les eaux de lavage seront épandues avec une tonne à lisier munie de buses.

Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale-MRAE - Hauts de France n° 2019-3921 du 25 octobre 2019 sur le dossier en date du 14 juin 2019 auquel a répondu le cabinet d'études Ressources et Développement pour la SARL le 05/02/2020 conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement et pris en compte dans la version 3 du dossier.

Avec les recommandations suivantes :

- Préciser et compléter le plan d'épandage (réelle valorisation de l'azote – pollution des eaux – respect du plan nitrates) pour limiter le risque de pollution des eaux - approfondissement de la piste du compostage des effluents
- Compléter les mesures de l'impact des nuisances sonores
- Insuffisance de l'étude d'impact cumulé avec les autres projets
- Pertinence d'une réflexion par les différentes parties prenantes à l'échelle du territoire.

Avis de la commune de Steenwerck – Copie RST 07/10- Délibération n° 041-2020 Conseil municipal du 06/10 - 6 voix favorables
21 voix défavorables
Les habitants sont très attachés à la dimension villageoise et rurale de leur commune et sont désireux de modes d'exploitation raisonnés et raisonnables promouvant la qualité des produits, le bien-être animal et le respect des valeurs du développement durable

Le projet est en contradiction avec l'évolution de la société ; si le projet est acceptable sur le plan réglementaire et économique il est inacceptable sur le plan politique et environnemental

Il est contraire au programme du mandat, dévalorisant l'image du monde agricole, de la commune et de ses habitants

Il nuira au parcours pédestre départemental « promenade de la Lys » longeant l'exploitation.

Il générera une augmentation de la circulation de poids lourds sur une voie sinueuse, encombrée et traversant le hameau de 500 habitants accueillant école, cantine et médiathèque

Il n'y aura aucun bénéfice économique pour la commune (1 seul emploi créé)

Il pose de nombreuses questions de pollution de l'eau, des vapeurs d'ammoniac, de bruit et de sols (épandages)

Une proposition de loi relative au bien-être animal rend hasardeux et obsolète les principes de cet élevage

Avis de la commune de Sailly sur la Lys - Pierre Thuiller- Adjoint au développement durable et à la ruralité- Courrier

Regrette l'agri bashing, mais :

Non prise en compte de la Prévôté de Sailly dans les sites classés ou inscrits

Aucune référence à la proximité du Château de bac st Maur où la commune rénove pour des activités économique, sociale et culturelle – création d'un restaurant semi gastronomique et création d'un parc paysager

En ce qui concerne l'eau :

Localisation du site à +10 km d'un périmètre de protection de captage

Eaux pluviales renvoyées dans la réserve incendie du site soit la mare : quid de la suffisance en eau tout au long de l'année en cas d'incendie et de l'approvisionnement en cas d'insuffisance

La Lys passe à environ 380m au sud du site : Mauvais état écologique et chimique des eaux de la Lys canalisée de l'écluse n°4 de Merville aval à la confluence avec le canal de la Deûle : la pollution déversée par ce projet ne permettra pas une amélioration de ce mauvais état

Les poussières provoquent des irritations de l'appareil respiratoire et sont vectrice de différents agents pathogènes, et entraînent la dispersion des odeurs.

Quelles incidences sur l'activité du Château de Bac st Maur ?

Les autres communes concernées par le plan d'épandage n'ont pas transmis d'avis

1.2.3 Les codes de l'environnement et de l'urbanisme

L'article L.511-1 du code de l'environnement définit les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) comme des « installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique»

L'article L.181-10 du code de l'environnement prévoit que « lorsque le projet est soumis à l'organisation de plusieurs enquêtes publiques, il est procédé à une enquête publique unique, sauf dérogation demandée par le pétitionnaire et accordée lorsqu'elle est de nature à favoriser la bonne réalisation du projet par l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation environnementale »

L'article R.122-2 - 1^oa) de l'annexe qui soumet à évaluation environnementale les ICPE mentionnées à l'article L.515-28

Et notamment les articles

L. 123-1 à 123-18, L.181-10 ; L.512-1,

L. 511-1 à 512-6-1 indiquent les dispositions générales

R.123-1 à R.123-27 et R.512-1 à R.512-48 les complètent

R.512-3 à R.512-9 indiquent la liste des documents que doit comporter le dossier de l'enquête en sus de l'avis de l'autorité environnementale.

et R.123-27, R.181-36 à 38

Au titre des installations classées pour l'environnement (ICPE) du livre V du code de l'environnement, l'installation de la SARL Warembourg et fils relève du régime de :

L'autorisation environnementale préfectorale au titre des rubriques 2111-1 et 3660-a de la nomenclature des ICPE d'exploitation de volailles

Et de la nomenclature IOTA - Installations - Ouvrages -Travaux - Activités de la loi sur l'eau - rubriques 1.1.1.0 – 1.1.2.0 - 2.1.5. 0

tableau 1. Rubriques de la nomenclature ICPE de l'exploitation - APRES PROJET

Activité	Seuil	Capacité	Rubrique	Régime
Elevage de volailles	Installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3660	117 600 emplacements	2111-1	Autorisation
Elevage intensif de volailles	Avec plus de 40 000 emplacements pour les volailles	117 600 emplacements	3660-a	Autorisation
Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	Quantité totale < 50 t	1,275 t	4331	NC (Non Concerné)
Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires...	Silos plats : volume total de stockage inférieur à 5 000 m ³ Autres installations : volume total de stockage inférieur à 5 000 m ³	- m ³ 1 690 m ³	2160	NC
Papier, carton ou matériaux combustibles analogues	Volume susceptible d'être stocké inférieur à 1000 m ³	900 m ³	1530	NC
Dépôt d'engrais liquide en récipients de capacité unitaire supérieure ou égale à 3 000 l	Capacité totale inférieure à 100 m ³	50 m ³	2175	NC

Source : Nomenclature des ICPE – Octobre 2018

tableau 2. Rubriques de la nomenclature IOTA de l'exploitation – APRES PROJET

N°	Intitulé	Situation de l'exploitation après projet
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau : Déclaration	Forage Débit estimé : 6 m ³ /h Profondeur estimée : 70 mètres
1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant < 10 000 m ³ /an : Non concerné	Prélèvements : 7 041 m ³ /an
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant > 1 ha et < 20 ha : Déclaration	Surface totale : 1,63 ha

En ce qui concerne le code de l'urbanisme:
les articles L.421-1 et suivants, L.425-1, L.425-14, R.421-1, R.423-57

1.2.4 Directives, règlements, schémas, plans, orientations... intéressant ce projet

Directive 2010/75/UE pour l'élevage intensifs des volailles et porcs (Décision d'exécution UE 2017/302 du 17 février 2017)

Directive IED et application de Meilleures Techniques Disponibles – MTD – Document de références – juillet 2003

Directive n° 2010/75/UE du 24/11/10 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

(20) « L'élevage intensif de volailles et de bovins est responsable d'une part considérable des émissions de polluants dans l'air et dans l'eau.

(23) Il est nécessaire de s'assurer que l'exploitation d'une installation n'entraîne pas une dégradation de la qualité du sol et des eaux souterraines. Il convient donc que les conditions d'autorisation prévoient des mesures adéquates afin de prévenir les émissions dans le sol et les eaux souterraines et la surveillance régulière desdites mesures

24) Afin de s'assurer que la qualité du sol et des eaux souterraines n'est pas dégradée par le fonctionnement d'une installation, il est nécessaire de déterminer l'état du sol et la contamination des eaux souterraines au moyen d'un rapport de base.

Le rapport de base devrait dès lors contenir des informations exploitant les données existantes sur les mesures du sol et des eaux souterraines, ainsi que les données historiques ayant trait aux utilisations précédentes du site.

Arrêté ministériel du 27/12/2003 modifié par l'arrêté du 23/3/2017

Son article 5 précisant les distances minimales notamment de 100 mètres des habitations ou locaux habituellement occupés par des tiers et 35 mètres des puits et forages, des berges des cours d'eau

Les communes du plan d'épandage se situant en zones vulnérables, les arrêtés nationaux du 19 décembre 2011 modifié, du 18 novembre 2016 et régional du 30 août 2018

Les effluents de ce type d'élevage relevant du type II devant respecter le calendrier du **6^{ème} programme d'actions épandage de la région Hauts de France**.

Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement

Le plan de protection de l'atmosphère Nord - Pas de Calais approuvé le 27 mars 2014 –

Le Nord - Pas-de-Calais connaît des dépassements des normes de qualité de l'air depuis de nombreuses années en raison de trop fortes concentrations dans l'air de particules fines. Les épisodes de pollution récents, comme on les a encore connus en région le mois dernier, se

produisent chaque année, de l'ordre de plusieurs dizaines de jours par an. Ces pollutions, combinées à une pollution de fond prégnante, ont des impacts sanitaires importants.

Les prescriptions du SDAGE Artois - Picardie, du SAGE de la Lys et du Plan de Gestion du Risque Inondation 2016 -2021 Artois Picardie

La commune de Steenwerck est concernée par :

Le Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) Béthune - Armentières, par une crue à débordement lent de cours d'eau, dont la stratégie locale a été arrêtée en 2014

Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Inondations, par une crue à débordement lent de cours d'eau : le PPRi LYS-AVAL, approuvé le 21/07/2005.

Le diagnostic du Plan Climat Air Eau Energie Territorial – CCFI - Communauté de Communes de Flandre Intérieure (annexe 6) en cours d'élaboration

Le projet de territoire de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure -CCFI

La Flandre intérieure - **fière de son identité et soucieuse de son cadre de vie**

Le cadre de vie et l'identité de la Flandre Intérieure sont des atouts indispensables au bien-être de sa population qu'il convient de préserver au service de son développement et de son attractivité.

Et les priorités opérationnelles suivantes :

- Préserver l'identité rurale du territoire

- Préserver le patrimoine naturel

- Soutenir l'agriculture pour maintenir les paysages

Le PLUI- H de la Communauté de Commune de Flandre Intérieure adopté le 27 janvier 2020

Ce projet d'ICPE a été ignoré par le PLUI-H concernant Steenwerck

1.2.5 Evolution de l'environnement législatif sur le bien-être animal

<https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Protection-animale-poulets-de-chair-2.pdf>

Définition :

Le bien-être animal est suffisant lorsque les critères suivants sont réunis : bon état de santé, confort suffisant, bon état nutritionnel, sécurité, possibilité d'expression du comportement naturel, absence de souffrances telles que douleur, peur ou détresse. Le bien-être animal requiert

les éléments suivants : prévention et traitement des maladies, protection appropriée, soins, alimentation adaptée, manipulations réalisées sans cruauté, a abattage ou mise à mort effectués dans des conditions décentes.

Depuis 2000 la **Commission européenne** préconise, sur la base d'études scientifiques, une **densité de peuplement maximale de 25 kg/m²**.

« la densité de peuplement ne devrait pas dépasser 25 kg/m² pour éviter en grande partie les problèmes graves de bien-être, et qu'au-dessus de 30 kg/m², même avec de très bons systèmes de contrôle du climat, la fréquence des problèmes graves augmente fortement [3] ».

Arrêté ministériel du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande transposant, la directive européenne 2007/43/CE qui vise à assurer un niveau minimum de bien-être pour les poulets de chair produits en Europe.

La densité de peuplement est limitée à 33 kg de poids d'animaux par mètre carré de bâtiment (soit environ 17 poulets/m²).

Deux dérogations permettent d'atteindre 39 kg/m² (environ 20 poulets/m²), et 42 kg/m² (environ 22 poulets/m² !) sous réserve de respecter certaines exigences :

La densité d'élevage autorisée est dépendante des taux de mortalité obtenus sur les lots précédents. De plus, la présence d'infections de la peau (dermatites), de parasites ou de maladies doit normalement être contrôlée à l'abattoir et communiquée à l'éleveur pour qu'il prenne les mesures nécessaires.

La directive oblige une **période d'obscurité quotidienne** de 6 heures, dont au moins 4 heures consécutives

Le texte omet les questions suivantes : les restrictions comportementales : impossibilité pour les poulets de se percher, de prendre des bains de poussière (nécessaires au comportement de toilettage), de s'isoler et de se reposer au calme, la sélection génétique et la nutrition pour des rythmes de croissance élevés.

Le projet sur la base de 21 animaux /m² s'appuie sur la dérogation à la norme de 17 poulets/m²

Proposition de loi et Projet de loi soumis aux parlementaires dans le cadre de la future loi relative à des premières mesures d'interdiction de certaines pratiques génératrices de souffrances chez les animaux et d'amélioration des conditions de vie de ces derniers 25 août 2020.

Préambule

L'article 5 transforme progressivement les pratiques d'élevage en vue de ne conserver à terme que les pratiques compatibles avec le respect des impératifs biologiques des animaux. Il procède en plusieurs temps, en vue d'assurer l'accès des animaux au plein air, et de faire progressivement disparaître l'élevage en cage.

Dans un premier temps est interdite la construction de tout nouveau bâtiment d'élevage n'offrant pas aux animaux un accès au plein air adapté à leurs besoins. Cette interdiction articule deux nécessités : il importe à la fois de prendre une orientation forte pour que l'élevage respecte à l'avenir le besoin des animaux d'avoir accès au plein air, et de tenir compte de la difficulté que présenterait pour les éleveurs dont les bâtiments sont déjà existants une remise en cause trop brutale de leurs conditions d'activité. Il n'est plus acceptable de construire de nouveaux bâtiments d'élevage ne prévoyant pas d'accès au plein air pour les animaux

I. – Le code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :

②

1° Après le premier alinéa de l'article L. 214-11, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :

③

« La mise en production de tout bâtiment nouveau ou réaménagé ne garantissant pas aux animaux un accès au plein air adapté à leurs besoins est interdite à l'expiration d'un délai de douze mois à compter de l'entrée en vigueur de la loi n° du relative à des premières mesures d'interdiction de certaines pratiques génératrices de souffrances chez les animaux et d'amélioration des conditions de vie de ces derniers.

④

« L'exploitation de tout élevage n'offrant pas aux animaux un accès au plein air adapté à leurs besoins est interdite à compter du 1^{er} janvier 2040. »

⑤

2° Après l'article L. 214-11, il est inséré un article L. 214-11-1 ainsi rédigé :

⑥

« *Art. L. 214-11-1.* – À compter du 1^{er} janvier 2040, l'exploitation d'un élevage n'offrant pas aux animaux un accès au plein air adapté à leurs besoins est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Article 5

I. – Le code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :

1° Après le premier alinéa de l'article L. 214-11, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :

« La mise en production de tout bâtiment nouveau ou réaménagé ne garantissant pas aux animaux un accès au plein air adapté à leurs besoins est interdite à l'expiration d'un délai de douze mois à compter de l'entrée en vigueur de la loi n° du relative à des premières mesures d'interdiction de certaines pratiques génératrices de souffrances chez les animaux et d'amélioration des conditions de vie de ces derniers.

« L'exploitation de tout élevage n'offrant pas aux animaux un accès au plein air adapté à leurs besoins est interdite à compter du 1^{er} janvier 2040. »

2° Après l'article L. 214-11, il est inséré un article L. 214-11-1 ainsi rédigé :

« *Art. L. 214-11-1.* – À compter du 1^{er} janvier 2040, l'exploitation d'un élevage n'offrant pas aux animaux un accès au plein air adapté à leurs besoins est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

« En cas de condamnation du propriétaire de l'animal ou si le propriétaire est inconnu, le tribunal statue sur le sort de l'animal, qu'il ait été ou non placé au cours de la procédure judiciaire. Le tribunal peut prononcer la confiscation de l'animal et prévoir qu'il sera remis à une fondation ou à une association de protection animale reconnue d'utilité publique ou déclarée, qui peut librement en disposer.

« Les personnes physiques coupables des infractions prévues au présent article encourent également les peines complémentaires d'interdiction, à titre définitif ou non, de détenir un animal et d'exercer, pour une durée de cinq ans au plus, une activité professionnelle ou sociale en lien avec la détention ou l'élevage d'animaux dès lors que les facilités que procure cette activité ont été sciemment utilisées pour préparer ou commettre l'infraction. Cette interdiction n'est toutefois pas applicable à l'exercice d'un mandat électif ou de responsabilités syndicales.

« Les personnes morales, déclarées pénalement responsables dans les conditions prévues à l'article 121-2 du code pénal, encourent les peines suivantes :

« – une amende en application de l'article 131-38 du même code ;

« – les peines prévues aux 2°, 4°, 8° et 9° de l'article 131-39 dudit code. »

3° Après l'article L. 214-3, il est inséré un article L. 214-3-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 214-3-1. – L'élevage en cage des poules pondeuses est interdit à compter du 1er janvier 2025. »

II. – Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement présente une stratégie nationale visant à mettre fin à l'élevage des animaux de rente, durant la majorité du temps écoulé entre leur naissance et leur abattage, en cage, case, stalle ou box, y compris, pour l'élevage porcin, ceux utilisés pendant la gestation et la mise-bas. Des dates d'entrée en vigueur comprises entre 2025 et 2030 sont prévues pour les différentes filières d'élevage, tenant compte de la capacité de chaque filière à opérer la transformation des conditions d'élevage requise.

Proposition de loi Sénat 21/09/2020

« ...Force est de constater que le modèle industriel de l'élevage est devenu hégémonique, alors même qu'il engendre des troubles comportementaux extrêmes chez les animaux et une viande de qualité moindre, puisque de telles conditions d'élevage favorisent l'antibiorésistance et l'émergence de nouveaux agents pathogènes extrêmement dangereux pour la santé des consommateurs.

Il est ainsi nécessaire que nous accompagnions les agriculteurs dans la transition vers un élevage et un abattage éthiques, particulièrement ceux qui dépendent aujourd'hui de l'élevage intensif, afin de leur assurer une reconversion professionnelle...

L'article 11 prévoit l'interdiction de toute nouvelle extension et de toute construction nouvelle ou réaménagée d'élevage n'offrant pas d'accès au plein air aux animaux, ainsi que la fermeture de telles structures déjà existantes.

L'article 12 propose un moratoire sur l'élevage intensif avec interdiction définitive au 31 décembre 2025... »)

1.3 Les pièces du dossier

Le dossier a fait l'objet de 3 versions. Celle du 05/02/20 prend en compte l'avis de la MRAE.

Il comporte les documents suivants :

- Note de présentation non technique
- Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers
- Présentation du projet
- Etat initial de l'environnement
- Analyse de la gestion des effluents - Mesures prises pour limiter les effets sur l'environnement
- Etude de dangers

Et 31 annexes

- Arrêté préfectoral du 20 /09/1990 de déclaration d'installation pour 6800 dindes
- Plan de situation au 1/25000ème
- Plans avant et après projet au 1/2500^{ème}
- Plans de masse avant et après projet
- Extrait des plans locaux d'urbanisme intercommunaux actuel et futur
- Récépissé du dépôt de permis de construire en mairie de Steenwerck
- Actes de propriété du terrain
- Attestations de formation
- Capacités financières
- Fiches de composition des aliments
- Zones naturelles
- Fiche climatologique
- Cartes géologiques
- Qualité des eaux superficielles
- Carte hydrologique et carte des zones humides
- Etude zone humide
- Séries chronologiques ATMO
- Pollution à l'ammoniac

- Etude acoustique
- Périmètre d'épandage
- Fiches des sondages APTISOLE et synthèses
- Conventions d'épandage et de transfert de effluents
- Cartes des exclusions à l'épandage et liste des ilots
- Balances globales azotée et phosphorée
- Calculs de l'azote et du phosphore excrétés et des émissions d'ammoniac
- Bordereau de remise des déchets
- Fiches de données de sécurité
- Mise en place d'un système de management environnemental
- Rapport accidents et incidents – APCA
- Rapport BARPI
- Modélisation des effets domino

Suite à ma demande de plans des bâtiments permettant d'appréhender notamment l'insertion paysagère, les structures internes, le cabinet Ressources et Développement m'a transmis des plans complémentaires avant l'enquête et dans son mémoire n réponse Un plan de l'hydrologie permettant d'appréhender les directions écoulements des eaux vers la Lys aurait été souhaitable Le dossier est conforme à la réglementation La note de présentation non technique ne présente pas de difficulté de lecture.

1.4 Données principales développées dans le dossier

1.4.1 Le responsable du projet et compétences

La SARL Warembourg dirigée par mr Benoit Warembourg exploite une installation située 13 rue de l'Épinette – 59181 Steenweck sur les parcelles cadastrales 46,62 et 63 section X.

1.4.2 Capacités techniques

Mr Warembourg ne possède pas de diplôme. Il est installé sur l'exploitation depuis 1996 et a été formé par son père sur l'élevage. Il dispose de plus de 20 ans d'expérience. Il a effectué la formation Certiphyto.

Cette demande permettra à l'épouse de l'exploitant Mme Vanessa Warembourg de s'installer sur le site. Elle n'est pas titulaire d'un diplôme agricole et a suivi la formation « biosécurité en élevage de volailles » en 2017.

1.4.3 Capacités financières et pérennité de l'exploitation

L'exploitation produit notamment des pommes de terre et des oignons.

La rentabilité financière est décrite dans l'étude de rentabilité de la production en prenant en compte le remboursement du prêt

L'exploitation dégage un résultat de l'exercice bénéficiaire sur les 3 années.

L'exploitation est réglementée par un récépissé de déclaration en date du 28 septembre 1990 pour un élevage de 6800 dindes soit 20400 animaux-équivalents. L'incendie de fin 2018 a interrompu cet élevage de volailles

L'exploitant a un contrat annuel pour la vente des poulets et pour l'achat des aliments avec la société Leievoeders qui fixe les coûts et prix d'achat.

Pour assurer la rentabilité des 2 futurs bâtiments de 2800 m² chacun, l'objectif de marge doit être d'environ 1,05 €/volaille (21,31 €/m²) soit une hausse de 162,5 % par rapport à la marge actuelle.

Les documents du Crédit Agricole en Annexe 9 indiquent les modalités suivantes:

- Structure : 895 000 € empruntés à 1,3 % pendant 15 ans, soit une annuité de 66 058,90 € ;
- Intérieur : 315 000 € empruntés à 1 % sur 10 ans, soit une annuité de 33 258 €.

Ainsi, au vu de l'investissement nécessaire, les performances de l'élevage devront être supérieures à celles du groupe de base, pour conserver la rentabilité de l'activité volaille

Les coûts estimés associés à l'environnement sont les suivants :

tableau 89. Coûts associés à la protection de l'environnement

Mesures environnementales	Coûts associés
Ventilateurs économes	9 x 1 583 €
Eclairage basse consommation	2 x 5 000 €
Brumisation	2 x 7 000 €
Gestion des eaux pluviales	2 x 7 110 €
TOTAL	52 467 € HT

L'ensemble des indicateurs de rentabilité économique sont positifs.

En cas de cessation d'activité et le site non repris, la situation financière permettra d'assurer sa remise en état.

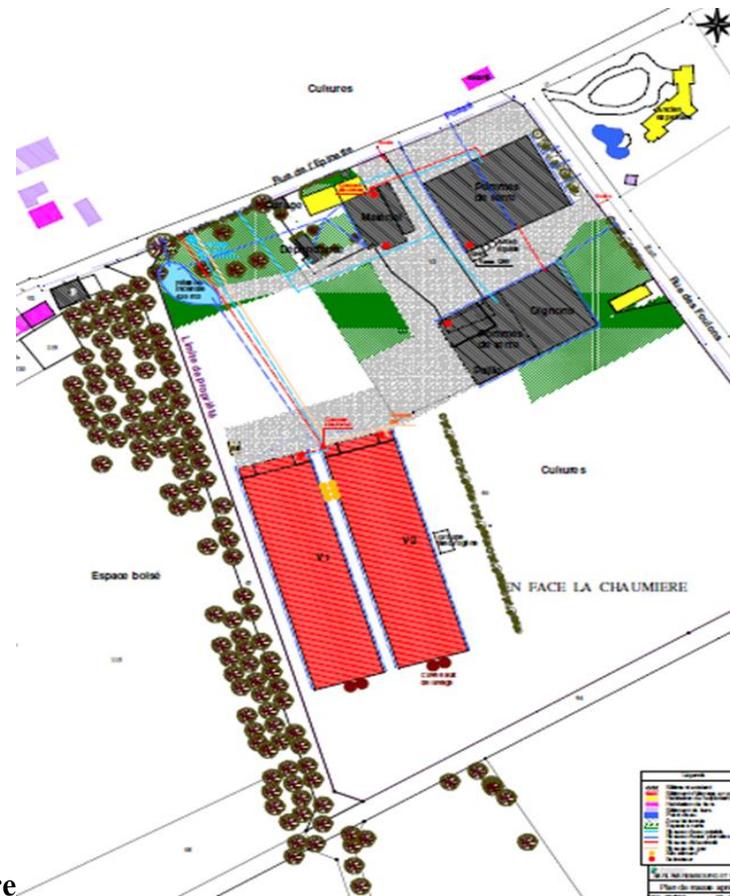
L'exploitation n'a pas présenté de difficulté financière suite à l'incendie du bâtiment d'exploitation de dindes

Les investissements d'un total de 1 210 000 euros est établi sur la base de 2 bâtiments et des remboursements sur 10 et 15 ans sur la base de 21 poulets /m²

Le coût de la protection de l'environnement représente 4,3 % de l'investissement. Les projets éventuels de panneaux solaires et d'une structure de méthanisation ne sont pas estimés et n'apparaissent pas dans une proposition alternative à la construction d'un 2^{ème} bâtiment.

Le projet passant d'un élevage de 6800 dindes à une production de 117000 poulets de chair, il n'est pas exprimé l'éventualité financière comparative d'autre un type d'élevage non intensif ni les raisons pour lesquelles cet autre type d'élevage n'a pas été envisagé. Le motif du choix de 2 bâtiments est celle de la facilité de construction des 2 bâtiments en même temps

N'est pas envisagée l'estimation financière d'une éventuelle transformation de ces bâtiments vers un type d'élevage de volailles.



1.4.4 Description de l'exploitation actuelle et future

A Le site actuel

Les accès de l'exploitation sont possibles par les rues de l'épinière et des foulons.

L'habitation de l'exploitant est localisée sur son exploitation.

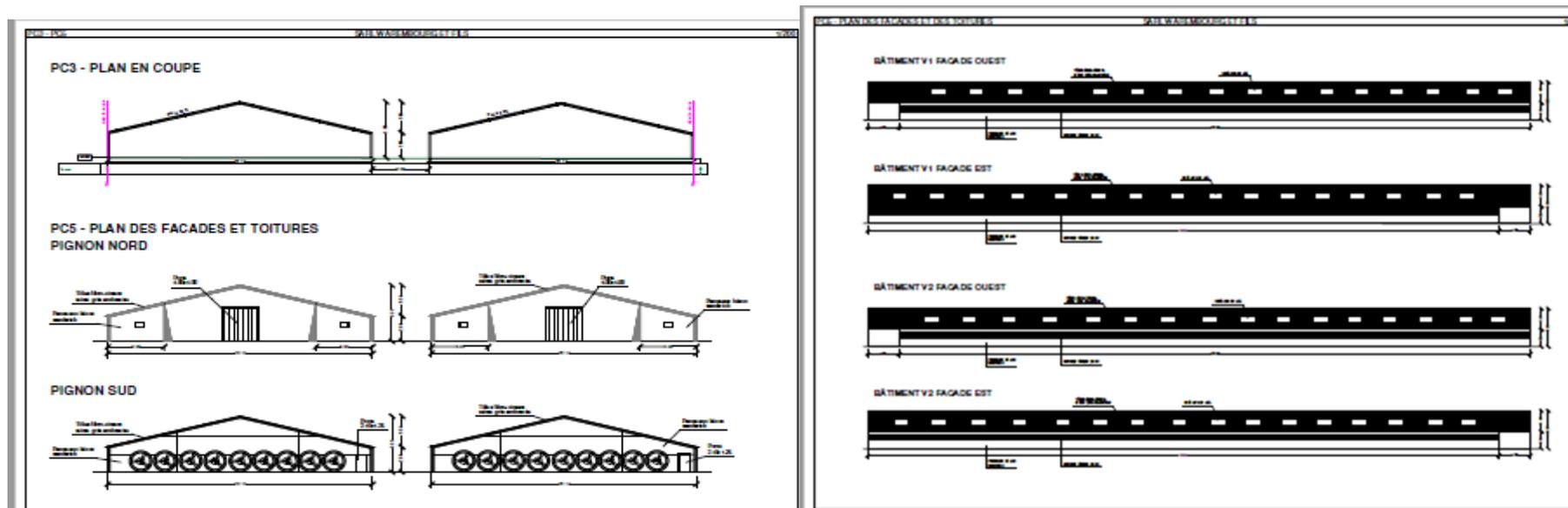
5 bâtiments composent l'exploitation actuelle : pomme de terre, oignons, paille, matériel et dépendance

Ce bâtiment de 1050m² a subi un incendie en septembre 2018.

Aucune déclaration d'incendie auprès de la préfecture n'avait alors été effectuée par méconnaissance des démarches.

Les conditions de démolition et notamment d'évacuation de l'amiante ne sont pas précisées dans le dossier

B Les futurs bâtiments et annexes



Les 2 futurs bâtiments d'élevage de 2800m² chacun, parallèles, axés N/S, sont positionnés en limite ouest de la propriété d'exploitation au bord d'un espace boisé n'appartenant pas à l'exploitation.

La longueur des bâtiments est de 100,28m, la largeur est de 28,123 x2 avec un espacement de 6m, la hauteur de 6,63m.

L'emprise totale des bâtiments après projet sera de 9870,33m².

La consommation foncière est de niveau moyen.

Il n'est pas pris en compte la consommation des seuils bétonnés extérieurs des bâtiments dont ne sont pas données les dimensions

117 600 poulets de chairs seront élevés sur béton et litière accumulée avec distribution de l'alimentation selon les besoins

Les bâtiments seront étanches et isolés pour éviter les déperditions de chaleur

Les murs seront en panneaux bétons et la toiture en fibrociment et isolation de polyuréthane gris naturel.

Chaque bâtiment sera ventilé par un système dynamique et automatisé de dépression par 9 turbines en pignons sud et 8 ventilateurs en toiture.

16 fenêtres de toit sur chaque pan de la toiture permettront l'éclairage naturel.

Un système de brumisation sera mis en place pour rafraîchir le bâtiment.

Le chauffage au gaz sera réalisé par un système de circulation d'eau chaude dans les murs. La chaudière sera installée dans les locaux techniques.

L'éclairage sera en basse consommation.

Le stockage des aliments se fera par des cellules aériennes accolées au bâtiment.

La cuve GNR Gazole Non Routier de 1500 litres est enterrée et à double paroi et située à côté du hangar à pommes de terre.

La cuve GPL (gaz de pétrole liquéfié) pour chauffer le bâtiment avicole sera supprimée.

Le groupe électrogène est positionné en façade Est du bâtiment V2.

En pignons sud seront positionnés 4 cuves d'un totale de 78m³ pour le stockage des eaux de lavage.

Le dossier indique en limite nord de la propriété la présence d'une mare de 420m² à usage de réserve incendie.

Les eaux pluviales des gouttières des bâtiments seront renvoyées vers cette mare. Le trop plein ainsi que les eaux de pluviales issues de surfaces bétonnées seront rejetés dans le fossé au nord du site.

Un forage de prélèvement d'eau souterraine d'une profondeur de 70m pour le lavage des bâtiments est prévu en limite Nord de la propriété à proximité de la mare.

Une haie d'essences locales est indiquée parallèle sur le côté ouest des futurs bâtiments afin de limiter l'impact visuel.

Les cheminées ventilateurs n'apparaissent pas dans les plans.

Les plans ne permettent pas d'évaluer précisément les surfaces extérieures des bâtiments, l'évacuation des eaux pluviales et de ruissellement de ces surfaces vers le fossé et la mare au Nord et la position exacte du débourbeur – déshuileur

Il n'y a pas de plan d'organisation interne ni de plan d'insertion paysagère.

En ce qui concerne le forage, les choix de son positionnement exact et de sa profondeur ne sont pas assez explicités.

A l'exception d'une haie, aucun paysagement n'est prévu ni la possibilité d'une butte paysagère permettant une protection efficace contre les propagations des pollutions et bruits et permettant de réduire un peu le bilan carbone négatif : La distance par rapport à la propriété et à ses arbres de hautes tiges à l'ouest de 6m est insuffisante en ce sens

1.4.5 Généralités sur la conduite de l'élevage et la gestion des effluents

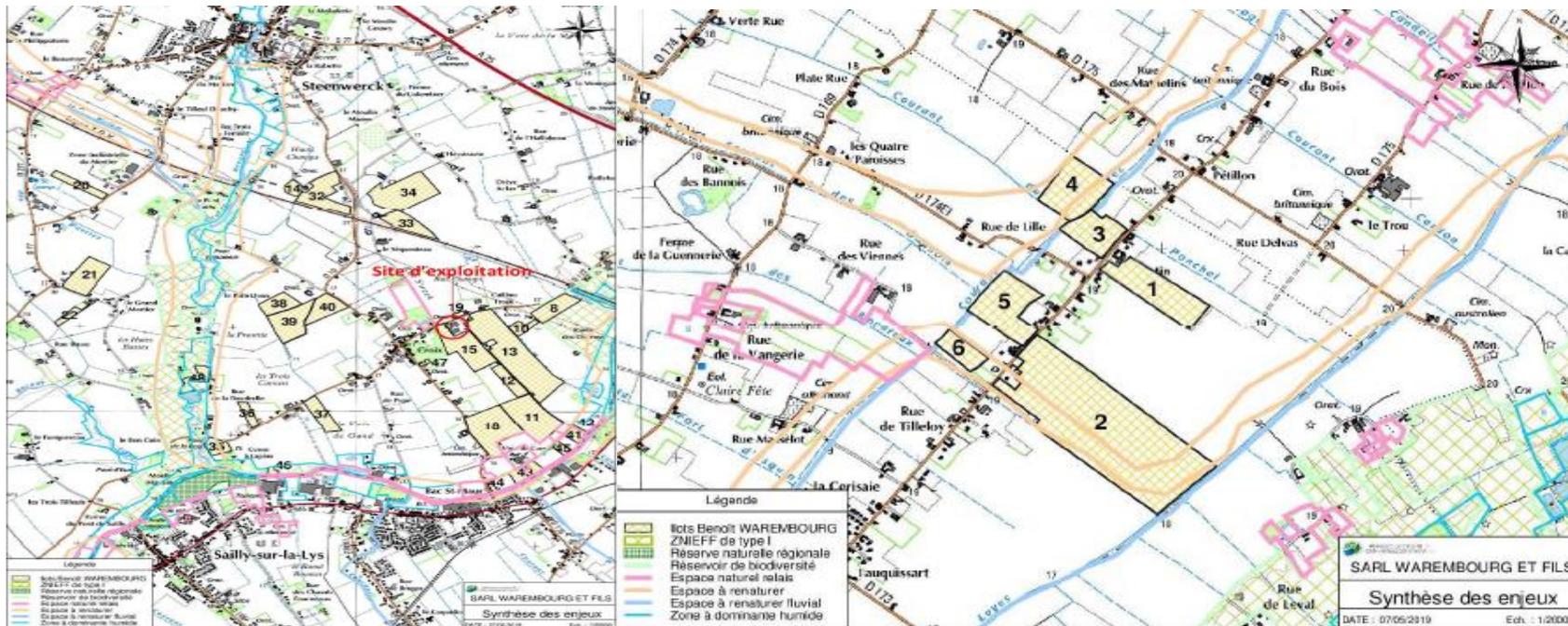
L'exploitation s'effectue en système conventionnel sans parcours extérieur.

Une rotation de 7 lots /an de 117600 poulets soit environ 823 200 poulets / an engendrera toutes les 6 semaines un changement de litière et lavage.

La production annuelle de fumier s'élèvera à 1137 tonnes.

La production d'eaux de lavage est estimée à 126m³ par an. Elles seront stockées dans des cuves d'une capacité totale de 78m³ soit l'équivalent de 7,4 mois de stockage.

Plan des parcelles d'épandage





Zones d'exclusion / tiers et cours d'eau - eaux de lavage - fumier

Le plan d'épandage prévoit l'épandage des eaux de lavage et 75% du fumier produit, 25 % du fumier alimentant un méthaniseur sur la commune d'Estaires à 4,3 km du site.

Les distances réglementaires vis-à-vis de tiers sont de 50m pour le fumier de volailles et de 100 m pour les eaux de lavage et de 35m par rapport aux berges.

Le plan d'épandage s'effectuera sur les parcelles de l'agriculteur préteur et gérant de la SARL sur les communes de Steenwerck, Nieppe et Laventie.

Ces communes se situent en zones vulnérables aux pollutions par le nitrate.

La surface d'épandage une fois les exclusions règlementaires effectuées (tiers et cours d'eau) sera de 144,39 ha pour le fumier et de 118,63 ha pour les eaux de lavage.

1.4.6 Motifs évoqués par l'exploitant quant aux choix du projet

A Critères techniques et économiques :

Enjeu principal : la pérennité de l'exploitation par des résultats économiques.

La construction en même temps des 2 bâtiments permettra de rentabiliser les investissements et limiter les frais inhérents à la création ultérieure d'un 2^{ème} bâtiment.

Des conditions de travail améliorées par des choix techniques.

L'installation sur l'exploitation de l'épouse de l'exploitant.

B Critères de l'implantation et agencement des bâtiments :

Viabilité en eau et électricité de la parcelle

Proximité des bâtiments d'élevage avec les autres bâtiments de l'exploitation permettant une réduction des coûts de transport

Surveillance des bâtiments en raison de proximité de l'habitation de l'exploitant

Utilisation limitée de la surface agricole par les bâtiments

Respecter des distances vis à vis des tiers (100m) et situé dans un hameau en zone rurale

Positionnement N /S permettant l'installation des ventilateurs, facteurs de nuisances acoustiques et olfactives, en pignon S, à 170m du tiers le plus proche.

Présence d'une couche d'argile limitant les risques des pollutions de la nappe phréatique, à + de 700 m des cours d'eau et à + de 100 m du forage projeté.

C Choix du mode de production et gestion des effluents

Continuation de la gestion identique en bande et départ des animaux en même temps

Gestion des effluents non modifiée : stockage des lisiers en bout de champ à proximité de l'exploitation en zone imperméabilisée et eaux de lavage dans 4 cuves soit 7,4 mois de stockage avant épandage

Maîtrise de la qualité de leurs effluents sur la fertilisation de leurs parcelles et autonomie de la fertilisation organique de leurs cultures.

D Choix de la méthanisation

L'exploitant a choisi la participation à un projet de méthanisation à Estaires pour 25% de ses effluents

L'investissement sur site d'un compostage est estimé trop important sans visibilité de revenus et nécessite un temps d'appropriation de la méthode de méthanisation

La méthanisation est envisagée ultérieurement après le fonctionnement en rythme normal des 2 futurs bâtiments.

1.5 Localisation du projet – Etat de l'environnement avant projet



Extrait du PLAN ZONAGE PLUI CC Flandre intérieure 2020 : *Ce projet d'ICPE n'a pas été cité dans le PLUIH*

Figure 1. Localisation du site d'exploitation dans son environnement



Une végétalisation réduite du site apparaît à proximité de la mare au N. Le site est en milieu ouvert et s'appuie sur des boisements de peupliers à l'ouest n'appartenant pas à l'exploitation.

Bâtiments	Distance (mètres)			
	Tiers le plus proche	Cours d'eau le plus proche	Forage en projet	Réserve incendie
V1	100	744	105	74
V2	120	720	108	76
Hangar pommes de terre	30	580	94	94
Hangar pommes de terre-oignons	89	625	103	85
Hangar matériel	53	620	61	60

Distances des bâtiments après projet / tiers – eaux – forage -mare

A Proximité des tiers

Le site d'exploitation est localisé à 3 km du centre de Steenwerck et à 1,8 km du centre de Sailly-sur-la Lys, à 300 au nord/ est du hameau Croix-du-Bac.

Le tiers le plus proche est à 30 m (*locataire de la SARL*). 2 habitations sont à 78 m au N/E

L'école du tilleul est la plus proche de l'exploitation (332m) et à 220m de l'ilot d'épandage 47

L'école Jacques Prévert de Sailly sur la Lys à 1,65 km de l'exploitation et à 196m de l'ilot 44 d'épandage

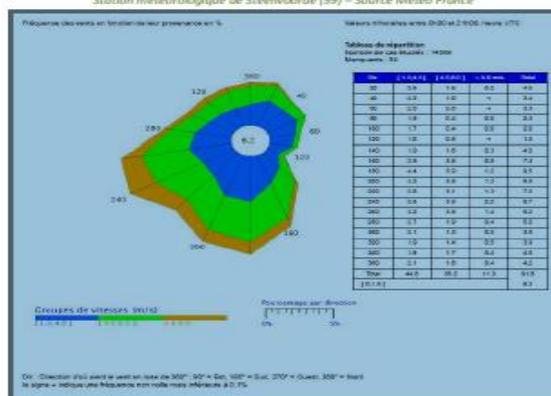
Le gîte des 2 tilleuls est à 175m de l'ilot 34 d'épandage

Le dossier appréhende insuffisamment les spécificités urbaines, les équipements de La Croix du Bac, l'importance de sa population.

Le centre du rayon de 300 m n'est pas précisé.

B L'air

Figure 12. Rose des vents pour les années 2005 à 2009 – Station météorologique de Steenwaarde (59) – Source Météo France



La rose des vents reprend les années 2005 à 2009. Elle ne permet pas d'appréhender les conséquences des changements climatiques survenus depuis les dernières années

La prise en compte des 3 mois de pics de la pollution évaluée par ATMOS sur la métropole lilloise proche est ignorée.

Les 2 stations de mesures de la qualité de l'air (association ATMOS) sont à 20 km du site *donc éloignées du site*

Tous les polluants n'étant pas mesurés, des dépassements de normes réglementaires ont été constatés en ce qui concerne particulièrement le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (P₃) et le dioxyde de soufre (SO₂) ayant des conséquences notables sur les milieux agricoles et naturels.

L'ammoniac (NH₃) étant produit quasi essentiellement par l'agriculture, l'exploitation est localisée dans une zone à émissions moyennes et produit actuellement 936KgNH₃/ an.

Concernant les émissions d'ammoniac, l'exploitation dégagera 11 565 kg de NH₃ par an, soit une augmentation de 10 629 kg de NH₃ par rapport à la situation avant projet.

Actuellement 81,8 tonnes de CO₂e est produit/an par l'exploitation.

Les arbres et haies présents sur le site permettent de stocker 5,4 tonnes de CO₂e/an.

Les émissions de gaz à effet de serre seront de 455,6 tonnes CO₂e/an après projet, soit une augmentation de 373,8 t CO₂e/an.

La concentration de l'air en poussières ou particules fines PM₂₋₅₋₁₀ ne doit pas être supérieure à 150mg/ m³.

Les élevages de poulets engendrent des niveaux élevés de poussières par rapport aux limites d'exposition à long terme pour les humains.

Pour l'exploitation actuelle, les émissions estimées de PM₁₀ sont de 222kg/an.

La production de poussières (PM₁₀) sera de 2 026 kg/an sur l'élevage, soit une augmentation de 1 804 kg/an par rapport à la situation avant projet.

C Le bruit

Les principales sources de bruit extérieures au site sont la départementale 122 à 10 m et la ligne TGV à 660 m.

Différentes sources sont recensées : animaux, équipements mécaniques dont les ventilateurs, les manutentions, les camions...

Le tiers le plus exposé à l'ouest de l'exploitation sera à 100m des futurs bâtiments.

Les tiers localisés dans le sens des vents dominants S et S/O sont plus éloignés et masqués par les hangars existants.

Dans son état actuel, l'exploitation respecte la réglementation en vigueur en limite de la propriété et en ZER- Zone à Emergence Réglementée - correspondant aux abords immédiats de habitations ou locaux habituellement occupés par des tiers

D L'environnement faunique et floristique

Le site de l'exploitation est localisé en zone Agricole au PLUI de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure de 2020.

La zone d'étude (site d'exploitation et périmètre d'épandage) comporte des ZNIEFF (Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), des Réserves Naturelles, des continuités écologiques, des espaces naturels relais et des espaces à renaturer, susceptibles d'accueillir une flore et une faune diversifiées, inféodées aux habitats naturels.

Le site d'exploitation, entouré de parcelles cultivées, de prairies et de bois, est localisé à 75 mètres d'un espace naturel relais (espace boisé). *Il s'agit du bois de l'épinette et de sa mare*

Il sera construit sur une parcelle déjà cultivée et n'aura pas d'impact sur la flore et faune existante.

Les ilots du plan d'épandage localisés le long de la Lys (ilots 41 à 45) sont situés à l'intérieur d'espaces à renaturer et d'espaces naturels relais et à proximité de corridors écologiques.

Les ilots 35 et 48 localisés le long de la Grande Becque sont dans des espaces à renaturer et le long de corridors écologiques.

Les ilots localisés dans des ZNIEFF (ilots 8, 35, 46 et 48) sont inclus dans des réservoirs de biodiversité.

Sur la commune de Laventie, les ilots sont localisés à l'intérieur ou à proximité d'espace à renaturer, situés le long des cours d'eau.

Les enjeux sur la biodiversité sont moyens ou faibles.

E Les eaux

Le site d'exploitation et les ilots d'épandage se situent dans la plaine de la Lys dont le réseau hydrographique est dense et en lien étroit avec la Lys. Celle-ci passe à 380m au Sud de l'exploitation.

L'état écologique et chimique des eaux superficielles de la Lys canalisée et de la Grande Becque est mauvais.

En raison du relief peu marqué et d'un substrat imperméable, la nappe remonte régulièrement en hiver avec affleurement au niveau des secteurs bas.

6 points de prélèvements d'eau souterraine sont à moins de 2km du site d'exploitation.

Le site d'exploitation est localisé à 856m d'une zone à dominante humide, à 580m de la becque de la halle, à 785 m d'une zone à dominante humide, à 74 m de la mare.

Il n'est ni en zone humide ni en zone à risque de crue des cours d'eau ni en zone soumis à l'aléa inondation.

Il est en zone de vulnérabilité forte des eaux souterraines.

Les eaux pluviales issues des toitures et des surfaces bétonnées seront renvoyées dans la mare et le fossé au N/E.

Les îlots d'épandage sont quasi tous situés dans des zones à dominante humide, 1 jouxte une zone à dominante humide.

10 îlots sont concernés par des zones de risques de crue le long de cours d'eau et des zones de prescriptions pour inondations.

La quasi-totalité des îlots d'épandage sont longés par des cours d'eau:

8 d'entre eux sont soumis aux Bonnes Conditions Agro-Environnementales dont l'exigence une bande tampon d'au moins 5 m de large le long des cours d'eau.

Les différents stockages réalisés sur l'exploitation (effluents, déchets, GNR...) sont susceptibles de provoquer une pollution des sols et des eaux en cas de fuite des réservoirs. Une mauvaise gestion des épandages (notamment sur les îlots situés dans des zones à dominante humide, humides ou inondables) favorise le ruissellement en surface des éléments polluants, lequel alimente les eaux superficielles, puis les nappes souterraines

Les enjeux sur l'eau sont moyens

F Les autres sites agricoles soumis à autorisation ou à enregistrement

De nombreuses exploitations **d'élevage de porcs** sont présentes dans un rayon de 3 km:

6 sont soumises à enregistrement et 1 à autorisation, notamment sur Steenwerck.

1 élevage de volailles et 1 élevage de bovins sont soumis à autorisation, à Steenwerck.

1.6 Mesures prises pour limiter les effets sur l'environnement

1.6.1 Les effluents et épandages

L'élevage engendrera 29410 kg d'azote, 18708 de phosphore, 3105kg de potasse /an et 126m3 d'eaux de lavage, 1137 tonnes de fumier/ha.

A La surface d'épandage

La surface potentiellement épandable est de 144,39 ha pour le fumier et de 118,63 hectares pour les eaux de lavage pour une surface à de mise à disposition de 167,45 ha

L'ensemble des parcelles dépannage pour le fumier est en aptitude 1 et en aptitude 1 et 2 pour les eaux de lavage à savoir avec des recommandations agronomiques.

En ce qui concerne la pression azotée :

La pression azotée pour un apport de 22000 kgN/an s'élève à 131,38kg/ha/an soit inférieure au seuil réglementaire de 170kgN/an
7410 kgN/an seront transférés sur l'installation de méthanisation

Le bilan azoté de l'exploitation est de -15kgN/ha/an soit les quantités d'azote organiques épandues sur les parcelles seront inférieures aux capacités d'exportation des cultures de l'ensemble des terres concernées par le plan d'épandage

En ce qui concerne le phosphore : La balance entrée /sortie sera de 35,5 P/ha/an.

Le phosphore devra être répandu sur des cultures exigeantes en phosphore.

L'azote et le phosphore permettront une réduction des apports engrais chimiques en s'appuyant sur les préconisations des plans prévisionnels de fertilisation et des besoins des cultures amendées.

B Les techniques d'épandage

Les enfouissements auront lieu 4 à 12 heures après l'épandage par des tracteurs équipés de pneus basse pression.

Les prescriptions de l'arrêté du 30 août 2018 établissant le programme régional en vue de la protection des eaux contre la pollution des nitrates seront respectées.

L'analyse de la composition azotée sera prise en compte pour la réalisation du plan prévisionnel de fumure

Le suivi conformément à l'arrêté du 19 décembre 2011 sera inscrit dans le cahier d'épandage.

La surface en cultures épandables soit 106 ha cultivées en pommes de terre, betteraves et blés sera suffisante pour 850 tonnes de fumier, en respectant la Directive Nitrates et le calendrier d'épandage. Les périodes d'épandage seront août et septembre.

1.6.2 La faune, la flore et le paysage

A La faune, la flore

Il n'y aura aucun effet direct sur la flore et faune par la construction des bâtiments

Le risque d'incidence sur les sites Natura 2000 est faible.

Certains ilots d'épandage sont localisés dans les ZNIEFF de type 1.

La sur-fertilisation du milieu pourrait nuire aux espèces et habitats protégés avec altération de la vie piscicole et par l'eutrophisation des milieux.

Ceci devra être contrôlé par un plan prévisionnel de fumure raisonné et selon les bonnes pratiques agricoles avec enfouissement rapide et un plan d'épandage raisonné.

Une haie d'essences locales sera plantée à l'Est des futurs bâtiments.

En ce qui concerne les risques de contamination :

Les bâtiments seront fermés évitant le risque de contamination avec les animaux sauvages et désinfectés afin d'éviter tout risque d'épizootie.

Les eaux de lavage seront dans des fosses étanches

Les animaux morts seront déposés dans un bac à équarrissage et régulièrement enlevés.

B L'insertion paysagère

Les constructions respecteront l'esthétique existante sans perturbation paysagère.

Les hauteurs des bâtiments seront inférieures à celles des bâtiments existants avec des coloris naturels et sobres.

1.6.3 Le contexte économique et la population

L'impact sera positif pour l'économie locale. *Lequel ?*

Cependant il pourra être négatif pour la population proche en ce qui concerne le bruit, les vibrations, les odeurs, la lumière, le risque sanitaire, les conséquences d'une explosion ou d'un incendie.

23 habitations sont localisées dans un rayon de 300 m. *Donnés sous estimées*

1.6.4 L'Hydrogéologie

A Le forage :

Il sera construit à 35m des bâtiments d'élevage. Le débit sera de 6m³ h et d'une profondeur de 70 m

Il sera muni d'un clapet anti-retour afin d'éviter la contamination de la nappe phréatique et du réseau d'eau potable.

B La consommation d'eau :

L'abreuvement des volailles passera de 530m³/an à 6915m³/an

Le nettoyage des bâtiments, du matériel et des engins agricoles passera de 10,5m³/an à 126m³/an

Les Meilleurs Techniques Disponibles – MTD - seront mises en place :

Dispositif anti- gaspillage et l'étalonnage de l'abreuvement, le contrôle et le suivi de la consommation, le nettoyage par haute pression...

C Les eaux pluviales :

En raison du risque sanitaire de contamination par des oiseaux sauvages celles-ci ne peuvent être récupérées

Afin d'éviter tout risque de stagnation des eaux en raison du limon argileux, l'infiltration des eaux n'est pas choisie

La mare de 420m existante servira de bassin de tamponnement avant rejet dans le fossé

Un débourbeur – déshuileur sera installée en amont de la mare.

1.6.5 Mesures mises en œuvre pour la protection de la qualité des sols et des eaux profondes et superficielles

4 risques : ruissellement des eaux souillées- fuite des ouvrages de stockage des effluents – mauvaise évacuation des eaux – mauvaise gestion des épandages

Dépollution envisagée lors de la construction si des traces anciennes de pollution des sols étaient découvertes

Vérification des fosses de stockage annuelle conçues et dimensionnées pour éviter tout déversement (7,4 mois de stockage)

Stockage des produits dans des locaux techniques

Cuve de stockage GNR enterrée et à double paroi

Forage clos avec clapet antiretour

Respect du plan d'épandage : aucun épandage sur des surfaces inondées ou sur des parcelles en zone à dominante humide, humide ou inondable

Enfouissement dans les 4 à 12 heures après épandage et MTD

Gestion nutritionnelle des volailles afin de diminuer les concentrations en azote et phosphore des déjections et MTD

Le projet sera compatible avec le SDAGE, le SAGE ET le Programme d'actions pour la protection de la ressource en eau

3.2.1 Les rejets dans l'air

A **Limiter les gaz à effet de serre**

455,6 tonnes de CO₂e/ an seront produits soit 378,8tCO₂e / an de plus

Les mesures et techniques seront les suivantes :

Les haies et arbres permettront de stocker 9,1tCO₂/ an

un projet d'installation des panneaux voltaïques sur le hangar sud afin d'éviter la production d 1,5tCO₂/a

4 ventilateurs sur 9 en économie d'énergie

le chauffage à circulation d'eau chaude et convection

le système de régulation par ordinateurs et sondes de la ventilation et du chauffage

l'éclairage basse consommation et naturel par fenêtres en toiture

l'alimentation sèche et utilisation du blé de l'exploitation

l'épandage sur au maximum 4km

la méthanisation à 4,3 km d'une partie du fumier.

B **Limiter les émissions d'ammoniac - NH₃ - MTD** par :

une alimentation spécifique pour améliorer la digestion et l'efficacité de la synthèse des protéines

le logement sur sol en béton et litière de paille sèche par ventilation dynamique et système de brumisation

la gestion du fumier

La solution de laveurs d'air n'est pas retenue en raison d'un investissement important.

C **Limiter les poussières** principalement par :

la manipulation des litières 7 fois/an

des matières huileuses ajoutées à l'alimentation
la ventilation nettoyée et désinfectée
le système de brumisation
la livraison des aliments secs directement dans les silos fermés
le nettoyage des voies et circulation et aires de stationnement
la plantation d'une haie.

1.6.7 Les odeurs

Une odeur possède différents niveaux d'acceptabilité
Les modes de diffusion dépendent des conditions climatiques (vents et températures) – de la topographie – des obstacles et écrans
Les différentes sources sont : les animaux eux-mêmes et leur litière – les déjections et déchets – les épandages
Les bâtiments de l'exploitation, les animaux, le stockage et l'épandage des effluents sont susceptibles d'émettre des odeurs.

A **Meilleures Techniques Disponibles - MTD - en ce qui concerne l'alimentation**

Hygiène des bâtiments – ventilation et brumisation
Re-paillage en cours de lot selon état de la litière
Haies et arbres présents
Implantation du Bâtiment à + de 160m des tiers dans la direction des vents dominants

B **Meilleures Techniques Disponibles - MTD - des effluents**

Dépôts coniques et enfouissement
Méthanisation partielle de fumiers
Déchets remis régulièrement aux filières
Cadavres d'animaux en bacs d'équarrissage réfrigérés et enlevés régulièrement

1.6.8 Le bruit

Les habitations le plus exposées sont localisées à 100 m à l'ouest de l'exploitation dans la direction opposée aux vents dominants.
Les habitations exposées à l'Est sont plus éloignées et masquées par des bâtiments existants

A **Les nouvelles sources de bruits** seront :

Les 16 ventilateurs en toiture et les 18 ventilateurs en pignon
L'augmentation de la fréquence et des temps de livraison des aliments, des chargement et déchargements des animaux, du lavage des bâtiments, de la manipulation des effluents.

tableau 77. Emergences calculées au niveau du tiers le plus exposé après projet

Période d'émission	Equipements en fonctionnement	Durée cumulée de la période d'émission	Bruit résiduel L2 (dBA)	Bruit ambiant mesuré L1 (dBA)	Bruit ambiant estimé (dBA)	Emergence estimée (dBA)	Emergence réglementaire arrêté 27/12/13 (dB A)
Période 1	Tracteurs	3h30 - jour	48,3	49	49	0,7	6
Période 2	Ventilateurs	3h00 - nuit	36,1	38	38,8	2,7	3

La réglementation en termes de nuisances acoustiques sera respectée.

B Principales mesures mises en œuvre pour éviter les bruits :

Positionnement des bâtiments par rapport aux vents dominants

Bâtiments isolés et fermés

Ventilation correctement dimensionnée

Proximité des silos entre les bâtiments

Transports et activités en journée

Engins évoluant sur le site sans fréquence sonore et conformes à la réglementation.

1.6.9 Les vibrations

Les vibrations liées à la construction seront limitées dans le temps ;

La circulation des camions et tracteurs sera fortement augmentée de 40 à 384 poids lourds par an

tableau 78. Nombre de camions entrant et sortant du site avant/après projet

Activité	Nombre de camions			
	Avant projet	/an	Après projet	/an
Arrivée des animaux	1 camion/lot	3	1 camion/lot	7
Départ des animaux	3 camions/lot	9	7 camions/lot	49
Livraison d'aliments	4 camions/lot	12	1 camion toutes les 1 à 2 semaines	40
Livraison de GPL	3 fois/an	3	-	-
Livraison de GNR	1 fois/an	1	1 fois/an	1
Equarrisseur	1 camion/lot	3	1 camion/lot	7
Enlèvement de la litière	3 bennes/lot	9	40 bennes/lot	280
TOTAL		40		384

Les voies de circulation sont stabilisées et aptes à supporter les charges. *Limitation à 19,5t*

Les poids lourds arrivant majoritairement par l'A25 ne traverseront pas les centres villes de Steenwerck, de Saily sur la Lys et le hameau de la Croix du Bac

Cette remarque exclut les mouvements locaux des épandages et des trajets vers Estaires pour la méthanisation.

1.6.10 Les déchets

Très peu de déchets seront produits par l'exploitation.

Aucun déchet ne sera brûlé ou enfui.

Ils seront repris notamment par l'équarrisseur ATEMAX et le vétérinaire.

Les filières de valorisation (équarrissage, vétérinaire...) sont décrites

1.6.11 Insectes et rongeurs

Les bâtiments et matériels seront nettoyés en fin de bande avec un détergent et un désinfectant.

Les animaux morts seront stockés dans un container étanche, désinfecté à chaque vide sanitaire.

Les aliments livrés seront stockés dans des silos aériens fermés.

1.6.12 Effets temporaires du projet

Ils seront limités dans le temps en lien avec la construction des bâtiments : les travaux seront effectués dans la journée.

1.6.13 Nuisance lumineuse

Les éclairages extérieurs sont présents pour le fonctionnement du site en période nocturne et non dirigés vers les habitations voisines.

1.6.14 Utilisation rationnelle de l'énergie

TABIEAU 3. Consommations énergétiques avant et après projet

Energie utilisée	AVANT PROJET	APRES PROJET
Eau	540 m ³ /an	7 041 m ³ /an
Gaz	2,69 t/an	14,5 t/an
Carburant (GNR)	500 l/an	700 l/an
Electricité	10 500 kWh/an	84 000 kWh/an

Le site sera alimenté par un forage de 7041m³ /an.

La consommation de GNR sera de 700 litres/an.

L'électricité passera de 10500 kWh/ an à 84000 kWh/a. Il est prévu l'installation de panneaux voltaïques.
Le chauffage des bâtiments par circulation d'eau chaude passera de 2,7 tonnes à 14,5 tonnes de GPL.

1.7 Evaluation du Risque Sanitaire (ERS)

Dans la zone d'étude est celle du rayon d'affichage de 3km sont concernés 23 habitations et 4 établissements sensibles accueillant du public.

L'Evaluation du Risque Sanitaire (ERS) démontre que le projet de la SARL WAREMBOURG ET FILS était acceptable par rapport aux risques sanitaires pour la population.

1.7.1 Les substances émises

Les études concernant les concentrations en ammoniac à proximité de ce type d'élevage dans le Nord sont inexistantes.

Les stations les plus proches de l'institut ATMO hauts de France sont celles de Marcq en Baroeul et Wattignies.

La qualité de l'air dépasse les objectifs qualité pour l'ozone et les particules en suspension PM10.

Les émissions varient fortement selon les vents et les températures.

Les substances retenues par l'étude sont les suivantes :

tableau 80. Substances émises par le site après projet et caractéristiques

Substance	Source principale des émissions	Quantité d'émission estimée	Voie d'émission
Protoxyde d'azote N₂O	Stockage des déjections en bâtiment et épandage	516 kg/an	Air
Ammoniac NH₃	Déjections en bâtiment et épandage	11 565 kg/an	Air
Poussières PM10	Aliments, animaux, litière	2 026 kg/an	Air

L'ammoniac :

La Valeur de Toxicologie de Référence -VTR – est 500ug.m3

Le niveau ambiant d'ammoniac sera de 6,4ug/m3 à 100m.

Le ratio exposition/ recommandation serait de 0,0128 soit inférieur à 1 et acceptable par rapport aux risques sanitaire :

Il n'est pas réalisé une étude approfondie.

Non pas été retenues :

Le méthane CH₄ issu des animaux évacués par les ventilateurs en raison de sa non toxicité à faible concentration.

Le dioxyde de carbone CO₂ émis par les engins agricoles étant peu toxique.

1.7.2 Les agents susceptibles d'être dangereux pour l'homme

tableau 82. Liste des agents susceptibles de présenter un danger pour l'homme

Atelier	Danger potentiel / agents	Espèces animales sauvages	Voies de transfert	Effets sur l'homme	Sources d'émission
Zoonoses Maladies Réputées Contagieuses non exotiques					
Volailles	Grippe aviaire, Salmonellose	Oiseaux et Mammifères	Toutes représentées	Multiples	Systèmes de ventilation, eaux pluviales, rongeurs
Zoonoses à formes cliniques abortives					
Volailles	Chlamydochloa psittaci	Oiseaux et Mammifères	Contact et air	Fièvre, grippe	Systèmes de ventilation
Agents intestinaux					
Volailles	Salmonella, Escherichia coli, Campylobacter, Cryptosporidium parvum, Helminthes	Oiseaux et Mammifères	Contact et eau	Gastroentérite, septicémie, amaigrissement, syndrome urémique hémolytique, larva migrans...	Eaux pluviales, rongeurs
Agents chimiques gazeux					
Volailles	Ammoniac NH ₃	Toutes	Air	Irritations	Systèmes de ventilation
Agents particuliers					
Volailles	Poussières organiques	Toutes	Air	Irritations, allergie, cancer	Systèmes de ventilation
Volailles	Poussières minérales	Toutes	Air	Irritations, dermite	Systèmes de ventilation

1.7.3 Les précautions sanitaires

Les notions d'hygiène au sein de l'exploitation

L'introduction de nouveaux animaux : nettoyage, désinfection, lavage et tenue d'un registre d'entrées et sorties

L'abreuvement par l'eau du forage

Le nettoyage haute pression des bâtiments et désinfection

Le plan de lutte contre les rongeurs et insectes

L'équarrissage par un bac étanche réfrigéré, mobile et désinfecté.

1.8 Effets cumulés avec d'autres projets connus

Ils concernent les pollutions de l'eau, des sols et de l'air.

9 sites d'exploitations soumis à autorisation ou enregistrement sont dans un rayon de 3 km.

Aucune donnée n'est disponible sur la gestion des effluents et les quantités d'émission des polluants dans l'air.

Les effets cumulés se situeront essentiellement au niveau de l'air

L'exploitant mettra en place de mesures afin de réduire ces émissions

1.9 Les Meilleures Techniques Disponibles - MTD Solutions de substitutions envisagées

Ce chapitre est le plus développé du dossier

1.9.1 MTD 1 - Système de Management Environnemental – SME

11 techniques sont retenues

Dont suivi d'une formation

Suivi des performances environnementales et mis en place de nouvelles technologies

L'étude d'impact a montré que le site ne provoque pas des odeurs susceptibles de nuire.

Cependant des mesures seront mises en place pour réduire ou supprimer les nuisances olfactives du dépôt en champ.

1.9.2 MTD 2 - Bonne Organisation Interne

6 techniques sont retenues dont un plan d'urgence

1.9.3 MTD nutritionnelles – MTD 3 (a,b) - 4 (a,b,c)

Techniques de gestion nutritionnelle pour réduire les teneurs en azote, phosphore et ammoniac dans l'air, les eaux et les effluents, évolutives en fonction de leur efficacité.

Distribution d'aliments multi phase additionnée d'acides aminés

1.9.4 **Utilisation Rationnelle de l'Eau - MTD 5 (a à e)**

6 actions sont retenues – 5 techniques combinées sont retenues

Notamment un système d'abreuvement permettant de limiter le gaspillage

1.9.5 **Emissions dues aux eaux résiduaires - MTD 6 (a,b,c) - 7(a,c)**

5 techniques combinées sont retenues : mare fossés, propreté des installations, économie des consommations, entretien et carnet de maintenance...

1.9.6 **Utilisation Rationnelle de l'énergie – MTD 8 (a,b,c,d)**

Les techniques concernent : la ventilation dynamique pilotée, la brumisation, le chauffage, l'isolation thermique des bâtiments, l'éclairage basse consommation

Le système de chauffage permettra une réduction des GES de 45,7 t CO₂e/ an et une réduction de la consommation de chauffage de gaz de 12,9t/an.

1.9.7 **Emissions sonores - MTD 9-10**

L'étude conclut au respect de la réglementation et en absence d'impacts sonores en limite de propriété et pour le tiers le plus exposé.

En cas de plainte une étude sera réalisée après mise en activité des bâtiments.

Un plan de gestion du bruit sera mis en œuvre.

Cependant 5 mesures seront mises en place notamment concernant les ventilateurs, la fermeture des bâtiments, le lavage des bâtiments en journée.

1.9.8 **Emissions des poussières - MTD 11(a,b)**

2 techniques concernant notamment l'alimentation et la brumisation seront mises en œuvre.

1.9.9 **Odeurs - MTD 12-13 (a,bc,e)**

4 techniques seront combinées concernant notamment : l'implantation des bâtiments - la litière sèche, la sortie de l'air par la toiture et en pignon sud, la plantation haies, le stockage en bout de champ sous bâche, la méthanisation d'une partie du fumier, l'épandage avec hérissons verticaux et l'enfouissement dans les 4 à 12 heures.

1.9.10 **Emissions dues au stockage des effluents d'élevage solides – MTD 14-15 (a,b)**

En bout de champ le fumier sera mis en andain conique, d'une hauteur maximale de 3m et d'une base de 4m de large et sera bâché afin de réduire le rapport entre la surface et le volume. Une partie sera méthanisée.

1.9.11 **Emissions dues au stockage et du traitement des effluents du lisier -**

MTD 16-17-18

L'exploitation n'est pas concernée. Le traitement s'effectue à l'extérieur de l'exploitation.

1.9.12 **Epandage des effluents d'élevage - MTD 20-21-22**

La SARL n'étant pas propriétaire du parcellaire n'est pas concernée par ces techniques

Cependant 8 techniques seront utilisées après études environnementales et APTISOLE, aptitude des sols à recevoir les effluents notamment :

Respect de la réglementation vis à vis des distances : aux cours d'eau, puits, forages sources et tiers

Epandages hors sols inondés, détrempés, gelés, enneigés, en période de forte pluviosité

Epandage avec hérissons verticaux et enfouissement dans les 12 heures.

1.9.13 **Emissions résultant de l'ensemble du processus de production - MTD 23**

L'exploitation aura des émissions d'ammoniac kgNH_3/an de 11565 contre 18088 pour une exploitation standard, soit une réduction de 3523 kgNH_3/an .

1.9.14 **Surveillance des émissions et paramètres de procédé**

A Azote et phosphore - MTD 24 (a)

Un bilan réel simplifié sera réalisé annuellement.

B Ammoniac - MLTD 25 (a)

Une estimation sera réalisée annuellement. La concentration et le débit de renouvellement d'air ne seront ni mesurés ni calculés en raison des coûts.

1.9.15 **Odeurs - MTD 26**

L'étude a établi un risque faible pour les tiers

Une plainte ayant été déposée en 2009 pour le dépôt en bout de champ, un protocole de surveillance sera mis en place.

1.9.16 **Poussières - MTD 27**

Une estimation sera réalisée annuellement par le module GEREP. Ces émissions ne seront ni mesurées ni calculées en raison de la faible quantité et du coût.

1.9.17 **Bâtiments équipés d'un système d'épuration de l'air - MTD 28**

Exploitation non concernée

1.9.18 **Autres paramètres de surveillance - MTD 29**

Les consommations d'énergies seront relevées et contrôlées.

Toutes les données concernant le fumier épandu et méthanisé seront enregistrées. La quantité de fumier sera notifiée dans le cahier de fertilisation.

1.9.19 Emissions d'ammoniac provenant des bâtiments de volailles - MTD 32

Celles-ci seront calculées à l'aide de l'outil d'aide à l'évaluation et comparées aux Niveaux d'Emission Associés au MTD (NEA-MTD) pour l'ammoniac.

tableau 88. Comparaison des émissions de l'élevage aux NEA-MTD avant et après projet

Bâtiment d'élevage	NEA-MTD (kg NH ₃ / emplacement an/)	Emissions sur l'exploitation de la SARL WAREMBOURG ET FILS (kg NH ₃ /an/place)
Ancien bâtiment	0,01 – 0,08	0,019
V1	0,01 – 0,08	0,045
V2	0,01 – 0,08	0,045

Source : <https://www.declarationpollution.ecologie.gouv.fr/gerep/>, Outil d'aide à l'évaluation des émissions à l'air des élevages IED volailles (Microsoft Office / Excel), CITEPA/MEEM, version du 24/08/17

1.9.20 Rapport de base

Le Gazole Non Routier étant la seule substance dangereuse utilisée, l'exploitation n'est pas soumise à ce rapport.

L'exploitant pourra mettre en œuvre l'ensemble des Meilleures Techniques Disponibles et des substitutions à celles-ci.

1.10 Etude de dangers

1.10.1 Risques naturels

A Inondations

Le site d'exploitation est localisé ni dans une zone de probabilités de crue ni dans une zone réglementaire du PPRI Lys -aval dans une zone potentiellement sujette aux inondations de caves avec une fiabilité faible.

Les arbres à proximité autour et à l'intérieur du site faciliteront la décrue.

Aucun sinistre inondation n'a été effectué

B Erosion des sols-argiles - séisme

Aléas faibles pour l'érosion et séisme - moyen pour le retrait gonflement des argiles

C Risques technologies

La commune est concernée par des risques liés aux engins de guerre et au transport de marchandises dangereuses.

1.10.2 Risques liés à l'environnement humain

A Malveillance

Présence de l'exploitant sur place -Bâtiments d'élevage fermés -Site clôturé et porte avec digicode

B Trafic et circulation interne

Proximité de la Départementale - Plan de circulation interne - autorisations de circulation restreinte

1.10.3 Analyse des risques liés à l'exploitation

Aucun évènement ne fait état d'un risque élevé.

Les risques liés à des mauvaises manœuvre sont faibles

Les risques les fuites des produits de stockage et des eaux de lavage et la mauvaise ventilation présentes des risques sérieux.

Les évènements incendie font état de risques importants :

Ils concernent les stockages de produits – les bâtiments d'élevage – les hangars de stockage de paille et matériel – l'installation électrique - le réseau gaz de ville

Les risques à effet domino sont nuls en raison du flux thermique de 8kW avec une distance atteinte de 5,1 m :

en cas d' incendie du bâtiment de stockage de paille, le bâtiment d'élevage et les habitations ne seraient pas atteints

en cas d'une explosion ou d'un départ d'incendie de la chaudière à gaz seul le bâtiment d'élevage serait atteint.

1.10.4 Les principales mesures de prévention et de protection

Le site sera conforme aux normes en vigueur.

La réglementation du travail sur les postes de travail sera appliquée.

Le site répondra aux articles du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'accessibilité aux secours - la défense incendie du site notamment les alarmes et extincteurs.

Les installations électriques seront conformes à la norme C15/100.

La réserve incendie à savoir la mare de 420m³ répond au besoin en eau estimé à 300m³.

Une attestation de réception d'un point d'eau incendie sera envoyés au SDIS afin de procéder à la reconnaissance opérationnelle initiale du site et de figurer dans la base départementale de EPI. (Equipement de Protection Individuelle)

1.10.5 Risque sanitaire

Une conduite de l'élevage irréprochable, un suivi vétérinaire vigilant et efficace permettront de contrôler ce risque.

L'étude de dangers conclut à des risques moindres et intermédiaires.

Le niveau de risques est acceptable en raison de mesures mises en place.

II Le déroulement de l'enquête

1 Préparation de l'enquête

Nombreux échanges par mails avec mme Gelly de la Préfecture du Nord – fixation de la date de l'enquête en raison des contraintes liées au Corid19 – préparation du contenu du dossier- et réception du dossier à la Préfecture

Et avec Mme Valantin - cabinet Ressources et Développement – Eecke – chargée de l'élaboration du dossier

Rencontre sur le site d'exploitation avec les exploitants mr et mme Warembourg et mme Valantin le 1/7 à 15h

Rencontre avec mr De Backer DGS de Steenwerck le 13/8 à 11h

Cette préparation s'est déroulée dans les meilleures conditions.

2 Information du public

Elle a été conforme à la réglementation

2.1 Information par voie de presse

L'avis est paru dans la Voix du Nord et de Nord Eclair - rubrique « annonces administratives » - les 21/08/2020 et 08/09/2020.

2.2 Information par affichage en mairie et sur le site de l'exploitation de l'arrêté et de l'avis

1ere vérification effectuée le jeudi 13/08 - Saily – Fleurbaix – Steenwerck - site de l'exploitation

2.3 Information sur les sites internet des Préfectures du Nord et du Pas de Calais et des communes concernées

Avis – Dossier - Rapport - Conclusions et avis

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier a été accessible sur le site internet du Nord

<http://nord.gouv.fr/icpe-agricoles-autorisations-2020>

et du Pas-de-Calais : <http://pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-dupublic/Enquetes-publiques/ICPE-AUTORISATION>.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-agricoles-autorisations-2020> et du Pas-de-Calais: <http://pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/ICPEAUTORISATION>

ainsi qu'en mairies de STEENWERCK et de SAILLY-SUR-LA-LYS pendant un an.

Information de l'enquête sur les sites internet des communes

Steenwerck : page « actualités »

Sailly sur la Lys : page documents / documents administratifs

Nieppe : page actualités

Erquinghem sur la Lys : page accueil / habitat et cadre de vie/urbanisme / enquêtes publiques »

Laventie : page accueil / informations

Fleurbaix : page « « A la une »

Des informations complémentaires relatives au projet ont pu être obtenues auprès du Bureau d'Etudes Ressources & Développement – Tél. 03.28.40.81.19 – contact@ressources-et-developpement.com.

3 Le déroulement de l'enquête

3.1 Environnement de l'enquête

3.1.1 La presse (annexe 1)

L'enquête a fait l'objet de plusieurs articles de la Voix du Nord et de l'Indicateur des Flandres ainsi que des vidéos

Toutes les parties ont eu la parole -Les permanences et manifestations lors des permanences de Steenwerck ont été annoncées- les manifestations ont été commentées et filmées

3.1.2 Malveillances envers les Warembourg

Avant le début de l'enquête et pendant celle-ci Mme Warembourg a fait l'objet de propos et actes malveillants (tracts – appel insultant de nuit ...). Elle en a fait part à moi-même et à Mme Gelly (voir annexe 2) et de ses angoisses par rapport à ses enfants.

Elle a porté plainte pour ces faits le 6 octobre veille de la dernière permanence à Steenwerck et m'en a informé.

Elle m'a fait part que certaines personnes favorables au projet auraient ressenti une certaine partialité d'agent de la commune lors du dépôt de leurs observations en mairie de Steenwerck. Ceci n'a pas eu d'incidence sur ce le recueil de ces observations

3.2 Les permanences

- 3 permanences ont été prévues à Steenwerck et 1 à Sailly sur la Lys selon le tableau suivant :

Mairie de STEENWERCK	Mairie de SAILLY-SUR-LA-LYS
Lundi 7 septembre 2020 de 9 h à 11h30 (début de l'enquête) Samedi 19 septembre 2020 de 9h à 11h30 Mercredi 7 octobre 2020 de 13h30 à 16h30 (heure de clôture de l'enquête)	Vendredi 25 septembre 2020 de 13h30 à 17h

Elles ont été prolongées à Steenwerck le 7 / 9 de 1h15', le 19 /9 de 30'

9 personnes se sont déplacées à Sailly sur la Lys - une 50 aine à Steenwerck

Elles se sont déroulées dans le calme et sans difficultés matérielles.

Les relations avec les services municipaux n'ont posé aucun problème.

J'ai rencontré le maire de Steenwerck lors des 1^{ère} et dernière permanences

Quelques membres de l'association « FLANER Flandre Lys Allœu Nature et Environnement Respectés », association de défense locale constituée durant l'enquête sont venus à chacune des permanences s'informant du contenu du dossier et du déroulement de l'enquête. Lors de la 1^{ère} permanence ces membres m'ont sollicitée pour l'organisation d'une réunion publique. J'ai répondu par la négative à cette demande, celle-ci n'ayant rien à apporter de positif au vu des prises de position des différentes parties. L'association a rencontré mme Warembourg sans suite.

- Le 19/9 à Steenwerck pendant la permanence, une manifestation a été organisée par l'association FLANER réunissant sur le parvis de la mairie une 100 aine de personnes ; celle-ci s'est déroulée dans le calme.
J'ai pris la parole à la demande de l'association FLANER et ai exposé le rôle du commissaire enquêteur et l'objet d'une enquête.
Le président Sébastien Faureau a présenté l'association FLANER et ses futures actions.
La députée, madame Jennifer Temmerman, est intervenue dans une volonté d'alimenter le projet de loi visant à l'amélioration du bien-être animal, engendrant une éventuelle interdiction de ce type d'élevage.
Le maire, monsieur Joël Devos a été interpellé sur le permis de construire accordé par la commune et sur sa validité.
- Le dimanche 04/10 suite à un appel de mme Warembourg à mme Gelly indiquant une distribution invasive de tracts contre le projet j'ai parcouru la commune de Steenwerck et la croix du bac. Je n'ai constaté aucun affichage sauvage.
J'ai parcouru le circuit promenade de la Lys qui contourne le site et des parcelles d'épandages jusqu'à la Lys dont l'intérêt est remis en cause par les impacts du projet (voir annexe 5)

- Mme Warembourg m'a transmis le 05/10 un tract de l'association FLANER reçu dans sa boîte aux lettres sur lequel était barré en rouge par le mot ASSASSIN (annexe 2). Elle a porté plainte en gendarmerie le 06/10 en raisons des malveillances.
- La 2de manifestation du 07/10, à l'initiative de l'association FLANER, s'est déroulée dans le calme sur le parvis. Une 100 aine de personnes ainsi que 6 associations environnementales locales, départementales et nationales étaient présentes (annexe 1). Les présidents ont pris la parole. Certaines ont contribuées par leurs observations à cette enquête. Leurs actions se poursuivra au-delà de cette enquête. (annexe 1)
Je suis intervenue afin de m'exprimer sur les actes de malveillances envers la famille Warembourg, à savoir : qu'une enquête publique était un grand moment de démocratie participative exigeant de se dérouler dans le respect de chacun - que ceux qui commettent des actes malveillants oeuvrent a contrario des arguments qu'ils veulent défendre.
L'association FLANER s'est désolidarisée de ces actes. Mr le Maire a exprimé son accord avec mes propos. Mes propos ont fait l'objet de 2 observations négatives.
Du fait de l'éventualité de l'évolution législative sur ce type d'élevage, des membres de l'association m'ont demandé la suspension et le report de l'enquête lors de la permanence du 707/10 - ce que j'ai décliné.

A la fin de la dernière permanence du 07/10, j'ai rencontré une dernière fois mme Warembourg pour revoir le site et lui poser la question quant à la démolition de l'ancien bâtiment et de l'amiante en découlant : celle-ci a été effectuée par une entreprise spécialisée

4 **Etude des Observations** (annexe 3)

4.1 **Données quantitatives**

483 observations ont été enregistrées

dont 41 favorables au projet et 330 défavorables reprenant l'argumentaire émanant de l'association L214

Les associations suivantes ont apporté leurs contributions :

Fédération Nord Nature Environnement – Acteurs régionaux du Développement Durable ARDD – Steenwerck Nature Environnement – FLANER Flandre Lys Allœu Nature et Environnement Respectés

Un grand nombre d'observations reflètent une étude précise et détaillée, s'appuient sur des références documentaires

Un certain nombre d'observations indique que leurs avis défavorables ne sont pas contre les exploitants eux mêmes

Ont été déposés

- à Steenwerck : 23 observations écrites - 27 courriers dont l'inventaire de la biodiversité sur Steenwerck effectué par l'association Steenwerck- Nature- Environnement
un tact - 3 plans des circuits de randonnée
une pétition de 21 listes et 457 signatures organisée par l'association FLANER adressée au Préfet (voir observation 446)
la copie de la délibération du conseil municipal de Steenwerck du 06 /10
- à Sailly sur la Lys : 4 courriers et 6 observations écrites - la participation a été faible
L'avis de l'adjoint au maire a été transmis sur l'adresse mail de la préfecture

Un nombre très limité de mails sont arrivés après la date et l'heure butoirs

Le mail de M. Philippe PESCHEUR reçu le 7 octobre (09:23:03 +0000) n'a pu être exploité en l'état et être déposé sur le site internet : le document joint était inexploitable "page vierge " avec un certain poids et via un logiciel "non labellisé" (iCloud) par le ministère de l'Intérieur.

La SARL Warembourg ayant refusé un registre numérique, les observations, écrites, courriers, reçues par mail, ont nécessité la reprise de celles-ci, la recherche des doublons, une mise en forme ... dans le tableau des observations - ceci a été chronophage (annexe3)

4.2 Synthèses des argumentaires des associations

4.2.1 Association L214

Projet non éthique – maltraitance et souffrance animale – impacts environnementaux dont gaz à effet de serre , ammoniac, nitrates
Alimentation importée générant la déforestation – émergence et propagation de nouveaux pathogènes

4.2.2 ARDD - Association Régionale des Acteurs du Développement Durable

Conclusions compte tenu :

des atteintes importantes portées au climat du fait d'une augmentation conséquente des gaz à effet de serre ; des atteintes conséquentes portées à la qualité de l'air ;

du manque d'informations et de données prenant en compte les exploitations similaires dans un rayon géographique très restreint ;

des risques encourus en matière de protection de l'eau et des milieux humides

de l'augmentation de l'artificialisation des sols allant à l'encontre des objectifs « Zéro Artificialisation nette »

des risques encourus en matière de protection des milieux naturels et de la biodiversité ;

des manques de données permettant d'analyser correctement le projet en matière de protection de l'environnement, de bilan carbone, de bruit,

l'ARDD demande que la SARL Warembourg et Fils à Steenwerck ne soit pas autorisée à réaliser le projet d'élevage de volailles de chair de 117 600 emplacements proposé en l'état.

L'ARDD demande à Monsieur le Préfet de rappeler à l'établissement Warembourg et Fils de respecter les engagements de la France et plus localement de la CCFI afin de pouvoir prétendre à un projet qui s'inscrit dans le respect de la protection de l'eau, du respect des sols, de la lutte contre le réchauffement climatique et pour le respect de la qualité de l'air.

En cas d'autorisation du projet en l'état, l'ARDD n'exclut pas d'entamer les procédures nécessaires afin de faire respecter les engagements de la France, et plus localement, de la CCFI dans les domaines précités.

4.2.3 FLANER – Flandre Alloeu Nature Environnement Respectés

Pétition en ligne : <https://www.change.org/flaner5962> adressée à mr le Préfet

Un projet de poulailler industriel d'une ampleur colossale (7 "lots" de 117 600 poulets de chair soit 820 000 par an) est en préparation dans le village de la Croix-du-Bac à Steenwerck (59181).

POURQUOI SIGNER CONTRE CE PROJET ?

Pollution de l'air et santé humaine :

- 455,6 tonnes CO₂e/an (dioxyde de carbone équivalent).
- 11,5 tonnes/an d'ammoniac et 2026 kg/an de poussières et de particules fines qui génèrent ou aggravent les infections respiratoires.
- Odeurs nauséabondes, prolifération de mouches.
- Bilan carbone lourd et import d'aliments tels que le soja OGM en provenance d'Amérique du Sud (déforestation de l'Amazonie et du Cerrado), transport maritime, transport par camion.
- Utilisation massive et systématique d'antibiotiques à l'origine de nombreuses antibiorésistances parfois mortelles pour les humains.
- Risque d'apparition et de propagation de zoonoses (75 % des maladies humaines émergentes sont d'origine animale).

Pollution des sols et des eaux :

- Épandage du fumier et des eaux de lavage.
- Forage à 70m de profondeur qui puise plus de 7000m³ d'eau/an dans la nappe phréatique.
- Impact sur la Faune et la Flore, risques pour la biodiversité.

Souffrance animale :

- 21 poulets/m² soit 1 poulet/feuille A4.
- De leur premier à leur dernier jour (moins de 40 jours pour les poulets), aucun animal ne sortira de ce poulailler industriel.
- Le sol sera recouvert d'une simple litière inchangée pendant toute la durée d'élevage, les poulets grandiront dans leurs excréments.
- Brûlures de la peau, troubles cardiaques et ascites, graves problèmes respiratoires dus à la concentration d'ammoniac, conjonctivites, parasitisme.
- Déformations douloureuses des pattes entraînant douleurs intenses, boiteries, parfois paralysies et même la mort.

Comment accepter un tel projet aujourd'hui face à l'urgence climatique et environnementale que nous ne pouvons plus nier ? Le dernier Rapport spécial du GIEC publié en octobre 2018 nous rappelle bien que ce modèle agricole y tient une large part et qu'il y a urgence à en changer et à s'engager dans une transition écologique.

Plus de 400 habitants vivent à la Croix-du-Bac, 81 maisons situées à moins de 300 mètres de ce projet d'élevage intensif dont une école (une soixantaine d'enfants), une Médiathèque et une Église.

Une PPL (Proposition Parlementaire de Loi) sur le bien-être animal sera débattue à l'Assemblée Nationale à partir du 08 octobre, elle vise entre-autre l'interdiction de ce type d'élevage intensif. Ce projet va donc à contre-courant de ce que souhaite une immense majorité de citoyens et de l'évolution de la société sur ce sujet.

5 Thématiques principales des observations

5.1 Critique du dossier

5.1.1 Son appréhension

Une avalanche et beaucoup de répétitions d'éléments contextuels et très techniques en font un ensemble qui peut avoir pour effet de décourager la lecture pour le plus grand nombre. Cet aspect peut aller à l'encontre des buts de transparence affichés.

5.1.2 Insuffisances

Cette étude ne tient pas compte des retours d'expériences des nuisances observées aux abords d'élevages intensifs de ce type.

Méthode comparative par rapport à l'ancien bâtiment : Depuis octobre 2018 il n'y a plus d'élevage sur le lieu du site. Est-ce que cela signifie qu'une évaluation peut se baser sur un site qui n'a aucune mesure réelle?

Imprécision du cercle des 300m : comment mesurer un rayon dans une figure qui n'a pas de centre

5.1.3 Les plans

Le bâtiment étant à une échelle plus petite que l'échelle utilisée pour les terrains (différence de 1/100), ce qui n'a pas permis à Monsieur le Maire de voir véritablement l'impact de ce bâtiment sur le paysage de la Croix du Bac. Si cette remarque est avérée, est ce que l'accord pour le permis de construire ne serait pas caduc ?

Pas de plan à l'échelle 1/200, norme architecturale, avec des détails pour y voir plus clair sur les écoulements d'eau usées qui vont pollués les fossés, la nappe phréatique, la Lys et les mares

Les 16 ventilateurs de toit n'apparaissent pas sur les plans.

5.2 **Prise en compte de la proposition de loi sur le bien-être animal**

La Députée, Jennifer de Timmerman a précisé qu'une nouvelle loi sur la souffrance animale passera prochainement à l'Assemblée.

Monsieur le Maire a dit, le 19 septembre, que les dossiers sont instruits selon « les lois en cours ». J'ai compris également que s'il n'y avait pas de réserves objectives sur ce dossier, cette loi ne s'appliquerait pas à ce projet de ferme usine. Or les articles et manifestations sur la souffrance animale font légion depuis de nombreuses années : cela a été rappelé par Madame la députée le 19 septembre)...N'est-ce pas un argument suffisant pour décaler la décision sur ce dossier et permettre la prise en compte de cette loi?

5.3 **Pertinence de l'élevage intensif**

5.3.1 **Motifs favorables** : exprimés par 41 personnes dont 2 vétérinaires

Production française contre l'importation étrangère (Ukraine) Il permet également de garder des capacités à produire en France alors que nous avons déjà perdu de nombreux abattoirs dans les hauts de France

Nécessité de différents types d'élevage afin de répondre à des consommateurs ne pouvant acheter plus cher contre l'agribashing : critique du mode de production agricole intensif - par extension : dénigrement systématique du secteur agricole (FDSEA).

Respect des normes et contraintes en vigueur grâce à la modernité du bâtiment et les nombreuses mesures qu'ils mettent en place afin d'éviter les risques de pollution des sols, des eaux et de l'air, tout en bénéficiant de l'expérience et du savoir faire de M et Mme Warembourg

Par l'application de toutes les Meilleurs Techniques Disponibles , ce projet va dans le sens de l'agriculture d'aujourd'hui..

L'épandage de fumier permet de réduire l'utilisation d'engrais chimiques l'implantation de cultures dérobées évite la pollution des sols et aide au stockage du carbone.

L'utilisation du blé produit sur l'exploitation gage d'une alimentation de qualité, permet aussi de diminuer le trafic routier.

Le cycle de l'agriculture est respecté: Des cultures qui nourrissent les animaux qui par leurs déjections nourrissent les cultures à leur tour.

5.3.2 **Motifs défavorables** : 90% des observations

Inadaptation aux évolutions sociétales, législatives et environnementales

Inadaptation au regard des politiques menées au niveau international, européen, national et territorial

Imperméabilisation des sols et consommation d'espace

Atteintes aux ressources en eau, aux milieux humides, naturels et à la biodiversité –

Risques sur la qualité de l'air

Non prise en compte des enjeux liés au réchauffement climatique (voir ARDD)

Non pérennité de ce type d'élevage et de l'exploitation

Modèle de consommation en évolution et donc le marché pour ce type de production

Agriculture de production et non d'élevage : conditions d'enfermement contraire au bien - être de ce type d'animal, engendrant maladies et mortalités dues notamment à la promiscuité : 21 poulets / m²

Inadéquation avec une politique d'agriculture de terroir et la ruralité flamande (voir délibération commune de Steenwerck –orientation CCFI)

Non retombées économiques locales (1 seul emploi créé)

Faut-il s'aligner sur la qualité des poulets Ukrainiens pour lutter contre l'importation.

Il ne s'agit pas ici de consommation nationale et encore moins de consommation locale,

Projet de loi en débat visant à l'interdiction de ce type d'élevage à l'horizon 2025 : en cas d'évolution de la réglementation le risque est grand que l'exploitant soit contraint de réaliser de nouveaux investissements pour s'adapter aux nouvelles normes

Les études faites et les comparaisons ne sont que des projections, des anticipations et rien ne permet de dire qu'elles seront vérifiées dans les faits ; et on peut légitimement s'interroger sur l'efficacité réelle des mesures prises (MTD)

Choix de l'exploitant : Il dispose d'un terrain de 5600m² ou même plus.

Le contrat qui lie l'exploitant au fournisseur belge ne lui offre que des garanties très illusoires

Ce nouvel emploi justifie –t-il un tel projet, qui nécessite un emprunt de plus d'un million d'euros

Au lieu de quoi il pérennise, dans des proportions démesurées, un modèle de production de plus en plus décrié, rejeté par une majorité de Français, et qui sera sans doute interdit dans un délai plus ou moins proche

D'autres observations expriment le regret que n'ait pas été trouvée une alternative à ce type d'élevage industriel

Envisager un autre modèle économique plus respectueux de l'environnement, de la qualité de vie à la Croix du Bac et dans les communes limitrophes et qui soit quand même viable pour les agriculteurs

Il aurait pu comme de plus en plus d'agriculteurs, jeunes ou moins jeunes, innover, choisir une nouvelle voie, se montrer audacieux et mettre en place de nouvelles pratiques pour promouvoir un produit de qualité.

Comment réconcilier le monde agricole avec le reste de l'opinion ? Comment réduire la fracture entre 2 camps qui ne se parlent plus ? Quels sont les leviers pour inciter les agriculteurs engagés dans des systèmes productivistes et économiquement rentables à revoir leur mode de fonctionnement ? Construire des « ponts » pour favoriser le dialogue et appréhender ensemble la préservation de la biodiversité

5.4 Dimensionnement du projet

Incompréhension sur le choix du dimensionnement du projet exprimées par la reprise de données quantitatives

90000 dindes à 8000000 poulets /an»

4,5 Tonnes d'animaux morts par an collectées par l'équarrisseur

40 à 384 poids lourds par an, 344 de plus, soit 8,6 fois plus

36 ventilateurs géants

455 tonnes de CO₂/an. Ammoniac: 11 565 kg de NH₃ par an. PM₁₀ :2026 kg par an.

Augmentation on de 1235% de rejet d'Ammoniac , augmentation de 912% des poussières

10 629 kg/an seront produits du fait du nouveau projet, soit plus de 12 fois plus que pour l'ancienne exploitation. Dans l'hypothèse d'une exploitation en 2022, l'augmentation de la production d'ammoniac aura augmenté de 1200 % x 8 = 9600 %.

les émissions de ces gaz vont augmenter de 373 tonnes par an (page 15), soit une augmentation de 560 % par rapport à l'existant
8 fois plus d'électricité consommée

consommation d'eau : augmentation de 1303 %. 7041 m³ d'eau prélevés, soit 14 fois plus qu'actuellement

5.5 Impacts sur des tiers : La croix au Bac - Château de bac st Maur (Sailly sur la lys)

Insuffisance de prise en compte de l'importance de la Croix du Bac et de sa proximité:

nombre d'habitants (500) - nombre d'habitations impactées dans le rayon des 300m (81) (cercle dont le centre n'est pas nettement indiqué)

2 écoles et cantine - salle du temps libre – église

L'école du Tilleul (au moins pour sa partie d'enseignement primaire et sa cantine) ne se situe pas à 332 m de l'exploitation comme indiqué dans le tableau n° 26 page n° 60 mais bien à moins de 300 m de cette dernière

Conséquences :

Risque sanitaire : les pandémies virales ont pour origine les relations anormales entre l'homme et le monde animal - risques sanitaires pour des enfants (asthmes...)

Menace la pérennité l'équilibre et sa qualité de vie : dévaluation immobilière – départ d'enfants et risque sur l'avenir de l'école

On peut craindre que le projet dévalorise fortement la commune empêchant tout développement futur du hameau, dissuadant ceux qui avaient pensé s'y installer, et même faisant fuir certains qui y vivaient déjà, craignant pour leur santé et celle de leurs enfants.

Et en particulier pour les habitations les plus proches : aggravation des nuisances sonores, des odeurs, des mouches, de la circulation des camions.

Intérêt économique :

« En cas de mise en oeuvre du projet, la filière agricole locale et certains commerces et services seront sollicités pour l'approvisionnement du site d'exploitation et la vente des produits, favorisant leur évolution économique de manière positive. » peut-on lire page 42.

Mais quels produits les commerces locaux et la filière agricole locale pourront-ils fournir à cet élevage puisque « les exploitants ont un contrat pour la vente des poulets et pour l'achat des aliments avec la société Leievoeders qui fixe les coûts et prix d'achat : coût d'achat des poussins, coût d'achat de l'aliment concentré et prix de vente des poulets de chair » (page 33) ; tout ce qui concerne l'élevage des poulets sera acheté ou vendu à Waregem, en Belgique, à une soixantaine de kilomètres de Steenwerck.

La municipalité a fait de la préservation de l'environnement et du cadre de vie une priorité qui se traduit dans les faits en créant par exemple des zones naturelles protégées

En ce qui concerne Sailly sur la Lys (voir Avis)

Aucune référence à la proximité du Château de bac st Maur où la commune rénove pour des activités économique, sociale et culturelle – création d'un restaurant semi gastronomique et création d'un parc paysager

Non prise en compte de la Prévôté de Sailly dans les sites classés ou inscrits

L'impact visuel de ces deux immenses hangars sera notable, aucun aménagement paysager n'étant prévu pour en dissimuler la vue, vis à vis des riverains mais également des nombreux randonneurs passant à proximité (rue des Foulons)

5.6 Desserte par la D122 : sécurité -viabilité - vibrations

Le hameau est un croisement routier ayant fait l'objet d'aménagement de sécurité en raison du trafic.

L'exploitation se situe sur la D122 permettant d'accéder à l'A25, voie sinueuse et étroite ne supportant pas + 19,5 tonnes (sauf desserte locale).

Inaptitude de la D122 à recevoir une augmentation de trafic de camions (+344 / an)

Ce surplus de camions pourrait entraîner des travaux de voirie

L'usine de méthanisation sur la même route D122 est à moins de 3km

La sortie de l'exploitation nécessitera un aménagement de sécurité supplémentaire

En raison des vibrations liées au trafic et de la problématique argileuse des sols, le risque de fissurations des maisons peut s'aggraver

5.7 Impacts sur la faune et flore - circuit de randonnée et patrimoine

Sous-estimation de cette thématique

L'évaluation de l'incidence conclut que le projet n'aura pas d'impact significatif au regard des sites Natura 2000 et ce, précise l'avis de la MRAe, « à partir de justifications très vagues. »

Un inventaire est effectué régulièrement par l'association Steenwerck Nature Environnement et transmis pour intégrer le PLUI H

Sous-estimation des espèces animales de leur rareté et vulnérabilité - Mentionnés 16 espèces animales à proximité du site – inventaire au 10/ 09 -1909 espèces

Soit 2 espèces en danger critique – 4 espèces en danger – 27 espèces vulnérables- 32 espèces quasi menacées – 246 espèces en préoccupations mineures -57 espèces déterminantes pour les ZNIEFF – 89 espèces rares ou très rares

Le « bois de l'épinette « espace relais nature » avec une mare de 900m² et des espèces rares à une 100m de l'exploitation n'est pas assez pris en compte

L'espace relais naturel qui commence à 75 mètres du futur lieu d'implantation. Je suis exaspérée de constater que les efforts de toute une vie peuvent être mis à mal par des pollutions émises par l'implantation d'un élevage industriel. N'est-il pas dans l'air du temps de protéger notre environnement et de travailler pour les générations futures dans le respect de notre écosystème ?

Les risques principaux sur la flore et faune sont liés aux ruissellements et à la sur-fertilisation des sols

Le fossé sur le site du projet WAREMBOURG longe une grande partie de la rue STRECK, puis se raccorde à la BECQUE DE LA HALLE, qui se jette dans la vieille LYS ou Bras mort, après avoir longé la ligne TGV. A ce niveau de la Lys, on est dans la ZNIEFF des prairies inondables d'Erquinghem-lys

Proximité des ilots d'épandage « le site étant localisé à proximité d'un espace naturel relais et les ilots d'épandage étant localisés à l'intérieur ou à proximité de ZNIEFF, de corridors écologiques, d'espaces à renaturer, d'espaces naturels relais et de réservoirs de biodiversité, une sur-fertilisation du milieu pourrait perturber les espèces locales et leur nuire, que ce soit lors de leur déplacement d'un espace à un autre, ou dans leur milieu de vie »

Ignorance du circuit départemental de randonnée 17 allant à la lys et du GR121b (annexe) longeant l'exploitation. En raison de nuisances olfactives et risque sur la flore et faune : il perdra de son intérêt.

Dans le plan d'épandage (annexe 23-1 cartographie du plan d'épandage) il y a plusieurs ilots situés e long du circuit de cette promenade

Le long de la Lys : ilots 44 – 43- 45 – 41 – 42 les parcelles sont en zone espace naturel relais

Le long de la rue des foulons : ilots 11 – 12 – 13 – 15

Compte tenu de l'imprécision des données apportées à l'évaluation environnementale et à la prise en compte des milieux naturels comme on peut le remarquer à la lecture de l'avis de la MRAE concernant la prise en compte des sites Natura 2000. (II.4.1 Milieux naturels, dont Natura 2000 – 9) En conséquence, l'ARDD demande à ce que ce projet soit gelé tant que les établissements Warembourg n'apportent pas une analyse claire et complète de référencement de la faune et de la flore situées à proximité et au sein des ZNIEFF (corridors biologiques ou réservoirs de biodiversité) où seront traités les déchets de l'exploitation par épandage.

Le porteur du projet devra analyser les incidences de l'épandage des déchets sur la biodiversité et devra proposer des solutions de protection de ces zones d'épandage.

5.8 Impacts sur l'hydrologie

5.8.1 Sur le site

" La cour sera conservée propre et sans débris afin de maintenir les surfaces souillées aussi réduites que possible " Alors où iront ces eaux? Elles iront dans la mare puis dans le fossé pour arriver ensuite dans la Becque et puis dans la ZNIEFF (zone naturelle intérêt écologique faunistique floristique) et finir sa course dans la LYS.

La mise en place d'un déboureur-déshuileur installé en amont de la mare, de manière à traiter les eaux potentiellement contaminées des aires bétonnées avant rejet au milieu naturel, l'impact sur la qualité des eaux et notamment le respect des valeurs seuils pour le rejet des eaux figurant dans le SDAGE n'est pas détaillé.

Les modalités de gestion et d'entretien du déboureur-déshuileur ne sont pas indiquées, alors que ce type d'ouvrage, lors de l'absence de suivi, présente un risque important de pollution par un relargage des matières nocives retenues en quantité trop importante.

Perturbation de la mare par les retombées des émanations gazeuses d'ammoniac et autres gaz polluants - celle-ci ira polluer le fossé le long de la rue Streck sièges de pontes de grenouilles

Sans parler du manque déjà crucial d'eau dans cette région. La mare, implantée sur notre espace relais naturel, en lien avec la nappe phréatique est là pour en témoigner : elle n'atteint plus son niveau naturel depuis déjà quelques années

La gestion des pollutions accidentelles n'est pas présentée.

5.8.2 Impact sur la ressource en eau (voir annexe sur sécheresse) – conflit d'usages

Les nappes phréatiques dans la campagne Steenwerckoise sont-elles en capacité de se recharger correctement ?

L'état de sécheresse et le manque d'eau est un phénomène de plus en plus récurrent dans le nord comme ailleurs

Les exploitations agricoles intensives participent en grande part à l'épuisement des nappes et à la dégradation des sols.

Risque sur la nappe phréatique par le forage à 70 m. Baisse continue de la nappe phréatique depuis 3 ans. Témoin la baisse de 1 m de la grande mare du site relai naturel du bois de l'épinette

Les nappes phréatiques sont-elles en capacité de fournir autant d'eau pour toutes les exploitations agricoles alentours parmi lesquelles une vingtaine d'installations classées ?

Est-ce que les autres agriculteurs ne souffriront pas d'un manque d'eau pour leurs cultures (notamment sur le plus long terme, avec le réchauffement climatique actuel). ?

Notre forage pas sur la liste des points de prélèvement d'eau souterraine n° 5962013 -00062 à 67 m prélèvement maximum 3500m³ / an entre le 24 et 26 rue de l'épinette

Quelle distance à respecter entre 2 forages ? Craintes sur impact qualité et quantité de l'eau prélevée

Les nappes phréatiques sont-elles suffisantes pour une ferme usine de cette taille (pompage de 7000 m³ par an) ? Besoin excessif d'eau pour nourrir les animaux et le nettoyage des bâtiments

Peut être que 7041m³ d'eau manqueront aux habitants de la croix du bac pour humidifier les terrains du hameau et les potagers des parcelles environnantes ?

Impact forage sur sous-sol et argiles – risques retraits des sols. Il n'y a pas eu d'étude précise géologique des sols de la nappe phréatique. Le pompage intensif risque de provoquer des affaissements

5.8.3 Pollution des eaux superficielles

L'étude des eaux superficielles s'arrête en 2015. Un bilan de ces eaux pourrait être envisagé pour l'année en cours, car l'objectif à atteindre est « bon état écologique et chimique » en 2027.

Que fait-on des étangs, des marres, des puits domestiques toujours actifs en cas de pollution des eaux due à l'activité agricole, notamment engrais ou épandage. Cela n'est pas pris en considération, laissant à croire que cela n'a aucun impact, or ce sont aussi ces écoulements

(écoulement hypodermique ou écoulement de subsurface) qui en rencontrant la couche imperméable plus profonde dans le sous-sol, peuvent provoquer une pollution des eaux superficielles par écoulements souterrains. De mon point de vue, le domaine des eaux souterraines est mal maîtrisé ici et devrait être approfondi auprès d'experts et d'études récentes et localisées
Affirmer que l'absence de ce projet ne va pas dégrader davantage cet état, ceci est un raccourci car aucune étude n'a été réalisée

Le plan d'épandage est peu précis. Il ne démontre pas qu'il ne polluera pas les eaux.

Les eaux de lavages seront également épandues dans les ilots. Or ces dernières contiendront des produits comme eau de javel 9.6 %, PROXITANE 5 :23, produits pour lesquels leur fiche de données de sécurité précise explicitement qu'ils ne doivent pas être rejetés dans la nature.

Les produits utilisés pour le nettoyage seront déversés avec les rejets aqueux de lavage, puis rejetés sur le sol par épandage et contamineront le sol, la nappe phréatique, la Lys

La Becque est classée en mauvais états écologique, chimique et physico-chimique

Les eaux pluviales seront – elles analysées ?

L'ARDD demande à ce qu'une analyse des eaux de ruissellement soit effectuée une fois par trimestre de façon à assurer une mesure de prévention des risques de pollution par les eaux souillées qui seront rejetées directement dans le fossé situé au Nord et à l'Est du site. Il s'agit, en effet d'éviter de polluer les zones du territoire traversées

5.9 Epandages et stockage du fumier

Risque de sur-fertilisation du milieu

Les surfaces et conditions d'épandage sont insuffisantes et mal dimensionnées

Les surfaces envisagées en période automnale après la culture des pommes de terre et des betteraves ne représentent que 48 hectares, soit environ un quart des surfaces nécessaires pour respecter la réglementation du plan national nitrate qui prévoit un seuil inférieur à 170 kg/an.

Si le porteur du projet reste sur ces seuls terrains, les apports seraient alors de plus de 400 kg d'azote/ha.

L'épandage devra être réalisé sur culture intermédiaire piège à nitrates (CIPAN1) car l'épandage sur sol nu est interdit. Ceci réduit encore les volumes épandables, puisque les quantités maximales autorisées en épandage sur CIPAN sont de 70 kg d'azote/hectare/an.» Dans ces conditions, comment seront alors respectées les normes d'épandages vis-à-vis des doses maximales de polluants avec des quantités supérieures à celles considérées dans les modèles de calcul ?

Ce qui entraîne de facto un fort risque supplémentaire d'augmentation de pollution des eaux.

L'ARDD demande à ce que ce projet soit gelé tant que le porteur de projet n'apporte pas de solutions adaptées pour respecter la réglementation liée au plan national nitrate.

L'ARDD demande également à ce que des études techniques et des mesures soient proposées pour parvenir à un impact respectant les conditions réglementaires et évitant la pollution des eaux souterraines

Que deviennent par exemple les quantités de fumier à éprendre pendant la seule période autorisée et qui seront stockées tout au long de l'année sur les parcelles « sensibles » et qui ne pourront pas être épandue en cas de crue ?

Ces quantités s'additionneraient alors à celles que continuerons de produire l'élevage.

Comment seront acheminées les quantités industrielles de fumier à épandre étant donné que ces dernières seront à transporter et à stocker sur des sites éloignés du lieu de production et ce dans un temps très court puisqu'il faut vider et nettoyer les bâtiments avant le prochain cycle de production et qu'il n'y aura pas de « stockage tampon » sur l'exploitation ?

Où seront-ils entreposés avant l'épandage ?

Dans le même ordre d'idée, les surfaces nettes d'épandage sont le résultat d'un tracé précis et complexe à réaliser avec un engin agricole (arc de cercle autour d'un tiers). Comment garantir que ces exclusions de surface soient respectées lors des opérations sur le terrain sauf à les diminuer d'un périmètre de sécurité et par conséquent de les réduire ?

Inquiétude sur respect des limites de propriété et des restrictions à l'épandage

« Etant donné que l'exploitation de la SARL WAREMBOURG ET FILS ne possède pas de surface agricole, et que les effluents produits sont exportés sur des parcelles exploitées par un prêteur de terres, les émissions de GES dues aux fertilisants minéraux et organiques sont négatives et celles dues aux émissions des sols sont nulles »

Le prêteur de terre en question est la même personne physique, Monsieur Benoît Warembourg, qui est aussi le responsable de la SARL Warembourg et Fils, toutes deux répertoriées au 13 Rue de l'épinette.

Il semble simpliste de la part du bureau d'étude de dissocier les deux entités dans ce calcul alors que celles-ci sont gérées par la même personne et implantées sur le même lieu. Selon moi, cela fausse le calcul et mériterait d'être revu car ces GES seront produits par l'activité d'une même personne et présents sur le même site d'exploitation

5.10 Bruits

Etude insuffisante

Le projet ne présente aucune analyse préalable de la sonorité existante à ce jour. En conséquence, il ne sera pas possible de mesurer le bruit réel engendré par l'exploitation alors qu'il existe un tiers qui se situe à 100 mètres, à l'ouest de l'exploitation

Comme le préconise la MRAE, l'ARDD demande à ce que le porteur de projet procède à une étude acoustique complète par modélisation. L'étude bruit n'est pas complète. Elle ne prend pas en compte le fait que les circulations d'engins lourds (camions et convois agricoles) se feront de manière concentrées (amenée des poussins, évacuation des poulets, etc), engendrant ainsi du bruit pour les habitations situées à proximité et le long de la route départementale.

L'étude acoustique est faussée. L'hypothèse est basée sur un hangar de stockage de pommes de terre et des tracteurs (nombre?), je ne peux comprendre une telle comparaison .

Le chapitre 18 du dossier de la SARL Warembourg, traitant du calcul des émissions sonores, nous explique, chiffres l'appui, que l'élevage de 117 000 poulets répartis dans plus de 5000 m² de bâtiments ne ferait pas plus de bruit que l'actuel élevage de pommes de terre et d'oignons ...

Combien de tiers touchés par les bruits des ventilateurs ?

En outre aucun chiffre et nombre de ventilateurs n'apparaissent pour la comparaison.

Sur la durée aussi essais de 3 heures, alors que le bruit ambiant sera jour et nuit

Il serait plus pertinent d'aller mesurer le bruit ambiant d'une autre exploitation de même taille. De plus on ne sait pas quel hangar de stockage à été utilisé, ni quelle distance il y a entre les essais et la limite de propriété.

Bruit du forage ?

5.10 Pollution air

5.10.1 Qualité et mesure

Les gaz à effet de serre seront de 455 tonnes de CO₂/an après projet. Ammoniac dégagé : 11 565 kg de NH₃ par an. Production de poussières PM₁₀ sera de 2026 kg par an. A combien s'évaluera l'impact sur 10 ans? Comment peut-on comparer l'impact d'une petite structure (20 000) à une future autre qui est 6 fois plus grande (117 600)

Non mesurée dans le secteur : les stations de mesure les plus proches (association ATMO) sont à Marcq en Baroeul (19,8 km du site) et à Wattignies (20,2 km du site).

A quelle distance l'impact de la pollution de l'air d'une usine de 800 000 poules annuelle peut-elle être détectée ?

L'usine de méthanisation sur la même route D122 est à moins de 3km. Il serait bien d'avoir une étude de l'air actuel et sur la croix du bac Est-ce un hasard si la distance calculée entre l'exploitation et l'école est de 332 mètres, l'excluant ainsi de la zone, même s'il paraît évident que les effluents ne s'arrêtent pas brutalement à une distance donnée ?.

page 169 chapitre 38.15.4 :

« En raison du cout important et de la faible quantité de poussières émises par l'élevage, la concentration de poussières, le débit de renouvellement d'air et les facteurs d'émissions ne seront pas mesurés, ni calculés. »

« Ces émissions d'odeurs n'impacteront pas les riverains. » sans réellement quantifier ce risque ni même proposer de réelles mesures pour limiter les odeurs.

Une tierce expertise basée sur les retours d'expériences d'installations semblables doit être menée pour s'assurer que les riverains ne subiront aucune gêne, aucune nuisance à ce sujet (à la fois les riverains directs de l'installation et les riverains des zones d'épandage).

Ce rapport devra intégrer les prescriptions à mettre en oeuvre, les contrôles à réaliser et recours possibles pour les riverains en cas de nuisance (et mesures à prendre à Arrêt de l'installation).

L'ARDD demande de revoir à la baisse le nombre d'emplacements afin de respecter les engagements du plan climat Air Energie de la CCFI en matière de pollution atmosphérique.

5.10.2 L'ammoniac

« Il est difficile de trouver des études bibliographiques et expérimentations, portant sur les concentrations en ammoniac à proximité d'élevages avicoles donnés, dans le Nord de la France. Des études sont en cours à l'INRA de Rennes, mais non encore publiées ».

Le dossier, s'appuyant sur une étude faite en 1998 par des chercheurs anglais, limite la zone d'exposition à l'ammoniac entre 200 et 300 mètres autour des bâtiments d'exploitation ;

(S. Portejoie : INRA Prod Anim ; 2020,15 (3), 151-160). Cet auteur souligne que « la ventilation des bâtiments permet, par dilution, de réduire la teneur en ammoniac de l'air extrait, mais elle favorise la volatilisation totale de l'ammoniac et augmente donc les quantités émises vers l'extérieur. On déplace donc les problèmes engendrés par l'ammoniac du bâtiment vers l'environnement extérieur »

5.10.3 Vents et odeurs

La rose des vents est en date 2005-2009 ,il serait bien d'avoir un diagramme actuel

Le dossier ne parle que des vents dominants, vents d'ouest ce ci n'est pas un critère suffisant car les vents tournent facilement.

Vents depuis 2 ans d'Est et non d'ouest suite au changement climatique

Ces polluants seront donc extraits du bâtiment par les ventilateurs situés en toiture, charge aux vents (dominants ou pas) de les disperser dans l'environnement

Est-ce que se trouver à 160 mètres du site sous les vents dominants réduit la gêne liée aux odeurs ? J'habite à 230 mètres d'une porcherie équipée d'une ventilation et je puis assurer que, en cas de vents de sud-ouest, comme cela se produit assez souvent, il est hors de question d'ouvrir les fenêtres et d'aérer son habitation car « ça sent le cochon ! ».

Les odeurs provenant des élevages de volailles sont beaucoup plus âcres, agressives, nauséabondes, écoeurantes que celles d'un élevage de porcs, le seul moyen pour le riverain de la rue des Foulons d'échapper à cette nuisance sera de partir sans espoir de vendre son bien.

A Steenwerck, 5 km de la Croix du Bac, nous sentons occasionnellement les odeurs des 21 000 poules actuelles.

5.11 Incendie – explosion

Mettre une évaluation de risque C3 n'est pas logique lorsque l'on sait dès la lecture du dossier que le propriétaire a subi un incendie en septembre 2018

Le stockage peut provoquer des explosions : comment sécuriser les écoliers et les habitants de la Croix du Bac ?

Risque de propagation à la peupleraie de hautes tiges

Risque Seveso : détention d'engrais chimiques à base de nitrate d'ammonium non évoqué dans le dossier

5.12 Risques sanitaires

La pandémie causée par le Coronavirus, ajoute une inquiétude supplémentaire

Impacts de l'alimentation des animaux

Antibiotiques : trop peu de précision sur ce point les normes sanitaires française ne sont pas les mêmes que celles de la Belgique (poussins venant de Belgique)

Les antibiotiques et les aliments OGM sont cancérigènes se retrouvent dans les sols

Effet de percolation du tas de fumier bâché sur lit de paille avec les résidus d'antibiotiques stockés en bout de champ durant plusieurs mois

Selon une publication du ministère de l'environnement, Steenwerck est en 2^{de} place derrière Hazebrouck pour l'achat de produits phytosanitaires

5.13 Effets cumulés avec les autres exploitations d'élevages intensifs

Pas traités de manière ni approfondie ni précise et sur l'échelle du territoire

Pollutions cumulées des différents épandages sur une même zone

Effets cumulatifs des ICPE et des épandages des pesticides

« Aucune donnée n'est néanmoins disponible sur la gestion des effluents dans ces élevages, ni sur les quantités d'émissions dans l'air des différents polluants. »

Dans l'avis de la MRAe il est clairement précisé qu'il existe dans un rayon de 3 kms une vingtaine d'exploitations dont 7 sont soit soumises à enregistrement soit à autorisation.

Un autre projet d'élevage intensif de poulets de chair va voir le jour sur Nieppe (3km)

L'ARDD demande à ce que des études approfondies soient engagées de façon à analyser précisément les risques et que des solutions soient apportées pour conserver une qualité des sols identique à ce qu'elle est aujourd'hui et éviter un ajout à la pollution atmosphérique déjà importante sur notre territoire comme le montre le diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCFI édité en 2018.

Au-delà de ce projet, l'ARDD demande qu'un état des lieux général sur le territoire soit engagé avec l'ensemble des parties prenantes pour analyser les réelles possibilités d'implantation ou d'agrandissement de nouvelles exploitations agricoles garantissant la qualité des terres du territoire.

5.14 **Compensations environnementales/ CO2- gaz à effets de serre**

Le SRCAE (schéma régional du climat et de l'énergie) s'oriente vers une transformation des modes de production agricole et industrielle pour réduire de 15% les apports azotés. En effet, le Nord Pas de Calais émet une quantité de gaz à effet de serre supérieur de 30% à la moyenne nationale

pour 1 kg de poulet, 7 kg de CO2 sont émis

On constate que 455,6 tonnes CO2e/an seront produits avec la nouvelle installation, soit une augmentation de 4,6 fois plus qu'auparavant.

L'ARDD constate que le projet va à l'encontre de tous les engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique et notamment du PCAET de la CCFI qui prévoit une baisse de 40 % d'ici 2030 et de 75 % d'ici 2050. Comment dès lors peut-on admettre qu'un entrepreneur puisse se trouver au-dessus des engagements publics en s'autorisant une production (installation 2022) de 3 680 % en 8 ans pour la seule perspective de 2030.

Bien évidemment, il y aurait à considérer les efforts produits avec l'énergie photovoltaïque ou encore la production de méthane qui n'est pas à prendre en compte pour ce projet puisque le biométhane est produit ailleurs.

Seul, pourrait être pris en compte l'évitement d'une production de CH4 qui se volatiliserait dans l'atmosphère si les déchets n'étaient dirigés dans un centre de méthanisation. On peut également prendre en compte la réduction de consommation énergétique dans les bâtiments d'élevage. Toutefois, si on prend en compte ces réductions d'émissions de gaz à effet de serre, il faut alors comptabiliser les émissions produites par les allées et venues des camions de transports de volailles, mais aussi de transports de déchets vers le centre de méthanisation et les zones d'épandage.

Malheureusement nous ne sommes pas en possession des données chiffrées pour le calcul d'un bilan carbone sérieux, mais cela ne compenserait pas du tout l'augmentation inconcevable aujourd'hui des émissions d'équivalents CO2 envisagées (pour rappel les panneaux photovoltaïques envisagés équivalent à 1,5tonnes CO2/an, soit à peine 0,03 %).

Méthanisation et panneaux solaires remis ultérieurement : couts n'est pas chiffrés

Comment est mesuré l'impact écologique de l'exploitation sur le long terme ?

5.15 Artificialisation et consommation d'espace

Le projet des établissements Walembourg envisage de passer de 1050 m² à 5600 m², soit, une augmentation de 5,33 fois de bétonisation du sol.

Cette extension fait donc partie de l'artificialisation des sols² liée aux 26 % des constructions en continuité d'un bâti existant et doit donc être pris en considération si l'on veut sérieusement prendre en compte et respecter les deux plans cités ci-dessus. Il faut ajouter à cela la superficie nécessaire à la construction du local technique en pignon nord

L'ARDD demande une compensation de la perte des terrains imperméabilisés par une surface équivalente qui sera dédiée directement à la sanctuarisation d'une zone dédiée à un espace naturel du type bosquet, haies, zone humide ou mare à recréer

5.16 Insuffisance de la végétalisation du site

Les haies et les arbres présents sur le site d'exploitation permettent de stocker 5,4t/CO

« Les surfaces entre le site et les riverains sont en herbes et des arbres et haies sont présents, limitant les envols de poussières en direction des riverains. »

Absence de cache vue végétale de hautes tiges préalable à la construction

Les seuls arbres du coin ne sont pas situés sur la parcelle de cette exploitation

Avenir des arbres situés sur la parcelle voisine (n°115). : cette plantation est destinée à l'élevage d'arbres et dont l'abattage prochain aura pour conséquence de faire disparaître « la barrière naturelle » entre les bâtiments d'exploitation et les habitations de la Croix du Bac.

6 Mémoire en réponse du cabinet Ressources et Développement transmis par mail le 27/10e Principales précisions répondant aux observations, articles de presse et lecture du dossier

6.1. Précision sur l'approvisionnement des poussins

Evolution du projet : concept NestBorn, consistant à faire éclore les poussins à la ferme
avantages :

Moins de manipulation et moins de stress pour les volailles

Pas de transport et pas de déchargement des poussins

Evite que les poussins soient déshydratés lors de leur arrivés dans l'élevage

Un environnement à la ferme plus calme qu'en couvoir

Taux de mortalité inférieur de 0.8% par rapport à la filière classique

Un indice de consommation d'aliment qui s'améliore

Moins de consommation d'antibiotiques : la médication est inférieure de 20 %

6.2. Précision sur l'alimentation

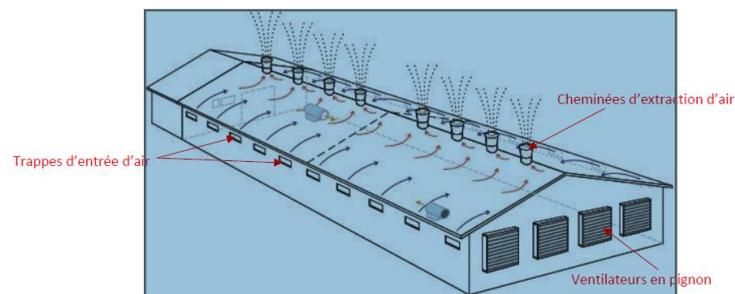
Dans un souci de contrôle de la qualité des aliments incorporation du blé produit sur l'exploitation à hauteur de 10 % en début jusqu'à 60 % en fin de lot.

6.3. Précision sur le démontage du bâtiment sinistré en 2018

Le dossier d'assurance clôturé, le bâtiment a été désossé par M.Warembourg en personne.

Ce bâtiment contenait de l'amiante dans sa structure. Les déchets de la construction ont été repris par une société de traitement des déchets « Baudelet Environnement »

6.4. Précision sur les aménagements intérieurs du bâtiment



En cas de dysfonctionnement, chaque installation dispose d'une alarme qui est reliée directement au portable de l'exploitant. Ainsi averti il peut intervenir manuellement en attendant la réparation du système.

6.5 Précision sur l'enlèvement des volailles et le nettoyage des bâtiments et des abords

Le ramassage des poulets en fin de lot ne s'effectue pas par une machine de type « moissonneuse à poulets ».

Les poulets sont ramassés à la main, par une équipe de ramasseurs expérimentés, sous contrôle de l'éleveur.

L'enlèvement est préparé : les lignes d'alimentation et d'abreuvement sont vidées et relevées pour éviter tout risque. Les animaux sont mis dans le noir afin d'éviter tout énervement et stress.

6.6 Récupération des eaux de lavage

Les sols bétonnés des bâtiments et de ses abords disposent d'une pente de 1% qui donnent sur des collecteurs d'eau. Ces collecteurs sont reliés aux fosses de récupération des eaux de lavage situées sous les bâtiments et d'une capacité de 2 x 21 m³ et 2 x 18 m³. Ces fosses seront vidées dès que nécessaire et les eaux de lavage seront évacuées sur les terres du plan d'épandage

6.7 Précision sur le stockage en bout de champ et les épandages (méthanisation ou épandage de fumier)

Les exploitants décident d'envoyer en unité de méthanisation le fumier des lots d'hiver : novembre/décembre/janvier, et ceci afin de correspondre au plus près du calendrier d'épandage du 6ème programme d'action de la directive Nitrates (cf figure 21-page 111 du dossier). En effet, l'hiver, les épandages de fumier sont interdits.

En envoyant les effluents l'hiver en unité de méthanisation, les exploitants évitent de stocker les effluents au champ trop longtemps, évitant ainsi tout risque d'odeur et de lessivage d'azote.

Conformément à la réglementation en vigueur, les fumiers compacts non susceptibles d'écoulement peuvent être stockés sur une parcelle d'épandage à l'issue d'un stockage sous les animaux (au terme du lot d'élevage).

Le stockage des fumiers doit respecter les distances prévues dans la loi, à savoir 100 mètres des habitations et 35 mètres des cours d'eau. Le stockage ne peut être réalisé sur des sols où l'épandage est interdit.

6.8 Précision sur les aménagements paysagers dans le cadre du projet

Contacté par M. et Mme Warembourg, le propriétaire des peupliers souhaite absolument garder son bois intact et ne pas abattre ses peupliers. Néanmoins, si tels était le cas, et que l'ensemble des peupliers de la parcelle étaient abattus par son propriétaire, M. et Mme Warembourg s'engagent à replanter une haie à pousse rapide comme une haie de Hêtre

Peu épaisse (80 cm à 1 m d'épaisseur) elle conviendra vu le peu de place disponible entre le bâtiment et la limite de propriété : 6 mètres.

6.9 Précision sur les rejets d'ammoniac

Le futur élevage produira 11 565 kg de NH₃/an, contre plus de 18 000 kg de NH₃/an si les éleveurs ne mettaient en place aucune MTD. Grâce aux meilleures techniques disponibles, une économie de 36 % des émissions d'ammoniac peut être réalisée.

6.10 Précision sur l'hydrogéologie (hydrogéologie de Steenwerck/incidence du forage sur puits et mare)



Le premier cours d'eau, la Becque de la Halle, se trouve à plus de 600 mètres du projet de bâtiment, là où la réglementation nous impose un recul de 35 mètres entre un cours d'eau et un bâtiment d'élevage.

Concernant le forage la nappe d'eau sollicitée est la FRAG014 SABLES DU LANDENIEN DES FLANDRES.

Les caractéristiques de cette nappe sont les suivantes :

- Transmissivité = 10^{-4} à 10^{-5} m²/s - Taux d'emménagement = 2×10^{-4} - Sens général de l'écoulement : la nappe s'écoule vers la Belgique ; - Occupation du sol : à dominante agricole (78%) puis urbaine (17%) et enfin forestière (4%).

ETAT QUALITATIF : Cette masse d'eau est en bon état chimique.

ETAT QUANTITATIF : L'état quantitatif est bon.

En 2016, les prélèvements en eau souterraine dans ces mêmes secteurs ont été évalués à 840 000 m³ répartis sur un total de 105 captages, Malgré leur réserve considérable, ces sables n'offrent qu'une faible productivité, mise surtout à profit pour l'agriculture et l'élevage. La recharge de la nappe est de 614 Mm³/an, soit près de 841 fois plus importante que les prélèvements

L'ouvrage aura donc un rayon d'incidence sur la nappe dans un rayon de 300 mètres. Or, il n'y a aucun ouvrage de pompage d'eau dans un rayon de 1km autour du projet (source : infoterre Brgm).

L'ouvrage en projet n'aura aucune conséquence sur les ouvrages voisins existants.

Le pompage dans la nappe n'aura aucune incidence sur les eaux superficielles qui sont alimentées principalement par les eaux pluviales

6.11 Précision sur l'évolution de la législation



source : La France Agricole du 16 Octobre 2020

Nous nous sommes basés **sur** des réglementations et lois existantes et sur la réalité du marché Français actuel et en évolution.

Le marché Français évolue depuis le confinement vers plus de Local

Selon la dernière étude de l'Observatoire E.Leclerc des nouvelles consommations, réalisée par l'institut Ipsos fin avril 2020, les Français confinés se sont tournés davantage vers les produits d'origine France (45%), les produits frais (37%) ou encore des produits issus des circuits courts (37%). Ils sont même 63% à revendiquer consommer le plus possible de produits locaux pour soutenir l'économie.

Nos Importations de volailles en France sont en constante augmentation depuis les années 2005 pour représenter aujourd'hui 44% de notre consommation. Cette tendance s'explique par le prix attractif des volailles étrangères et par le manque de volailles françaises.

Paradoxalement à ce que souhaite les français (consommer local) et à ce que pense les riverains des projets (de plus en plus d'élevage), les chiffres de l'année 2019 nous montre qu'à l'échelle de notre région le nombre d'animaux produits sur un an est en diminution dans notre région -1.9% sur un an, mais également au niveau national.

Au niveau de la consommation de poulet, elle est en constante augmentation en France : +40% entre 2010 et 2019

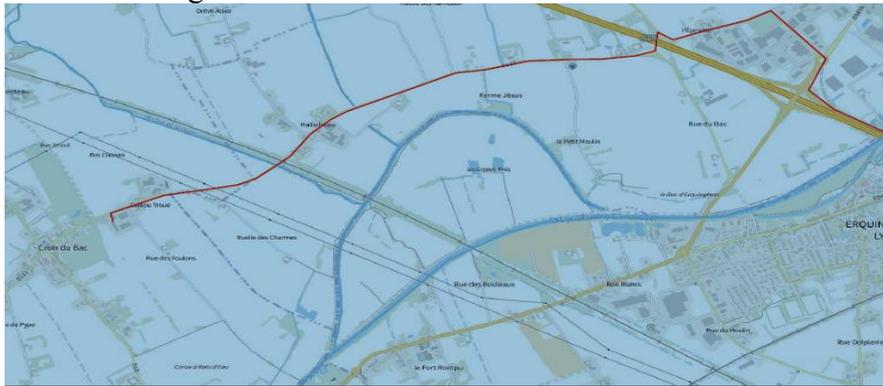
En cas de modification de la législation, les exploitants disposeront d'une assise pour faire face à d'éventuelles dépenses de mises aux normes.

6.12 Précision sur les circulations de camions

Les camions ne traverseront pas le Hameau de la Croix du Bac et proviennent tous de l'A25.

Ils disposent d'une surface suffisante au sein de la cour de l'exploitation pour réaliser les manoeuvres nécessaires.

Aucune gêne du trafic routier ne sera donc causée du fait de l'activité de M. et Mme Warembourg.



6.13 Réponse à la mairie de Sailly sur la Lys

A Quid de la Prévoté de Sailly

La Prévoté est un **EDIFICE** inscrit au patrimoine historique et non pas un **SITE**. Nous l'avons bien répertorié dans notre inventaire à la page 55 du dossier et en avons donc tenu compte dans notre analyse des impacts. Considérant que le projet ne sera pas visible depuis l'édifice, qu'il n'y aura pas d'épandage à proximité de cet édifice, l'impact du projet sur la Prévoté est nul.

Question concernant le périmètre de protection de captage : est-ce un PPR ou un PPE ?

On entend par périmètre de protection de captage, le PPR et le PPE.

En effet, le PPR = périmètre de protection rapproché et le PPE, Périmètre de Protection Eloigné, sont complémentaires.

B Quid de l'approvisionnement en eau et moyen de lutte contre les incendies

les élevages soumis à IPCE, sur une surface de bâtiments d'élevage de plus de 3500 m², le volume d'eau nécessaire sur site pour la défense incendie est de 240 m³.

Sur site, la réserve incendie aura une capacité de 420 m³, comme indiqué dans le dossier. Cette réserve est donc largement supérieure aux besoins nécessaires

C Question sur les masses d'eau superficielles et la dépollution du milieu et qualité de l'eau superficielle

La mise en place de certaines mesures permettait de ne pas influencer sur le milieu hydraulique superficiel avoisinant. Indiquer que la pollution du projet ne permettra pas d'améliorer la qualité du milieu n'est donc pas exacte. En effet, la localisation du projet et des épandages tient compte des réglementations en vigueur vis-à-vis des distances aux réseaux hydrographique superficiel : on ne peut donc pas parler de pollution déversée dans le milieu, comme il est indiqué dans le courrier.

Ainsi, en plus de la réglementation ICPE, le projet répond également aux normes de la Directive Européenne dite « Nitrates » (91/676/CEE), adoptée en 1991 avec deux objectifs :

- Réduire la pollution des eaux par les nitrates et l'eutrophisation issus des activités agricoles
- Prévenir l'extension de ces pollutions.

La directive nitrates est transposée en **droit français** avec des dispositions en matière de :

- Suivi de la qualité de l'eau
- Délimitation de zones vulnérables aux nitrates
- Établissement d'un code de bonnes pratiques agricoles et de mesures à mettre en oeuvre sous forme de programmes d'action dans les zones vulnérables aux nitrates.

Ainsi pour protéger les réseaux d'eau superficiels, les exploitants respecteront également le 6ème programme de la Directive Nitrate applicable en zone vulnérable.

L'activité agricole, en respectant les règles en vigueur, participe donc dans sa globalité à l'amélioration des réseaux d'eaux superficiels.

D Question de l'influence du projet sur l'activité du Château de Bac Saint Maur

Page 61-62 du dossier, il a été listé diverses activités touristiques autour du projet. Nous n'avons pas listé l'activité du Château de Bac Saint Maur. En effet, ce dernier n'est pas répertorié dans les sites touristiques, étant donné qu'il s'agit d'un restaurant.

Le Château de Bac Saint Maur se trouve à près de 1.3 km du site : site non visible / pas concerné par les transports, ni par les odeurs, ni par le bruit.

Les îlots concernés par les épandages, situés à proximité du Château, sont les mêmes après et avant-projet, c'est-à-dire qu'il y avait déjà des épandages de fumier de volailles sur ces îlots.

Le projet n'aura donc pas d'influence sur l'activité du Château, d'autant plus que les épandages n'auront pas lieu le Week-End, principaux moments d'activité en restauration.

E Question sur l'origine du document Figure 13

Afin de déterminer les nappes d'eau souterraines concernées par le projet et déterminer si le forage en projet aura ou non une incidence sur les ouvrages existants aux alentours, nous consultons le site : <https://infoterre.brgm.fr> Page 23

En consultant ce site qui répertorie tous les ouvrages sous-terrain enregistrés et déclarés, nous avons pu trouver un ouvrage, qui se situe dans les mêmes profondeurs et couches lithologiques/géologiques que le forage en projet.

C'est cet ouvrage qui a été donc pris comme référence pour déterminer les couches du sous-sol concerné.

Il s'agit de l'ouvrage n°BSS000AWZN, qui est un forage, d'une profondeur de 131.20 mètres.

Ce forage pompe l'eau dans la Nappe des Sables du Landénien des Flandres.

F Quid de l'influence du projet sur la qualité de l'eau de la Lys

Question déjà traitée auparavant

G Question sur les conséquences des poussières sur l'activité du Château de Bac Saint Maur

Questionné sur les poussières PM10 émises par l'activité, vis-à-vis de l'activité du Château de Bac Saint Maur, nous avons mesuré la distance du projet vis-à-vis du château de Bac Saint Maur. Le projet se trouve à plus de 1,2 km au Nord-Ouest du château. De plus, le château est entouré par un parc arboré

Selon les modélisations, les vents dominants poussent donc les poussières, Odeurs éventuelles et Bruit, vers le Nord-Est, soit à l'opposé du Bac Saint Maur.

Considérant les trois facteurs suivants :

- Distance de plus d'un kilomètre entre le projet et le château ;
- Présence d'arbres de haute tige autour du château faisant effet d'obstacle ;
- Vent dominants Sud/Sud-Ouest, soit à l'opposé du château de Bac Saint Maur.

L'activité d'élevage de la SARL WAREMBOURG ET FILS n'aura que peu voir pas d'incidence que les activités du château de Bac Saint Maur.

SYNTHESE ET CONCLUSION DU RAPPORT

Le projet s'inscrit dans le choix d'un élevage intensif dont l'argumentaire repose sur la création d'un emploi, la prolongation d'une activité antérieure interrompue par un incendie, une potentialité d'endettement permettant la construction de 2 bâtiments pouvant accueillir une production de 117000 poulets de chairs, une production française. Le dossier développe la mise en œuvre des Meilleurs Techniques Disponibles en ce qui concerne notamment le bien-être animal, le contrôle des pollutions et les économies d'énergie, l'insertion dans l'alimentation d'une partie de la production en céréales, un meilleur contrôle des fertilisants.

L'enquête a permis la meilleure information par tous les moyens disponibles, le recueil de 483 observations majoritairement arrivés par mails à la préfecture. Les permanences se sont déroulées dans les meilleures conditions.

Ce projet a engendré la constitution d'une association locale FLANER recevant l'appui d'associations régionales et nationales, leurs observations et présences aux 2 manifestations. Lors des 2 ème et dernière permanences à Steenwerck, 2 manifestations à l'initiative de l'association locale FLANER se sont déroulées dans le calme en présence de Mr le maire de Steenwerck, Madame La Députée et les présidents des associations. J'ai eu l'occasion de prendre la parole afin de rappeler les principes d'une enquête et le nécessaire respect des personnes (la famille Warembourg ayant subi des propos malveillants et porté plainte), base de la démocratie participative. J'ai refusé le principe d'une réunion ainsi que celui du report de l'enquête, demande liée à l'évolution législative en cours sur la maltraitance animale. L'enquête, avant et pendant a fait l'objet d'articles de presse de la Voix du Nord et de l'indicateur des Flandres.

La SARL Warembourg est sous traitante de la société belge Leievoeders qui vend l'alimentation, amène de Belgique des œufs, rachète les poulets via un abattoir belge. La SARL a choisi de construire 2 bâtiments sur les bases d'un endettement de 10 et 15 ans, de 21 animaux/m². Elle prête ses 140 ha terres pour les épandages, 25% du lisier partant vers l'usine de méthanisation d'Estaires.

10 % des observations sont favorables au projet au regard de ses normes françaises et du sérieux de la mise en œuvre attentive au moindre stress possible, de la concurrence étrangère, des besoins de certains consommateurs, de la pérennité de l'exploitation et de l'agri-bashing

90 % sont défavorables pour les motifs suivants :

Les atteintes à la qualité de l'air, la ressource et la qualité des eaux, la pollution des sols, les risques sanitaires et les odeurs,

les atteintes à la qualité de vie et à la sécurité, au risque sanitaire des habitants de la Croix du Bac, à l'insuffisance prise en compte de la flore et de la faune, à l'atteinte à la qualité de vie et à l'image du territoire, les insuffisances des mesures et contrôles
Les observations rejettent le mode d'exploitation au regard de la maltraitance animale et de l'ampleur du projet.

Ce projet s'avère non soutenable au regard

des exigences de la lutte contre le réchauffement climatique, du respect des directives, lois et plans sur le climat, de la réduction du gaz à effet de serre, de l'ammoniac, de la protection de la ressource en eau, d'une agriculture durable, d'une production de terroir et locale respectueuse de l'environnement

de l'environnement sociétal et législatif : crainte de pandémie - mal-être animal - changement de mode alimentaire - projet de loi rendant hypothétique ce type d'exploitation à moyen terme

des non retombées économiques locales et impacts particulièrement négatifs sur la qualité de vie, les risques sanitaires et sa sécurité, le patrimoine des habitants de la Croix du Bac et de Sailly sur la Lys dans une moindre mesure, sur l'image de la commune de Steenwerck et sa politique environnementale (voir avis défavorable) ,

du dimensionnement du projet, de son bilan carbone et des impacts engendrés

des risques de sur-fertilisation, d'atteinte à la qualité des eaux par ruissellements, sur la préservation de la ressources en eaux sous terraines et de la Lys en raison du réchauffement climatique

de l'insuffisante prise en compte de l'impact sur protection de la flore et de la faune et sur les risques de pandémie

des dimensions des constructions, l'insuffisance de l'insertion paysagère et de la protection phonique entourant les bâtiments, la non visibilité

de la maîtrise des eaux de ruissellements vers la mare et le fossé, de l'impact des périodes de sécheresse sur la mare servant de réserve incendie, de la proximité avec la peupleraie en cas d'incendie

de la seule éventualité de panneaux solaires et de la méthanisation sur place permettant de compenser une partie le bilan carbone négatif

de la structure fermée de ces bâtiments n'engendrant pas la possibilité d'accueil d'un autre type d'élevage

de l'importance et des conséquences des stockages en bout de champ et de l'insuffisance méthanisation des effluents

des insuffisantes mesures des impacts sur le territoire et ceux cumulés avec d'autres exploitations

Une association va voir le jour contre le projet de poulailler industriel

Des dizaines de personnes étaient réunies mercredi soir à l'US Café de Steenwerck, toutes opposées au projet de poulailler industriel d'un éleveur à La Croix-du-Bac. Il a notamment été décidé de créer une association.

PAR Cécile CHOUILLON
cchouillon@voixdunord.fr

STEENWERCK. Récemment, militants de la cause animale, représentants du collectif contre le projet de méthaniseur à Bailleul, mais aussi Joël Devos, le maire de Steenwerck... Il y avait des dizaines de personnes, opposées au projet de méthaniseur de 117 000 poulets, créées mercredi soir à l'US Café.

« Nous sommes de simples citoyens et habitants, rappelle un Steenwerckois présent sur les lieux. Nous ne sommes pas là contre un agriculture, mais contre un mode d'élevage qui nous paraît incompatible avec la transition écologique. » Un autre d'ajouter : « La production de poulets les de nombre ou à l'excès de ce que les gens recherchent actuellement. »

« Il est important de se mettre en association pour avoir un statut qui permet de faire un recours en justice, de prendre un avocat. »

Plus précisément, plusieurs intervenants évoquent les « problèmes de la circulation des cadavres qui vont et repartent » entre l'élevage et la future unité de méthanisation du Trono-Seyard à Estaires. Un méthaniseur auquel, selon des informations contenues dans le dossier de l'éleveur, 25 % du fumier sera destiné. Bien sûr des poulets, premier de parution lors, lo-



Des dizaines de personnes étaient présentes mercredi soir lors de cette réunion.

rage des ressources en eau, pollution des sols, la liste des inconvénients s'allonge avec les pages de paroles.

Avec Simon Couët, militant antispéciste déjà présent aux côtés des Nippels qui s'opposent à un projet de sa ferme dans leur commune, « il est important de se mettre en association pour avoir un statut qui permet de faire un recours en justice, de prendre un avocat. C'est le seul mode pour faire stopper ce projet ». Des Nippels dont certains étaient présents, ont aussi conseillé aux opposants à cet élevage « de bien se renseigner sur la ferme à donner à une petite pour qu'elle soit viable ».

« La production de poulets bas de gamme va à l'encontre de ce que les gens recherchent actuellement. »

Présente également, Cécile Chouillon a pointé l'importance de créer une association. « C'est une force, un statut permet en fait de pousser plus ou du projet. C'est plus puissant qu'un collectif », assure la présidente de l'association Non à la méthanisation à Bailleul.

Enfin, après deux heures d'échanges, rendez-vous a été fixé à dimanche pour l'assemblée constitutive de la future association. ■

Éléments d'actualité de 10 heures à 12 heures, les personnes qui veulent participer à la création de l'association peuvent envoyer un mail à l'adresse suivante : cchouillon@voixdunord.fr pour obtenir le lien de contact.

- Réservé aux

Abonnés

Steenwerck : un élevage industriel de poulets en projet à La Croix-du-Bac

Victime d'un incendie en septembre 2018, Benoît Warembourg perdait 20 000 poussins et son installation. L'exploitant porte une structure de deux nouveaux bâtiments de 2 800 mètres carrés et plus de 100 000 volailles.

Marc Le Tellier | 06/08/2020



La société Warembourg et fils a déposé son permis de construire en 2019. La crise sanitaire a retardé l'enquête publique. - VDNPQR

Le 7 septembre 2018, Benoît Warembourg assistait impuissant à la destruction d'un **bâtiment d'élevage et 20 000 poussins** (<https://www.lavoixdunord.fr/444166/article/2018-09-07/20-000-poussins-perissent-dans-un-incendie>). En quelques secondes, le feu s'était généralisé au hangar de 1 100 mètres carrés qu'il exploitait à La Croix-du-Bac. Contrainte de stopper l'activité pour se recentrer sur les oignons, les pommes de terre et les céréales, la société Warembourg et fils, établie en 1994, a déposé un permis de construire pour relancer l'élevage de poulets de chair. La demande, faite courant 2019, **est sans commune mesure avec l'activité préexistante**. Le dossier, soumis à enquête publique à partir du 7 septembre, comprend **deux bâtiments d'élevage de 2 800 mètres carrés** à l'arrière de l'exploitation située au 13, rue de l'Épinette, pour une capacité d'un peu plus de **117 000 volailles**. L'activité créerait un emploi.

Le recours à la méthanisation

Dans son rapport sur l'étude d'impact, en 2019, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) cible des améliorations à apporter, notamment en termes d'épandage. Elle préconise le recours à un composteur d'effluents. L'exploitant ne l'envisage pas dans un premier temps, note la société Ressources et développement, qui assiste Benoît Warembourg. Quant aux fientes, **une partie doit être épandue à l'automne dans des parcelles à Laventie, Nieppe, et Steenwerck** et le reste absorbé par une unité de méthanisation privée au **Trou-Ravard à Estaires**

(<https://www.lavoixdunord.fr/550152/article/2019-03-11/l-enquete-publique-ouverte-sur-le-projet-privé-de-methaniseur-au-trou-bayard>), ajoute Charlotte Valentin, chargée de projet à Ressources et développement. Sur les réserves par rapport au bruit, le cabinet répond par l'ancienneté de l'élevage avicole et des nuisances sonores faibles vis-à-vis des riverains.

En septembre, alors que débute l'enquête publique (*lire aussi ci-dessous*), les élus de six communes seront appelés à se prononcer sur le projet : Nieppe, Steenwerck, Laventie, Fleurbaix, Erquinghem-Lys et Sully-sur-la-Lys. Rappelons qu'à Nieppe, fin 2019, **l'extension envisagée par la ferme Debailleu** (<https://www.lavoixdunord.fr/686722/article/2019-12-27/nieppe-vent-de-colere-contre-le-projet-d-extension-d-un-elevage-intensif-de>) avait soulevé une vive protestation.



DS 3 CROSSBACK

Découvrez notre SUV compact à la fois puissant et sculptural.

([https://ad.doubleclick.net/ddm/trackclk/N755990.1921831INVIBES/B24345942.\[timestamp\]](https://ad.doubleclick.net/ddm/trackclk/N755990.1921831INVIBES/B24345942.[timestamp]))

Inspired by (<http://www.invibes.com>) @invibes

L'enquête publique durera un mois

Lancée le 7 septembre, l'enquête publique se refermera le 8 octobre. Les études d'impact et de dangers ainsi que l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale seront consultables pendant cette période à la mairie de Steenwerck et à la mairie de Sully-sur-la-Lys. Il sera possible de rencontrer la commissaire enquêtrice, Pierrette Maillard, le lundi 7 septembre et le samedi 20 septembre de 9 heures à 11 h 30 ; le mercredi 7 octobre de 13 h 30 à 16 h 30 à la mairie de Steenwerck ; le vendredi 25 septembre de 13 h 30 à 17 heures à la mairie de Sully-sur-la-Lys. Les habitants peuvent transmettre leurs observations oralement lors de la permanence, par e-mail à **pref-installationsclassees@nord.gouv.fr** (<http://pref-installationsclassees@nord.gouv.fr/>) ou par courrier à la mairie de Steenwerck.

La commissaire enquêtrice disposera ensuite de six mois au maximum pour rendre son avis. De son côté, Benoît Warembourg espère un début du chantier fin 2020.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : Enquête (/tags/enquete) | Steenwerck (59181, Nord) (/region/hazebrouck-et-ses-environs/steenwerck) | Nieppe (59850, Nord) (/region/armenieres-et-ses-environs/nieppe) |

« L'agriculteur qui monte un projet sans opposition est un champion »

Aujourd'hui débute l'enquête publique sur un projet d'élevage controversé de 117 000 poulets de chair à La Croix-du-Bac. Simon Ammeux, ancien des JA (Jeunes agriculteurs), éleveur à Sainte-Marie-Cappel et élu à la chambre régionale d'agriculture, évoque les difficultés de la profession à mener ce type de projet.

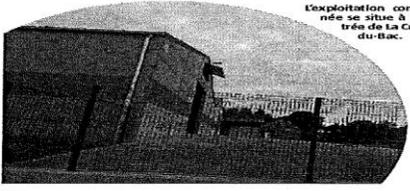
PROPOS RECUEILLIS PAR MARC LE TELLIER hazebrouck@lavoiceदनord.fr

STEENWERCK. - Trafic des poids lourds, épandage des fientes, bruit de la ventilation... Comprenez-vous que l'on puisse s'opposer à des élevages comme celui porté par la famille Warembourg à La Croix-du-Bac ?
- Dans le milieu agricole aujourd'hui, il y a deux points de crispation : la mécanisation et l'élevage. Les crèches, je peux les entendre. L'opposition et la colère, non. Ce qui me gêne, c'est que sur 100 personnes, 60 n'expriment pas leur avis, 20 ont envie de se renseigner auprès des agriculteurs et les 20 dernières ont un avis définitif qu'elles ont souvent forgé sur Internet avant même de se renseigner. L'épandage des fientes, par exemple, peut poser problème avec le voisinage. Reste à savoir si une odeur gênante de quelques heures est préférable à des engrais chimiques de synthèse. Le consommateur local n'est pas sûr de la production se fait sur place. Les exploitants répondent juste à une demande forte de poulets standards, à moindre coût. Demain, si elle disparaît, les éleveurs se tourneront vers le poulet lubellé. -
- Dans de nombreux cas en Flandre, les poussins arrivent de Belgique, y sont abattus puis commercialisés. La France a souvent uniquement des inconvénients de l'exotisme sans les avantages ?
- La Belgique est saturée en bâ-

timents d'élevage. Les Belges disposent d'abattoirs plus rentables qu'en France, donc ils proposent des contrats aux exploitants français. À la chambre d'agriculture, j'ai rencontré des jeunes qui repartaient en modèle standard, avec des bâtiments neufs dans un parc vieillissant, parce que la demande est là. -
- Les poulets ne volent jamais la lumière du jour. Ils sont 21 au mètre carré du début à la fin, et ils sont abattus à six semaines. Rien ne vous choque dans ce modèle ?
- Non, ça ne me choque pas. Les normes de biosécurité sont strictes, on essaie d'optimiser les conditions de vie des poulets, on reproduit l'éclairage d'une journée de printemps, les systèmes de ventilation sont maintenant beaucoup plus silencieux. -
- Une rencontre préalable d'explicitation avec les riverains ne dématérialiserait-elle pas les tensions ?
- Une réunion publique sur ces thématiques-là est tout simplement impossible. Chacun campe sur ses positions, c'est à celui qui crie ses arguments le plus fort. Quand l'opinion d'une personne est faite, il faut être bon et cadé pour retourner l'avis d'une salle. J'ai l'exemple d'un élevage de poules pondrières bio dans le Douaisis. Le cahier des charges interdisait tout traitement contre les mouches, ce qui a provoqué la colère d'un collectif de riverains. L'agriculteur qui monte un projet sans opposition est un champion. ■
(1) Convoquée mardi, l'exploitante Vanessa Warembourg a indiqué ne pas pouvoir nous apporter une réponse dans l'immédiat.



Simon Ammeux, ancien des Jeunes agriculteurs, est éleveur à Sainte-Marie-Cappel et élu à la chambre régionale d'agriculture. PHOTO ARCHIVES FLORENZ MOREAU



L'exploitation concernée se situe à Fentres de La Croix-du-Bac.

2206.

« Les Belges disposent d'abattoirs plus rentables qu'en France, donc ils proposent des contrats aux exploitants français. »

➕ SUR NOTRE SITE Retrouvez toute l'actualité d'Hazebrouck et de la Flandre sur www.lavoicedunord.fr onglet « Hazebrouck ».

UN MOIS POUR DONNER SON AVIS
À partir d'aujourd'hui et jusqu'au 8 octobre, toute personne le souhaitant pourra émettre un avis sur le registre d'enquête publique, aux horaires d'ouverture des mairies de Steenwerck et Sally-sur-la-Tys. Une rencontre avec la commissaire enquêteuse, Pierrette Maillard, est possible aujourd'hui et le samedi 20 septembre de 9 heures à 11 h 30 en mairie de Steenwerck ; le mercredi 7 octobre de 13 h 30 à 16 h 30 à la mairie de Steenwerck ; le vendredi 25 septembre de 13 h 30 à 17 heures à la mairie de Sally-sur-la-Tys. Les habitants peuvent transmettre leurs observations lors de la permanence, à pref-installationsclassées@nord-gouv.fr ou par courrier à la mairie de Steenwerck.

Service régional de la communication interministérielle

Jennifer de Temmerman soutient les opposants au projet de poulailler industriel

Députée de la circonscription, Jennifer de Temmerman était venue soutenir les opposants au projet de poulailler industriel, rassemblés samedi matin devant la mairie de Steenwerck. Une cause qu'elle défend à travers une proposition de loi bientôt présentée à l'Assemblée nationale.

PAR CLAIRE COUILLEZ-BROUET
hazebrouck@lavoxdunord.fr

STEENWERCK. Pour Jennifer de Temmerman, « ce genre de projet est dépassé en termes sociaux. Les citoyens ne veulent plus de ce type d'élevage. » Elle considère « qu'on ne peut plus concevoir l'animal comme un objet jetable, qu'on consomme seulement pour se nourrir et qu'on jette après ». La députée de la circonscription, ex IREMI et désormais EDR (écologie démocratie solidarité), plaide pour une forme de pédagogie envers « les agriculteurs », pour leur faire comprendre qu'ils investissent beaucoup dans des projets qui, à terme, seront inutiles. C'est dangereux de laisser les agriculteurs s'enfermer dans ce type de projet. »

UNE PROPOSITION DE LOI SUR LE SUJET

En effet la députée va, avec d'autres, proposer « une loi axée sur



Jennifer de Temmerman (au centre), avec le maire de Steenwerck et la commissaire enquêtrice.

le bien-être animal», interdisant notamment ce type d'élevage industriel. Une démarche, « sans entrer dans le conflit avec les agricul-

teurs » puisqu'elle intègre « un fonds d'aide pour les aider à changer de modèle ». L'examen du projet de loi aura lieu le 8 octobre, lende-

main de la fin de l'enquête publique. « On a peut-être un petit problème de calendrier. Le maire fait tout ce qu'il peut, avec la réglementation

actuelle. Et c'est pour ça qu'on essaye de changer les lois. » Joël Devos ayant en effet été interpellé sur l'octroi par ses services du permis de construire à l'élevage Warembourg qui porte le projet.

« Faites-moi part de vos remarques et je vais faire un courrier au Préfet, en tant qu'élu de la République. »

« Faites-moi part de vos remarques et je vais faire un courrier au Préfet, en tant qu'élu de la République, a annoncé Jennifer de Temmerman aux opposants au futur poulailler industriel. Je soutiendrais votre opposition. » « Je remercie les politiques qui prennent leurs responsabilités, a commenté le président de l'association FLANER, Sébastien Faureau, en parlant de la députée et du maire. On peut les applaudir. » ■

L'indicateur des Flandres du 20/09

Mobilisation

Projet de poulailler à Steenwerck : l'opposition est entrée en action (vidéo)

Les opposants au projet de poulailler ont manifesté devant la mairie de Steenwerck samedi 19 septembre.

ils étaient un peu plus d'une centaine, ce samedi 19 septembre, devant la mairie de Steenwerck. Soit 25 % de la population de La Croix du Bac, qui compte quelque 450 âmes. « Ils », ce sont des riverains, ou des personnes soutien venues de Nieppe, Lille ou Bailleul, opposés au projet d'élevage avicole de 117 000 volailles. [Un projet porté par Benoît et Vanessa Warembourg à La Croix du Bac, rue de l'Épinette, et qui pourrait accueillir dans chacun des deux bâtiments de 2800 m², 58 500 bêtes. Soit 21 poulets au m².](#)

Les manifestants voulaient « *marquer le coup* » lors de la permanence de l'enquête publique, ouverte depuis le 7 septembre et jusqu'au 7 octobre, qui se déroulait de 9 h à 11 h 30 en mairie. L'occasion aussi d'interpeller Pierrette Maillard, commissaire-enquêtrice nommée par le tribunal administratif de Lille.

Elle n'a d'ailleurs pas hésité à sortir pour rappeler les modalités de mobilisation en envoyant les arguments par mail, via le site de la préfecture ou en se rendant directement aux dates de permanence en mairies de Steenwerck ou Sailly-sur-la-Lys.

« *Je ne dépends de personne, je suis nommée. Le commissaire-enquêteur recueille les observations, étudie le dossier, fait son rapport et émet ses conclusions dont découle son avis* », explique-t-elle face aux opposants, calmes et masqués, parfois munis de pancartes « *NON au projet d'élevage industriel de poulets à la Croix du Bac* »

Pierrette Maillard (à gauche) est la commissaire-enquêtrice de l'enquête publique qui court jusqu'au 7 octobre. Sébastien Faureau (à droite) habite La Croix du Bac et est le futur président de l'association Flaner.

Et de poursuivre : « *L'avis est de trois ordres. Favorable : tout va bien ; défavorable : je dois l'argumenter, je peux le donner comme ça dans le rapport et les conclusions ; avis favorable avec recommandations : j'autorise, mais j'attire l'attention sur des points particuliers ; avis favorable avec réserve : des points forts à lever sinon l'avis devient défavorable.* » La commissaire-enquêtrice rappelle également que son avis n'est qu'un avis, c'est le préfet qui prend la décision finale.

D'où la volonté de la future association FLANER, Flandre-Lys Alloeu nature et environnement, de se mobiliser et d'appeler un maximum de citoyens à envoyer leurs observations pour contrer le projet. Car Sébastien Faureau, futur président de l'association, le rappelle : « *Nous ne sommes pas contre les agriculteurs. Nous nous opposons à un type d'élevage, qui doit évoluer.* »

Selon le futur président, [qui a pris connaissance du dossier en ligne](#), ce type de projet provoque un certain nombre de nuisances : de la pollution de l'air à la pollution des sols, en passant par les nuisances sonores (trafic routier) ou olfactives. « *Quelque 81 maisons du hameau se situent à 300 mètres de l'exploitation où pourraient s'ériger les bâtiments* », précise celui qui a découvert le projet fin août.

Après un rendez-vous pacifique samedi, l'objectif est de rencontrer toutes les mairies pour qu'elles se positionnent. Rendez-vous est pris avec celles de Steenwerck et Saily-sur-la-Lys. « *Le conseil municipal va se prononcer*, indique Joël Devos, maire de Steenwerck, présent samedi matin. *À titre personnel, je pense que ce type d'élevage est dépassé. Une proposition de loi a été déposée* (fin juillet, NDLR). » Les membres de la future association souhaitent aussi rencontrer les mairies de Nieppe, Fleurbaix et Laventie, concernées par les épandages.

« *Pourquoi le permis de construire a-t-il été accordé en octobre 2019 ?* », questionne un manifestant. Car, « *au regard de la loi actuelle, le maire ne peut s'y opposer au permis de construire* », explique Jennifer de Temmerman, députée de la 15e circonscription, et [signataire de la proposition de loi initiée par Cédric Villani](#) relative à des premières mesures d'interdiction de certaines pratiques génératrices de souffrances chez les animaux et d'amélioration des conditions de vie de ces derniers.

D'autres actions devraient être mises en place, mais « *nous devons nous réunir en assemblée générale pour les définir* », indique Sébastien Faureau. [Un blog a été créé pour en savoir plus sur l'adhésion à l'association et sur l'avancée des actions.](#)



Un peu plus d'une centaine de personnes était présente ce samedi 19 septembre devant la mairie de Steenwerck pour marquer leur opposition au projet de poulailler avicole de 117 000 volailles.

Une centaine de manifestants contre le projet de poulailler industriel

Hier après-midi, une centaine de personnes étaient rassemblées devant la mairie de Steenwerck. Leur objectif : réaffirmer leur opposition à l'arrivée d'un poulailler industriel au hameau de La Croix-du-Bac, alors que l'enquête publique sur le projet se termine aujourd'hui.

PAR CLAIRE COULTEZ-BROUET
hazebrouck@lavoxdunord.fr

STEENWERCK. Comme lors de la précédente mobilisation le mois dernier, c'est dans une bonne ambiance qu'une centaine de personnes étaient rassemblées devant la mairie hier. Un jour qui n'était pas choisi au hasard, puisque c'est aujourd'hui que l'enquête publique sur le projet de poulailler industriel se termine.

« Je ne vous disais rien sur mon avis ou mes conclusions », a annoncé Pierrette Maillard, aux marches de la mairie, devant les opposants au projet. La commissaire enquêtrice qui a rappelé qu'elle rendrait son avis au préfet le 7 novembre, estime qu'elle aura reçu près de 450 observations à la fin de son enquête, hier à 17 heures.

« Je suis fils d'agriculteur, c'est un monde que j'aime. Mais là, c'est quelque chose qui ne s'appelle pas de l'agriculture. »

Parmi les avis qui seront constitués, celui du conseil municipal de la commune (lire page suivante), dont le maire a réaffirmé son opposition au projet : « Ce type d'agriculture ne correspond pas à ce qu'on met derrière le monde agricole. Je suis fils d'agriculteur, c'est un monde que j'aime. Mais là, c'est quelque chose qui ne s'appelle pas de l'agriculture, ça n'a rien à voir avec le respect des animaux. »

Également présent au rassemblement Alain Vaillant, président de Nord-Nature environnement. En marge de sa prise de parole devant la mairie, le Mervillois explique qu'il participe au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CEDEREST), sollicité pour émettre aussi un avis sur le projet.

« On en a marre de ce modèle d'agriculture qui vise seulement à faire de l'argent, au détriment de l'environnement. »

« L'économie l'emporte de plus en plus sur l'environnement », estime-t-il. Une position partagée par Cécile Chambart. « On en a marre de ce modèle d'agriculture qui vise seulement à faire de l'argent, au détriment de l'environnement. » Présidente de l'association Non à la méthanisation à Bailloul, elle a annoncé « vouloir soutenir cette association » et l'a invitée à participer à une marche réunissant le 14 octobre « toutes les associations qui en ont mis la casquette de ce système agricole ». Autre prise de parole locale, celle de Joël Savart qui préside Steenwerck nature environnement : « On fait un inventaire depuis une vingtaine d'années et on a compté 1 909 espèces, dont des rires, vulnérables, menacées d'extinction. Et encore, on n'a pas fini de compter. Alors quoi ? La future de Steenwerck, on s'en fiche ? », rétorque-t-il par rapport au document du projet de poulailler, qui n'a recensé que seize.



La centaine de manifestants se sont réunis devant la mairie. PHOTOS MARC DEMEURE

Une plainte déposée par l'agricultrice

Vanessa Warimboung qui porte le projet de poulailler avec son mari Benoît, a déposé une plainte, après avoir reçu un tract dénonçant, sur lequel était inscrit le mot « assassinat ». Un document qui, dans sa version de base, émane de l'association FLANER (Flandre Les Alleux nature et environnement respectés), créée pour s'opposer au projet. « Ça nuit vraiment à la dénommée, a clamé Pierrette Maillard devant les manifestants, quand je vois qu'on attaquait les personnes avec des annonces de mort. Ces quelques personnes nuisent à l'ensemble des

causes défendues. Comme commissaire-enquêtrice, je suis obligée de relater ça dans mon rapport, alors que je constate que la dernière fois que vos rassemblements se passent bien. » Pour le président de FLANER, Sébastien Faureau : « Il faut continuer à être très vigilants, jusqu'à ce qu'on ait fait preuve d'un grand civisme et l'appelle au plus grand respect pour les agriculteurs. » Il a été rejoint par le maire Joël Devos : « Je condamne ces débordements, les Warimboung sont des gens honorables qui ne méritent pas d'être traités d'assassins. »



Joël Devos, le maire, Pierrette Maillard, la commissaire-enquêtrice et Sébastien Faureau, président de l'association FLANER.

+ SUR NOTRE SITE Retrouvez toutes nos photos et notre vidéo de la manifestation sur lavoxdunord.fr, onglet Hazebrouck.

Les élus disent non à l'élevage intensif de poulets pour préserver leur château

Le projet d'élevage controversé de 227 000 poulets de chair à La Croix-du-Bac s'est levé mardi soir au conseil municipal de Saillieres-la-Lys. Les élus ont affirmé ne pas vouloir entrer dans le débat de l'élevage intensif mais ont voté à l'unanimité en sa défaveur au projet qui pourrait menacer leur château et les projets qui doivent y voir le jour.

Les élus ont voté à l'unanimité en sa défaveur au projet.

BALLYWIR LA CITE

1 Le projet d'élevage de 227 000 poulets par an dans une ferme à Saillieres-la-Lys, a été rejeté par le conseil municipal de la commune de Saillieres-la-Lys. Le projet a été présenté par le maire, Jean-Louis Ballywir, lors d'une séance publique le 16 octobre 2018. Le conseil municipal a voté à l'unanimité en sa défaveur.

PROJET PARQUÉ
Le conseil municipal de Saillieres-la-Lys, en sa séance du 16 octobre 2018, a rejeté à l'unanimité le projet de création d'un élevage de 227 000 poulets de chair par an dans une ferme à Saillieres-la-Lys.

2 Les élus ont voté à l'unanimité en sa défaveur au projet d'élevage de 227 000 poulets de chair par an dans une ferme à Saillieres-la-Lys. Le projet a été présenté par le maire, Jean-Louis Ballywir, lors d'une séance publique le 16 octobre 2018. Le conseil municipal a voté à l'unanimité en sa défaveur.

3 Les élus ont voté à l'unanimité en sa défaveur au projet d'élevage de 227 000 poulets de chair par an dans une ferme à Saillieres-la-Lys. Le projet a été présenté par le maire, Jean-Louis Ballywir, lors d'une séance publique le 16 octobre 2018. Le conseil municipal a voté à l'unanimité en sa défaveur.



Le château appartenant à la commune de Saillieres-la-Lys. Le conseil municipal a voté à l'unanimité en sa défaveur au projet d'élevage de 227 000 poulets de chair par an dans une ferme à Saillieres-la-Lys.

château pendant longtemps. Le conseil municipal de Saillieres-la-Lys a voté à l'unanimité en sa défaveur au projet d'élevage de 227 000 poulets de chair par an dans une ferme à Saillieres-la-Lys.

LES ÉCHOS DE LA TOILE

LES OPPOSANTS AU POULAILLER INDUSTRIEL LANCENT UN APPEL À NICOLAS HULOT

Lors du rassemblement de mercredi à Steenwerck contre le poulailler industriel au hameau de La Croix-du-Bac, le président de l'association opposée au projet a énuméré, devant les manifestants, le nom de plusieurs personnalités qui ont rallié cette cause. Et de citer les députés Jennifer de Temmerman et Damien Carême, et le restaurateur boeschépois Florent Ladeyn. « La suite de l'action, c'est d'essayer de rassembler des personnalités, a-t-il lancé plus tard. Je pense à Nicolas Hulot, parce que ce qui marche vraiment, c'est d'être médiatisé au niveau national. »

Annexe 2 Tracts reçus par la famille Warembourg et transmis à ma connaissance

NON à la ferme – usine d'élevage

**de 7 lots de 117.600 poulets de
chair/an, à 300 m du centre du
hameau de la Croix du Bac et à
100m de la 1^{ère} habitation.**

POLLUTION DE L'AIR :

+ 373,8 tonnes de CO₂/an, + Protoxyde d'Azote (N₂O), + Méthane (CH₄).

+ 10.629 Kg d'Ammoniac (NH₃)/an.

+ 1804 Kg /an de PM₁₀ (Poussières : Particules dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 micromètre).

+ Odeurs nauséabondes.

RISQUES SANITAIRES POUR LA POPULATION :

-Risque respiratoire lié à la pollution (CO₂, Ammoniac, Particules fines).

-Risque épidémiologique (éventuel en cas de grippe aviaire sur l'élevage).

NUISANCES SONORES :

-Passage de 344 camions /an (Rue de l'épinette)

POLLUTION DES SOLS et DES NAPPES PHREATIQUES :

- Par épandage du fumier sur le sol (144,39 ha).
- Par épandage des eaux de lavage. (118,63 ha).

Certains ilots d'épandage sont localisés dans des zones humides du SAGE de la lys augmentant ce risque de pollution.

POLLUTION VISUELLE :

Construction de 2 bâtiments de 2800 m² + les annexes. (L'équivalent de ¾ d'un terrain de foot international).

Le tout sans végétalisation périphérique, intégratrice au paysage.

SOUFFRANCE ANIMALE :

- 21 poulets au m² élevés en 42 jours.

RISQUE POUR LA BIODIVERSITE :

4 ilots d'épandage sont inclus dans les ZNIEFF ou localisés à proximité ou à l'intérieur de corridors écologiques ou de réserve de biodiversité.

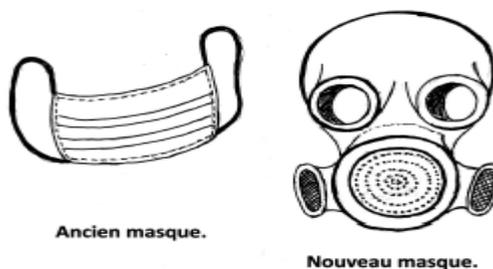
RISQUE DE GESTION DE L'EAU :

Captage de 6 m³/h par un forage de 70m (7041 m³ d'eau /an).

CUMUL REGIONAL

D'EXPLOITATIONS POLLUANTES :

Dans un rayon de 3 km, il existe déjà une vingtaine d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.



2 Tract reçu en fin d'enquête faisant l'objet du dépôt de plainte de mme Warembourg

**NON A LA FERME-USINE
A LA-CROIX-DU-BAC**

**MENACE POUR LA
SANTÉ DES
HABITANTS**

**UN ENFER POUR
800 000 POULETS
PAR AN**

**POLLUTION, ODEURS
RISQUES POUR LA
BIODIVERSITÉ LOCALE**

**TRAFIC DE CAMIONS
INTENSIFIÉ
PROXIMITÉ DES ÉCOLES**

MERCREDI 7 OCTOBRE

Demier jour de l'enquête publique

MANIFESTONS -NOUS!

RENDEZ-VOUS 15H00
MAIRIE DE STEENWERCK



**POUR PARTICIPER A
L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Envoyez vos arguments développés
par mail à
pref-installations-classees@nord.gouv.fr
(fichier PDF, objet: *Dossier
Warembourg à Steenwerck*)


**Association
FLANER**

Pour plus d'informations :
www.flaner5962.fr
Contact :
contact@flaner5962.fr

 **IPNS** — Ne pas jeter sur la voie publique

Annexe 3 Tableau des observations

N°	Origine Courrier= C Mails préfecture = P Registres = R STEenwer ck SAilly sur la Lys	Références Nom prénom adresse	Contenu de l'observation	Favorable = F Défavorabl e = D
1	P 12/09	Samain Laetitia Croix du bac	<p>complètement opposée</p> <p>Au delà des problèmes de pollution, de nuisances, de maltraitance des animaux il faut rappeler qu'une école primaire et maternelle se trouve à 200 m de la ferme Warembourg.</p> <p>La D122 est une voie dont la circulation excessive est inadaptée par rapport à sa dimension.</p> <p>Les voitures et camions roulent à grande vitesse et font trembler nos maisons. Nous sommes tous les jours réveillés des 4h30 par les camions.</p> <p>De plus, la route étant étroite deux camions ou bus ont des difficultés pour se croiser ce qui provoque des ralentissements dangereux.</p> <p>Malgré mes plaintes auprès de la mairie et du département, mes revendications, comme par exemple la création de chicanes afin de faire ralentir réellement les véhicules, de placer toute la départementale à 70 km/h et l'interdiction aux camions, rien n'a été fait.</p> <p>La Croix du bac n'est clairement pas un village agréable à cause de ce trafic incessant.</p> <p>Cette usine ne fera que rajouter à ces désagréments vraiment insupportables.</p>	D

2	P 14/09	Audrey Provo	<p>lors des permanences en Mairie de l'enquêtrice, certaines personnes, dont des membres de la Mairie font pression contre le projet Warembourg à Steenwerck et s'opposent à quelque soutien éventuel. Ce que je trouve inadmissible et anti-démocratique. La voie numérique est donc plus aisée pour s'exprimer sereinement.</p> <p>L'agriculture en France est méprisée et franchement, aujourd'hui il faut du courage pour combattre bon nombre de détracteurs face aux projets qui ne sont ni bio, ni « eco friendly ».. Pourtant, la réalité de nourrir le peuple français est là et tant qu'à faire autant produire localement, avec de normes et des contraintes d'hygiène assez strictes en France. Chacun a le droit de consommer comme il le souhaite et chacun a le droit de travailler tant qu'on respecte les règles.</p> <p>Je ne comprends pas ce contre absolu, sans essayer de communiquer, en privilégiant l'intimidation et la haine. Je soutiens le projet WAREMBOURG, parce que justement j'en ai discuté avec eux, ils m'ont exposé leur projet, la modernité des structures, la revalorisation des déchets, la production au sein de la ferme de la nourriture et de la paille, ce projet est censé et même s'il est à échelle industrielle, il reste cohérent. Il limitera une importation, créera de l'emploi et en ces temps de crise, encourageons ceux qui osent investir et prendre des risques. J'espère que ma parole sera entendue au milieu des contestataires fermés à toute forme de communication, véhiculant une propagande anxigène et intimidante, bien connue de certains mouvements extrémistes.</p> <p>Je vous joins des documents reçus ces derniers jours dans ma boîte mail.</p>	F
3	P 14/09	Eric Morange 7, rue de Bailleul59181 Steenwerck.	<p>Soutien plein et entier au projet WAREMBOURG. De conviction, je ne suis pas favorable à l'agriculture intensive. Mais j'ai souhaité visiter la ferme WAREMBOURG et rencontrer les deux exploitants afin de me faire ma propre idée sur ce projet. La qualité du projet et des infrastructures, le respect de l'environnement, l'enjeu socioéconomique pour notre commune associés à l'opportunité de relocaliser sur notre territoire une production majoritairement étrangère m'ont convaincu de la pertinence de ce projet. Les porteurs ont un grand nombre de contraintes à respecter, qui sont sans commune mesure avec celles appliquées aux entreprises d'élevage intensif étrangères qui exportent à ce</p>	F

			<p>jour vers la France. Ces contraintes constituent selon moi la première garantie du respect environnemental et animal de ce projet.</p> <p>Pour conclure, je souhaite vous sensibiliser sur l'actuelle prise de position de la part de la Mairie de Steenwerck contre ce projet. Là n'est pas le rôle de l'exécutif local ! L'idylle de notre commune et son équipe municipale doivent jouer un rôle de médiateur afin de permettre à cette enquête publique d'être menée sans aucune forme d'entrave. Toute prise de position dans un sens comme dans l'autre n'a pas lieu d'être dans une démocratie. Chacun est libre ou non d'adhérer à ce projet et donc, de consommer ou non le résultat de l'agriculture intensive, c'est ça la démocratie</p>	
4	RE ST1 7/09	Mme Van Den Torren 1A rue de l'épinette Croix au bac	Projet d'achat habitation : inquiétude Renseignements sur impact projet sur achat habitation	D
5	RE ST 2 7/09	Huchette Martine	Agricultrice Difficultés des agriculteurs à travailler - production locale plutôt qu'importer - création d'1 emploi	F
6	RE ST3 7/09	7 personnes	Dépôt tract « Non au projet de la ferme-usine de la croix au bac - 800000 poulets /an» Epannage et méthanisation Pollution air Odeurs Menaces sur santé et qualité de la vie Perte valeur immobilière Souffrance animale Dégradations des sols et nappes phréatique	D
7	RE ST4 8/09	Plancke Kevin	Projet conforme à la loi et aux normes – agriculture et production françaises Economie importante	F
8	RE ST5 10/09	Depré Frédéric	Production plus favorable à empreinte sur le climat que productions de porcs et viande bovine	F
9	RE ST6 14/9	Lienart Stéphane	Production nécessaire pour la France – normées et contrôlée	F
10	RE ST7	De Cubber JF	Production de qualité respectant conditions environnementales françaises	F

	15/09	Legay Patrick	Risque d'importations non contrôlées Chapons labellisés financièrement inaccessible à la population	
11	RE ST8 15/09	Campagne Sandrine	Laisser travailler cette famille. Permet des volailles à prix bas	F
12	RE ST9 17/09	Descamps denis	Encourage Poulets aux normes françaises Batiment bien situé par rapport aux vents permettant de limiter les odeurs à la Croix du Bac	F
13	RE ST 10 19/09 P	Renaux Edith - Pauline 18 rue de l'Épinette la croix au bac	Joint circuit de randonnée promenade bord de Lys Nord n °17 : contournant le site de l'exploitation situation de la propriété à moins de 75 m - espace relais nature avec mare Risques sur écologie : odeurs ammoniac Surfertilisation perturbant espèces locales Pollution sols et eaux par les stockages en cas de fuite des réservoirs Mauvaises gestions des épandages favorisant le ruissellement en surface des polluants Vibrations des camions : conséquences sur fondations Dépréciation foncière Touche infrastructures du hameau : école médiathèque la partie école primaire est incluse dans le rayon des 300 m impact sur la santé des enfants 80 habitations au moins concernées et non 23 non prise en compte des habitants de la croix au bac dans le dossier Concept de poulailler géant non éthique	D
14	P19/9	Delépine Florence	A l'heure où on nous parle d'écologie, de mieux vivre, de préservation de l'environnement, du bien être animal, je trouve inacceptable qu'il y ait encore, en France, des élevages intensifs, où l'animal est méprisé , élevé dans des conditions indignes et considéré comme une matière première! Il y a d'autres alternatives à la viande. Non à l'élevage intensif de Steenwerck!!	D
15	P19/09	christine fauquenois	Je ne suis pas d'accord avec vous. Ces animaux ne peuvent respirer, ni bouger. C'est de la cruauté, de la barbarie. Et, le gouvernement laisse faire ça.	D
16	P19/09	Bernard Leroy	Je souhaite manifester mon opposition au projet d'élevage de 117 600 poulets sur la commune de Steenwerck.	D

<p>Reprise du texte envoyé par mail aux adhérents et sympathisants par l'association L214</p>		<p>Après l'incendie d'un bâtiment qui a coûté la vie à 21 000 poussins, morts brûlés vifs, l'exploitant souhaite aujourd'hui agrandir son élevage et exploiter chaque année plus de 800 000 poulets. Ce projet est inadmissible d'un point de vue éthique.</p> <p>Dans ce type d'élevage, les poulets sont enfermés et entassés toute leur vie. Ils sont exploités pour la production de viande, sont sélectionnés génétiquement et nourris pour produire un maximum de chair en un minimum de temps. La croissance accélérée de leurs muscles est telle que le reste de leur organisme ne peut pas suivre. Beaucoup sont atteints de problèmes cardiaques ou pulmonaires ou n'arrivent même pas à tenir sur leurs pattes.</p> <p>Les conditions d'élevage sont propices au développement de parasites et d'inflammations cutanées. Les traitements médicamenteux et des vaccinations deviennent indispensables pour y remédier. La nourriture destinée aux animaux contient des antibiotiques/anticoccidiens quasiment tout au long de leur courte vie.</p> <p>L'ammoniac émanant des fientes qui s'accumulent occasionne des brûlures sur la peau des oiseaux ainsi que sous leurs pattes.</p> <p>L'impact environnemental des élevages intensifs est également conséquent et aujourd'hui bien documenté : pollution des sols, de l'eau et des nappes phréatiques, de l'air... Les élevages de poulets contribuent aux émissions de gaz à effet de serre, d'ammoniac, de nitrates, ainsi qu'à la déforestation (causée majoritairement par la culture d'aliments à destination des animaux d'élevages intensifs).</p> <p>L'élevage est en soi un facteur de risque pour la santé humaine. Le nombre énorme d'animaux élevés en confinement et dotés d'une variabilité génétique très pauvre crée les conditions idéales pour l'émergence et la propagation de nouveaux pathogènes.</p> <p>Ce projet va à l'encontre de la volonté sociétale. En effet, 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, et</p> <p>Aujourd'hui plus de 700 000 personnes soutiennent le référendum pour les animaux. Une mesure phare de ce dernier concerne la fin de l'élevage intensif et</p>	
---	--	--	--

			l'interdiction de construire de nouveaux élevages ne permettant pas l'accès à l'extérieur aux animaux. Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.	
17	P19/09	Pochet Vincent , Mennevret 02630 ECOLOVIE NATURE	Idem	D
18	P19/09	Moreau Virginie Mennevret	idem	D
19	P19/09	Hélène SARRE 2 rue du Château Gaillard 59440 AVESNES SUR HELPE	Idem	D
20	P19/09	FLAMANT SEBASTIEN ROUBAIX	idem	D
21	P19/09	Patricia Charlet 59280 Armentières	idem	D
22	P19/09	BUDZESZEWSKI GWENN, OISE	idem	D
23	P19/09	Pont Christophe	idem	D
24	P19/09	EUDELIN HERVE	Idem	D
25	P19/09	Armelle Eucher Lille	Idem	D
26	P19/09	Marc Caye à Saint- Martin-Boulogne	Idem	D
27	P19/09	Lori DESIMPELAERE 6 rue de la Cavée 62690 Camblain-l'Abbé	idem	D
28	P19/09	Marine Weber, Hénin Beaumont	idem	D

29	P19/09	Manon Wolf, La Madeleine	idem	D
30	P19/09	Chloé Morel, Becquigny	Idem	D
31	P19/09	Marion Gardize, Dunkerque	Idem	D
32	P19/09	Colette Manier 59133 PHALEMPIN	Idem	D
33	P19/09	Isabelle FAC 60200 COMPIEGNE	Idem	D
34	P19/09	Angélique wallyn racquinghem	Idem	D
35	P19/09	Corinne Lepers	Idem	D
36	P19/09	Serge Blancq 59830 LOUVIL	Idem	D
37	P19/09	Danièle MORERE 60580 Coye-la-FORET	Idem	D
38	P19/09	Sophie DIRUIT, Amiens	Idem	D
39	P19/09	Cécile Noyez, Dunkerque	Idem	D
40	P19/09	Géraldine Bailly	Idem	D
41	P19/09	Amélie Ghilain	Idem	D
42	P19/09	Charlotte Benault	Idem	D
43	P19/09	Antoine Duez Cambrai	Idem	D
44	P19/09	Lamia LOULIDI	idem	D
45	P19/09	Alice Candotti-Besson	Idem	D
46	P19/09	Steven Duchatel, Saint Vaast en Cambrésis	Idem	D
47	P19/09	Coralie Jankowiak	Idem	D
48	P19/09	Flavie, Rosenberg, Morbecque	Idem	D

49	P19/09	Alexis Peltier Lille.	Idem	D
50	P19/09	Christian LAFLUTTE Fort Mardyck	Idem	D
51	P19/09	Valériane Salingue, Villeneuve d'ascq	Idem	D
52	P19/09	Mylène Prouvost, 62810 IVERGNY	Idem	D
53	P19/09	Émilie Alexandre Liévin	Idem	D
54	P19/09	Évelyne Lebel Boulogne-sur-Mer	Idem	D
55	P19/09	Jean Luc Macke, Orchies	Idem	D
56	P19/09	Maïté Louchart, Hestrus	Idem	D
57	P19/09	Fabienne Kessaci, 60650 Saint-Paul	Idem	D
58	P19/09	Sophie Cromelynck, Coudekerque branche	Idem	D
59	P19/09	Baras Vanessa, Villeneuve d'Ascq	Idem	D
60	P19/09	Bainas Magalie, Billy- Berclau	Idem	D
61	P19/09	Alison ROCHE, 80400 HAM	Idem	D
62	P19/09	DALLENES CEDRIC - LABOURSE	Idem	D
63	P19/09	Audrey Bouchery, Boran-sur-Oise	Idem	D
64	P19/09	Philippe MILON, LONGUEAU 80330	Idem	D
65	P19/09	Strady Bernadette Vendin le Vieil	Idem	D

66	P19/09	GUINEMER Thérèse Tourcoing	Idem	D
67	P19/09	SALAÜN Alexandra, Nantes.	Idem	D
68	P19/09	Fanny MEZIERE	Idem	D
69	P19/09	Laurence van der Zwaag, Lamorlaye	Idem	D
70	P19/09	Mathilde Guyot, Lille	Idem	D
71	P19/09	Solange DESILES, ACHIET LE GRAND	Idem	D
72	P19/09	SOPHIE CAMBIER, HÉLESMES	Idem	D
73	P19/09	Alain Marche, 62000 Arras	Idem	D
74	P19/09	Lionel SETBON, Lamorlaye	Idem	D
75	P19/09	Martine Devreese 59 Villeneuve d'Ascq	Idem	D
76	P19/09	Cheyenne BRAUN, Nanteuil-le-Haudouin	Idem	D
77	P19/09	Antoine Baleige, Loos	Idem	D
78	P19/09	Mr beudet christian Barlin	Idem	D
79	P19/09	Clémence Diprima, LILLE	Idem	D
80	P19/09	Emilie de BEaupuis, Boulogne-sur-mer	Idem	D
81	P19/09	Beaurepaire Catherine	Idem	D
82	P19/09	Julie Vigneron, Camphin-en-Pévèle	Idem	D
83	P19/09	Dominique, Bennaceur, Dunkerque	Idem	D

84	P19/09	Aurélie Bracq, Saily - Lez-Lannoy	Idem	D
85	P19/09	Diane Timbert, Fournes-en-Weppes	Idem	D
86	P19/09	Laura Dhueul, Longueau	Idem	D
87	P19/09	Noémie HELARY, Lille	Idem	D
88	P19/09	Miclard maxence	Idem	D
89	P19/09	Odile Caël - Salouël	Idem	D
90	P19/09	José PLE	Idem	D
91	P19/09	Karl HESDIN	Idem	D
92	P19/09	Sébastien Bertiaux, Lesquin	Idem	D
93	P19/09	Claire Fons, Chantilly (Oise)	Idem	D
94	P19/09	PIERSON Sylvette - 02700 TERGNIER	Idem	D
95	P19/09	Yoann VANNICATTE, Auberchicourt	Idem	D
96	P19/09	Marion Lefrançois Amiens	Idem	D
97	P19/09	Karine MALESYS, BEUVRY 62660	Idem	D
98	P19/09	isabelle, Guilherme, Marles les Mines	Idem	D
99	P19/09	Sophie GOUDENHOOFT, Sequedin	Idem	D
100	P19/09	Bryan Rommel Roubaix	Idem	D
101	P19/09	Lara GHESQUIERE LILLE	Idem	D

102	P19/09	Maëva Bergeron, Le Meux	Idem	D
103	P19/09	Jean Bernard HOSTE	Idem	D
104	P19/09	Roxane Thomas Bellion - Holnon 02	Idem	D
105	P19/09	Marie-Pascale ALIX HENIN-BEAUMONT	Idem	D
106	P19/09	Caroline Delapierre LACROIX-SAINT-OUEN	Idem	D
107	P19/09	PREUVOT Madame à ST AMAND	Idem	D
108	P19/09	Vanpeene Laura Tétéghem	Idem	D
109	P19/09	Anaïs PIERRE, Le Meux	Idem	D
110	P19/09	Christine SAEZ, 59250 HALLUIN	Idem	D
111	P19/09	Alison, GAMBIEZ, Annay (62)	Idem	D
112	P19/09	Anne Lateur, Villeneuve d'Ascq	Idem	D
113	P19/09	Jean-Jacques Nowak Maisnil les Ruitz (62)	Idem	D
114	P19/09	Milly, ARROUEY, Amiens	Idem	D
115	P19/09	Caroline Girard	Idem	D
116	P19/09	Jean-Noël Wallemacq, NANTEUIL LE HAUDOUIN	Idem	D
117	P19/09	Céline Craquelin, Croix	Idem	D

118	P19/09	Colette Van Hoeylandt 59294	Idem	D
119	P19/09	Corine TOURILLON CREIL	Idem	D
120	P19/09	Frantz Le Metter 6 Avenue Foubert 59110 La Madeleine	Idem	D
121	P19/09	Emilie Pierronne valenciennes	Idem	D
122	P19/09	Jean Michel Damage 59294	Idem	D
123	P19/09	Ingrid Sankey, Maroeuil	Idem	D
124	P19/09	Marie Papier, Grand- Rozoy (02210)	Idem	D
125	P19/09	Françoise Aubry (Noyon)	Idem	D
126	P19/09	Manon L.	Idem	D
127	P19/09	Ulmet marie, villecourt 80	Idem	D
128	P19/09	Delattre Dominique 1469 rue du Bas Hamel 62350 Saint Venant	Idem	D
129	P19/09	Manu, REMY, Compiègne	Idem	D
130	P19/09	Elise Lartillier Nord	Idem	D
131	P19/09	Chartrain, Sandra, Clermont	Idem	D
132	P19/09	Sabine Wronka , Zuydcoote	Idem	D
133	P19/09	Murielle Calais, Guillaucourt	Idem	D
134	P19/09	Marie Hochart	Idem	D

135	P19/09	Aurore ITURBE, LA COUTURE 62136	Idem	D
136	P19/09	Aliénor Caron, Hem	Idem	D
137	P19/09	Richard MAGNIER ANNOEULLIN (59112)	Idem	D
138	P19/09	Cécile Rigault, 59310 MOUCHIN	Idem	D
139	P19/09	Suzanne Dias Vicente, Valenciennes	Idem	D
140	P19/09	Dupuis Cédric - Méricourt	Idem	D
141	P19/09	Béatrice Couvillers ,Auxi-le-Château	Idem	D
142	P19/09	Gaëlle Guilissen	Idem	D
143	P19/09	Geneviève Gangloff - 62520 Le Touquet	Idem	D
144	P19/09	HEMSEN Josette 43 boulevard Vauban LILLE	Idem	D
145	P19/09	Jean-Claude Waeselynck - 59210 Coudekerque-Branche	Idem	D
146	P19/09	J.Aspra.	Idem	D
147	P19/09	Virginie GRANATA, Lille	Idem	D
148	P19/09	Sylviane Vanbaelinghem 6, rue des magnolias 59380 COUDEKERQUE- VILLAGE	Idem	D

149	P19/09	Sébastien Lebleu, Lomme (59)	Idem	D
150	P19/09	Laetitia, Dupont, Lomme	Idem	D
151	P19/09	Nicole IUNG COMPIEGNE	Idem	D
152	P19/09	Sylvie Willaume Mons en Pévèle, Nord	Idem	D
153	P19/09	Jennifer BOULOT	Idem	D
154	P19/09	Christine LEMAITRE (62490 Quiéry -la- Motte)	Idem	D
155	P19/09	Rayez Marie Breuil le vert (Oise)	Idem	D
156	P19/09	Martine Lorek, Lille	Idem	D
157	P19/09	Pascale de Potter, Lille	Idem	D
158	P19/09	Véronique SERES - Lille	Idem	D
159	P19/09	Havez Jessica, Guivry	Idem	D
160	P19/09	KUTA Christiane - Villeneuve d'Ascq	Idem	D
161	P19/09	Bernadette Boulmé Béthune-62400	Idem	D
162	P19/09	Didier Rossie –rue Pasteur 59110 La Madeleine	Idem	D
163	P19/09	Laure Anne VILAIN Duisans, pas de calais	Idem	D
164	P19/09	elisabeth lienard NIEPPE	Idem	D
165	P19/09	Valérie Dambax 60300 Av illy Saint Léonard	Idem	D

166	P19/09	Brigitte Franzen Dunkerque	Idem	D
167	P19/09	Tombal Elina, Denain 59220	Idem	D
168	P19/09	Gras Yves, 60230, Chambly	Idem	D
169	P19/09	Françoise Boningre	Idem	D
170	P19/09	Nowicki	Idem	D
171	P19/09	Mme WOBE.	Idem	D
172	P19/09	Katharina, de Korsak, Lamorlaye	Idem	D
173	P19/09	Corine Brouche	Idem	D
174	P19/09	lhasen ben outrif Valérie 62100 Calais	Idem	D
175	P19/09	Véronique DORME 60570 Andeville	Idem	D
176	P19/09	Sandrine LEFRANCOIS - Lille	Idem	D
177	P19/09	jean-pierre hovaere 62590 oignies	Idem	D
178	P19/09	Decock Jérôme, Lesquin	Idem	D
179	P19/09	Daniel LEFEBVRE 5 rue Asseline 76200 DIEPPE	Idem	D
180	P19/09	Guy Bayard, BEAUVAIS	Idem	D
181	P19/09	Hélène HACHEMI, AMIENS	Idem	D
182	P19/09	Vincent Möller 62340 Hames-Boucres	Idem	D

183	P19/09	Lynda Ramos Tourcoing	Idem	D
184	P19/09	Jean-Luc De Bouvère, Roubaix	Idem	D
185	P19/09	Vincent Harre, Hellemmes	Idem	D
186	P19/09	Bernadette Vienne Douai 59500	Idem	D
187	P19/09	Pia Vaquer	Idem	D
188	P19/09	Anielle REYES	Idem	D
189	P19/09	Laurence Serafinowicz 59910 Bondues	Idem	D
190	P19/09	Michèle Toussaint 62164 Ambleteuse	Idem	D
191	P19/09	Tubersent, Simon Levasseur	Idem	D
192	P19/09	Hélène Lemarié 4, rue du 31 mars 1918 80250 GRIVESNES	Idem	D
193	P19/09	Didier Thiebaut 13 rue du Becquerel 59800 Lille	Idem	D
194	P19/09	nicole durand déléguée oise lévriers sans frontières	Idem	D
195	P19/09	Ducamps celine villers- cotterêts 02600	Idem	D
196	P19/09	Sylvain Derensy, Capinghem	Idem	D
197	P19/09	Joëlle Francois 02400 Château-Thierry	Idem	D

198	P19/09	Woussen Dominique Matringhem	Idem	D
199	P19/09	Sophie DUTAS	Idem	D
200	P19/09	Monique et Bernard Pruvost 2, Rue neuve Steenwerck	<p>Nous avons choisi d'habiter la campagne et nous sommes à Steenwerck depuis 1977.</p> <p>Nous souhaitons continuer à y vivre dans les meilleurs conditions possibles.</p> <p>Nous sommes très déçus, même en colère d'apprendre que peut être il y aura à quelques kms de chez nous , un poulailler industriel.</p> <p>C'est vraiment un non sens, un retour en arrière.</p> <p>Comment l'autorisation d'un tel élevage peut être autorisé.</p> <p>C'est de l'a mal bouffé, alors que pour notre santé, les autorités, le corps médical nous encouragent à mieux consommer, pour notre santé.</p> <p>C'est plein de nuisances, bruits, pollution, circulation des camions.</p> <p>Avez vous pensé aux enfants de La Croix du Bac, ils ne pourront même plus aller en récréation.</p> <p>C'est une agriculture dépassée, il faut plutôt encourager les agriculteurs à faire des cultures et des élevages raisonnés.</p> <p>Nous condamnons aussi la maltraitance des animaux.</p> <p>Nous vous remercions de stopper ce projet.</p> <p>Avec un poulailler, bio ou label rouge, cette agricultrice peut avoir un salaire raisonnable.</p>	D
201	P19/09	Dominique Denis	Non à l'élevage intensif de poulet	D
202	P19/09	Marion NADAL - 1 rue du Chauffour 02200 ACY	<p>L'élevage intensif est une catastrophe écologique et une horreur pour les animaux élevés.</p> <p>Se positionner sur la catégorie très bas de gamme, que les étrangers feront toujours moins cher, est un non-sens économique.</p>	D
203	P19/9	Pierre DUPLOUY	<p>Le ton se veut serein et non-polémique.</p> <p>Tout d'abord, bien que je ne sois pas touché par les mêmes nuisances que les riverains de la Croix-du-Bac (augmentation du trafic routier, nuisances sonores et olfactives), je serai tout de même concerné par d'autres impacts tels que les épandages.</p>	D

			<p>Ces derniers vont rejeter une quantité importante d'ammoniac dans l'atmosphère, qui par réactions chimiques, créera des particules fines de type PM2,5 (selon l'ADEME).</p> <p>- 800000 poulets /an»</p> <p>Pour rappel, la présence de particules fines dans l'atmosphère contribue aux maladies cardiovasculaires, respiratoires et aux cancers. Les scientifiques estiment que la pollution de l'air causerait 48 000 morts par an en France</p> <p>Puis, comme le souligne la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) dans sa synthèse du 25/10/19, "le plan d'épandage est peu précis et il n'est pas démontré qu'il permette l'épandage du fumier selon les conditions réglementaires. Il doit être complété et défini pour limiter le risque de pollution des eaux."</p> <p>Enfin, conscient que le projet respecte les réglementations en vigueur, il est important de rappeler que ce dernier va à l'encontre des préoccupations nouvelles des Français en terme d'impacts environnementales et de bien-être animal, la Convention Citoyenne pour le Climat voulue par l'Etat l'en atteste. Il semble donc anachronique et sa viabilité économique sur le long terme n'est pas garantie.</p> <p>J'espère pour vous que cette enquête ne sera pas sujette à des pressions et tensions.</p>	
204	P19/09	Gilles Manens	opposition à la construction de cet élevage massif de volailles. Et ce pour le bien-être animal	D
205	P19/09	Farida Bachir	opposition au projet d'élevage	D
206	P23/09 RSTC 43 05/10	Gabriel BUNS 16 bis, rue de l'épinette, La Croix du bac, 59181 STEENWERCK.	<p>Dans ce projet, on ne trouve presque rien sur la biodiversité de proximité.</p> <p>Des espaces naturels relais sont évoqués, mais le manque d'informations ne permet pas de les qualifier précisément (page 49). On peut lire aussi que ces espaces permettent aux espèces sauvages de se déplacer (page 49).</p> <p>En réalité, ces espaces permettent à de nombreuses espèces de s'installer et de se reproduire.</p> <p>Nombre d'entre elles sont des espèces protégées. A Steenwerck, la qualité écologique et biologique de tels espaces relais n'est plus à démontrer.</p>	D

		<p>Un inventaire des espèces sauvages de la commune a débuté en 2006 et se continue.</p> <p>En avril 2018, la CCFI a reçu de la part de l'association Steenwerck-Nature-Environnement le nombre des taxons de l'inventaire de la biodiversité de la commune, soit 1789 espèces pour la faune à cette époque.</p> <p>Or les rédacteurs du projet ne citent que 16 espèces (page 52, tableau 20), ce qui est loin de la réalité, d'autant que 6 espèces citées semblent anachroniques :</p> <p>Grive à ailes rousses - <i>Turdus eunomus</i> : 1 individu égaré de Sibérie centrale Cormoran huppé - <i>Phalacrocorax aristotelis</i> : oiseau marin, anecdotique Faisan vénéré - <i>Syrmaticus reevesii</i> : plusieurs individus introduits pour la chasse</p> <p>Lièvre d'Europe - <i>Lepus europaeus</i> : commun partout Goéland marin - <i>Larus marinus</i> : oiseau marin, anecdotique Grue cendrée - <i>Grus grus</i> : rares vols de migration en altitude</p> <p>Pour Steenwerck, l'inventaire représentatif complet est téléchargeable depuis des années sur le site de Steenwerck-Nature-Environnement, dans la rubrique Etudes et Inventaires, et il est régulièrement mis à jour.</p> <p>Un suivi rigoureux donne plus de 2500 espèces identifiées de janvier 2006 à septembre 2020.</p> <p>Actuellement, il comprend 1909 espèces pour la Faune, plus de 450 espèces pour la Flore, plus de 150 espèces pour les champignons.</p> <p>La plupart de ces espèces ont été photographiées in situ et figurent dans le site steenwerck.biodiversité.fr</p> <p>A Steenwerck, pour la faune, depuis 2006 à nos jours, sont citées:</p> <p>34 espèces de Mammifères dont la très rare Musaraigne Crossope aquatique et la Pipistrelle de Nathusius.</p> <p>151 espèces d'Oiseaux dont la Tourterelle des bois, espèce en fort déclin partout.</p> <p>2 espèces de Reptiles</p> <p>8 espèces d'Amphibiens dont le Triton crêté, inscrit à l'annexe 2 de la Convention de Berne.</p> <p>15 espèces de Poissons dont l'Anguille et la Loche de rivière.</p>	
--	--	--	--

		<p>1562 espèces d’Insectes:</p> <ul style="list-style-type: none"> -23 espèces de Libellules dont l’Agrion joli et l’Agrion mignon. -14 espèces de Sauterelles et Criquets -29 espèces de Papillons de jour -409 espèces de Papillons de nuit -404 espèces de Diptères dont 120 espèces de Syrphes. -97 espèces d’Abeilles et Bourdons -17 espèces de Coccinelles <p>78 espèces d’Arachnides dont 53 espèces d’Araignées, dont la Dolomède des marais.</p> <p>35 espèces de Mollusques dont la Clausilie et la Columelle édentée.</p> <p>Un site naturel relais très riche en biodiversité se situe à 75 m des futurs bâtiments d’élevage.</p> <p>C’est un espace boisé, appelé « Bois de l’épinette », d’une surface de 5,79 ha, géré avec de bonnes pratiques sylvicoles, en liaison depuis août 2009 avec le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière).</p> <p>C’est un espace privilégié pour beaucoup d’espèces protégées intéressantes, rares ou en danger. On peut citer le Triton crêté, la Musaraigne aquatique, la Tourterelle des bois nicheuse.</p> <p>Nous constatons également que la grande mare de cet espace naturel ne retrouve plus son niveau habituel depuis 3 ans, il a baissé de plus d’un mètre. Cette mare d’environ 900 m2 est en lien avec la nappe phréatique, et le futur forage du site d’élevage est prévu à environ 50 m.</p> <p>C’est une inquiétude pour l’avenir.</p> <p>Les fossés présents sur le site du projet WAREMBOURG, vont à la Lys.</p> <p>Un de ces fossés est un lieu de reproduction de la Grenouille rousse, espèce protégée, en bordure de la rue STRECK. Il absorbe le trop plein de la réserve d’eau incendie du projet d’élevage.</p> <p>Il longe une grande partie de la rue STRECK, puis se raccorde à la BECQUE DE LA HALLE, qui se jette dans la vieille LYS ou Bras mort, après avoir longé la ligne TGV.</p>	
--	--	--	--

			A ce niveau de la Lys, on est dans la ZNIEFF des prairies inondables d'Erquinghem-lys (pages 44 et 45). Il y a une vraie inquiétude sur la qualité de l'eau circulant dans ces fossés au sortir des installations d'élevage de poulets. Je suis défavorable à ce projet pour des raisons liées à la biodiversité, d'autant plus que nous constatons depuis plusieurs années un fort déclin des espèces sauvages, notamment les insectes, les oiseaux, les amphibiens, les mollusques. Pour finir, je précise que j'habite à moins de 100m des futurs bâtiments d'élevage	
207	P23/09	Catherine Verdoene Lille	Idem ci-dessus texte L124	D
208	P23/09	Ludovic QUILLET 69440 MORNANT	Idem	D
209	P23/09	Laurence Leggio (Bailleval)	Idem	D
210	P23/09	Floriane CHARLES, Lille	Idem	D
211	P23/09	Noëlie Amiot, Lille	Idem	D
212	P23/09	Leroy Sébastien, Neuville-sous-Montreuil	Idem	D
213	P23/09	Anne AVENANT- KUNDRAT, Amiens	Idem	D
214	P23/09	Hemet Christophe	Idem	D
215	P23/09	Mr et Mme Queniart Regis	Soutien total au projet de poulailler de Benoît Warembourg un projet local familial et bien pensé pour ne pas manger un jour du poulet chinois	F
216	P23/09	Pascale Caenepeel Sailly-sur-la-Lys 62840	opposition totale à ce projet d'élevage intensif de poulets à la Croix du bac ainsi qu'à tout projet de ce type d'ailleurs . Ce mode d'élevage est à proscrire tant pour des raisons éthiques : maltraitance animale, les animaux ne sont pas des produits et ressentent la douleur, la détresse et le mal être , la science l'a prouvé . 21 poulets au m2, au total 117000 poulets entassés sans jamais sortir !	D

			<p>Ce n'est ni plus ni moins qu'un camp de concentration pour animaux. Pour palier à cette surpopulation confinée, leur bec sont coupés à vif afin d'éviter les blessures. Les antibiotiques sont employés <i>larga manu</i>, le risque H1N1 est ultramajoré.</p> <p>Ce projet engendrera une pollution de l'air, particules fines évacués par les aérateurs, circulation incessante de camions de gros tonnage pour et depuis la Belgique.</p> <p>Les fientes géantes antibiothérapées seront déversées sur les sols polluants la terre et l'eau, le biotope sera stérilisé par les Antibiotiques présents dans les fumiers .</p> <p>Les consommateurs de cette viande ingéreront des antibiotiques au long cours et deviendront résistants à ces médicaments qui n'auront plus aucun effet sur eux en en cas de maladie ...</p> <p>Les bactéries, les virus muteront créant ainsi des pandémies incurables ...</p> <p>Les enfants sont les premières victimes, les cantines ayant malheureusement recours à ce type de viande.</p> <p>Le bas prix de cette viande n'est pas un argument. Pour être en bonne santé, manger de la viande de qualité une fois par semaine est largement suffisant.</p> <p>Les odeurs dégagées par ce type d'élevages sont nauséabondes.</p> <p>La pollution est aussi visuelle, ces bâtiments sont inesthétiques au possible.</p> <p>Les riverains verront donc leurs biens fonciers se déprécier.</p> <p>"La grandeur d'une nation se reconnaît à la manière dont elle traite les animaux " Gandhi.</p> <p>Un projet de loi se prépare, allant dans le sens du bien être animal, du respect de notre pauvre planète qui est à bout.</p>	
217	P20/09	Mr et Mme Marcant	<p>Par la présente nous souhaitons apporter notre soutien au projet de la société Warembourg et fils dans le sens où nous pensons qu'il répond à un besoin de consommation des français tout en prenant en compte les nécessaires mutations écologiques auxquelles doit faire face notre société, avec une volonté de les faire évoluer encore.</p> <p>Nous ne prétendons pas connaître les chiffres qui permettront d'étayer nos propos, et Trop de personnes le font en utilisant des bases de données non fondées, nous laissons donc cette partie aux véritables experts.</p>	F

			<p>Cependant, force est de constater que la consommation de notre population en viande et en l'occurrence de poulets ne saurait se satisfaire de la seule production plein air ou bio. Au delà de la consommation dans les foyers, est ce que les rôtisseries qui s'installent de façon hebdomadaire dans nos villes ne vendent que du poulet plein air? Les restaurants, et pas seulement les fast food n'utilisent-ils que des poulets plein air pour composer leur carte? Il est indéniable que certains le font, et bien, mais ce n'est pas la majorité. Et pourtant, tous les autres répondent bien à un marché qui existe.</p> <p>Il nous semble que notre agriculture française, tout comme notre industrie en son temps doit pouvoir faire face à la demande d'un marché existant.</p> <p>Si nous ne permettons pas à nos agriculteurs français de répondre aux demandes de consommation en développant leur activité, c'est par l'importation que l'on répondra aux besoins des ménages. Nous avons à modifier nos habitudes, mais le seul fait d'interdire le développement français ne modifiera pas les habitudes alimentaires. Nous l'avons constaté dans le monde industriel, là où nous n'avons pas pu opérer cette transition, les usines ont fermé et le marché a été inondé de produits fabriqués à l'étranger.</p> <p>Pour autant, nous rejoignons ceux qui souhaitent que ce projet se fasse dans le plus grand respect de l'environnement. Des ingénieurs y travaillent et développent cela, et la société Warembourg compte utiliser ces nouvelles manières de travailler en agriculture, les dossiers en témoignent. Faisons confiance aux agriculteurs, aux éleveurs, ils ont fait évoluer leur activité, et ils continueront à le faire en tenant compte des préoccupations sociétales, ils y ont aussi de l'intérêt puisque souvent ils travaillent la terre de père en fils.</p> <p>Mais ils ne peuvent stopper leur activité dans l'attente d'avoir trouvé une méthode de production qui soit idéale pour tous. Enfin, nous connaissons la famille Warembourg et nous savons qu'ils sont attachés à leur ville de la Croix du Bac et de Steenwerck, ils seront attentifs si on leur en donne la possibilité et les moyens de développer leur activité dans le respect de leur entourage qui a choisi de vivre à la campagne</p>	
218	P20/09	Mme M. Boulogne (LILLE)	Idem L214	D

219	P20/09	Denis, Tatiana, Berlaimont	Idem	D
210	P20/09	Brigitte GOTRAND 59114 STEENVOORDE	Idem	D
211	P20/09	Kevin, Caron, Englebelmer (Hauts-de- France)	Idem	D
212	P20/09	Marine Soete 59240 Dunkerque	Idem	D
213	2P0/09	David Duhamel, St Amand-les-Eaux	Idem	D
214	P20/09	Sandrine Mascart Hornaing	Idem	D
215	P20/09	Maurice Cybille, Paris	Idem	D
216	P20/09	Chloé Guerand, Montigny -lès-Metz	Idem	D
217	P20/09	Pauline Wauquier, Milly-La-Forêt	Idem	D
218	P20/09	Maud Tardy Marly (59770)	Idem	D
219	P20/09	Vasseur Grégory 62240 Desvres.	Idem	D
220	P20/09	Pierre GOTRAND 59114 STEENVOORDE	Idem	D
221	P20/09	Valentine Leplat (Tourmignies, (59551))	Idem	D
222	P20/09	Guillemette FESSY, Boulogne-sur-Mer	Idem	D
223	P20/09	Nathalie Zennevort	Idem	D

224	P20/09	Martine NOE - CHANTILLY	Idem	D
225	P20/09	Fabrice Abbou, Sainte - Geneviève	Idem	D
226	P20/09	Justine Vercaemst	Idem	D
227	P20/09	Julien Charleys, Felleries (59740)	Idem	D
228	P20/09	Mme G. GILLES 59440 FLOURSIES	Idem	D
229	P20/09	Anne-Claire Maquignon 4 Allée des Noyers 60440 Chevreuille	Idem	D
230	P20/09	Caroline Bodinier, Genech	Idem	D
231	P20/09	Preux, Cambrai	Idem	D
232	P20/09	Philippe Vasseur	Idem	D
233	P20/09	Jeanine RODRIGUES - 62910 SERQUES.	Idem	D
234	P20/09	Vanessa Leleu, Armentieres	Idem	D
235	P20/09	Stefan Orins - Attiches (59551)	Idem	D
236	P20/09	Michèle Leblanc Marcq en Baroeul	Idem	D
237	P20/09	Olivier Vasset	Idem	D
238	P20/09	Christine Biscaras	Idem	D
239	P20/09	Bernard Duez Valenciennes	Idem	D
240	P20/09	Béatrice de la Chapelle 59170 Croix	Idem	D
241	P20/09	Sonia Thuillier, Lesquin	Idem	D
242	P20/09	Marie Hélène Roussel.	Idem	D

		Hérin.		
243	P20/09	Marie Laveille	Idem	D
244	P20/09	P.Mosnier 60700 Sacy le grand	Idem	D
245	P20/09	Céline, willierval, Amiens,	Idem	D
246	P20/09	Agnès DEFOORT Abbeville	Idem	D
247	P20/09	Tessaglia cedric, Berck- sur-mer	Idem	D
248	P20/09	Françoise LAPOINTE MARCQ EN BAROEUL	Idem	D
249	P20/09	Chantal LAMBIN Fontaine-Au-Bois	Idem	D
250	P20/09	Marie-Christine Vasseur, 59117 Wervicq-Sud	Idem	D
251	P20/09	Alexandre Fouyer - Saint-Quentin	Idem	D
250	P20/09	Aurore Dufour , Saint- Quentin	Idem	D
251	P20/09	Elise Gillon, Lille	Idem	D
252	P20/09	Nicolas Laurent, Amiens	Idem	D
253	P20/09	Christine DELANNOY Houlle	Idem	D
254	P20/09	Anya Tressoler, Montataire	Idem	D
255	P20/09	Emilie Dufaure de Lajarte, Grenoble	Idem	D
256	P20/09	Thierry Suroy	Idem	D

257	P20/09	FREDERIC MILLESCAMPS - LEERS	Idem	D
258	P20/09	Charlotte Riot	Idem	D
259	P20/09	Denis Lasselin 5, résidence Jean Monnet 62970 Courcelles-lès-Lens	Idem	D
260	P20/09	Rubisiak Anne Joëlle - Cuvillers	Idem	D
261	P20/09	Stéphane Deheegher 59270 BAILLEUL	Idem	D
262	P20/09	Isabelle VOLONTÉ	Idem	D
263	P20/09	A Baudrin Fils d'agriculteurs et ancien responsable d'entreprises retraité	soutien à ce projet . Il vaut mieux manger du poulet français, élevé dans des conditions contrôlées, plutôt de consommer, dans les plats préparés par exemple, des poulets élevés dans des conditions inconnues. Et cet élevage va créer des emplois directs et indirects. S'il n'y a plus d'entrepreneurs, où les français iront-ils chercher du travail? en Belgique ?	F
264	P19/09	Françoise JOUVE 15 rue des Ecureuils 60 270 Gouvieux	Avez vous seulement un tout petit peu conscience que les mentalités changent? Avez vous conscience que la société REFUSE la souffrance animale ? Alors exigez que l'élevage prévu offre la possibilité aux poulets de SORTIR, DE VOIR UN PEU DE VERTS Vous accepteriez que votre chien, votre chat vive enfermé toute sa vie sans jamais voir un coin de ciel? Non, alors d agissez...	D
265	P21/09	Bernard Dragesco Château de Barly 6, rue de l'Égalité 62810 Barly	Idem L214	D
266	P21/09	L V	Aucune solution de substitution à la création des 2 bâtiments d'élevage n'est indiqué dans l'étude. L'enjeu principal de ce demande est la pérennité de l'exploitation mais le demandeur a-t-il étudié d'autres scénarios alternatifs à	D

		<p>l'agrandissement de son exploitation ? N'a-t-il pas été étudié de nouveaux modes de production plus vertueux (HQE, circuits courts, etc.) que l'agriculture intensif pour privilégier la qualité plutôt que la quantité ?</p> <p>L'étude mentionne un impact positif sur l'emploi mais celui-ci est relatif. Oui, lors de la construction des bâtiments mais modéré voire presque nul lors de l'exploitation des sites, les tâches étant majoritairement mécanisée voire automatisée.</p> <p>L'étude bruit n'est pas complète. Elle ne prend pas en compte le fait que les circulations d'engins lourds (camions et convois agricoles) se feront de manière concentrées (amenée des poussins, évacuation des poulets, etc), engendrant ainsi du bruit pour les habitations situées à proximité et le long de la route départementale.</p> <p>L'impact cumulé avec les autres exploitations d'élevage situées à proximité n'est pas traité de manière très approfondie.</p> <p>En effet, même si le rapport indique qu'aucune étude d'incidence environnementale, ni aucun avis de l'autorité environnementale ne sont disponibles pour ces sites, le code de l'environnement précise clairement que l'étude d'impact d'un projet doit présenter une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement, résultant du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés.</p> <p>L'accumulation de projet d'élevages dans le secteur, d'autant plus pour un projet de cette dimension, va obligatoirement engendrer des nuisances et impacts sur l'environnement. Certes, le projet prévoit la mise en place de mesures de réduction d'impact mais il existera toujours des impacts résiduels qui sont à additionner aux autres projets du secteur. De plus, le recours à la méthanisation pour réduire les surfaces d'épandage ne permet pas de traiter l'ensemble des problèmes liés à l'émission de gaz dans l'atmosphère, cette technique ne permettant pas de gérer les émissions d'azote. De plus, les émissions d'ammoniac seront toujours importantes lors de l'épandage, sauf en considérant une incorporation immédiate dans le sol (ce qui est rarement le cas sans intervention supplémentaire) sauf à recourir à un processus qui n'est pas explicité clairement dans l'étude.</p>	
--	--	---	--

			<p>De plus, le demandeur indique recourir à la technique d'épandage mais élimine, sans argumentaire précis, la création d'une unité de compostage des effluents alors que cette technique permet de réduire les émissions d'ammoniac de manière significative.</p> <p>L'impact sur les zones naturelles environnantes et notamment Natura 2000 n'est pas traité au niveau de l'épandage. La construction des bâtiments n'aura effectivement que très peu d'impact mais les surfaces d'épandage relativement importantes et situées non loin d'habitats d'espèces vont engendrer des impacts sur ceux-ci qui ne sont pas évalués et donc compensés.</p> <p>Même si le projet prévoit la mise en place d'un déboureur-déshuileur installé en amont de la mare, de manière à traiter les eaux potentiellement contaminées des aires bétonnées avant rejet au milieu naturel", l'impact sur la qualité des eaux et notamment le respect des valeurs seuils pour le rejet des eaux figurant dans le SDAGE n'est pas détaillé.</p> <p>De plus, les modalités de gestion et d'entretien du déboureur-déshuileur ne sont pas indiquées, alors que ce type d'ouvrage, lors de l'absence de suivi, présente un risque important de pollution par un relargage des matières nocives retenues en quantité trop importante.</p> <p>Enfin, la gestion des pollutions accidentelles n'est pas présentée, l'ensemble des eaux se déversant vers la mare. Qu'est-il prévu lors d'une pollution importante des eaux, le déboureur-déshuileur ayant une efficacité limitée lors de ce type d'événement ?</p> <p>Comme indiqué par l'autorité environnementale dans son avis rendu sur l'étude, les surfaces et conditions d'épandage sont insuffisantes et mal dimensionnées. Cela aura pour conséquence une pollution des milieux. Ce point a certes été complété mais les effets cumulés avec les projets environnants ne sont pas traités.</p>	
267	P21/09	Edith Manent, Chantilly	Idem L214	D
268	P21/09	Hélène Mulet, 21 Rue de Lille 59100 Roubaix	Idem	D

269	P21/09	DEFFRENNE Nathalie CROIX 59170	Idem	D
270	P21/09	Emmanuel d'Hoop de Synghem 59116 Houplines	Idem	D
271	P21/09	Virginie FIERRARD Locon	Idem	D
272	P21/09	Philippe LAVIER, Wierre-Effroy	Idem	D
273	P21/09	Céline Sorel, Roncq	Idem	D
274	P21/09	Maxime DUBOIS, Armentières	Idem	D
275	P21/09	Demarey Christophe, 59780 Camphin	Idem	D
276	P21/09	Camille Vancappel, Lille	Idem	D
277	P21/09	Audrey Yvinec, Allenay	Idem	D
278	P21/09	Juliette Dudoignon 59 - Wervicq Sud	Idem	D
279	P21/09	S. Lesaffre 62840 Lorgies	contre le projet d'élevage de 117600 poulets sur la commune de Steenwerck. Cet élevage est contre nature, et ne respecte pas les conditions de vie normales de ces oiseaux. Il n'y a aucun respect du bien-être animal dans ce genre d'élevage, bien au contraire, entassés l'un sur l'autre, ils ne peuvent se déplacer, courir, gratter la terre, comme ils le feraient normalement. Les animaux sont bourrés de traitements médicamenteux et de vaccins, ce qui permet de douter de la qualité de la nourriture qu'on consomme. Les conséquences d'une telle concentration sont catastrophiques pour l'environnement: pollution des sols, de l'air, de la nappe phréatique. D'autre part de plus en plus de Français sont contre les élevages industriels et refusent de consommer leurs productions.	D
280	P21/09	David Dury	Idem L214	D

281	P21/09	Sandy	Idem	D
282	P21/09	Martine GERAERT- GRAVELINES	Idem	D
283	P21/09	Véronique BAILLET, Anzin (Nord)	Idem	D
284	P21/09	PODEVIN	Je ne comprends pas que l'on s'obstine à faire des élevages intensifs d'animaux dont les conditions de vie laissent à désirer ! En tant que consommateur, je préfère acheter des poules qui sont élevées en plein air. Ceci est valable également pour tous les animaux d'élevage.	D
285	P21/09	Béatrice Chevallier	Idem L214	D
286	P21/09	Nathalie baron 02110 Ramicourt	Idem	D
287	P21/09	Léone Lecointre 60420 Tricot	Idem	D
288	P21/09	Bernard Maes	Idem	D
289	P22/09	Nadine Penet	Non à l'élevage en batterie dans les Hauts de France ou ailleurs. C'est indigne d'un pays comme le nôtre alors que les français se tournent de plus en plus vers le bio et le respect animal. C'est encore une histoire de gros sous et je ne parle pas de la pollution que cela va engendrer (odeurs etc ...)	D
290	P22/09	Anaïs Lescroart, Roncq.	Idem L214	D
291	P22/09	Hugues Declercq	En tant que riverain d'une future zone d'épandage (au vu des annexes, 20 grand chemin) et subissant déjà des épandages divers sans aucun respect des limites de propriété, je m'oppose à la création d'un poulailler industriel sur le territoire de Steenwerck qui plus est à proximité d'une agglomération d'environ 600 habitants (le hameau de La Croix du Bac).	D
292	P22/09	Sophie, Brigode, Marcinelle	Idem L214	D
293	P22/09	Marie-Claire Tomi 62580 Thélus	Idem	D
294	P22/09	Marianne Bruge	NON À TOUT PROJET D ÉLEVAGE INTENSIF	D

			LA PLANÈTE EN SOUFFRE AINSI QUE L HUMANITÉ QUI S EMPOISONNÉ - RESPECT AU MONDE ANIMAL	
295	P22/09	Stéphane Boissy	Idem L214	D
296	P22/09	Cécile LORTHIOIR (St Amand les Eaux)	Idem	D
297	P22/09	Emmanuelle Cugny, Watrelos	Idem	D
298	P22/09	Philippe HIEZ 95 rue Maurice Camier 59277 RIEUX EN CAMBRESIS	Idem	D
299	P22/09	Sarah , Lahalle, Tourcoing	Idem	D
300	P22/09	Nathalie Sammarco, Wambrechies	Idem	D
301	P22/09 C Ste37 22/09	Pierre Laloyaux 21 rue du bac saint maur 59181 La Croix du Bac	<p>En tant que citoyen, je suis en désaccord de principe sur ce type de vision d'élevage intensif où les conséquences sur le bien-être animal, la pollution de l'air, des sols et de l'eau ne sont pas prises en compte. Peut-on parler de respect de l'animal à parquer où aucun animal ne verra la lumière du jour et qu'en plus la densité est très élevée (21 poulets au mètre carré) ? Même si cela respecte la réglementation en vigueur, on peut se demander pour combien de temps encore, puisqu'un projet de loi entre en discussion début octobre à l'Assemblée Nationale</p> <p>En tant qu'habitant du hameau de La Croix du Bac, je suis inquiet sur plusieurs points :</p> <p>Le nombre de camions qui va circuler va engendrer une gêne pour la circulation locale, pour le bruit occasionné et pour la pollution de l'air.</p> <p>J'aimerais avoir des précisions sur l'augmentation du bilan carbone et de la pollution aux particules fines occasionnées par ces trajets autour de l'exploitation.</p> <p>J'aimerais aussi des précisions sur la sécurité routière liée à la circulation, aux voies d'accès et de sorties depuis l'exploitation. La route par laquelle les</p>	D

			<p>camions arrivent est prévue pour des véhicules plus légers, plus pe\grave{a}ts que les poids lourds qui véhiculent les poussins venus de Belgique et les poulets qui vont y repar\hat{c}ir. On passe de 40 à 384 poids lourds par an, 344 de plus, soit 8,6 fois plus. Risque de probl\grave{e}mes de circula\hat{c}ion, d'accidents en plus de la pollu\hat{c}ion.</p> <p>La pollu\hat{c}ion de l'air n'est pas mesurée sur ce secteur actuellement. Dans le d\acute{e}partement, il n'y a que 2 zones o\grave{u} cela est mesur\acute{e}. La qualit\acute{e} de l'air va se d\acute{e}grader à la fois à cause de l'augmenta\hat{c}ion du trafic et des rejets dans l'air de par\hat{c}icules fines li\acute{e}es à ce genre d'exploita\hat{c}ion : poussi\acute{e}res, ammoniac et autre rejets toxiques.</p> <p>De plus en plus, les véhicules automobiles doivent baisser leur vitesse en cas de pollu\hat{c}ion de l'air. Que devra faire ce genre d'exploita\hat{c}ion ?</p> <p>Pour la pollu\hat{c}ion des sols, ces animaux seront soignés avec des an\hat{c}bio\hat{c}ques, quel est impact sur la qualit\acute{e} des sols li\acute{e}s aux \acute{e}pandages et autres rejets depuis les b\hat{a}tements d'\acute{e}levage ? Cela aura-t-il un effet sur les terrains des habitants de la Croix du Bac ?</p> <p>Concernant l'eau, cela fait maintenant plusieurs ann\acute{e}es que nous connaissons des p\acute{e}riodes de s\acute{e}cheresse. Le niveau des nappes phr\acute{e}a\hat{c}ques baisse, nous sommes en alerte. Puiser à 70 m de profond dans les nappes va encore aggraver ce\hat{c}e situa\hat{c}ion. On parle de 7041 m3, soit 14 fois plus qu'actuellement.</p> <p>Quelle sera la qualit\acute{e} de l'eau rejet\acute{e}e, en tenant compte entre autres des traitements an\hat{c}bio\hat{c}ques? A proximit\acute{e}, il y a des fossés, leurs eaux peuvent se retrouver dans la Lys et dans la nappe phr\acute{e}a\hat{c}que</p> <p>Le dossier parle de la distance avec le centre-ville de Steenwerck, sans parler des logements et du nombre d'habitants du hameau. D'apr\hat{e}s les chiffres de la mairie, nous sommes plus de 400 habitants. Il y a une \acute{e}cole primaire, une \acute{e}cole maternelle à proximit\acute{e}.</p> <p>Les futurs b\hat{a}tements longent un sen\hat{c}ier de randonnée p\acute{e}destre, le chemin des bords de lys. Difficile de valoriser le patrimoine architectural crois\acute{e} sur le parcours.</p>	
--	--	--	---	--

			<p>Au bout de ce chemin, une colonie de vanneaux huppés s'est installée depuis plusieurs années. Je crains que ce type d'élevage, avec des zones d'épandage, et les odeurs qui peuvent se dégager ne freinent leur installation.</p> <p>Concernant l'impact sur l'économie locale, je ne vois aucun effet bénéfique : les poussins arrivent depuis la Belgique, les poulets repartent ensuite. La nourriture est également fournie, donc pas de création local non plus sur ce point.</p> <p>A-t-on des précisions sur la qualité des aliments fournis ?</p> <p>Quel est le bilan carbone, le bilan écologique de la construction des bâtiments ?</p> <p>Il est temps de réduire l'artificialisation des sols.</p> <p>Un dernier point : ce genre d'installation peut faire baisser les prix et l'accessibilité de l'immobilier du secteur. Qui va indemniser les habitants de ce préjudice ?</p> <p>Je suis tout à fait d'accord pour laisser les agriculteurs faire leur métier, nourrir les gens. Cela peut se faire dans le respect de l'environnement écologique et le respect des conditions de vie des riverains.</p>	
302	P22/09	Didier van der Horst Compiègne	Idem L214	D
303	P22/09	Marie-Paule et Gilbert Pollet	<p>projet en totale contradiction avec la période de transition écologique actuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contradiction par rapport aux préoccupations de respect de l'environnement : climatisation, rejet de déchets, passage des camions etc - déphasage économique face à un mode de production de viande de "bas de gamme" contraire à la tendance de plus en plus marquée par les consommateurs de choix de produits de proximité et de qualité. <p>Il est en effet probable que dans très peu de temps, du strict point de vue de la rentabilité et du fait de la baisse de consommation de ce type de produit, cet investissement soit une très mauvaise affaire.</p> <p>Enfin nous tenons à exprimer notre préoccupation quant à la maltraitance animale évidente dans ce type d'exploitation.</p>	D
304	P22/09	Yannick Warin	désaccord concernant la réouverture de l'élevage intolérable de milliers de poulets qui vont vivre confinés et dans des conditions inadmissibles effets très nocifs sur l'environnement que nous devons absolument sauvegarder de nos jours.	D

305	P22/09	Florence Piette, Offekerque	Idem L214	D
306	P22/09	Pierre Dubois 25 rue Roger Salengro 62144 Mont Saint Eloi	Idem	D
307	P22/09	Aubert Patricia	Relaye lettre L214 et courrier mail voir idem 214	D
308	P24/09	Magalie Thévenon	<p>totalément contre le projet de l'usine de poulets sur le territoire de la Croix du Bac.</p> <p>Ce□e usine menace la santé des habitants (j'y ai notamment de la famille) : pollu□on, odeurs nauséabondes, trafic de camion, proximité des écoles.</p> <p>Cela aura également un impact néfaste sur la biodiversité.</p> <p>Enfin, étant pour le bien-être animal et ayant déjà signé le référendum pour les animaux, je ne peux cau□onner ce projet. En effet, la première mesure de ce référendum est: l'interdic□on de tout nouvel élevage n'offrant pas un accès au plein air adapté aux besoins des animaux. Non à la souffrance animale.</p>	D
309	P24/09	Maryse Mathiot 60410 VILLENEUVE S/VERBERIE	Idem L214	D
310	P24/09	Gaétane FILBIEN Roubaix	Idem	D
311	P24/09	Francis Guidot Dunkerque	Idem	D
312	P24/09	Victoria Maes, Enquin- les-Mines (62145)	Idem	D
313	P24/09	Orane Porquet, Bruay- la-Buissière	Idem	D

314	P24/09	Mickael DERYCKE	je suis complètement pour faire cette installation de poulailler car nous faisons revenir de l'étranger donc oui pour faire revenir du travail en France et oui pour avoir de la viande française et en plus des hauts de France enfin un agriculteurs qui ose	F
315	P24/09	Thérèse Delattre Saint Venant	Idem L214	D
316	P24/09	Sylvie Sintive	Idem	D
317	P24/09	Pascale Hoornaert Roubaix	Idem	D
318	P24/09 P25/09	Denis Duplouy	<p>Je voulais d'abord remercier madame la commissaire-enquêtrice pour les précisions qu'elle nous a données sur le processus et le déroulement de l'enquête publique.</p> <p>Je voudrais aussi vous faire part de réflexions personnelles plutôt que de données techniques sur ce dossier .</p> <p>Notre Commune, Steenwerck, village rural, n'échappe pas à la tendance d'agri-bashing ambiant qui blesse et atteint le moral de nos agriculteurs.</p> <p>Un sentiment d'injustice et de culpabilité qui traumatise les agriculteurs.</p> <p>La stigmatisation de cette partie de la population défavorise le bien-vivre ensemble et ce malaise ne fait qu'augmenter.</p> <p>Et, au lieu de poser les bases d'un dialogue indispensable, ce genre de projet d'élevage industriel de poulets, dépassé et anachronique, arrive sur la table et creuse encore davantage le fossé entre la population locale et les agriculteurs.</p> <p>Outre les animaux, ce □e ferme-usine, si elle voit le jour, fera aussi souffrir l'environnement proche ; la qualité de l'eau, de la terre et de l'air de la Croix Du Bac va se dégrader et les conditions de vie des habitants du hameau vont elles aussi se détériorer.</p> <p>L'école située à 200 M et les riverains devront vivre avec de nouvelles nuisances.</p> <p>Du coup, plusieurs questions se posent.</p> <p>Comment réconcilier le monde agricole avec le reste de l'opinion ?</p> <p>Comment réduire la fracture entre 2 camps qui ne se parlent plus ?</p>	D

			<p>Quels sont les leviers pour inciter les agriculteurs engagés dans des systèmes productivistes et économiquement rentables à revoir leur mode de fonctionnement ?</p> <p>Il nous faut construire des « ponts » pour favoriser le dialogue et appréhender ensemble la préservation de la biodiversité.</p> <p>Et mettre, s'il le faut, le législateur face à ses responsabilités.</p> <p>Quelque soit votre décision, Madame, il faudra lui donner du sens, les agriculteurs et les riverains en seront les principaux intéressés.</p> <p>Bon courage,</p>	
319	P24/09	Cyril VANDEVELDE	Idem L214	D
320	P24/09	Anne Marie RUYSSCHAERT - FACHES THUMESNIL	Idem	D
321	P25/09	Bartoletti Frédéric 06200 Nice	Idem	D
322	P26/09	Philippe de Swarte	<p>il est difficilement compréhensible qu'un tel projet puisse voir le jour</p> <p>Mis à part la recherche d'un profit encore plus grand, ce projet va à l'encontre de la demande actuelle qui mise plutôt sur la qualité que sur la quantité que produit ce genre d'élevage.</p> <p>Il est tout de même incroyable que de nos jours où la tendance est écologique, que le concepteur d'un tel projet, en cas de concrétisation, a un tel pouvoir de nuisance sur la qualité de vie de centaines de gens riverains à cause des odeurs nauséabondes et du trafic de camions qu'engendre un tel élevage mais également sur la pollution des nappes phréatiques</p> <p>Pour mémoire un tel projet avait été envisagé il y a plus d'une vingtaine d'année dans cette même commune, mais celui-ci n'a pas vu le jour par manque de précision sur le temps et la façon de stocker le lisier dans les champs avant l'épandage. Qu'en est il cette fois ci ?</p>	D
323	P26/05	France Dewismes Envergure - 613/B3 166 rue de la Marbrerie 59800 LILLE	<p>mon opposition au projet d'élevage de 117 600 poulets sur la commune de Steenwerck.</p> <p>J'ai grandi à Croix du Bac, petit village voisin de Steenwerck et y ai passé une jeunesse heureuse (1970 à 1984), à gambader dans les champs.</p>	D

			<p>Aussi, je me sens choquée et attristée de lire qu'un projet d'élevage veut se faire dans mon village.</p> <p>Quand on voit les conditions horribles dans lesquelles sont élevés ces animaux, ce projet est tout à fait inadmissible.</p> <p>Sans compter les risques de maladie que peut développer une telle promiscuité. Les épidémies H1N1, grippe porcine, etc.. liées à ce type d'élevage. A l'heure du Covid-19, je suis atterrée qu'on puisse encore avoir le projet de construire des usines à viande.</p> <p>Personnellement, j'ai arrêté de consommer de la viande. Je refuse d'avoir sur les mains le sang de ces pauvres animaux qui ont vécu un enfer.</p> <p>Sans parler de pollution des sols, de l'eau, des nappes phréatiques.</p> <p>Quel monde allons nous laisser à nos enfants et petits enfants ?</p>	
324	P/26/09	Elodie MUYLAERT, FEBVIN-PALFART	Idem L214	D
325	P26/09	Marilyne Choquet Wargnies le Grand	Idem	D
326	P26/09	Vézien Léa, Amiens	Idem	D
327	P26/09	Sophie Chedeville	Idem	D
328	P26/09	Sophie GHOUILI (Fretin)	Idem	D
329	P26/09	Madame Desse.	<p>nous entrons dans une TRANSITION AGRICOLE ??? Et qu'un budget était prévu pour cela ???</p> <p>N'est-il pas temps de remettre les volailles, les cochons, les vaches en pâture ???</p> <p>N'est-il pas temps de manger moins de viande, mais de meilleure qualité ???</p> <p>Expliqueriez-vous à des enfants, vos enfants, vos petits enfants, comment sont traités tous ces animaux?</p> <p>Leur donneriez-vous à manger ce type de viande ?</p> <p>De plus, ces animaux vont venir de Belgique et repartir en Belgique ???</p> <p>Quel intérêt pour le village ?</p> <p>Un élevage BIO et LOCAL serait peut-être VIABLE et serait surtout HONORABLE : Pourquoi ne pas faire une étude dans ce sens et prendre cette direction?</p>	D

			C'est, à mon avis, la seule solution pour que l'HUMAIN ait un AVENIR sur cette TERRE.	
330	P27/09	Lilou Menu	<p>16 ans, je suis en terminale scientifique et j'aimerais faire un métier en rapport avec l'écologie. J'ai participé activement aux marches pour le climat. J'ai mieux compris le projet de ferme usine lors de la rencontre avec l'enquêtrice le 19 septembre sur la Grand place de Steenwerck.</p> <p>Je vous écris parce que ce projet m'inquiète fortement : pollution de l'air, pollution du sol et de l'eau mais aussi et surtout pour les souffrances animales que ce projet occasionne : les poulets n'ont pas de place pour vivre et sont tués après 35 jours de vie.</p> <p>Les jeunes de ma génération sont de plus en plus sensibles à ces sujets. Nous réduisons notre consommation de viande, notre impact écologique à notre petite échelle.</p> <p>Faisant partie des générations futures qui subiront les dégâts, je souhaitais vous faire entendre ma voix.</p>	D
331	P27/09	Céline RATTEZ	<p>Je souhaite, tout d'abord, remercier les membres de l'association FLANER qui apporte des informations précises dans un but d'éclairer la population et de susciter le débat citoyen. Je suis ravie également de cette possibilité de correspondre directement avec vous et vous remercie également pour les précisions que vous avez apportées le 19 septembre sur la Grand' Place de Steenwerck notamment sur les modalités d'études et de prise de décision sur ce dossier.</p> <p>Nous discutons fréquemment de ce sujet dans le train (trajet vers Lille), et je remarque que les arguments « pour » ou « contre » sont exprimés librement et font avancer le débat. Je me permets donc de relayer ici les questions qui se posent lors de ces échanges. Certaines questions ont été posées lors du débat public du 19 septembre, et je les trouve très pertinentes. Je souhaite donc également les relayer auprès de vous. Je me permettrai également de vous faire part de mes convictions plus personnelles.</p> <p>Concernant la pollution de l'air : les stations de mesure les plus proches (association ATMO) sont à Marcq en Baroeul</p>	D

		<p>(19,8 km du site) et à Wattignies (20,2 km du site). A quelle distance l'impact de la pollution de l'air d'une usine de 800 000 poules annuelle peut-elle être détectée ? Car ici à Steenwerck, 5 km de la Croix du Bac, nous sentons occasionnellement les odeurs des 21 000 poules actuelles, ce qui nous amène à fermer les fenêtres et rentrer le linge. Du coup, devons-nous nous attendre à une nuisance multipliée par plus de 5 (nous passerions donc du « occasionnellement » à « régulièrement ») ?</p> <p>Qu'en est-il pour les 23 habitations localisées dans un rayon de 300 m, et surtout pour l'habitant situé à 30 M ? Cette nuisance sera-t-elle perceptible par les capteurs ? Si tel est le cas, quelles seront les incidences sur l'exploitation prévue (risque de fermeture ?).</p> <p>Concernant le trafic routier, il est noté P 145, que « la circulation des camions et tracteurs liée au site d'exploitation sera fortement augmentée après réalisation du projet, soit 344 poids lourds en plus par an ». Rappelons que les enfants de la Croix du Bac fréquentent une école qui se situe à 332 m de ce poulailler usine, sans compter les autres écoles, habitations qui se trouveront sur le trajet de ces camions (et qui ne sont probablement pas informés aujourd'hui de ce projet).</p> <p>Au-delà du problème de sécurité routière, nos routes de campagne pourront-elles supporter un tel trafic ? (je pense aux routes déformées par le trafic routier de l'Usine Clarebout potatoes en Belgique, par exemple et qui a nécessité de gros investissements par les communes traversées).</p> <p>Concernant les nappes phréatiques qui serviront à hydrater les poules, nettoyer les locaux ... sont-elles suffisantes pour une ferme usine de cette taille (pompage de 7000 m³ par an) ? Est-ce que les autres agriculteurs ne souffriront pas d'un manque d'eau pour leurs cultures (notamment sur le plus long terme, avec le réchauffement climatique actuel). Je suis très sensible aux difficultés rencontrées par les agriculteurs et même particulièrement émue de certaines situations.</p> <p>Peut-on considérer le poulailler comme une exploitation agricole permettant développer la consommation nationale ? Faut-il s'aligner sur la qualité des poulets Ukrainiens pour lutter contre l'importation. Et ces poules seront à priori</p>	
--	--	--	--

		<p>exportées en Belgique ... il est fort probable qu'aucune des 800 000 poules ne finisse dans l'assiette de l'un des 500 habitants de la Croix du Bac. Pour moi, il ne s'agit pas ici de consommation nationale et encore moins de consommation locale, qui est pourtant l'argument le plus fréquent des « soutiens au projet ». C'est en effet un mode de consommation à privilégier d'urgence, mais ce n'est pas ce qui est proposé par cette ferme usine.</p> <p>Je reconnais le courage des « entrepreneurs » porteurs de ce projet et la charge de travail et investissement personnel que représente cette nouvelle activité.</p> <p>Cependant, est-ce possible d'envisager un autre modèle économique plus respectueux de l'environnement, de la qualité de vie à la Croix du Bac et dans les communes limitrophes et qui soit quand même viable pour les agriculteurs ?</p> <p>Il est noté dans le dossier que la marge visée est d'1,05 € par poule. Est-ce que moins de poules, de meilleure qualité et en véritable circuit court (pas de coût de transport, d'intermédiaire) ne serait pas également viable pour les agriculteurs et de manière plus pérenne (car en adéquation avec les nouveaux modes de consommation). Au-delà d'un certain niveau de rémunération, on ne ressent plus de plaisir proportionné aux revenus supplémentaires accumulés.</p> <p>Je trouve que l'argument d'alimenter à moindre coût les gens qui n'ont pas les moyens de consommer du poulet de qualité est déplacé. Le problème premier, c'est la répartition des richesses (mais c'est des considérations personnelles éloignées du sujet).</p> <p>Concernant le permis de construire, lors du rassemblement du 19 septembre, un habitant a fait remarquer que le permis a été accordé alors qu'il y avait une erreur d'échelle. Le bâtiment étant à une échelle plus petite que l'échelle utilisée pour les terrains (différence de 1/100 si j'ai bien compris), ce qui n'a pas permis à Monsieur le Maire de voir véritablement l'impact de ce bâtiment sur le paysage de la Croix du Bac. Si cette remarque est avérée, est ce que l'accord pour le permis de construire ne serait pas caduc ?</p> <p>Et enfin, l'argument qui doit être mis en tête, selon moi, c'est la souffrance animale. Il est prévu 21 poules par mètre carré.</p> <p>Une partie des poules seront sacrifiées à 35 jours car il n'y a pas la place pour les faire grossir encore 7 jours de plus toutes ensemble. Dans ces conditions,</p>	
--	--	--	--

			<p>dorment-elles debout ? La paille n'est pas changée pendant leurs 35 jours de vie. Que reste-t-il comme paille après 35 jours de déjections de 21 poules par m2, comment supportent-elles l'enfermement, les odeurs d'ammoniac, souffrent-elles d'inflammation ... Combien de poules ne supporteront pas ces conditions de vie et trépasseront avant les 35 jours ? Quel est le taux de mortalité tolérable avant l'abattage (P 116 les « cadavres seront régulièrement enlevés par l'équarrisseur », P146 : 4,5 Tonne d'animaux morts par an collectées par l'équarrisseur ?) Je pense que ce chiffre doit être expliqué, pour notre prise de conscience des conditions de vie des poules et de la souffrance animale. S'agit-il d'animaux morts pour mauvais traitement ou de déchets?</p> <p>Madame la Députée, Jennifer de Timmerman a précisé qu'une nouvelle loi sur la souffrance animale passera prochainement à l'Assemblée. Monsieur le Maire a dit, le 19 septembre, que les dossiers sont instruits selon « les lois en cours ». J'ai compris également que s'il n'y avait pas de réserves objectives sur ce dossier, cette loi ne s'appliquerait pas à ce projet de ferme usine. Or les articles et manifestations sur la souffrance animale font légion depuis de nombreuses années (les animaux ont une conscience, ils souffrent, c'est démontré, prouvé, cela a été rappelé par Madame la députée le 19 septembre)...N'est-ce pas un argument suffisant pour décaler la décision sur ce dossier et permettre la prise en compte de cette loi ?</p> <p>Les dossiers passés dans l'urgence, les hasards de calendrier, laissent un sentiment de duperie ou d'usurpation qui fait perdre confiance en nos institutions et peuvent nourrir les extrémismes ou plus localement les tensions (même si ce n'est pas l'intention de ce projet et je ne doute pas un instant qu'il s'agisse d'autre chose qu'un hasard de calendrier).</p>	
332	P27/09	Liam Perrier, La Croix du Bac	<p>Au-delà des risques environnementaux inhérents à ce type d'activité (pollution des sols et nappes phréatiques, qualité de l'air, épandage dans de nombreuses communes alentours), ce projet n'a pas sa place au coeur d'un village. Il va générer des odeurs particulièrement nauséabondes, une pollution sonore importante et un accroissement notable du trafic (circulation de camions), tout cela à proximité des habitations (résidences principales) et de l'école.</p>	D

			Une telle installation menace donc directement la pérennité son équilibre et sa qualité de vie, sans compter la perte notable de valeur immobilière pour les propriétaires de la Croix du Bac.	
333	P27/09	Marie Françoise Desplanques Croix du Bac	Nous allons subir des gênes considérables, 24h/24, du fait des 36 ventilateurs géants qui donneront sur notre maison (nuisances sonores), des odeurs pesantes, des mouches,... sans compter l'accroissement de la circulation des camions. Notre maison subira un décompte considérable de sa valeur et notre hameau est en danger. En effet, l'installation sera située en coeur de village, à proximité de l'école et des habitations des riverains. Ce serait une catastrophe et la mort de notre hameau.	D
334	P27/09	Sophie LOUGUET (Lille)	Idem L214	D
335	P27/09	CHEVALIER CORINNE 4 IMPASSE DES VIKINGS 59000 LILLE	Idem	D
336	P28/09	Bernard et Michèle Rattez - 8, rue du Tilleul Dauchy Steenwerck,	l'ensemble du dossier, extrêmement documenté, dans lequel nous notons tout de même une avalanche et beaucoup de répétitions d'éléments contextuels et très techniques, qui en font un ensemble volumineux (239 pages sans les annexes) qui peut avoir pour effet de décourager la lecture pour le plus grand nombre. Cet aspect des choses est à souligner car cela peut aller à l'encontre des buts de transparence affichés. La condition animale La concentration de 21 volailles par m ² en bâtiment fermé, l'absence totale de parcours extérieur, le maintien des déjections dans la litière de paille pendant toute la durée du lot, constituent des conditions totalement inacceptables pour des animaux d'élevage. Non seulement elles sont contraires aux principes éthiques que tout humain doit appliquer à l'égard d'être vivants, mais elles sont en opposition par rapport aux évolutions de la réglementation qu'on observe	D

			<p>actuellement dans l'ensemble des pays occidentaux. En France, la proposition de loi qui sera examinée à partir du 8 octobre prochain par l'Assemblée nationale vise à mettre un terme à ces pratiques. Comment accepter qu'à la veille de cette nouvelle législation on puisse encore bâtir des projets contraires au contenu et à l'esprit ?</p> <p>Les conséquences sur l'environnement</p> <p>La distance qui sépare notre habitation du site concerné ne devrait pas a priori nous amener à subir de nuisances directes supplémentaires (nous en subissons déjà de la part d'un élevage avicole de 2000 volailles et de plusieurs élevages porcins non classés, situés dans notre environnement direct). Mais nous sommes habitants de la commune, solidaires des vicieuses potentielles, et surtout sensibilisés à la nécessité d'assurer la meilleure qualité de vie en oeuvrant contre le dérèglement climatique et en assurant la meilleure protection de la faune et de la flore de notre territoire. L'analyse du risque environnemental et la présentation des mesures prévues pour limiter son impact, si elles sont particulièrement documentées dans le dossier, ne nous convainquent pas. En premier lieu on parle de « limitation de l'augmentation » des conséquences négatives et non pas de neutralisation, l'impact est donc avéré, et même chiffré, notamment en terme d'émissions atmosphériques (PM10, ozone ou CO2) ou de pollution des terres et des nappes. Et d'autre part quelle est la portée réelle de l'engagement de l'exploitant à mettre en oeuvre dans la durée les mesures prévues pour limiter cet impact ? Que se passera-t-il si dans l'avenir la situation économique ne lui permettrait plus de financer ces mesures ? Ou si tout simplement sa motivation personnelle l'en éloignait... ?</p> <p>L'aspect économique du projet</p> <p>L'analyse économique prévisionnelle développée dans le dossier s'appuie sur des données optimistes. « Il sera nécessaire de pouvoir réaliser des marges moyennes pour pouvoir dégager du revenu disponible plus important » (8.4.2). On peut penser qu'à court terme ces marges prévues peuvent être réalisées. Mais le projet ne correspond pas à une vision à long terme pour de nombreuses raisons : le modèle de consommation est en train d'évoluer (voir ci-après) et donc le marché pour ce type de production déclinera, le contrat qui lie</p>	
--	--	--	--	--

			<p>l'exploitant au fournisseur belge ne lui offre que des garanties très illusoires, et en cas d'évolution de la réglementation le risque est grand que l'exploitant soit contraint de réaliser de nouveaux investissements pour s'adapter aux nouvelles normes. Ces trois éléments ont été semble-t-il sous-évalués dans le projet. C'est donc pour éviter un possible naufrage financier que nous tenons à évoquer ces éléments, tant dans l'intérêt de l'exploitant que dans celui de son environnement au sens large. Le modèle de consommation dans lequel s'inscrit le projet ; Personne ne peut soutenir qu'un poulet abattu à 42 jours (et même à 35 jours pour un poulet) puisse donner une chair de qualité. La composition réelle de son alimentation n'est d'ailleurs pas développée dans le dossier. Les consommateurs cherchent de plus en plus, quand ils ne sont pas végétariens, une viande de qualité issue d'élevages biologiques et respectant le bien-être animal. L'entêtement à poursuivre ce type de production est anachronique, et devrait plutôt laisser la place à des projets d'élevage plus modestes, plus vertueux, et vraisemblablement plus rentables.</p>	
337	P28/09	Thomas Faye, ZUYDCOOTE	Idem L214	D
338	P28/09	Kosinski Christelle de Saint Laurent Blangy	Idem	D
339	P28/09	Damien Lecomte, Soissons	Idem	D
340	P28/09	M.M., Bordeaux	Idem	D
341	P28/09	Sophie LE MEUR- NAPOLI 59320 HAUBOURDIN	<p>Indigne de l'être humain de pratiquer ce genre d'élevage. Comment seront ramassés les volailles. A quel rythme seront ramassés les poulets morts et nettoyés les sols. ? Avec quoi seront ils nourris ? Y aura t il de l'eau en quantité suffisante pour qu'ils puissent boire ? Qu'advientra t il des poulets morts ? Y aura t il des modifications génétiques pour favoriser le développement de ces animaux. Peut on garantir la qualité de la viande ?</p>	D

			<p>Je ne supporte pas l'idée que l'on puisse faire souffrir des animaux de ce□e manière.</p> <p>J'ai élevé à □tre personnel quelques poules (que je n'ai jamais su tuer). Je vous assure que ceux sont des animaux à part en□ère. Elles venaient me voir chaque ma□n quand je leur apportais leurs graines et leur eau. Une sorte de rela□on s'était établie entre nous</p> <p>NE FAITES PAS SOUFFRIR LES ANIMAUX.</p> <p>Habituons et éduquons les consommateurs à ce nourrir autrement.</p> <p>En lisant le rapport du cabinet comptable j'ai vu que pour l'exploita□on de cet élevage le prix de vente devait passer de 0,46 € à 2,40€ (ce qui est économiquement impossible.) Pour y arriver je pense qu'il y a deux leviers insoutenables pour les animaux comme pour les hommes. U□liser des méthodes inacceptables pour l'élevage, et faire de la mauvaise qualité qui contribuera à ce□e malbouffe avec toutes ses conséquences sur les êtres humains.</p>	
342	P28/09	Sabrina MULLET 81 rue du Pont de Fer 62190 LILLERS	<p>sou□en à l'élevage français.</p> <p>La France impose des normes sanitaires et environnemental stricte, pour toujours plus de qualités, le jours où tout se sera délocaliser en Europe de l'est ou ailleurs nous ne pourrons pas nous plaindre de manger de la merde mais par contre plus personne ne sera au courant.</p> <p>Notre pays est le plus durable au monde il faut con□nuer et ne pas avoir honte...</p> <p>Vive la france et ses agriculteurs, STOP à l' AGRIBASHING</p>	F
343	P29/09 C STE38 03/10	Céline Verras 21 rue du bac saint Maur La CROIX du BAC STEENWERCK	<p>contre l'élevage intensif et contre la mise en danger à long terme pour l'Ozone (référence à l'ar□cle R221.1 code de l'environnement).</p> <p>De plus un tel projet présente des risques pour la santé de la popula□on et la dégrad□on de l'environnement.</p> <p>Je suis inquiète pour ma famille et pour les habitants de la Croix du Bac.</p> <p>Je soulève ici le manque de précision sur ce hameau de Steenwerck qui comprend 400 habitants, plus une école maternelle et primaire soit 56 élèves correspondant à 40 familles dont 36 habitent la croix du bac.</p> <p>Une par□e de la popula□on y est aussi plus âgée.</p> <p>Dans "l'état ini□al de l'environnement" je n'ai pas vu apparaitre les établissements de la commune de Nieppe!</p>	D

		<p>Il apparaît évident que la nature du projet/ les dimensions gigantesques et la localisation proche d'habitation sont susceptibles d'avoir des incidences nocives et notables sur l'environnement et la santé humaine.</p> <p>Les terres, le sol, l'eau, l'air et le climat en seront forcément dégradés.</p> <p>La SARL-WAREMBOURG ne peut garantir la qualité de l'air, le bilan carbone est mauvais et inexistant. Il y a un problème d'émission de l'ammoniac rejeté, du CO2 et des particules PM10. Une émission n'est pas fiable avec comme solution la mise en place des meilleures techniques possibles. Mais quelles qu'elles soient, je n'ai pas trouvé d'explications qui garantissent l'absorption de la pollution qui sera rejetée.</p> <p>Aucune étude approfondie sur le sujet, pourtant le dossier parle d'environnement!</p> <p>Je souhaite que le dossier me tienne en avant les mesures correctives concrètes qui seront mises en place pour les 2 nouveaux bâtiments d'élevage!</p> <p>Car cela a été conçu pour 20 000 poulets alors que pour ce projet il y en aura 117600 soit 5 fois plus! (page 44.2).</p> <p>Que deviennent l'ammoniac et le méthane?</p> <p>Comment cette structure évite l'atmosphère poussiéreuse?</p> <p>S'ajoute à cela la souffrance animale (21 animaux/m2) .</p> <p>Le dossier est réalisé dans le strict minimum des textes de loi.</p> <p>nuisance sonore. Les 117.600 poulets ne vont pas manquer de se faire entendre auprès des voisins. De plus, la ventilation du bâtiment sera opérationnelle jour et nuit. A cela s'ajoutera le va-et-vient incessant des camions et des engins agricoles sur des routes particulièrement étroites. « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. » (Code de la santé publique, article R. 1336-5).</p> <p>L'étude acoustique est faussée page 92: 18.2.4: l'hypothèse est basée sur un hangar de stockage de pommes de terre et des tracteurs (pas de</p>	
--	--	--	--

		<p>nombre?), je ne peux comprendre une telle comparaison ! En outre aucun chiffre et nombre de vendeurs n'apparaissent pour la comparaison.</p> <p>Sur la durée aussi essais de 3 heures, alors que le bruit ambiant sera jour et nuit! Il serait plus pertinent d'aller mesurer le bruit ambiant d'une autre exploitation de même taille! De plus on ne sait pas quel hangar de stockage à été utilisé, ni quelle distance il y a entre les essais et la limite de propriété !</p> <p>Cf page 135</p> <p>Tous les éleveurs doivent avoir reçu une formation agréée par le ministère en charge de l'agriculture sur le bien-être des poulets de chair, ou avoir fait reconnaître leur expérience d'éleveur auprès de la DD(CS)PP (services vétérinaires) du lieu de domicile</p> <p>P 134</p> <p>La pollution de l'eau est inquiétante.</p> <p>Le plan d'épandage est peu précis et il ne démontre pas qu'il ne polluera pas les eaux.</p> <p>Les champs d'épandage recevront des jus chargés d'azote et de nitrate susceptibles de rejoindre la nappe phréatique.</p> <p>nuisances olfactives. L'air rejeté par les vendeurs sera chargé de particules fines d'ammoniac, de plumes, de poussières, sources de désagréments mais aussi facteurs de risques sanitaires sérieux. il n'apparaît pas clairement la localisation des terrains d'épandage qui entourent la population de la croix du bac ce qui ne permet pas de visualiser les distances entre chaque terrain d'épandage et les habitations!</p> <p>Je relève la phrase "protéger le présent pour le futur" pour la biodiversité et pour la protection de l'environnement. Est-ce qu'une évaluation approximative d'un rejet de pollution peut être considérée comme "pour la protection"?</p> <p>Il n'y a pas d'étude d'impact cumulé avec les projets d'élevage à proximité et sur l'échelle du territoire (avis de MRAE page 7/13 (II.2) et page 13/13).</p> <p>Il apparaît dans le dossier qu'une demande plus approfondie est demandée.</p> <p>Aucune donnée n'est néanmoins disponible (p157). Est-ce que cela annule la recherche et diminue la nuisance ?</p>	
--	--	--	--

		<p>De plus un autre projet d'élevage intensif de poulets de chair va voir le jour sur Nieppe (3km) et on ne peut toujours pas calculer l'impact polluant nuisible. A l'heure actuelle avant projet, il n'y a pas d'impact alors pourquoi en créer? De plus depuis octobre 2018 il n'y a plus d'élevage sur le lieu du site! Est-ce que cela signifie qu'une évaluation on peut se baser sur un site qui n'a aucune mesure réelle? A la page 40 du dossier est écrit que la meilleure installation n'a pas été retenue alors que ce "processus permet en effet de limiter les émissions d'ammoniac, p133: seulement 4 ventilateurs à économie d'énergie, page 149 un autre projet d'élevage intensif de poulets de chair va voir le jour sur Nieppe (3km) Pourquoi ne pas mettre en place dès la création les meilleurs équipements? Je constate ici que ce projet n'a que pour objectif que l'argent et les économies financières! Merci pour notre génération et celle future. p173 l'estimation des coûts associés à la protection de l'environnement: les ventilateurs économes sont passés de 4 à 9! La brumisation et la gestion de l'eau (abreuvoirs) sont des normes obligatoires (arrêté ministériel du 28 juin 2010(2007/43/CE) ce règlement s'applique aux élevages de 500 poulets de chair; normes européennes relatives à la protection animale en poulets de chair de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale, sans ce minimum l'exploitation ne peut exister. Je ne trouve donc pas normal et moral que ces deux éléments se retrouvent dans le tableau de la protection de l'environnement! Depuis septembre 2018, soit deux ans, il n'y a plus de production de poulets sur ce site. Dans ce cas peut-on parler d'agrandissement? La non déclaration en préfecture donne t'elle des droits? Une estimation des coûts associée à la protection de l'environnement n'est elle pas faite pour réduire la consommation d'un impact nuisible d'une structure existante? La recherche sur la qualité de l'air a été négligée, Il n'y a pas "d'évaluation de l'Ozone en polluants mesurés" fait à la station de Marcq-en-Baroeul! (page 80 du dossier:17.1.3) vérification faite sur le site Atmo Nord-Pas de Calais.</p>	
--	--	---	--

		<p>L'objectif de qualité (ou l'objectif à long terme pour l'Ozone (Article; R221-1 code de l'environnement) présente un risque pour la santé de la population et un risque de dégradation de l'environnement. Évalué? Estimé? quelle incertitude! Pourtant sur le site Atmo on peut comptabiliser 5 stations (1/Lille Leeds, 2/Marcq-en-Baroeul, 3/Lille Fives, 4/ Wagnies et 5/Béthune Stade) qui mesurent les polluants avec des données récentes, pourquoi ne pas avoir recherché à obtenir des données fiables! Je constate que sur ce thème il n'y a pas eu de recherche et d'étude approfondie récente sur "ce dossier de demande d'autorisation environnementale (protection de l'environnement)". Pourtant il est très facile d'obtenir des graphiques et comparaison entre les stations!</p> <p>Les impacts liés aux rejets atmosphériques (page 15 paragraphe 1.3.3) il est noté:</p> <p>Les gaz à effet de serre seront de 455 tonnes de CO2/an après projet. Ammoniac dégagé : 11 565 kg de NH3 par an. Production de poussières PM10 sera de 2026 kg par an. A combien s'évaluera l'impact sur 10 ans? Comment peut-on comparer l'impact d'une petite structure (20 000) à une future autre qui est 6 fois plus grande (117 600)? Le calcul s'est-il effectué avec l'espace réservé à ces pauvres poulets?</p> <p>De plus je lis page 84, les haies et les arbres présents sur le site d'exploitation permettent de stocker 5,4t/CO2)! Je demande à voir des photos précises du site d'exploitation car les seuls arbres du coin ne sont pas situés sur la parcelle de ce site d'exploitation; il ne peut donc pas affirmer que dans un futur proche ces arbres seront encore existants.</p> <p>Je vois apparaître beaucoup de mots liés au terme de l'environnement, cependant les chiffres sont faussés et il n'y a pas de réelle justification écologique dans ce projet.</p> <p>Je lis les mots "nuisance acceptable" par rapport à la législation!</p> <p>Est-ce acceptable pour la faune, la flore et les habitants des environs proches et moins proches!</p> <p>Je relève page 14;"le site étant localisé à proximité d'un espace naturel relais et les ilots d'épandage étant localisés à l'intérieur ou à proximité de ZNIEFF, de</p>	
--	--	--	--

			<p>corridors écologiques, d'espaces à renaturer, d'espaces naturels relais et de réservoirs de biodiversité, une surfer□lisa□on du milieu pourrait perturber les espèces locales et leur nuire, que ce soit lors de leur déplacement d'un espace à un autre, ou dans leur milieu de vie."</p> <p>En ce qui concerne l'eau 7041m3 par an (débit d'eau es□mé) après projet soit 13 fois plus qu'avant le projet !</p> <p>C'est une quan□té d'eau énorme! La limita□on d'eau étant essen□ellement faite sur la consomma□on d'eau donnée aux vola□les et note ici que vérifier la quan□té d'eau consommée n'est pas une mesure pour la réduire. Ce projet demande aussi à creuser un forage de 70 mètres de profondeur (es□mé) pour rechercher l'eau dans la nappe phréa□ue. Peut être que 7041m3 d'eau manqueront aux habitants de la croix du bac pour humidifier les terrains du hameau et les potagers des parcelles environnantes!</p> <p>Pour l'électricité 8 fois plus d'électricité qu'avant le projet!</p> <p>Conclusion: Au vu des nuisances et de l'impact qu'apportera ce projet sur l'environnement, il faut que l'avis soit défavorable.</p>	
344	P29/09	Chantal Creton	<p>Il est préférable que le poulet puisse être élevé en France car des règles sont présentes et il faut con□nuer de pouvoir nourrir les gens. Quand le poulet vient du Brésil, de l'Ukraine nous ne connaissons pas les condi□ons précises de l'élevage. Le transport est moins conséquent quand la produc□on se fait en France.</p> <p>Le poulet est une viande consommée par toutes les popula□ons de religions différentes. Il est dommage de devoir en importer...</p> <p>il faut soutenir l'agriculture française afin d'éviter sa dispari□on. Il y 'a déjà beaucoup d'entreprises dans notre société actuelle qui partent dans d'autres pays. La France doit pouvoir produire en respectant les normes écologiques et le bien être des animaux qui est le soucis essen□el des éleveurs contrairement à ce que nous pouvons entendre évitons un appauvrissement du pays.</p>	F
345	P29/09 P30/09 C STE31 30/09	S. Lieppe la Croix du Bac	<p>demande des précisions sur :</p> <p>- p12 l'implanta□on sera au coeur de la Croix du Bac hameau relié administrativement à Steenwerck.</p> <p>Aucune men□on à ce sujet, la Croix du bac n'apparaît jamais : pourquoi ?</p>	D

		<ul style="list-style-type: none"> - circulation je rappelle que ce coeur de la Croix du Bac est traversé par la route D 122 interdite aux plus de 19tonnes ! - p14 1.3.1 ce projet sera face à une réserve naturelle de biodiversité avec une marre qui n'est pas nommée ni installée sur les plans : Danger pour la nature environnante! et très près de la ZNIEFF. - page 11 épandages dans la ZNIEFF ???? - p14 1.3.2 assèchement rapide de la nappe phréatique par un forage - p14 1.3.3 odeurs poussières de volailles au coeur de la Croix du Bac : est-ce que l'air sera respirable en sachant qu'il y a 2 écoles (primaire et maternelle) une médiathèque au coeur de la croix du Bac sans compter celles de Sailly sur la lys et ensuite celles de Steenwerck. - quel impact sur leur santé et celle des habitants de la Croix du Bac ?? - p 16 1.3.7 Santé : 19,5 tonnes (sauf desserte locale).- les épandages vont forcément descendre dans le sous-sol donc dans la nappe phréatique et également dans les cours d'eau La Lys et la Becque . voir annexe 15 (parcelles 46-44-43-45-41-42 le long de la Lys) - en annexe 14 eaux superficielles : La Becque est classée : état écologique , chimique et physico-chimique comme mauvais état !! en date de 2015 parcelles inondables : 48-35-46 ! - p 18 1.44 les voies de circulation seront stabilisées : comment ? qu'est ce que cela veut dire ??? Sur les plans on ne sait pas où passeront les camions et quel gabarit , quel tonnage ? (danger pour la circulation). je rappelle que la RD122 est interdite au 19 tonnes . Surcharge de camion de livraison faisant 30,40 tonnes - p19 1.5 les effluents ne seront pas épandus le week-end et jours fériés : donc le reste de la semaine des odeurs nauséabondes vont embaumer La Croix du Bac et tous les environs !! - p 20 2.1 risques incendie : le stockage peut provoquer des explosions : comment sécuriser les écoliers et les habitants de la Croix du Bac ? - p 20 2.2 passage des camions : combien par jour (plus de 340) et quel tonnage? 	
--	--	--	--

- p 20 2.3 **produits vétérinaires** : an bio ques trop peu de précision sur ce point les normes sanitaires française ne sont pas les mêmes que celles de la Belgique (poussins venant de Belgique) les an bio ques et les aliments OGM sont cancérigènes pour les consommateurs. les normes sanitaires: à ce sujet seront-elles respectées ? grandes questions ? vérifications tous les x mois ou années.

- p21 2.4.2 **Dangers internes** liés aux manques d'urbanités ?? que doit-on comprendre ?

- **le rayon des 300 mètres** correspond à quelle loi ? Dans ce rayon il y a 2 écoles (maternelle et primaire) sont incluses ainsi que la médiathèque et 80 maisons !!! on parle de 23 habitations
: erreur

- nomenclature quelle loi ? tout est flou!

- p 25 **le plan est à l'échelle** 1/500 ce qui donne peu de détail en visuel sur les bâtiments : ce serait bien d'avoir un plan à l'échelle 1/200 pour y voir plus clair sur les écoulements d'eau usées qui vont polluer les fossés, la nappe phréatique, la Lys et les mares environnantes .

- p 35 **rejet des odeurs poussières et microbes** par les cheminées et turbines (qui vont engendrer du bruit supplémentaire: à quel taux ?
rejet des microbes venant des volailles ! peut-être une nouvelle épidémie dans l'air !!

- **les fumiers de volaille** : où seront-ils entreposés avant l'épandage ? générateur puissant d'odeurs nauséabondes et prolifération de mouches vertes porteuses de microbes ou virus.

l'étude du bruit est vague et ne nous renseigne pas. **Les résultats des analyses de l'air** s'évaluées dans le dossier sont trop éloignées du lieu et n'oublions pas que l'usine de méthanisation sur ce site même route D122 est à moins de 3km). Il serait bien d'avoir une étude de l'air actuel et sur la croix du bac.

- p 62 **Hébergements touristiques** : sont-ils prévenus de toute ce site pollué ?

- p 63 **les itinéraires de randonnées** seront impactés gravement par ce site pollué ; les bords de la LYS ne figurent pas sur le dossier (voir tous les parcours au conseil général) et se trouvent au premier plan.

		<p>- p 67 figure 12 rose des vents est en date 2005-2009 !! nous sommes bien en 2020 , il serait bien d'avoir un diagramme actuel !.</p> <p>- p 87 le bruit 45 dBA +CT +C2 : ???</p> <p>tableau 41 : Bruit supplémentaire avec : les camions d'approvisionnement et à quel rythme ?</p> <p>les animaux</p> <p>les ventilateurs</p> <p>les équipements mécaniques de tout genre voir annexe 19</p> <p>- p 94 comment peut-il affirmer qu'il respectera la réglementation en vigueur en termes d'émission acoustiques en limite de propriété et en Z E R.</p> <p>- p 163 3.8.5 : émissions dues aux eaux résiduaires eaux de pluie : gouttières et zones bétonnées vont à la mare ensuite au fossé. il est écrit " la cour sera conservée propre et sans débris afin de maintenir les surfaces souillées aussi réduites que possible " Alors où iront ces eaux ? Elles iront dans la mare puis dans le fossé pour arriver ensuite dans la Becque et puis dans la ZNIEFF (zone naturelle intérêt écologique faunistique floristique) et finir sa course dans la LYS.!!! pollution.</p> <p>- annexe 3.2 n'apparaît nul part dans le dossier ! pourquoi ?</p> <p>- tout le long du dossier beaucoup de phrases non explicites et beaucoup de questions .</p> <p>- trop long pour tout énumérer.</p> <p>point positif : création d'un emploi pour une seule personne = Mme Vanessa Warembourg .</p> <p>points négatifs : beaucoup de pollution à tous les niveaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bruit - eau - Poussière - assèchement du sol - odeurs nauséabondes - propagation de virus, de microbes de volaille dans l'air, augmentation de mouches vertes - production d'une viande de poulet contenant des OGM et des antibiotiques 	
--	--	---	--

			<ul style="list-style-type: none"> - création à long ou court terme de cancer pour ceux qui vont manger ces produits . - destruction de la biodiversité aux alentours. - non respect des enfants : 2 écoles à proximité (coeur du hameau) - non respect des habitants de la croix du bac + ou - 450 habitants - plan doit être à l'échelle 1/200 norme architecturale avec des détails pour y voir plus clair - insécurité grandissante sur la RD122(interdite au 19T) avec surcharge de passage de camion. - dévalorisation de l'immobilier. <p>Pourquoi la France, l'europe subventionne-elle ce genre de production polluante? Je pensais que tout ce qui était générateur de pollution n'était plus acceptable en France</p>	
346	P29/09	Valérie LE BIHAN de Maison-Ponthieu (80	Idem L214	D
347	P29/09	Guillaume Baillieul, 59270 Bailleul	Idem	D
348	P29/09	Marie Lachapelle-Bouju Vice présidente Association FLANER	<p>Je suis venue vous rencontrer vendredi 25 septembre à la mairie de Sailly sur la Lys.</p> <p>Lors de notre rencontre, je vous ai notifié que les mails que vous recevez au sujet de l'enquête publique ne figurent pas sur le site internet de la préfecture. Il n'y a que 4 envois qui datent pour le dernier du 17/09/2020.</p> <p>Pouvez vous nous confirmer que vous recevez bien les friandes et remarques et que cela figurera rapidement sur le site de la préfecture?</p> <p>D'autre part, vous m'avez demandé de vous confirmer la limitation du tonnage pour les camions sur la D122 qui dessert la ferme Warembourg. Après vérification cette limite est de 19,5 tonnes (sauf desserte locale).</p>	Mise à jour du site préfecture
349	P29/09	Eric CATTY, ARRAS	Idem L214	D
350	P30/09	Carine LAURENT, Croix du Bac,	inquiète de l'ampleur des nuisances dans notre vie quotidienne : les mauvaises odeurs, surtout l'été par temps chaud, les mouches, le bruit et la circulation, y compris la nuit.	D

		<p>conséquences sur notre santé et notre environnement. « Les scientifiques n’ont jamais été aussi inquiets de l’état de la planète en général, et de la crise climatique en particulier. Dans un vaste appel publié le 5 novembre dans la revue Bioscience,</p> <p>plus de 11 000 climatologues mais aussi biologistes, physiciens, chimistes ou agronomes, issus de 153 pays (dont 1 500 Français), préviennent que les humains risquent des « souffrances indescriptibles » liées à l’urgence climatique. Ils appellent à des transformations mondiales de nos modes de vie afin de préserver la vie sur Terre, « notre unique maison ».</p> <p>J’entends et lis ceux qui soutiennent ce projet, mais comment peut-on croire (page 29) que « l’exploitant souhaite développer son activité dans le respect de l’environnement » quand, dans le même dossier, on lit les augmentations annuelles de plus 373,8 tonnes deCO2, plus 10 tonnes d’ammoniaque, plus 1804 kg de particules fines !</p> <p>l’usine de méthanisation sur ce même route D122 est à moins de 3km). Il serait bien d’avoir une étude de l’air actuel et sur la croix du bac Comment un élevage industriel de cette ampleur, avec plus de 800 000 poulets par an essentiellement nourris à base de soja (participant, soit dit en passant, à la déforestation de la forêt amazonienne), peut-il être compatible avec les objectifs nationaux et internationaux de transition écologique ?</p> <p>J’entends des arguments économiques comme la création d’emplois, la France qui importe 40 % du poulet consommé. Mais les poulets produits ici ne sont-ils pas destinés à la consommation en Belgique? Est-ce que la création d’un seul emploi, en l’occurrence pour la femme de l’agriculteur, vaut davantage que la santé de centaines d’habitants ?</p> <p>Est-ce que l’ambition de réaliser un tel élevage justifie que nos maisons perdent 25 ou 30% de leur valeur ? Est-ce judicieux d’investir dans un tel projet alors que ce genre de structure tend à être interdit d’ici trois ou quatre ans ?</p> <p>J’entends aussi que de toute façon, c’est légal. Après quelques recherches sur Internet, je trouve qu’en 2008, l’Assemblée Nationale adopte la loi sur la responsabilité environnementale : Désormais, certains exploitants dont l’activité est listée dans l’annexe III de la directive et qui présente un danger pour la santé</p>	
--	--	--	--

		<p>humaine ou l'environnement devront prévenir et réparer tous dommages causés même s'ils n'ont commis aucune faute au regard de la législation environnementale. Ce texte ne concerne que les détériorations qui présentent un réel caractère de gravité dans trois domaines : pour la santé humaine du fait de la contamination des sols, pour l'état écologique de l'eau et pour l'atteinte aux espèces et aux sites protégés en application de la directive Natura 2000.</p> <p>Comment est-ce compatible avec plus 373,8 tonnes de CO2, plus 10 tonnes d'ammoniaque, plus 1804 kg de particules fines (p. 11) ? Avec une augmentation des nitrates alors que les bâtiments sont situés en zone vulnérable (page 12) ? Comment accepter une pollution supplémentaire des eaux et nappes souterraines (page 15) ? Il est noté page 39 que la couche d'argile dans le sous-sol limitera, et non empêchera, la pollution de la nappe. L'air et l'eau ne sont-ils pas des biens communs ? Est-ce que nous ne payons pas l'eau que nous consommons plutôt que de la puiser en masse dans la nappe phréatique au risque de la polluer et d'accentuer les épisodes de sécheresse ? Stabiliser les voies de circulation destinées aux livraisons, est-ce que ça signifie renforcer l'accotement des routes ? Et dans ce cas qui paie ?</p> <p>Le risque incendie est-il acceptable dans une telle proportion ?</p> <p>Nous vivons dans un État de droit régi par des lois et c'est tant mieux ! Pourtant les lois changent, parfois tardivement au regard de l'évolution de la société ou de l'urgence climatique. Aujourd'hui, en ville, la loi exige une distance de 200 mètres entre un bar et une école. 200 mètres, c'est en gros la distance qui séparerait la soixantaine d'enfants de l'école de Croix du Bac de la source d'émission de CO2, ammoniac et particules fines.</p> <p>Compte tenu des risques sanitaires cités plus haut, comment continuer à emmener mes filles à l'école sans m'inquiéter ? Combien de parents préféreront que leurs enfants fréquentent une autre école ? Et peut-on mesurer ce que perd un village quand il perd son école ?</p> <p>Cette année 2020, le Conseil constitutionnel affirme pour la première fois « qu'il appartient au législateur d'assurer la conciliation des objectifs de valeur constitutionnelle de protection de l'environnement et de protection de la santé avec l'exercice de la liberté d'entreprendre ». Et dans une tribune datant de</p>	
--	--	---	--

			<p>juillet, le 1^{er} ministre Jean Castex affirme que l'écologie est une priorité et que l'accélération de la transition écologique ne sera pas atteinte « sans la politique, sans les politiques. Pas ceux qui sont dans l'incantation mais ceux qui sont au contact du terrain. »</p> <p>N'est-il pas venu le moment de prendre nos responsabilités ? Aux citoyens de s'informer, de réagir, de changer les modes de consommation : de plus en plus de personnes s'évertuent à le faire. Maintenant c'est aux responsables politiques de ne plus autoriser la multiplication de ce genre d'élevage intensif, mais au contraire d'encourager une production agricole plus respectueuse de l'environnement, des humains et des animaux.</p> <p>Pour que le développement durable ne soit plus seulement qu'une incantation véhiculée par les politiques et les médias, mais devienne une réalité.</p> <p>Pour que nos enfants, et les leurs après, aient aussi droit à un avenir.</p>	
351	P30/09	Tom Dugardin Vétérinaire / Dierenarts	<p>sou□en au projet d'élevage de volailles de M et Mme Warembourg.</p> <p>Le monde de l'élevage avicole ne leur est pas inconnu puisqu'ils géraient déjà par le passé et ce pendant plusieurs années un élevage de ce type.</p> <p>Nous les avons toujours accompagnés et suivis jusqu'à ce qu'ils soient malheureusement touchés par un incendie accidentel détruisant la totalité du bâ□ment.</p> <p>Ce nouveau projet s'inscrit dans le respect des normes et contraintes en vigueur grâce à la modernité du bâ□ment et les nombreuses mesures qu'ils me□ent en place afin d'éviter les risques de pollu□on des sols, des eaux et de l'air, tout en bénéficiant de l'expérience et du savoir faire de M et Mme Warembourg.</p> <p>De plus ce projet permet la diversifica□on des ac□vités de la SARL , garan□ssant un revenu supplémentaire et nécessaire pour la poursuite de l'ensemble des ac□vités agricoles.</p>	F
352	P30/09	Sabrina Lemay (Hautmont)	Idem L214	D
353	P30/09	Johvani Hennion	Avis favorable après lecture du dossier rien ne montre que cela puisse nuire à l'environnement et les habitants alors pourquoi empêcher ce projet qui montre encore le courage de nos agriculteurs malgré des situa□ons difficiles. Soyons	F

			lucide préfèrent t ont faire venir des poulets d'autres pays et empêcher nos agriculteurs de travailler Agissons par des actes et non que des paroles .	
354	P30/09	Vanessa Gyre	<p>L'heure où l on souhaite une agriculture équitable et modérée, on nous apprend le projet d' une ferme usine dans notre pe t village de la Croix du Bac (Steenwerck)</p> <p>Comment pouvez vous accepter un tel projet ?</p> <p>Prenez conscience que nous sommes nombreux à nous inquiéter pour les années futures.....qu allons nous respirer, qu allons nous vivre au quo ien, qu allons nous imposer à nos enfants ?</p> <p>Odeurs nauséabondes, pollu on de l air, trafics intensifs de camions sans compter la souffrance animale (21 animaux au m2) invraisemblable!!!</p> <p>Avez vous pensez à notre santé ?</p> <p>Espérant vivement que ce projet soit interrompu</p>	D
355	P30/09	Elisabeth Mielcarek OSTRICOURT 59162	Idem L124	D
356	P30/09	Ma ias Snijders Vétérinaire Parc d'Ac ivité de la Verte Rue 1Allée des Roseaux 59270 FR	<p>J'aimerais bien apporter mon sou en au projet de construc on d'élevage de volailles de M et Mme Warembourg, des éleveurs qui ont un savoir-faire extensif de l'élevage poulets de chair.</p> <p>Nous chez Vet'Alliance les ont toujours accompagnés et suivis jusqu'à la destruc on de leur bâ ment à cause d'un incendie accidentel.</p> <p>Ce nouveau projet a été planifié en fonc on de toutes les normes officielles.</p> <p>Dans le projet, plusieurs aspects sont mis en place afin d'éviter les risques de toute pollu on de l'environnement.</p> <p>Avec ce projet, le SARL de M et Mme Warembourg peut être diversifié, garan ssant un revenu supplémentaire et leur perme ant de poursuivre l'ensemble de leurs ac ivités agricoles.</p>	F
357	RSTE11 19/09	Stéphane Bouju	<p>Défavorable</p> <p>économique : aucun gain pour la commune que des inconvénients</p> <p>écologique : à l'encontre des dirigeants – route inadaptée aux camions -bruit</p> <p>épandage : à l'encontre de la demande écologqie * nappe phréatique : sa taille , puits environnants à sec ...</p>	D

358	RSTE16 19/09	Vanuxeey Je A ;	Inquiétude : trafic, odeurs Industriel = mal bouffe Fin des petites structures et de fermes familiales	D
359	RSTE17 19/09	Jean Luc Lepers 7 b rue de la Boodrecl Steenwerck Président association ARPENT – protection d de l’environnement de la nature et du terroir 1985-1999	Prolifération bâtiments d’élevage sur la commune : Odeurs -maltraitance animale- odeurs -pollution eau par les épandages Atteinte au paysage	D
360	RST18 22/09	Mr Marant	Expérience dans le domaine agro-alimentaire Projet moderne respectueux des normes sanitaires les plus sûres en UE - Volonté forte de travailler - satisfaction des consommateurs n’ayant pas les moyens ou la volonté de changer ses habitudes	F
361	CSTEA36 30/09	Association Steenwerck-nature – Environnement 28 rue de la Maladerie Steenwerck Joel Savart président Courrier + Synthèse de l’inventaire de la biodiversité de Steenwerck – La Croix du Bac + Etude de vulnérabilité et de la rareté des espèces animales sauvages de Steenwerck -34 pages	Risques environnementaux pour la faune existante par la perturbation du milieu naturel sans ‘environnement de l’exploitation : Sous-estimation des espèces animales de leur rareté et vulnérabilité - Mentionnés 16 espèces animales à proximité du site – inventaire au 10/ 09 1909 espèces Soit 2 espèces en danger critique – 4 espèces en danger – 27 espèces vulnérables- 32 espèces quasi menacées – 246 espèces en préoccupations mineures -57 espèces déterminantes pour les ZNIEFF – 89 espèces rares ou très rares Risque de pollution des eaux des fossés et de la nappe phréatique par la gestion des fumiers en attente d’épandage et les épandages sur ou jouxtant les ZNIEFF Effet de percolation du tas de fumier bâché sur lit de paille avec les résidus d’antibiotiques stockés en bout de champ durant plusieurs mois Mesure dérisoire d’un filtre à huile avant la mare	D

		<p>Perturbation de la mare par les retombées des émanations gazeuses d'ammoniac et autres gaz polluants celle-ci ira polluer le fossé le long de la rue Streck sièges de pontes de grenouilles</p> <p>Risque sur la nappe phréatique par le forage à 70m. Baisse continue de la nappe phréatique depuis 3 ans. Témoin la baisse de 1 m de la grande mare du site relai naturel du bois de l'épinette</p> <p>Effet cocktail des pollutions : les exigences du respect des normes expriment l'accumulation des risques dans un périmètre donné - effets cumulatifs des ICPE dans un rayon de 3km et des épandages des pesticides : Selon une publication du ministère de l'environnement, Steenwerck en 2de place derrière Hazebrouck pour l'achat de produits phytosanitaires</p> <p>Projet agro industriel ne prenant pas en compte les zones naturelles de proximité notamment site relai du bois de l'épinette à 75m et mare de 900m² avec espèces rares</p> <p>Proximité des lieux de vie de la Croix du bac : école, cantine, médiathèque, maison du temps libre, associations :</p> <p>Risque sanitaire les pandémies virales ont pour origine les relations anormales entre l'homme et le monde animal</p> <p>Pollutions olfactives : toute effluve olfactive a une origine gazeuse ou est portée par un gaz à savoir ici ammoniac, méthane, dioxyde d'azote pouvant engendrer des problèmes respiratoires</p> <p>Augmentation de la Pollution sonore : ventilateurs, camions</p> <p>Risque Seveso : détention d'engrais chimiques à base de nitrate d'ammonium non évoqué dans le dossier</p> <p>Aucune contrepartie pour la population compensant ces nuisances</p> <p>Projet industriel favorisant la malbouffe alors que l'Etat incite au Bio dans les cantines</p> <p>Projet sans contrepartie pour la dévalorisation immobilière sans contrepartie financière prévue. Seul intérêt économique l'emploi de l'épouse de l'exploitant</p>	
--	--	---	--

			<p>Revalorisation paysagère insuffisante au regard du gigantisme de l'exploitation : absence de cache vue végétale de hautes tiges préalable à la construction</p> <p>Souffrance animale : condamnation de ce type d'exploitation dans un avenir proche – pas de comportement naturel tel un perchoir pour dormir</p>	
362	RSTE39 4/10	DD - LD	<p>Soutien à agriculture française nourricière la plus durable et contrôlée</p> <p>Agriculteurs travaillent dans cette société de loisirs et vacances agri- bashing</p> <p>Respect de tous les modèles d'exploitation – utopie du modèle unique</p> <p>Arrêt importations produits étrangers pas aux normes française</p>	F
363	RSTE 40 5/10	Anne Marie Vangasse Steenwerck	<p>Univers concentrationnaire - A qui profite le système</p> <p>Se nourrir de produits locaux - respect de la nature sans ogm et pesticides -</p> <p>Médicaments dans les eaux</p>	D
364	C STE 41 5/10	Edith Renaux – Buns 18 rue de l'épinette La Croix du Bac 10 pages	<p>Hameau considéré comme quantité négligeable - nombreuses reprises du dossier - limitation aux 300m</p> <p>Pas de mesures locales de la qualité de l'air – par ventilateurs et épandages</p> <p>Analyses de eaux pluviales ? parcours dans le fossé de la rue Streck, la becque et bras mort d'Erquinghem- lys</p> <p>Arbres de la peupleraie appartenant au propriétaire voisin ayant vocation à être abattus</p> <p>Aggravation circulation routière avec camions Saturation – centre de méthanisation sur la même D122</p> <p>Absence du circuit « promenade en bord de Lys » par contre circuit de la Bourdelle cité</p> <p>Poulets géré par filière belge – soja-maïs génétiquement modifiés - pas production locale</p> <p>Pas de mesure de la qualité de l'air du territoire – émissions des ventilateurs ?</p> <p>Vents depuis 2 ans d'Est et non d'ouest suite au changement climatique ?</p> <p>Combien de tiers touchés par les bruits des ventilateurs</p>	D
365	CSTE42 05/10	Jean pierre Renaux 18 rue de l'épinette La croix du bac	<p>Absence du circuit de la promenade en bord de Lys</p> <p>Comportent plusieurs ilots d'épandage</p> <p>Listing des plantes sur le circuit</p>	D

366	CSTE 22/09	Gabriel Buns 16bis rue de l'épinette La Croix du Bac	Presque rien sur la biodiversité de proximité Inventaire des espèces sauvage depuis 2006 2018 ; 1789 espèces – dossier 16 espèces dont espèces communes et anecdotique Importance de l'espace boisé « bois de l'épinette à 75 m, 5,79 ha Baisse de sa grande mare de 900m ² depuis 3 ans en lien avec la nappe phréatique - incidence du forage ? Les fossés (lieu reproduction de la grenouille rousse présents sur le site vont à la Lys dans la ZNIEFF des prairies inondables d'Erquinghem Lys par la rue Streck, la Becque de la Halle, la Vieille Lys ou Bras mort	D
367	C SRE 44 05/10	M. Courier	normes exigées par l'Etat -production répondant attente des consommateurs - volailles produites en France - prix abordable – traçabilité – moindre dépendance par rapport aux produits étrangers	F
368	RST19 22/09	Anne Catherine – Arnaud Marcant	Projet monté avec soin et respect des normes	F
369	RST20 24/09	Régine – Hervé Careye	Respect des normes en vigueur- soutien agriculture française – concurrence étrangère Voisins de l'exploitation de porcs ayant fait polémique	F
370	RST21 25/09	?	Laissons travailler nos agriculteurs et nos entreprises françaises	F
371	RST26 ? /09	Nathalie Rodrigo 60260 Lamorlaye	Idem L214	D
372	RST22 29/09	François Debailleul Eleveur de volailles Nieppe	Laissons travailler nos agriculteurs en paix – nourrissent le monde et les français	F
373	RST23 29/09	Bart Serry	Arrêtez culpabiliser agriculteurs français – projet respectueux du bien être anima	F
374	RST24 29/09	Thibaut Deraedt	Projet pour le futur respectueux du bien être animal	F
375	RST25 29/09	Victorien Carey	Agriculture française respec ² t des normes et lois en vigueur	F

376	P4/10	Séverine Vanhoutte-Costenoble. 59100 Roubaix	<p>Un Impact écologique néfaste :</p> <p>Il est prouvé que l'élevage intensif a un impact écologique particulièrement élevé. En révélant le coût de l'élevage en émission de gaz à effet de serre, en eau et en surfaces agricoles, le rapport de l'Organisation des Nations Unies, L'ombre portée de l'élevage : impacts environnementaux et options pour leur atténuation, de 2008 est à l'origine d'une vaste prise de conscience populaire et scientifique sur l'impact écologique. Sans pour autant militer pour un monde totalement végane, de nombreux acteurs politiques et institutionnels soutiennent aujourd'hui la nécessité d'une réduction draconienne de la consommation de viande. Cette réduction s'avère incontournable si nous considérons l'impact écologique de l'élevage. L'agriculture du XXIe siècle ne sera soutenable qu'au prix de changements drastiques dans notre alimentation de l'élevage.</p> <p>Une pollution de l'air et un réel danger pour la santé humaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 373,8 tonnes de CO2/an, + 10 tonnes d'ammoniac/an, + 1804kg/an de PM10 (poussières et particules fines qui génèrent ou aggravent les infections respiratoires). • Odeurs nauséabondes, prolifération de mouches. • Bilan carbone lourd et import d'aliments tels que le soja OGM en provenance d'Amérique du Sud (déforestation de l'Amazonie et du Cerrado), transport maritime, transport par camion. • Utilisation massive et systématique d'antibiotiques à l'origine de nombreuses antibiorésistances parfois mortelles pour les humains. • Risque d'apparition et de propagation de zoonoses (75 % des maladies humaines émergentes sont d'origine animale). <p>Une pollution des sols et des eaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Épandage du fumier et des eaux de lavage. • Forage à 70m de profondeur qui puise plus de 7000m3 d'eau/an dans la nappe phréatique. • Impact sur la Faune et la Flore, risques pour la biodiversité. <p>De la souffrance animale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 21 poulets/m2 soit 1 poulet/feuille A4. 	D
-----	-------	---	---	---

		<ul style="list-style-type: none"> • De leur premier à leur dernier jour (moins de 40 jours pour les poulets), aucun animal ne sortira de ce poulailler industriel. • Le sol sera recouvert d'une simple litière inchangée pendant toute la durée d'élevage, les poulets grandiront dans leurs excréments. • Brûlures de la peau, troubles cardiaques et ascites, graves problèmes respiratoires dus à la concentration d'ammoniac, conjonctivites, parasitisme. • Déformations douloureuses des pattes entraînant douleurs intenses, boiteries, parfois paralysies et même la mort. <p>Comment accepter un tel projet aujourd'hui face à l'urgence climatique et environnementale que nous ne pouvons plus nier ? Le dernier Rapport spécial du GIEC publié en octobre 2018 nous rappelle bien que ce modèle agricole y tient une large part et qu'il y a urgence à en changer et à s'engager dans une transition écologique.</p> <p>Plus de 400 habitants vivent à la Croix-du-Bac, 81 maisons situées à moins de 300 mètres de ce projet d'élevage intensif dont une école (une soixantaine d'enfants), une Médiathèque et une Église.</p> <p>Une PPL (Proposition Parlementaire de Loi) sur le bien-être animal sera débattue à l'Assemblée Nationale à partir du 08 octobre, elle vise entre-autre l'interdiction de ce type d'élevage intensif. Ce projet va donc à contre-courant de ce que souhaite une immense majorité de citoyens et de l'évolution de la société sur ce sujet.</p> <p>À nous, citoyens, de faire émerger de nouvelles modalités collectives dans la façon d'habiter le territoire, et de valoriser une pluralité de coexistences, entre les humains et les non-humains, plus justes et attentives à chacun.</p> <p>L'impact global des activités liées à l'élevage sur l'environnement est considérable. Il est possible d'atténuer une partie des dégâts en appliquant des connaissances scientifiques et une capacité technologique adaptée. En attendant, le lourd héritage de dégradation compromet les générations futures. Les problèmes environnementaux sont essentiellement d'ordre social: les coûts environnementaux générés par quelques groupes et nations sont assumés par d'autres, voire par la planète tout entière. La santé de l'environnement et la disponibilité des ressources affectent le bien-être des générations futures qui</p>	
--	--	---	--

		<p>seront pénalisées par l'usage abusif des ressources et la pollution excessive de l'environnement dont sont responsables les générations actuelles.</p> <p>Aucun développement de l'agriculture locale !</p> <p>La production animale s'appuyait traditionnellement sur les ressources alimentaires localement disponibles telles que les déchets de récolte et les jeunes pousses sans valeur nutritive.</p> <p>Cependant, à mesure que l'élevage augmente et s'intensifie, il dépend de moins en moins des ressources locales et de plus en plus des aliments concentrés qui se vendent sur les marchés nationaux et mondiaux.</p> <p>Ce projet aurait également un effet sur la surexploitation de la pêche : La farine de poisson pour l'alimentation du bétail, a un réel impact sur la surexploitation de la pêche.</p> <p>L'élevage joue un rôle important dans la surexploitation en raison de la production de farine de poisson destinée à l'alimentation du bétail. Les stocks de sept des 10 principales espèces, qui représentent 30 pour cent de la production mondiale totale des pêches de capture marine, sont soit pleinement exploités soit Sur- exploités et aucun accroissement durable des prises ne peut donc être attendu pour ces espèces.</p> <p>Environ 17 pour cent de la farine de poisson produite dans le monde sont fabriqués à partir des déchets issus de la transformation de poisson de consommation, et ont ainsi un impact indépendant et limité sur les stocks de poisson. Cependant, les 83 pour cent restants proviennent de la pêche de capture marine directe (Réseau d'information sur la farine de poisson, 2004). La farine de poisson a commencé à être utilisée comme composant alimentaire dans les années 50 pour la production industrielle de volaille aux Etats-Unis d'Amérique. Elle est maintenant utilisée comme ingrédient alimentaire dans la production moderne de volaille et de porc, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.</p> <p>La surexploitation (type élevage intensif de volailles) est un des facteurs principaux dans la perte de la biodiversité.</p> <p>Il est possible d'atténuer une partie des dégâts en appliquant des connaissances scientifiques et une capacité technologique adaptée. En attendant, le lourd</p>	
--	--	--	--

			<p>héritage de dégradation compromet les générations futures. Les problèmes environnementaux sont essentiellement d'ordre social: les coûts environnementaux générés par quelques groupes et nations sont assumés par d'autres, voire par la planète tout entière. La santé de l'environnement et la disponibilité des ressources affectent le bien-être des générations futures qui seront pénalisées par l'usage abusif des ressources et la pollution excessive de l'environnement dont sont responsables les générations actuelles.</p> <p>La dégradation de l'environnement a une nette incidence sur la santé humaine, de manière à la fois directe et indirecte. Les effets directs comprennent le contact avec les polluants. Les effets indirects comprennent l'exposition accrue des humains et des animaux aux maladies infectieuses en raison du changement climatique.</p> <p>Monsieur le Préfet, Comment justifier de l'intervention publique ?</p> <p>Vous êtes le représentant du pouvoir politique élu en France, ici responsable politique et décideur de la mise en place ou non d'un tel type d'élevage intensif. Les politiques publiques doivent protéger et améliorer la qualité des biens publics, dont l'environnement.</p> <p>La justification de l'intervention du gouvernement prend sa source dans l'existence de défaillances au sein du marché. Ces défaillances du marché émergent d'une part parce que bien des écosystèmes locaux ou mondiaux sont des biens publics et d'autre part parce que les impacts écologiques négatifs de l'élevage.</p> <p>Aujourd'hui il vous incombe de choisir pour le bien de la collectivité, de l'écologie, de l'état de la planète des futures générations, d'écouter nos revendications et de choisir de ne pas autoriser cet élevage.</p>	
377	P04/10	Laetitia Buns 69, grande rue 45260 Lorris	<p>nue-propriétaire d'une maison et d'un terrain situés à 100 m du lieu d'implantation de ce projet que je vous fais part de mon opposition.</p> <p>En premier lieu, il va sans dire que je suis opposée aux nuisances, et en particulier, olfactives de cette activité (élevage et épandage) : nous allons subir de plein fouet les émanations de cette activité. Je puis en témoigner car je connais déjà cette situation dans le Loiret, région de ma résidence. Serons-nous condamnés à laisser nos fenêtres closes à la Croix-du-Bac, à ne plus étendre</p>	D

			<p>notre linge en extérieur ? Comment faudra-il se prémunir contre les émanations d'ammoniac et de poussière ? Ayant deux enfants en bas âge, je m'interroge.</p> <p>En deuxième lieu, j'ai la chance d'être la nue-propriétaire d'une partie de l'espace relais naturel qui commence à 75 mètres du futur lieu d'implantation. Je suis exaspérée de constater que les efforts de toute une vie peuvent être mis à mal par des pollutions émises par l'implantation d'un élevage industriel. N'est-il pas dans l'air du temps de protéger notre environnement et de travailler pour les générations futures dans le respect de notre écosystème ?</p> <p>Sans parler du manque déjà crucial d'eau dans cette région. La mare, implantée sur notre espace relais naturel, en lien avec la nappe phréatique est là pour en témoigner : elle n'atteint plus son niveau naturel depuis déjà quelques années. Jusqu'où seront exploitées les ressources naturelles aux profits d'industrie ?</p> <p>Pour compléter le volet « animal », sans être une extrémiste végane (car oui je mange aussi du poulet ...fermier), je suis révoltée de voir encore des projets d'une telle envergure être évoqués... Quid du bien-être animal tellement, débattu ces dernières semaines dans le cadre du Plan National sur le bien-être animal 2016-2020 ? N'est-ce pas un contre sens que de proposer un tel projet dans ce contexte alors que les tendances actuelles d'élevage s'orienteraient plutôt vers des pratiques plus durables ?</p> <p>En troisième lieu, je suis opposée à cette implantation car il en résultera une fréquentation accrue des camions sur cette petite route du hameau. Tous ceux qui dorment le long de cette route peuvent en témoigner : la fréquentation routière est déjà au bord de la saturation. Qui accepterait sincèrement de vivre, en particulier les nuits d'été caniculaires, dans ces conditions ? Faut-il aussi préciser que les fissures, déjà apparentes dans nos maisons, seront probablement impactées ?</p> <p>Et enfin, en quatrième lieu, je voudrais attirer votre attention sur la dépréciation foncière qu'un tel projet engendrerait sur les habitations du hameau de la Croix-du-Bac.</p>	
378	P04/10	Jean-Yves KNAFF 15 rue de Bac St Maur 59181 STENNWERCK	Ce dernier est en effet aux antipodes de la direction écologique qu'il nous faut suivre dès à présent.	D

		<p>Il ne s'inscrit dans aucune notion de respect des valeurs que les récents événements ont fini de nous démontrer : respect de notre environnement, respect de la santé publique, respect du bien-être animal, pour ne citer qu'eux.</p> <p>Il ne répond qu'à une logique productiviste à grande échelle.</p> <p>Ce projet tente de respecter les réglementations actuelles (qui seront un jour amenés à changer sur ce type d'élevage).</p> <p>Ce que ne démontrerait d'ailleurs pas vraiment, le dossier de demande de d'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement et ce même dans sa version de février 2020 sensé répondre à l'avis émis par la MRAe.</p> <p>En revanche ce qui est attendu lors de la mise en production du futur site, ce sont les nuisances dont il est impossible à ce jour d'en démontrer « l'acceptabilité » des personnes vivants à proximité, et dont je fais partie, tant sur le plan de la santé que sur celui des « agressions » au quotidien (bruits, odeurs, ...).</p> <p>Et que dire des conditions de vie et d'élevage des poussins qui grandiront à 21 individus par mètre carré sans n'avoir jamais foulé d'autre sol que leur litière sur dalle béton ...</p> <p>Tout d'abord le dossier situe la future exploitation sur la commune de Steenwerck qui, si cela est géographiquement exact, minimise l'existence des habitations et habitants de la Croix du Bac pourtant à proximité immédiate des bâtiments d'élevage, ainsi qu'une école maternelle, une école primaire et une médiathèque.</p> <p>Je précise que l'école du Tilleul (au moins pour sa partie d'enseignement primaire et sa cantine) ne se situe pas à 332 m de l'exploitation comme indiqué dans le tableau n° 26 page n° 60 mais bien à moins de 300 m de cette dernière.</p> <p>Beaucoup du dossier de demande d'autorisation, y compris dans sa dernière version de février 2020, est à l'image de ce « flou » créée dès les premières pages. Ce dernier occulte très souvent les problèmes liés à une telle exploitations et par conséquents les solutions (si elles existent), c'est du moins le sentiment général qui s'en dégage à sa lecture.</p> <p>Ainsi dans son avis du 14 juin 2019 la MRAe :</p>	
--	--	---	--

		<p><input type="checkbox"/> Page 7 « L'autorité environnementale recommande d'analyser les impacts cumulés du projet avec l'ensemble de ceux des élevages déjà présents sur le secteur, et que ceux-ci soient pris en compte »</p> <p><input type="checkbox"/> Dans sa réponse de la SARL évoque : « Aucune donnée n'est néanmoins disponible sur la gestion des effluents dans ces élevage, ni sur les quantités d'émissions dans l'air des différents polluants. »</p> <p>Or dans l'avis de la MRAe il est clairement précisé qu'il existe dans un rayon de 3 kms une vingtaine d'exploitation dont 7 sont soit soumise à enregistrement soit à autorisation. Il doit être possible de recueillir un minimum de donnée pour faire une estimation des éléments nécessaires à prendre en compte pour au moins modéliser l'impact cumulé de ces exploitations dans le rayon considéré (dont je rappelle que le centre se situe au niveau des riverains de la Croix du Bac).</p> <p>Dans son dossier la société SARL Warembourg ne prévoit même pas la mesure des quantités de polluants qu'elle libéra dans l'air tel que les particules fines ou l'ammoniac, ces quantités ne sont donc que le résultat d'une estimation sans qu'aucun contrôle par la mesure, pendant l'exploitation, ne viennent corroborer les valeurs prises en compte.</p> <p>Pire encore cette dernière précise page 169 chapitre 38.15.4 :</p> <p>« En raison du cout important et de la faible quantité de poussières émises par l'élevage, la concentration de poussières, le débit de renouvellement d'air et les facteurs d'émissions ne seront pas mesurés, ni calculés. »</p> <p>Ces polluants seront donc extraits du bâtiment par les ventilateurs situés en toiture, charge aux vents (dominants ou pas) de les disperser dans l'environnement ... !</p> <p><input type="checkbox"/> Page 9 : à propos de l'épandage sur les ilots extérieurs à l'exploitation en regard des objectifs de conservations des sites Natura 2000 relève les conclusions du dossier en citant ce dernier ainsi : [...l'évaluation de l'incidence conclut que le projet n'aura pas d'impact significatif au regard des sites Natura 2000] et ce, précise l'avis de la MRAe, « à partir de justifications très vagues. »</p>	
--	--	--	--

		<p>Effectivement en ce qui concerne le plan d'épandage certaines dispositions sont ... vagues et pas seulement les justifications mais certains scénarii ne sont pas évoqués.</p> <p>Que deviennent par exemple les quantités de fumier à éprendre pendant la seule période autorisée et qui seront stockées tout au long de l'année sur les parcelles « sensibles » et qui ne pourront pas être épandue en cas de crue ?</p> <p>Ces quantités s'additionneraient alors à celles que continuerons de produire l'élevage.</p> <p>Dans ces conditions, comment seront alors respectées les normes d'épandages vis-à-vis des doses maximales de polluants avec des quantités supérieures à celles considérées dans les modèles de calcul ?</p> <p>Comment seront acheminées les quantités industrielles de fumier à épandre étant donné que ces dernières seront à transporter et à stocker sur des sites éloignés du lieu de production et ce dans un temps très court puisqu'il faut vider et nettoyer les bâtiments avant le prochain cycle de production et qu'il n'y aura pas de « stockage tampon » sur l'exploitation ?</p> <p>Dans le même ordre d'idée, les surfaces nettes d'épandage sont le résultat d'un tracé précis et complexe à réaliser avec un engin agricole (arc de cercle autour d'un tiers). Comment garantir que ces exclusions de surface soient respectées lors des opérations sur le terrain sauf à les diminuer d'un périmètre de sécurité et par conséquent de les réduire ?</p> <p>Les eaux de lavages seront également épandues dans les ilots. Or ces dernières contiendront des produits comme eau de javel 9.6 %, PROXITANE 5 :23, produits pour lesquels leur fiche de données de sécurité précise explicitement qu'ils ne doivent pas être rejetés dans la nature.</p> <p>Quant au plan de gestion des odeurs, son élaboration même est remise à plus tard</p> <p>Le chapitre 18 du dossier de la SARL Warembourg, traitant du calcul des émissions sonores, nous explique, chiffres à l'appui, que l'élevage de 117 000 poulets répartis dans plus de 5000 m² de bâtiments ne ferait pas plus de bruit que l'actuel élevage de pommes de terre et d'oignons ...</p>	
--	--	---	--

			<p>Qui plus est, dois-je comprendre entre les lignes du tableau n°42 de la page 88 que les chargements et déchargements des animaux seront effectués de nuit entre 22h et 6h (!) et que cette donnée ne serait même pas intégrée dans les calculs ? Je m'étonne que ne soit pas pris en considération ou abordé l'avenir des arbres situés sur la parcelle voisine (n°115).</p> <p>En effet cette plantation est destinée à l'élevage d'arbres et dont l'abattage prochain aura pour conséquence de faire disparaître « la barrière naturelle » entre les bâtiments d'exploitation et les habitations de la Croix du Bac.</p> <p>Dossier page n°137 chapitre n° 31.3.2 : « Les surfaces entre le site et les riverains sont en herbes et des arbres et haies sont présents, limitant les envols de poussières en direction des riverains. »</p> <p>Je m'étonne également que le permis de construire n°059 581 19 O 0010 ait été délivré le 17 octobre 2019.</p> <p>Alors que le dossier de demande d'autorisation à fait l'objet d'un avis de la Mission régionale d'autorité environnementale des Hauts de France n° MRAe 219-3021 le 25 octobre 2019 soit 8 jours après.</p> <p>Alors qu'à ce jour l'enquête d'utilité publique est toujours en cours, et que dans sa publication est précisé qu'à l'issue: « ... et le maire de STEENWERCK rendra sa décision d'accord ou de refus de permis de construire »</p> <p>Ainsi, je suis opposé et extrêmement inquiet, principalement pour les raisons évoquées dans la présente, que puisse être délivrée une autorisation d'exploitation d'une ferme industriel de 177 600 « emplacements » élevés dans des conditions déplorables (21 au m²) et de plus nourris à base d'alimentation contenant des OGM.</p>	
379	P04/10	Christian Bossul	Je ne réside pas sur la Croix du Bac, mais je suis sensibilisé à la maltraitance animale. Voilà pourquoi je suis contre le projet d'élevage de poulet à Steenwerck	D
380	P04/10	ALEXANDRE Marine 59181 STEENWERCK	Entassées sur un seul site, ces poulets ne disposeront ni d'espace décent dans le bâtiment, ni de mobilité extérieure, ni d'alignement quotidien : c'est une aberration en matière d'éthologie (mode de vie animal) et une indignité éthique. Ajoutons les nuisances et pollutions dues aux passages des camions et Tracteurs. D'autant que la rue de la croix du bac est déjà une rue très fréquentée et qui est plus est dangereuse.	D

			À l'heure où l'agriculture se tourne vers des pratiques respectant l'environnement, la biodiversité, le bien-être animal et la santé publique, il paraît totalement incompréhensible qu'un tel projet de ferme-usine massive puisse voir le jour	
381	P04/10	Nezha et Hervé Devanne 293 rue du saule, 59181 Steenwerck	<p>opposition au projet d'installation de l'élevage intensif de volailles à la Croix-du-bac (Steenwerck) envisagé par monsieur Warembourg. Si ce dernier dispose bien de la liberté d'entreprendre et que son projet semble conforme aux réglementations, nous, ses voisins, habitants de son village ou des villages voisins avons aussi le droit de vivre dans un environnement préservé des nuisances que représente un élevage industriel d'une telle envergure. Nous payons déjà un lourd tribut en termes de pollution et de risques environnementaux.</p> <p>Une récente étude de l'INSERM classait Lille et son agglomération en seconde position des villes les plus polluées de France.</p> <p>Dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres, nous sommes également confrontés aux risques que représentent plusieurs dizaines d'usines classées Seveso.</p> <p>Si l'élevage de volailles industriel ne constitue peut-être pas un haut risque direct et à court terme pour notre santé, il contribuera quoiqu'en disent ses concepteurs à l'appauvrissement de la biodiversité en fragilisant encore les écosystèmes terrestres et aquatiques autour de la Croix-du-bac et aura de fait des effets délétères pour notre santé à long-terme. L'épandage des lisiers et l'artificialisation des sols autour des bâtiments dans ce type d'élevage intensif sont autant de facteurs connus pour dégrader les sols et détruire des écosystèmes. Comme le dit lui-même notre gouvernement (site https://www.ecologie.gouv.fr/plan-biodiversite) « Protéger la biodiversité, c'est protéger les Français eux-mêmes ». La nature nous nourrit, nous lui devons en retour respect et protection.</p>	D
382	P04/10	Betty NAVARRE Charente Maritime	Après l'incendie d'un bâtiment qui a coûté la vie à 21 000 poussins, morts brûlés vifs, l'exploitant souhaite aujourd'hui agrandir son élevage et exploiter chaque année plus de 800 000 poulets. Ce projet est inadmissible d'un point de vue éthique.	D

		<p>Il est inhumain d'autoriser un élevage intensif quand on connaît les conditions de vie de ces animaux (élevage en cage entassé, enfermé, traitements médicamenteux, vaccins, antibiotiques/anticoccidiens quasiment tout au long de leur courte vie.</p> <p>L'ammoniac émanant des fientes qui s'accumulent occasionne des brûlures sur la peau des oiseaux ainsi que sous leurs pattes).</p> <p>Une horreur que l'on ne peut plus autoriser sous prétexte de répondre "aux besoins alimentaires humains", mais surtout aux business de gros exploitants...</p> <p>Maintenant, j'aimerais également avancer l'impact environnemental de ces élevages intensifs (pollution des sols, de l'eau et des nappes phréatiques, de l'air...) qui a de lourdes retombées sur notre planète.</p>	
--	--	---	--

383	P04/10	Elsy Brame Steenwerck, bénévole à la Médiathèque de la Croix du Bac	<p>Je ne comprends pas comment aujourd'hui l'Etat, par l'intermédiaire du Préfet, peut autoriser la construction et l'exploitation d'un tel projet.</p> <p>Voici plusieurs éléments relevés dans le dossier de demande.</p> <p>Paragraphe 1.2.3 :</p> <p>Les centre-villes des communes menacées (Steenwerck et de Saily) sont certes à quelques kilomètres de l'exploitation. Mais quid des quelques 500 habitants du hameau de la Croix du bac qui habitent eux à quelques centaines de mètres, des 68 écoliers (école maternelle et primaire), des usagers de la Médiathèque ?!</p> <p>Paragraphe 1.3.1 :</p> <p>La protection de la biodiversité est désormais un enjeu au plus haut niveau de l'Etat (loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016, plan biodiversité du 4 juillet 2018), or le dossier précise que l'exploitation étant située à proximité de zones protégées elle pourrait nuire aux espèces locales. Ce processus du conditionnel montre à quel point la biodiversité n'est pas prise en compte sérieusement.</p> <p>Paragraphe 1.3.3 :</p> <p>les chiffres parlent d'eux-mêmes ! Augmentation de 1235% de rejet d'Ammoniac dans l'air (gaz nocif pour la santé humaine et animale), augmentation de 593% d'émission des gaz à effet de serre (on a pu constater cet été et très récemment des effets du réchauffement climatique sur la planète, il est temps d'agir à grande échelle afin de limiter leur émission), augmentation de 912% des poussières. Les exploitants eux-mêmes mettent leur santé en danger. De plus, qui va mesurer ces émissions de gaz (la station la plus proche étant située à quasiment 20 km) ?</p> <p>Paragraphe 1.3.6 : évidemment les consommations énergétiques vont exploser.</p> <p>consommation d'eau : une augmentation de 1303 % est prévue ! Depuis 2017, on a constaté que notre Région rencontre des périodes de sécheresse de plus en plus longues. D'ailleurs la Préfecture communique régulièrement auprès des citoyens concernant les gestes à adopter pour réaliser des économies d'eau. Ne serait-il pas temps de privilégier et d'accompagner des exploitations agricoles</p>	D
-----	--------	--	--	---

		<p>respectueuses de l'environnement et économes et notamment dans leur consommation d'eau?</p> <p>Paragraphe 8.1 : que signifie la phrase "aucune déclaration d'incendie auprès de la Préfecture n'avait alors été effectuée, par méconnaissance de démarches à effectuer pour une telle situation" ? car il est mentionné paragraphe 2.6 que les exploitants bénéficient d'une grande expérience dans l'élevage de volailles.</p> <p>Aujourd'hui, au plus haut niveau de l'Etat (Sénat et Assemblée Nationale) des projets de loi au sujet de la souffrance animale vont être ou sont proposés à l'examen des élus (projet de loi n°3293 à l'Assemblée Nationale qui sera débattu à partir du 8 octobre et proposition du 20 janvier 2020 du Sénat) pour interdire l'exploitation d'élevages n'offrant pas un accès au plein air aux animaux. Cette mesure serait à mettre en application à partir de 2025. Ne serait-il pas plus judicieux pour Monsieur Warembourg d'investir le million d'euros qu'il va emprunter à développer un élevage de volailles respectueux de l'environnement et des animaux ? Il faut stopper le développement de ces fermes-usines : c'est une question de santé publique, de protection de l'environnement et de la planète.</p> <p>Il faut penser aux habitants de la Croix du Bac qui souffriront au quotidien de toutes les pollutions de cette exploitation</p>	
--	--	---	--

384	P04/10	<p>Blandine Mazières 9 Grand Rue 59181 Steenwerck Adhérente à l'association Flaner</p>	<p>Si le projet comporte des mesures visant à « limiter son impact » environnemental, il n'en demeure pas moins que l'exploitation aura des impacts dont les effets à long terme ne sont pas précisément mesurés. Ainsi, comment mesurera-t-on concrètement et régulièrement les émissions atmosphériques ? De la même manière, comment sera précisément mesuré l'impact de l'exploitation sur la qualité des sols et des nappes phréatiques ? D'une manière générale, comment est mesuré l'impact écologique de l'exploitation sur le long terme ? Mais surtout, ma préoccupation est la suivante : est-on en mesure de garantir aux riverains que l'activité sera sans conséquence aucune sur leur santé, à moyen comme à long terme ? Si la neutralité de l'exploitation était avérée, cet engagement d'impact zéro sur la santé devrait pouvoir être pris par l'exploitant. Il serait alors bon de le voir figurer dans le dossier ainsi que les moyens prévus pour en assurer l'efficacité. S'agissant de la qualité de vie, je ne peux que comparer avec les riverains qui devront subir les nuisances liées à l'exploitation (odeurs, bruits). Les nuisances seront indéniables. Je m'interroge également sur l'impact de l'exploitation sur le trafic routier. L'augmentation du trafic a-t-elle été estimée, et si oui, sera-elle importante ? La route départementale menant à La Croix du Bac, déjà chargée le matin et le soir, est-elle adaptée pour accueillir l'augmentation du trafic, de camions qui plus est ? A-t-on mesuré l'ensemble de ces impacts pour les habitants de la Croix du Bac ? Pour les usagers de cet axe routier ? De manière plus anecdotique comparée aux nuisances pour les riverains, je souhaite attirer votre attention sur le fait que notre commune comporte déjà un nombre important d'exploitations agricoles. Sans en connaître le nombre exact, il suffit de se promener sur la commune pour être régulièrement « alerté » par des odeurs dues à des élevages. Je ne sais pas s'il existe une norme réglementaire en la matière, mais les habitants de Steenwerck et la Croix du</p>	D
-----	--------	--	--	---

		<p>Bac, nombreux sportifs parcourant à pied ou à vélo les chemins communaux ou simples promeneurs, n'ont rien à gagner à ce supplément de désagrément.</p> <p>Ces remarques sur les impacts du projet sur l'environnement et la qualité de vie des habitants de la commune et de ses environs m'amènent à vous partager plus largement ce que interroge on : le rapport entre l'intérêt économique particulier d'une part, intérêt normal et légitime que je respecte, et les conséquences sur la communauté et l'intérêt général d'autre-part, est-il « normal », équilibré ? Ces questions liées à l'environnement m'amènent à en douter.</p> <p>Le respect de l'animal et l'éthique :</p> <p>Le projet d'extension vise à développer un élevage intensif : 21 volailles par m2 en bâtiment fermé, sans parcours extérieur, et le maintien des déjections dans la lièrre pendant toute la durée du lot.</p> <p>La connaissance que nous avons des animaux, de leur comportement a évolué au cours de ces dernières décennies et nous savons dorénavant qu'ils sont des êtres vivants dotés de sensibilité, ainsi que dans une certaine mesure de conscience de soi.</p> <p>Alors, comment peut-on encore autoriser des conditions d'élevage aussi inacceptables ? Au nom de quoi avons nous le droit de faire subir à des animaux des conditions de « vie » aussi épouvantables? Cette question éthique me touche particulièrement, et je sais qu'elle trouve un écho important auprès de nos concitoyens, de plus en plus soucieux de traiter les animaux avec respect et dignité. C'est la raison pour laquelle une proposition de loi sera examinée à partir du 8 octobre 2020 à l'Assemblée Nationale pour faire évoluer la réglementation. L'adoption de ce texte rendrait le projet non conforme.</p> <p>Aussi, au-delà de l'éthique, je vous saurai gré également de bien vouloir alerter les autorités sur les risques liés à l'octroi d'une autorisation accordée sur une réglementation amenée à évoluer, et soulever des réserves en conséquence.</p> <p>Cette évolution réglementaire est en outre susceptible de remettre en cause l'équilibre économique du projet.</p> <p>Enfin, le projet soulève la question de la production intensive. Faut-il continuer à autoriser la production intensive de nourriture quand nous savons que 18% de la production alimentaire destinée à la consommation humaine serait gaspillée</p>	
--	--	--	--

			<p>chaque année ? Quels sont les impacts réels sur la santé de la consommation de viande produite dans ces conditions ?</p> <p>Ces interrogations devraient nous amener à faire évoluer le modèle de consommation et donc de production. Ces questions interpellent à leur tour sur le caractère anachronique du projet.</p>	
385	P04/10	Mr et Mme Lombard	<p>préférable de permettre de faire ce type d'élevage en France plutôt qu'à l'étranger.</p> <p>La disparition de beaucoup d'agriculteurs est importante, il faut vraiment soutenir ceux qui ont encore des projets.</p>	F
386	P05/10	Wallart Sailly sur la Lys	<p>Alors que la question du bien-être animal s'est installée dans le débat public, comment peut-on accepter qu'un projet d'élevage industriel de poulets, 800000 poulets par an soit 21 poulets au M2 puisse être envisagé sur la commune de la Croix du Bac/Steenwerck.</p> <p>Avec l'arrivée au ministère de la transition écologique en début d'été, le développement durable, le bien-être, le bien-vivre alimentaire sont au cœur des préoccupations des français. et un tel projet d'élevage intensif est totalement contradictoire avec les objectifs environnementaux... nuisances olfactifs, nuisances sonores, épandages, risque sanitaire et risque environnemental, surconsommation d'eau, et par conséquent des nuisances pour les riverains (trafic de camions intensifié, proximité des écoles, des habitations, pollution, odeurs, risque pour la biodiversité locale...).</p>	D
387	P05/10	Sylvie Jouvenet, Steenwerck	<p>élevage avicole gigantesque et inquiétudes sur l'impact qu'il aura sur la santé et le cadre de vie des habitants de la Croix-du-Bac et des alentours.</p> <p>Je m'inquiète des rejets d'ammoniac, composé chimique irritant pour les yeux et les poumons.</p> <p>Je m'inquiète étant enseignante, qu'une école est située à proximité de l'endroit choisi pour ce projet.</p> <p>des odeurs nauséabondes et de la prolifération des nuisibles (rats, mouches avec les maladies vectorielles susceptibles d'être transportées) qu'engendre ces élevages, de la pollution de l'eau à proximité des zones d'épandage et, par conséquent, des nappes phréatiques et cours d'eau alimentés par les eaux de pluie et de ruissellement.</p>	D

			<p>des conséquences de la circulation des camions de livraison. dépréciation de la valeur des biens immobiliers situés à proximité qui est à prévoir.</p> <p>Comme moi, une immense majorité de français, comme le montre de nombreuses pétitions mises en ligne, souhaite en finir avec le mode d'élevage intensif qui ne fait qu'aggraver l'apparition d'antibiorésistances, de maladies, de pollution de l'air et de l'eau, et qui font vivre un véritable calvaire aux animaux qui sont des êtres vivants et sensibles.</p> <p>L'élevage intensif va à contre-courant de ce qu'il faut faire pour un véritable bien-vivre-ensemble soit de mise.</p>	
388	P05/10	Pierre Brame Steenwerck	<p>né il y a 70 ans à La Croix du Bac où mes parents étaient agriculteurs. une ancienne ferme où j'habite depuis 40 ans. Steenwerck jouit d'une très bonne réputation</p> <p>La population augmente lentement mais de façon constante car l'urbanisme y est raisonné. La municipalité actuelle a fait de la préservation de l'environnement et du cadre de vie une priorité qui se traduit dans les faits en créant par exemple des zones naturelles protégées.</p> <p>Le hameau de La Croix du Bac, où vivent environ 400 personnes, est particulièrement dynamique autour de sa médiathèque</p> <p>L'école du hameau, école du Tilleul, accueille cette année 68 élèves.</p> <p>À une époque où on valorise de plus en plus une agriculture biologique, respectueuse de l'environnement, on ne peut que s'opposer à ce type d'élevage qui va à l'encontre de toutes les préconisations actuelles : exemple, les gaz à effets de serre.</p> <p>Dans le projet les émissions de ces gaz vont augmenter de 373 tonnes par an (page 15), soit une augmentation de 560 % par rapport à l'existant ; même si des mesures seront prises pour limiter ces émissions, il est impossible de chiffrer à l'avance l'augmentation réelle et il n'est pas sûr que l'isolation des bâtiments, ou l'utilisation de led permettent une réduction significative de cette augmentation.</p> <p>Les inquiétudes et les craintes préoccupent également nos représentants aux deux Chambres ; en effet, on peut lire sur le site du Sénat, en date du 21 janvier 2020 : « L'urgence éthique, climatique, environnementale, sanitaire et sociale</p>	D

		<p>impose d'engager notre pays dans une transition agricole et alimentaire. Nous devons nous orienter rapidement vers un élevage de proximité plus durable, sain, respectueux de l'environnement, des consommateurs ainsi que des animaux ». Un groupe de députés a présenté à l'Assemblée Nationale le 25 août 2020 une proposition de loi qui prévoit que « dans un premier temps est interdite la construction de tout nouveau bâtiment d'élevage n'offrant pas aux animaux un accès au plein air adapté à leurs besoins ; [cela] n'est plus acceptable », peut-on lire dans l'article 5 de l'exposé des motifs ; ce projet sera débattu le 8 octobre 2020, soit le lendemain de la date limite de l'enquête publique.</p> <p>La pandémie causée par le Coronavirus, ajoute une inquiétude supplémentaire ; on peut lire sur les émissions de ces gaz vont augmenter de 373 tonnes par an (page 15), soit une augmentation de 560 % par rapport à l'existant On le voit, ce projet dépasse les enjeux locaux, c'est un problème de santé publique, de vie sociale qui interroge aussi les modèles de production et de consommation. Les agriculteurs se plaignent de la méfiance que nombre de nos concitoyens ressentent vis à vis de leurs pratiques, on parle même d'« agri bashing ». Le projet de Monsieur Warembourg ne va certainement pas réduire cette méfiance ; de plus, il risque de provoquer des tensions au sein de la commune.</p> <p>Projet effets négatifs, les nuisances et les risques potentiels. lié au transport. impossible de savoir quel parcours vont suivre les camions pour apporter la nourriture, les poussins et venir les recherche sept semaines plus tard. Le dossier sur ce sujet reste très évasif, il y est question de « stabilisation », sans aucune précision ; « deux accès sont aménagés depuis les 2 rues et donnent accès aux bâtiments d'exploitation » (page 63), mais ces accès n'apparaissent sur aucun plan.</p> <p>Le dossier affirme également que les routes empruntées par les poids lourds « sont aptes à supporter les charges nécessaires à l'exploitation du site ». Il suffit de se rendre sur les lieux, d'observer l'état actuel de la rue des Foulons pour en être moins convaincu. Actuellement, le trafic sur cette rue est très réduit : véhicules personnels des riverains, engins agricoles, mais qu'en sera-t-il quand « la circulation des camions et tracteurs liée au site d'exploitation sera fortement</p>	
--	--	--	--

		<p>augmentée après réalisation du projet, soit 344 poids lourds en plus par an » (page 145) ?</p> <p>« La route départementale qui mène au site est assez fréquentée. Il existe des risques potentiels d'accident liés au trafic extérieur » (page 187) ; la route est suffisamment fréquentée pour que le maire y ait fait installer des feux tricolores pour contrôler et ralentir le trafic ; les risques sont en outre accrus par la nécessité pour les poids lourds venant de l'A25 de traverser la route pour emprunter la rue des Foulons. Le problème des transports n'est donc pas négligeable et mérite d'être considéré sérieusement. On pourrait également évoquer la pollution liée aux très nombreuses rotations de camions entre la Belgique et Steenwerck, à une époque où le transport par camion est fortement remis en question. les nuisances olfactives. « En conclusion, vu le mode de gestion des effluents, vu la distance aux tiers dans le sens des vents dominants et vues les mesures prises par l'exploitant pour diminuer les nuisances olfactives, les émissions d'odeurs n'impacteront pas les riverains » affirme l'étude (page 139). Est-ce que se trouver à 160 mètres du site sous les vents dominants réduit la gêne liée aux odeurs ? J'habite à 230 mètres d'une porcherie équipée d'une ventilation et je puis assurer que, en cas de vents de sud-ouest, comme cela se produit assez souvent, il est hors de question d'ouvrir les fenêtres et d'aérer son habitation car « ça sent le cochon ! ». Or, quand on sait que les odeurs provenant des élevages de volailles sont beaucoup plus âcres, agressives, nauséabondes, écoeurantes que celles d'un élevage de porcs, on imagine facilement que le seul moyen pour ce riverain de la rue des Foulons d'échapper à cette nuisance sera de partir sans espoir de vendre son bien.</p> <p>Notons également que le dossier ne parle que des vents dominants, vents d'ouest donc, ce qui n'est pas un critère suffisant car les vents tournent facilement. la rue des Foulons se trouve sur le parcours d'un sentier de randonnée, le circuit au bord de la Lys.</p> <p>Le long du cours d'eau, une flore particulière aux zones humides se révèle : aubépine, bardane, camomille, églantier, frêne, houblon, orme, prunellier, reine-des-prés, sureau noir. De plus le promeneur peut découvrir des libellules, des salamandres ou des grenouilles. » ce sentier sera délaissé par les</p>	
--	--	---	--

		<p>amateurs de faune et de flore sauvage, contraints de passer devant ces deux immenses constructions et d'en supporter les nuisances. Même s'il est prévu de planter un rideau d'arbres, il faudra attendre quelques années avant qu'ils remplissent leur rôle d'écran et qu'ils les dissimulent aux randonneurs.</p> <p>Problèmes respiratoires notamment, l'ammoniac (NH₃) et les particules fines et poussières (PM₁₀), l'exploitant se fend d'une déclaration d'intention, louable certes, « l'éleveur se doit d'être vigilant et doit prendre les mesures nécessaires afin d'éviter la pollution du milieu naturel » (page 124) mais démentie par les chiffres cités page 42 : en effet, les émissions d'ammoniac vont augmenter de 1100 %, et celles des PM₁₀ de 810 %. Des comparaisons faites d'après les normes en vigueur concluent à un respect de ces normes, en s'appuyant sur des mesures qui seront prises pour réduire ces émissions, telles que « des améliorateurs de digestibilité », des « matières premières huileuses (huile de soja) intégrées à l'alimentation », et un « système de brumisation » utilisé pour réduire les poussières. ces normes sont susceptibles d'évoluer dans le contexte actuel,</p> <p>Les études faites et les comparaisons ne sont que des projections, des anticipations et rien ne permet de dire qu'elles seront vérifiées dans les faits ; et on peut légitimement s'interroger sur l'efficacité réelle des mesures prises pour limiter les émissions d'effluents nocifs pour la santé, ce que confirme implicitement l'étude en indiquant (page 155) qu' « Il est difficile de trouver des études bibliographiques et expérimentations, portant sur les concentrations en ammoniac à proximité d'élevages avicoles donnés, dans le Nord de la France. Des études sont en cours à l'INRA de Rennes, mais non encore publiées ».</p> <p>Le dossier, s'appuyant sur une étude faite en 1998 par des chercheurs anglais, limite la zone d'exposition à l'ammoniac entre 200 et 300 mètres autour des bâtiments d'exploitation ; est-ce un hasard si la distance calculée entre l'exploitation et l'école est de 332 mètres, l'excluant ainsi de la zone, même s'il paraît évident que les effluents ne s'arrêtent pas brutalement à une distance donnée ?[comment mesurer un rayon dans une figure qui n'a pas de centre ?] et l'école est à l'intérieur de cette figure, donc à moins de 300 mètres : elle est donc concernée par l'exposition à l'ammoniac.</p>	
--	--	---	--

		<p>Mr Warembourg mentionne une série de retombées positives qui bénéficieront à la collectivité ; parmi celles-ci, on trouve « image du territoire ». Peut-on sérieusement penser qu'un projet d'élevage industriel de cette taille va positiver l'image du territoire ? On peut craindre au contraire qu'il la dévalorise fortement, empêchant tout développement futur du hameau, dissuadant ceux qui avaient pensé s'y installer, et même faisant fuir certains qui y vivaient déjà, craignant pour leur santé et celle de leurs enfants.</p> <p>« En cas de mise en oeuvre du projet, la filière agricole locale et certains commerces et services seront sollicités pour l'approvisionnement du site d'exploitation et la vente des produits, favorisant leur évolution économique de manière positive. » peut-on lire page 42. Mais quels produits les commerces locaux et la filière agricole locale pourront-ils fournir à cet élevage puisque « les exploitants ont un contrat pour la vente des poulets et pour l'achat des aliments avec la société Leievoeders qui fixe les coûts et prix d'achat : coût d'achat des poussins, coût d'achat de l'aliment concentré et prix de vente des poulets de chair » (page 33) ; tout ce qui concerne l'élevage des poulets sera acheté ou vendu à Waregem, en Belgique, à une soixantaine de kilomètres de Steenwerck.</p> <p>pourquoi un tel projet ? A cette question, monsieur Warembourg souhaite pérenniser son exploitation ; suite à l'incendie de 2018, il veut remettre un projet sur pied. Il se trouvait devant un choix. Il dispose d'un terrain de 5600m² ou même plus. Il aurait pu comme de plus en plus d'agriculteurs, jeunes ou moins jeunes, innover, choisir une nouvelle voie, se montrer audacieux et mettre en place de nouvelles pratiques pour promouvoir un produit de qualité. Au lieu de quoi il pérennise, dans des proportions démesurées qu'on pourrait qualifier de mégalomaniaques, un modèle de production de plus en plus décrié, rejeté par une majorité de Français, et qui sera sans doute interdit dans un délai plus ou moins proche. Ce qu'il cherche, c'est la rentabilité et améliorer les résultats économiques au mépris de la qualité, du respect de l'environnement, des conditions de vie des animaux et même de ses concitoyens. Il souhaite être « compétitif » : il le sera certainement car ses poulets seront moins chers à nourrir, mais ils n'auront certainement pas un label de qualité. Son exploitation a dégagé</p>	
--	--	---	--

			<p>en 2019 un EBE (excédent brut d'exploitation) de 241 685.70 euros en 2019. Quel agriculteur de Steenwerck peut en dire autant ? « Au vu de l'investissement nécessaire, les performances de l'élevage de la SARL WAREMBOURG ETFILS devront être supérieures à celles du groupe de base, pour conserver la rentabilité de l'activité volaille » (page 33). Son projet obéit à une logique industrielle : plus on investit, plus il faut que cela rapporte. On est loin « du maintien de l'emploi des exploitants agricoles » (page 119).</p> <p>seconde raison :possibilité pour madame Warembourg de s'installer sur l'exploitation ; pour cela, elle a suivi une formation d'une journée, formation obligatoire, rappelons-le. Ce nouvel emploi justifie –t-il un tel projet, qui nécessite un emprunt de plus d'un million d'euros ?</p> <p>« L'étude de dangers conclut à des risques moindres et intermédiaires. Les mesures mises en place permettent de les limiter au maximum. Le niveau de risques est acceptable. » (page 204). Telle est la conclusion du dossier. 239 pages pour en arriver là ! Peut-on se satisfaire de termes aussi vagues, subjectifs que « risques moindres » « niveau acceptable ». Acceptable pour qui et sur quels critères ? Et que signifie « des risques intermédiaires » ? On le voit, la lecture du dossier pose plus de questions qu'elle ne donne de réponses, inquiète plus qu'elle ne rassure.</p>	
389	P05/10	Chantal Brame-Lauwagie Steenwerck	<p>fréquentant régulièrement le hameau, sa médiathèque, son petit marché, la maison du Temps Libre, je suis très inquiète pour tous ceux qui ont l'habitude de participer aux activités qui y sont organisées mais surtout pour les habitants et en particulier les enfants. L'argument selon lequel l'école n'est pas dans la zone d'exposition est fallacieux puisque, si l'on regarde le plan présenté dans l'annexe 3, elle y figure bien.</p> <p>Pour avoir connu et respiré les émanations de poulaillers industriels, je suis très préoccupée par les risques sanitaires encourus par les riverains et les effets sur leur santé, asthme, problèmes respiratoires, et maladies encore plus graves. Il est clair que la construction d'un tel élevage, qui impacte fortement la qualité de vie du village, aurait une influence désastreuse sur la valeur du parc immobilier qui se trouverait par là même dévalorisé, créant des difficultés importantes pour ceux qui souhaiteraient vendre leur bien.</p>	D

		<p>Par ailleurs, les allées et venues des camions à l'entrée du village sont aussi des facteurs d'insécurité accrus, vu la fréquentation de cette route ; cet accroissement du trafic va créer une situation accidentogène et néfaste pour la circulation, tant des piétons que des automobilistes qui traversent le village. On s'étonne d'ailleurs que, l'accès aux bâtiments d'élevage se fasse par la rue des Foulons, cette petite route que nous empruntons lors de notre randonnée. Je suis sûre que ce sentier perdra tout son intérêt pour les amateurs de nature et sa qualité écologique concernant la flore et la faune. J'y avais emmené des élèves faire des observations, je pense que ce ne serait plus possible si cet élevage venait à être autorisé, sauf à y montrer ce qu'il ne faut pas faire.</p> <p>Dans un contexte de défense de l'environnement et de la qualité de la vie des habitants, ce projet n'a aucune pertinence. On parle de réduire la circulation des poids lourds, qui sont une des causes de l'augmentation des gaz à effet de serre ; ce projet y est totalement contraire, puisque l'entreprise qui va apporter la nourriture, amener puis emporter les poulets se trouve dans la région de Courtrai, soit à environ 60 kms.</p> <p>Si on calcule le nombre de rotations générées par ce projet, et les kilomètres parcourus, on a une empreinte carbone considérable. Sans compter que peut-être, les poulets seront revendus en France par les Belges.</p> <p>Quand on entend les dernières interdictions ministérielles concernant l'élevage des visons, on ne comprend pas pourquoi les poulets n'auraient pas droit aux mêmes préoccupations ; outre les nuisances, les risques que font courir ces élevages pour les habitants, on peut également s'étonner qu'à une période de prise de conscience de la population des effets de la « malbouffe », on puisse continuer à élever des volailles dans ces conditions.</p> <p>Il serait peut-être judicieux pour cet exploitant de se lancer dans de nouvelles pratiques d'élevage, en plein air, et respectant les animaux. De jeunes agriculteurs de la région essaient de faire une agriculture plus biologique, respectueuse de la nature et des humains, en évitant tous les aspects nocifs que peut générer l'agriculture. On ne peut qu'inciter monsieur Warembourg à se montrer plus audacieux, à travailler pour produire une marchandise de qualité</p>	
--	--	--	--

390	P05/10	<p>Me BOUDRY M.M. 1 bis rue de L'Épinette CROIX DU BAC 59181 STEENWERCK</p>	<p>Au fond de notre terrain, nous voulions y construire une maison pour nos enfants. Terrain de 107 m.L sur 34 l. soit 3.638 M2. Étant allée voir un géomètre pour diverses renseignements, je pouvais construire en fond de terrain vu qu'il y avait un projet de construction de maisons derrière ce fond. Soit le terrain de Monsieur DELBECQUE. J'apprends ces jours ci, que ce projet est depuis peu rejeté !! Ce refus est-il lié à la construction de la Ferme Usine, projet situé à 200 mètres à peine de chez moi... Sûrement ! On refuse des constructions de maisons pour pouvoir construire ce poulailler de 800.000 poulets an. Une Ferme Usine qui va à l'encontre de ce que l'on demande pour guérir la planète ! - Odeurs d'épandage etc.. - Bruits de machines jour et nuit, - Circulations de camions etc. - Nous avons une école de petits à 250 mètres de ce projet de ferme usine, - et que dire pour les habitations environnantes qui auront à subir toutes ces nuisances de toutes sortes, et une dégradation du prix des maisons. Ce sera un prétexte pour baisser le prix. Il y a assez d'entreprises de ce genre ; et ce type d'élevage va à l'encontre du bien pour ces poulets tassés et privés de lumière du jour et de vivre normalement .NON à la CONSTRUCTION DE LA FERME USINE à LA CROIX DU BAC.</p>	D
391	P05/10	nathalie.pecqueur	<p>En 2020, à l'heure où la population à moitié confinée paye encore les erreurs commises concernant la promiscuité avec les animaux, les conditions déplorables d'élevage et d'abattage, il est surprenant qu'une exploitation agricole envisage encore de s'engager dans un tel projet, et ce, d'autant plus dans une région tellement touchée par la pollution des sols, de l'air, de l'eau, que ses habitant.e.s ont une espérance de vie diminuée de plusieurs mois par rapport aux autres régions françaises. En effet, un tel projet ne peut que nuire à notre environnement :</p>	D

			<ul style="list-style-type: none"> • de par la matière azotée produite en trop grande quantité, une quantité tellement importante que l'exploitation sera incapable de gérer ses propres déchets : il y aura donc des épandages, assortis d'odeurs pestilentielles, et contaminant les eaux de surface voire les eaux souterraines - dans les villages environnants. Ceci constitue un trouble anormal de voisinage. Avec les canicules qui s'enchaînent, quand on est incapable de dormir la fenêtre ouverte tellement ça pue dehors, C'EST un trouble anormal de voisinage. <p>2 ZNIEFF sont aussi concernées par les épandages... Quel impact sur la biodiversité à un moment où elle est tant en danger ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • de par le prélèvement d'eau : prévu à hauteur de 7 041 m3/an (!!!), dans un département de plus en plus touché par la sécheresse, qui a connu des restrictions d'eau jusqu'au 15 septembre en 2020 ! <p>Le monde agricole ne peut plus à l'heure actuelle se permettre de ponctionner à l'envi l'eau alors que le reste de la population est soumis à des restrictions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • de par la pollution de l'air engendrée par les aller-retour de camions liés aux transferts de ces (pauvres) animaux, qui vont passer de 40 à 384 passages par an, dans une zone avec une qualité de l'air fortement détériorée, sans compter les vibrations pouvant abîmer les routes et les maisons des riverains et le bruit causé. • Enfin, l'exploitation animale de type industriel (avec le passage de 21 000 poulets à raison de « seulement » 3 lots par an à 117 600 poulets à raison de 7 lots par an) est en totale opposition avec toute notion de respect de la vie et du bien-être animal, surtout quand on découvre au dossier une estimation de 4500 kg d'animaux morts par an. Comment sont-ils décédés ? Pour quelle raison ? (Rappelons-nous les 18000 décédés en 2018...) <p>Les propriétaires de cette exploitation sont-ils réellement en capacité de prendre en responsabilité la vie d'un si grand nombre d'animaux ?</p>	
392	P05/10 RST53 07/10	Mme et M. DEHENNAULT 10 rue de l'Epinette La Croix du Bac 59181 STEENWERC K	10 / 1.1 Ce bâtiment a subi un incendie en septembre 2018. Aucune déclaration d'incendie auprès de la Préfecture n'avait alors été effectuée, par méconnaissance des démarches à effectuer pour une telle situation. »	D

		<p>Aucune déclaration par méconnaissance : pourtant un incendie de bâtiment agricole s'était déjà produit dans cette exploitation.</p> <p>D'autre part, le bâtiment ayant brûlé en 2018 possédait un toit composé d'amiante : quelles mesures ont été prises à ce sujet ? (Y-a-t-il un BSDA : bordereau de suivi de déchets d'amiante ?)</p> <p>P12 / 1.2.3 Milieu Humain</p> <p>« Le site d'exploitation est localisé à 3 km du centre de Steenwerck et à 1,8 km du centre de Sailly sur- la Lys. Il est entouré de parcelles cultivées, de prairies et de bois. Le tiers le plus proche est recensé à 30 mètres au Nord du hangar à pommes de terre. »</p> <p>Certes, 3 km du centre de Steenwerck, mais dans le hameau de La Croix du Bac, qui compte 450 habitants et une école, divisée en 2 parties (maternelle derrière l'église, primaire au carrefour).</p> <p>L'école primaire ne se situe qu'à 260 m du bâtiment d'élevage le plus proche, elle accueille en outre la cantine et la garderie. La salle du temps libre, d'une capacité d'accueil de 224 personnes est aussi dans ce périmètre, ainsi que la médiathèque, qui compte 272 adhérents actifs (adultes et enfants) et 14 adhérents de groupe, soit au total 286 adhérents.</p> <p>« Le site d'exploitation est desservi par le réseau routier existant, en l'occurrence la rue de l'Épinette.</p> <p>L'autoroute A25 passe à 2 km à l'Est de l'exploitation. »</p> <p>La rue de l'Épinette, située sur la D 122, est interdite aux véhicules de plus de 19,5 tonnes.</p> <p>« Le site bénéficie des avantages de la proximité de ces axes routiers. De nombreuses exploitations d'élevage de porcs sont présentes dans un rayon de 3 km : 6 sont soumises à enregistrement et 1 à autorisation, notamment sur Steenwerck : 1 élevage de volailles et 1 élevage de bovins sont soumis à autorisation, à Steenwerck. »</p> <p>La multiplication d'élevages industriels dans un espace aussi réduit (rayon de 3 km) pose justement un très gros problème pour l'environnement.</p> <p>P14 / 1.3.1</p>	
--	--	---	--

		<p>« Le site étant localisé à proximité d'un espace naturel relais et les ilots d'épandage étant localisés à l'intérieur ou à proximité de ZNIF, de corridors écologiques, d'espaces à renaturer, d'espaces naturels relais et de réservoirs de biodiversité, une sur fertilisation du milieu pourrait perturber les espèces locales et leur nuire, que ce soit lors de leur déplacement d'un espace à un autre, ou dans leur milieu de vie. »</p> <p>La sur fertilisation, de par l'épandage, sera effective, donc nuisible au milieu naturel.</p> <p>P15 / 1.3.2 Consommation d'eau</p> <p>« La quantité d'eau nécessaire aux installations d'élevage est estimée à environ 7 041 m³ /an après projet. »</p> <p>2</p> <p>L'élevage de poulets nécessite d'importants besoins en eau. Il faut ainsi plus de 6000 litres d'eau (hors eau de pluie) pour produire 1 kg de protéines de viande de poulet, alors que les protéines végétales en nécessitent environ 15 à 30 % de moins (MEKONNEN, M. M., HOEKSTRA, A. Y. A Global Assessment of the Water Footprint of Farm Animal Products, 2012. Disponible en ligne : http://waterfootprint.org/media/downloads/Mekonnen-Hoekstra-2012-WaterFootprintFarmAnimalProducts.pdf (consulté le 1er mars 2018).)</p> <p>P 15 / 1.3.2 Rejet aqueux</p> <p>« Les eaux de nettoyage des bâtiments d'élevage avicole seront recueillies dans des fosses, puis épandues sur le parcellaire du plan d'épandage »</p> <p>Les produits utilisés pour le nettoyage seront déversés avec les rejets aqueux de lavage, puis rejetés sur le sol par épandage et contamineront le sol, la nappe phréatique, la Lys et la grande Becque. Par ailleurs, il n'est nulle part indiqué où iront les eaux de lavage des 18 ventilateurs.</p> <p>P 15 / 1.3.3 Rejets atmosphériques (et p 132)</p> <p>« Les émissions de gaz à effet de serre seront de 455,6 tonnes CO₂e/an après projet, soit une augmentation de 373,8 t CO₂e/an. »</p>	
--	--	--	--

		<p>La production de poulets est émettrice de gaz à effet de serre. On estime que pour produire 1 kg de poulet, 7 kg de CO₂ sont émis ! C'est certes moins que pour l'élevage bovin, mais si l'on multiplie ce chiffre par le nombre d'animaux concernés, le résultat est loin d'être négligeable (FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations), 2013. Tackling Climate Change Through Livestock – A Global Assessment of Emissions and Mitigation Opportunities, Rome, 116 p. (p. 38,table 9). Disponible en ligne : http://www.fao.org/3/a-i3437e.pdf (consulté le 1er mars 2018))</p> <p>« Concernant les émissions d'ammoniac, l'exploitation dégagera 11.565 kg de NH₃ par an, soit une augmentation de 10.629 kg de NH₃ par rapport à la situation avant projet, due à la création de 2 bâtiments d'élevage. »</p> <p>On passe de 936 kg à 11.565 kg, soit une multiplication par plus de 12 !</p> <p>L'émission de plus de 10 tonnes / an est soumise à déclaration annuelle.</p> <p>Les rejets dans l'atmosphère sont émis par les 18 ventilateurs de fond des hangars, ainsi que par les 16 ventilateurs de toit (ces derniers n'apparaissent d'ailleurs pas sur les plans).</p> <p>Or, nous savons que la Commission Européenne vient de mettre la France en demeure d'améliorer ses règles en matière de pollution atmosphérique, en particulier de réduire les émissions d'ammoniac. La France est le 2^o plus mauvais élève de l'Europe pour la production d'ammoniac (568.243 t/an en 2017, valeurs très voisines chaque année depuis 20 ans (Source : AAE)</p> <p>Par ailleurs le Nord-Pas de Calais est plus mauvais que la moyenne nationale dans ce domaine.</p> <p>Rappelons que en France, 97 % de la pollution en ammoniac est d'origine agricole, dont 80% proviennent de l'élevage (S. Portejoie : INRA Prod Anim ; 2020,15 (3), 151-160). Ce même auteur souligne que « la ventilation des bâtiments permet, par dilution, de réduire la teneur en ammoniac de l'air extrait, mais elle favorise la volatilisation totale de l'ammoniac et augmente donc les quantités émises vers l'extérieur. On déplace donc les problèmes engendrés par l'ammoniac du bâtiment vers l'environnement extérieur »</p>	
--	--	--	--

		<p>Ce projet va totalement à l'encontre de tout ce qui est actuellement recommandé, recommandations que la France s'est engagée à respecter.</p> <p>3</p> <p>« La production de poussières (PM10) sera de 2 026 kg/an sur l'élevage, soit une augmentation de 1.804 kg/an par rapport à la situation avant projet. » Ce qui est loin d'être négligeable !</p> <p>Rappelons que la pollution atmosphérique est responsable de nombreuses maladies : asthme, toux, bronchite chronique, bronchiolite chez les enfants, dyspnée, allergies respiratoires, accidents vasculaires cérébraux, maladies cardio-vasculaires comme infarctus du myocarde, angine de poitrine, et cancers...</p> <p>Par ailleurs, aucune mesure fiable de la qualité de l'air n'est disponible à proximité, nous n'avons donc aucun renseignement exploitable, que respirons-nous au quotidien ?</p> <p>« Odeurs : Les bâtiments de l'exploitation, les animaux, le stockage et l'épandage des effluents sont susceptibles d'émettre des odeurs.»</p> <p>Il est effectivement bien connu que les odeurs sont un désagrément majeur des exploitations animales, surtout de si grande échelle. Cela signifie : impossible de profiter de son jardin ou de sa terrasse, d'ouvrir les fenêtres, de faire sécher son linge dehors, de se promener aux alentours, soit une nuisance intolérable pour les habitants du hameau de La Croix du Bac (450 habitants, rappelons-le). Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à regarder sur internet les multiples articles de presse à ce sujet.</p> <p>P18 / 1.4.3</p> <p>« La ventilation des bâtiments d'élevage sera adaptée et suffisante»</p> <p>Les rejets dans l'atmosphère sont émis par les 18 ventilateurs de fond des hangars, ainsi que par les 16 ventilateurs de toit.</p> <p>(S. Portejoie : INRA Prod Anim ; 2020,15 (3), 151-160). Cet auteur souligne que « la ventilation des bâtiments permet, par dilution, de réduire la teneur en ammoniac de l'air extrait, mais elle favorise la volatilisation totale de l'ammoniac et augmente donc les quantités émises vers l'extérieur. On déplace donc les problèmes engendrés par l'ammoniac du bâtiment vers l'environnement</p>	
--	--	---	--

		<p>extérieur »</p> <p>P 19 /1.5</p> <p>« La surface potentiellement épannable, une fois les exclusions effectuées (tiers, cours d'eau), est de 144,39 hectares pour le fumier de volailles et 118,63 hectares pour les eaux de lavage. Les effluents ne seront pas épanchés le week-end, ni les jours fériés. »</p> <p>Ce qui, en clair, signifie bien que cela produira une nuisance.</p> <p>P 20 / 2.2</p> <p>« Le site est localisé en zone potentiellement sujette aux inondations de caves (fiabilité faible) »</p> <p>Confirmé : expérience vécue.</p> <p>P 22 / 2.7.2 Incendie</p> <p>Préoccupation qui doit être majeure pour cette exploitation qui a déjà connu plusieurs incendies (de mémoire : 3)</p> <p>P 29 / 8.2</p> <p>« L'enjeu principal de cette demande est la pérennité de l'exploitation de la SARL WAREMBOURG ETFILS. En effet, le développement de l'exploitation a pour objectif de reconstruire et d'agrandir l'élevage avicole, permettant la mise en place d'un outil de travail et d'une structure compétitifs pour les années à venir. »</p> <p>4</p> <p>Rien n'est moins sûr, puisqu'un projet de loi visant à interdire ce genre d'exploitation démesurée et polluante est d'ores et déjà déposé à l'Assemblée Nationale, et sera discuté à partir du 08/10/2020. La structure serait donc à modifier dans un délai inférieur à celui de l'endettement, ce qui entraînera une lourde perte financière. Ce genre de structure gigantesque ne sera plus de mise dans un futur proche. La pérennité de cette exploitation n'est donc aucunement assurée.</p> <p>P 37 /9.2</p> <p>« Un desserrage aura lieu au bout de 35 jours de croissance environ 35.000 poulets de 1,9 à 2 kg seront enlevés et transportés à l'abattoir. Le reste des poulets sera enlevé 7 jours plus tard, à un poids de 2,5 à 2,7 kg (poulets lourds).</p>	
--	--	--	--

		<p>Un vide sanitaire d'une semaine sera effectué : les bâtiments seront lavés, désinfectés et préparés à l'accueil d'une nouvelle bande. Avec ce type de fonctionnement, 7 lots de poulets de chair seront élevés par an sur le site, soit une production théorique annuelle de 823.200 poulets après projet. Avec le 1er bâtiment d'élevage du site, les exploitants élevaient seulement 3 bandes par an. Le bâtiment était inoccupé l'hiver. La production était d'environ 60 000 poulets par an. »</p> <p>Pourquoi passer de 60.000 à 823.000 poulets / an, soit multiplier la production annuelle par 13,7 pour fournir une viande de mauvaise qualité ? Pourquoi ne pas avoir privilégié, puisque tout était à repenser, une production moindre, mais de qualité supérieure ?</p> <p>On peut en effet s'interroger sur la qualité des poulets qui grossiront en moyenne en 1 semaine de 650 g, soit presque 100 g / jour. Les 117.000 poulets seront entassés sur une surface de 2800 m² x2, soit 5.600 m², donc 20,9 poulets au m². Chaque poulet disposera de 480 cm², soit par exemple 20 cm x 24 cm, c'est-à-dire moins d'une feuille A4. Enfin, on estime la mortalité à 30.000 poulets / an, soit près de 4% (!). Ceci a imposé l'installation d'un local réfrigéré pour stocker avant équarrissage les animaux morts, et souligne bien la piètre condition de ces animaux. La promiscuité favorise la dissémination des maladies. Les germes pourront se propager dans le milieu naturel par l'épandage, et contaminer d'autres élevages.</p> <p>Extrait de « Label Rouge & Agriculture Biologique » : L'élevage standard des poulets de chair: Environ 850 millions de poulets de chair sont élevés chaque année en France. Plus de 90 % sont élevés intensivement, dans des hangars sans fenêtre, qui peuvent contenir de 10.000 à 100.000 volailles. Ils subissent des périodes d'éclairage artificiel quasi constantes avec très peu de périodes d'obscurité. On compte 15 à 24 poulets 1 par m². Les poulets sont abattus à environ 40 jours, c'est-à-dire deux fois plus vite que les poulets Label Rouge ou bio. Les animaux n'ont jamais accès à un parcours extérieur. La litière devient vite exécration et dégage une forte odeur D'ammoniac. Dans les élevages intensifs, on utilise des souches de poulets à croissance rapide. Le corps des poulets se développe rapidement, mais le coeur,</p>	
--	--	--	--

		<p>les poumons et les pattes ne connaissent pas la même évolution. De ce fait, des millions de poulets souffrent de douloureuses déformations des pattes ou de paralysies. Beaucoup de poulets souffrent également d'insuffisance cardiaque. Du fait des densités d'élevage excessives, la mortalité est plus importante, les animaux souffrent d'ampoules sur la poitrine, de dermatites, leurs os sont plus fragiles et donc les problèmes aux pattes sont plus nombreux. En outre, les poulets rencontrent des difficultés pour dormir car ils sont constamment dérangés par leurs congénères.</p> <p>P42 / 11.4</p> <p>« PM10 : passe de 222 kg/an à 2.026 kg/an » soit 9,12 fois plus « CO2e : passe de 81,8 t/an à 455,6 t/an » soit 5,57 fois plus « NH3: passe de 936 kg/an à 11.565 kg/an » soit 12,35 fois plus</p> <p>5</p> <p>On demande une mesure précise de la qualité de l'air à La Croix du Bac pour estimer si cette augmentation de la pollution est ou non acceptable dans une zone certes rurale mais habitée (450 habitants) avec une école située sur 2 emplacements, dont l'un (l'école primaire) est en fait situé à seulement 260 m de l'exploitation.</p> <p>P 60/ 14.4.1</p> <p>« 23 habitations tierces sont présentes dans un rayon de 300 mètres autour du site d'exploitation actuel. »</p> <p>Erreur : ce ne sont pas 23, mais 80 habitations qui sont dans un rayon de 300 m.</p> <p>P 60 / 14.4.2</p> <p>« Ecole du Tilleul : 332 mètres / 220 m de l'ilot 47. L'école du Tilleul à la Croix du Bac à Steenwerck est la plus proche du site d'exploitation. »</p> <p>Cette école comprend la maternelle (derrière l'église), et la primaire (au carrefour de la rue de l'Épinette et de la rue du Séquenteau), située à moins de 300m de l'exploitation, et non à 332m comme il est indiqué. On constate que les prises de mesures sont changeantes, en tout état de cause, elles devraient être prises à partir du bout des bâtiments.</p> <p>Signalons que l'école compte à ce jour 56 enfants répartis en 3 classes. Si les nuisances occasionnées par l'implantation de cet élevage industriel amenaient</p>	
--	--	---	--

		<p>certaines parents à enlever leur enfant de l'école du Tilleul, c'est l'existence même de cette école qui est sérieusement menacée. Cela s'est par exemple déjà produit dans le Tarn : « A cause des odeurs, une école d'une capacité de 150 élèves a fermé en 2015 suite à l'inscription progressive des enfants dans des communes voisines ou dans le privé. Et "les biens perdent de la valeur ou deviennent invendables", déplore l'administration municipale ».</p> <p>Les enseignants sont tout aussi préoccupés par cet aspect des choses que par les dangers liés à la pollution encourus par les enfants.</p> <p>Si le hameau devait perdre son école, il serait privé de ses forces vives et l'arrivée de nouveaux habitants fort compromise en l'absence d'école.</p> <p>P 108 / 25.3 Epannage</p> <p>« La surface d'épandage est donc suffisante pour le fumier de volailles produit, tout en respectant les prescriptions de la Directive Nitrates et le calendrier d'épandage. »</p> <p>Qui surveillera les quantités des épandages, leurs lieux et leurs dates ?</p> <p>P 119 /29.1</p> <p>« Par ailleurs, ce projet s'appuie sur des valeurs sociétales, car les retombées du projet bénéficieront aux collectivités (retombées fiscales, emplois, qualité de la vie, image du territoire, etc.) comme à tous les acteurs locaux, qui investiront aux côtés des demandeurs.»</p> <p>Ce chapitre est particulièrement contestable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les retombées fiscales ne sont pas nécessaires à la commune qui a une gestion équilibrée. - La création d'un emploi n'est pas significative, si création il y a, puisque auparavant un ouvrier agricole était employé, et dans le projet ce sera Mme Warembourg, donc 2 personnes comme avant sur cette exploitation. - La qualité de vie : de laquelle parle-t-on ? certainement pas de celle des habitants du hameau, qui vont de plus voir leur patrimoine immobilier déprécié ! - Image du territoire : de qui se moque-t-on ? - Où sont les acteurs locaux ? Tous en Belgique, donc absolument aucune retombée pour nous, mais que des nuisances. <p>6 29.2</p>	
--	--	---	--

		<p>« Le site est localisé à 3 km du centre de Steenwerck et à 1,8 km de celui de Sailly-sur-la-Lys. Il est localisé à 15 mètres de la route départementale 122, rue de l'Épinette. »</p> <p>Mais au coeur du hameau de La Croix du Bac et ses 450 habitants !</p> <p>« Les impacts du projet sont ainsi positifs pour l'économie locale »</p> <p>Les impacts du projet ne sont aucunement positifs pour l'économie locale : les poussins viennent de Belgique et y repartent, leur nourriture est fournie par une entreprise belge, les bâtiments seront construits par une entreprise belge également. La balance commerciale est donc négative : les poussins sont importés, et les poulets exportés nous reviendront transformés par la Belgique. Qu'y gagnons-nous ? Que des nuisances. La communauté ne retirera aucun bénéfice de ce projet, seul l'exploitant y trouvera un intérêt financier, au détriment des riverains, des animaux et de la protection de la nature.</p> <p>P 134 /31.2.1</p> <p>« Ainsi 11.565 kg de NH3/an seront produits après réalisation du projet, avec la création de 2 bâtiments d'élevage avicole et le passage à 7 bandes/an, soit une augmentation de 10.629 kg NH3/an. »</p> <p>Rappelons que la Commission Européenne vient de mettre la France en demeure de réduire ses émissions d'ammoniac, la France étant le 2° plus mauvais élève de l'Europe pour la production d'ammoniac, et par ailleurs le Nord-Pas de Calais est plus mauvais que la moyenne nationale dans ce domaine. Comment réduire la production d'ammoniac si on autorise l'installation de ce genre de structures qui ne font qu'aggraver les choses ?</p> <p>P 135 31.2.3</p> <p>« Pour les volailles de la SARL WAREMBOURG ET FILS, 3 types d'aliments seront administrés : démarrage, croissance et finition. »</p> <p>Par exemple : La composition du mélange "Start" doit correspondre approximativement aux caractéristiques suivantes: maïs - 36% , blé - 21% , farine de soja - 30% , huile de colza et tourteau - 5,5% , mélasse et gluten de maïs - 2,5%. Or, les impacts de la production croissante de soja sont particulièrement délétères : « En Amérique du Sud, ce sont les productions de</p>	
--	--	---	--

		<p>boeuf et de soja qui participent à convertir le plus les écosystèmes naturels. En effet, entre 2000 et 2010, 24 millions d'hectares de forêts, de savanes et de prairies (Amazonie, Cerrado, Chaco, Pantanal, etc.) ont été convertis en pâturages pour le bétail, puis par la suite le soja y a été cultivé. Cette expansion de la production de soja s'est faite au détriment d'écosystèmes et affecte donc la faune sauvage (jaguar, tapir ou fourmilier géant), mais aussi des populations locales amérindiennes qui y vivent.</p> <p>En outre, l'usage fréquent d'antibiotiques concourt à la survenue de phénomènes d'antibiorésistance sur des germes pouvant se propager à l'homme, et provoquer ainsi d'énormes problèmes thérapeutiques. Ces antibiotiques en outre, finiront par être déversés, par épandage et eaux de lavage, dans un sol composé d'argile et de sable landénien, retenant particulièrement l'eau, puis iront rejoindre les cours d'eau.</p> <p>Enfin, l'alimentation comprend aussi des OGM, interdits de culture en France !</p> <p>P 136 / 31.2.3</p> <p>« Une partie du fumier sera épandue sur les terres d'un prêteur de terres »</p> <p>7 Qui est ce prêteur de terres ? A-t-il un contrat, et pour quelle durée, avec la SARL Warembourg ? S'il ne souhaite plus prêter ses terres, qu'advient-il de l'épandage prévu sur cette surface ?</p> <p>P 145 /35.5.2</p> <p>« La circulation des camions et tracteurs liée au site d'exploitation sera fortement augmentée après réalisation du projet, soit 344 poids lourds en plus par an. »</p> <p>On passe donc de 40 à 384 camions, soit multiplié par presque 10, sur une route (D 122) déjà très accidentogène et particulièrement encombrée à certaines heures. La voirie n'est pas prévue pour cela, puisque interdite aux véhicules de plus de 19,5 tonnes. La nuisance sonore et les vibrations ne feront qu'augmenter.</p> <p>P 151 /36.2.1</p> <p>« Le site de la SARL WAREMBOURG ET FILS est localisé sur la commune de STEENWERCK, à 3 km du centre-ville »</p>	
--	--	---	--

		<p>Mais pourquoi ne pas dire : dans le hameau de La Croix du Bac, à une distance de 260 m de son centre et de l'école, à moins de 300 m de la plupart de ses maisons ?</p> <p>Qu'advient-il de la valeur des maisons, qui ne manquera pas d'être dépréciée ? Il ne suffit pas de retourner cet argument d'un revers de main. Lors d'une négociation immobilière, tout entre en ligne de compte, y compris les nuisances alentour. Vers qui pourront se retourner les propriétaires souhaitant vendre et qui ne trouveront pas acquéreur à la valeur actuelle du marché ? Qui les dédommagera de cette perte, bien souvent le fruit de toute une vie de labeur ? Autre remarque, le PLUI de la CCFI, adopté en janvier 2020, a converti en terrains non bâtissables des surfaces se trouvant à proximité de l'emplacement prévu des hangars. Il y donc une perte de patrimoine pour les propriétaires de ces terrains, quel est le dédommagement prévu ?</p> <p>P 154 / 36.6.1 Zone d'exposition à l'ammoniac.</p> <p>« La zone d'exposition se limite alors aux tiers localisés dans un rayon de 300 mètres autour du site d'exploitation. »</p> <p>C'est justement dans ce rayon que se trouvent la plupart des habitations du hameau.</p> <p>A noter aussi que le SRCAE (schéma régional du climat et de l'énergie) s'oriente vers une transformation des modes de production agricole et industrielle pour réduire de 15% les apports azotés. En effet, le Nord Pas de Calais émet une quantité de gaz à effet de serre supérieur de 30% à la moyenne nationale.</p> <p>Au total, ce projet d'élevage avicole surdimensionné ne répond plus aux aspirations actuelles. Il ne s'agit en aucun cas de faire le procès des agriculteurs ni de l'élevage. Étant donné le contexte de déprise agricole sur de nombreux territoires, cette nécessaire réduction de l'élevage se fera par elle-même, au profit d'un faible nombre de fermes-usines, et au détriment du tissu rural et du nombre d'agriculteurs. Ne favorisons pas cette tendance. Des modèles d'élevage plus écologiques qui apportent des bénéfices environnementaux doivent être préservés.</p>	
--	--	---	--

		<p>Pour toutes ces raisons, nous ne voulons pas de cette ferme-usine qui ne respecte ni les animaux, ni les humains, ni la planète !</p> <p>NICOLAS, PAYSAN ET ÉLEVEUR LAITIER DANS LE JURA PORTE-PAROLE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE</p> <p>→ Quel est votre point de vue sur l'industrialisation de l'élevage ? En France, l'industrialisation de l'élevage n'est pas majoritaire au contraire de certains pays, notamment nord-américains. Pour autant, des outils industriels, comme les fermes-usines, se développent aussi sur nos territoires, en élevage comme en productions végétales. Ne pas dénoncer ces fermes-usines, ne pas y réagir, c'est comme donner l'accord des paysans pour le développement de ces productions animales industrielles où tout lien entre humain et animal est nié, où tous les êtres vivants (animaux et humains) sont utilisés pour satisfaire l'objectif de produire plus à moindre coût sans se soucier des conséquences.</p> <p>→ Selon vous, quelles sont les causes de cette industrialisation ? La pression de notre société de consommation ultralibérale a poussé les paysans à une course effrénée pour produire plus, plus vite et toujours à moindre coût. Vouloir manger des produits animaux à chaque repas est un luxe que nos sociétés ont cherché à imposer comme un modèle. Le coût a donc dû être écrasé au maximum, en diminuant notamment la rémunération du paysan, d'où le choix de jouer sur les volumes de production pour pouvoir vivre de son travail. Cette course au "toujours plus" est le problème majeur qui cause l'accélération de cette dérive industrielle. []. Il ne faut pas hésiter à condamner ce système et à bloquer par tous les moyens son expansion.</p> <p>→ D'après vous, est-ce un problème ? Pourquoi ? Ces fermes-usines accaparent le foncier, les primes de la PAC et les volumes de production au détriment d'une agriculture paysanne relocalisée qui emploie, préserve et produit durablement : les deux ne peuvent cohabiter car l'une est prédatrice de l'autre. L'une épuise les ressources quand l'autre recherche la durabilité, l'une vide nos villages quand l'autre les dynamise, l'une produit en masse et multiplie les externalités négatives (pollutions de l'eau, de l'air, des</p>	
--	--	--	--

			<p>sols, impacts sur la santé publique...) quand l'autre répartit les volumes de production et est en harmonie avec les ressources de la planète. Nous travaillons avec du vivant, sur des territoires vivants, pour satisfaire les besoins alimentaires de nos voisins.</p> <p>Ce rapport démontre que l'industrialisation de l'élevage poursuit son développement en France.</p> <p>Au-delà de l'industrialisation, c'est la question de l'avenir de l'élevage et des éleveurs dans son ensemble qui se pose. En effet, l'élevage est aujourd'hui au coeur de plusieurs problématiques liées à la crise climatique et environnementale, principalement en raison de sa contribution très significative aux émissions de gaz à effet de serre (GES) : l'élevage représente 14,5 % des émissions de GES à l'échelle mondiale. En France, l'élevage représente 57 % des émissions du secteur agricole français (soit 86 70 Mtéq CO2).</p> <p>L'intensification de l'élevage augmente également la pression exercée sur les ressources naturelles, ce qui a aussi un impact fort sur la biodiversité.</p>	
393	P05/10	<p>Stéphane Boucherie 262, rue du Saule 59181 STEENWERCK Voir arguments FLANER</p>	<p>Il y a déjà plusieurs élevages du même type à proximité et les mesures de qualité de l'air par ATMOS sont basées sur des relevés de stations trop éloignées du site. Le cumul des pollutions dans l'air n'est pas mesuré.</p> <p>Il n'y a pas eu d'étude précise géologique des sols de la nappe phréatique. Le pompage intensif risque de provoquer des affaissements.</p> <p>Le modèle d'élevage intensif appartient au passé, comme l'affirmait à vos côtés la députée Madame de Temmerman. Comme vous le savez dès le 8 octobre 2020, une proposition de loi visant à interdire ce type d'élevage va être étudiée en première lecture à l'assemblée nationale. Il serait par conséquent opportun de prolonger l'enquête publique.</p> <p>Je vous prie également de prendre en considération les arguments voir Argument association FLANER 446</p>	D
394	P05/10	<p>DEMETS Perrine Steenwerck</p>	<p>malgré toutes les démarches et projets pour réduire les risques, dangers et conséquences néfastes d'un tel projet, ceux-ci persistent et sont nombreux. à la lecture du projet de 239 pages, il n'y ait pas besoin d'argumentaire pour refuser l'autorisation tant la liste des impacts et effets indésirables est longue.</p>	D

		<p>solidarité envers les habitants de La Croix du bac (moi-même habitants du bourg serai moins impacté qu'eux) : ce projet porterait atteinte à la santé et au bien-être des riverains.</p> <p>Ce projet s'il était autorisé entraînerait une pollution visuelle (2 gros bâtiments), respiratoires (CO₂, ammoniac, particules fines, risque d'incendie...), sonores (camions) et olfactifs (odeurs nauséabondes : beaucoup d'épandages : méthane, protoxyde d'azote) pour bons nombres d'habitants. Nous n'en voulons pas près des habitations qui accueillent déjà bon gré mal gré une vingtaine d'exploitations polluantes soumises à autorisation dans un rayon de 3km !</p> <p>D'autre part, ce type d'exploitation porte atteinte à tous, riverains ou non, de manière moins visible, moins directe et plus implicite, par les risques écologiques</p> <p>risque épidémiologique (grippe aviaire..) dans un contexte ou le covid-19 et beaucoup d'autres virus (grippe porcine...) proviennent des animaux et des élevages, accentués par leur densité (21 poulets au m²).</p> <p>risque de la gestion de l'eau prélèvement par forage de 7041m³ d'eau/an !! cela correspond à 100X notre consommation familiale de 4 personnes !</p> <p>on nous demande dans cette période d'alerte sécheresse de faire attention à notre consommation d'eau !!</p> <p>pollution des sols et nappes phréatiques (dûe aux épandages un peu partout dans la ville) ainsi que la pollution de l'air (CO₂, NO₂, CH₄, NH₃, PM₁₀).</p> <p>Cette dernière aggraverait encore la qualité de l'air que nous respirons tous et le dérèglement climatique dû aux émissions de gaz à effets de serre.</p> <p>risques pour la biodiversité : n'y a-t-il pas par exemple beaucoup d'insectes nuisibles qui se développent et ravagent les cultures dans certaines régions, peut-être à cause des dérèglements de l'écosystème dont nous sommes responsables ?</p> <p>J'évoquerai enfin le non respect du bien-être animal même si je sais que ce n'est pas un argument très convaincant pour certains, et le doute sur la qualité de la viande qui serait produite en engendrant tous ces désagréments.</p> <p>Par conséquent, en plus des actions individuelles (que de plus en plus de personnes font) de manger moins de viande ou de ne plus en manger du tout à cause de tout cela, il serait opportun de ne pas</p>	
--	--	---	--

			<p>accepter de tels projets : Revenons aux élevages à taille humaine et pour la consommation locale, en rémunérant mieux nos agriculteurs que ce que leur proposent la grande distribution ou les gros industriels !</p> <p>Je finirai par « La liberté des uns (les industriels qui veulent se développer) s'arrête là où celle des autres (liberté de vivre sainement) commence ». Avons-nous encore le choix et la liberté de vivre sainement malgré tous nos efforts et nos choix individuels pour nous protéger et protéger nos semblables ? Il en va dorénavant des choix collectifs et responsabilités de « nos décideurs »...</p>	
395	P05/10	Edith Renaux-Buns 18 rue de l'épinette 59181 la Croix du Bac	<p>J'habite face au futur poulailler donc à environ 100m des portes d'entrée du futur bâtiment et à une quarantaine de mètres du futur forage, dans ce qui est noté page</p> <p>13 la zone naturelle boisée. Suite aux épisodes de sécheresse, nous constatons des fissures dans certains murs, le carrelage de ma maison se soulève ou s'affaisse, la mare n'a pas retrouvé son niveau maximal depuis 3 ans... devenir des habitants de la Croix du Bac.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 - Dans le dossier, le cabinet Ressources & Développement, parle du hameau comme une quantité négligeable ... aucune référence à l'annexe 3.2 – périmètre des 300m après projet - 2 - Pas de mesures locales sur les émissions rejetées dans l'air par les ventilateurs, sur les zones d'épandage.... Ce n'est pas très sérieux ! - 3 - Les eaux pluviales seront – elles analysées ? après un parcours dans le fossé de la rue Streck, la becque, elles se retrouveront dans le bras mort d'Erquinghem-lys qui est une zone très riche pour la biodiversité - 4 - On parle d'arbres et de haies mais à ce jour il n'y a rien (la peupleraie de Mr Delbecque qui est à l'ouest du futur bâtiment est une culture d'une quarantaine d'années, à terme elle sera coupée) il faudra combien d'années pour que des arbres, s'ils sont replantés, jouent leur rôle de filtre pour les odeurs, les particules fines ? - 5- Les camions supplémentaires me font craindre une augmentation de la circulation routière surtout que le centre de méthanisation est sur la même départementale D122, quand il sera ouvert la SARL Warembourg ne sera certainement pas la seule à s'y rendre ... 	D

		<p>- 6 – le circuit « promenade en bord de lys » (fiche 17) n’est pas recensée dans les itinéraires de randonnée (p.63), par contre le circuit de la Boudrelle est cité (fiche 15) ... la promenade en bord de lys passe par le site et des zones d’épandage Est-ce un oubli du Cabinet Ressources & Développement ? ou.... ?</p> <p>- 7 – On parle de local ... oui les poulets seront made in France même Hauts de France ... mais gérés par une filière Belge, quand à la nourriture on parle dans l’annexe 10 de maïs génétiquement modifié, de tourteaux et de graines de soja génétiquement modifié, et d’huile de soja génétiquement modifié (utilisé pour réduire les poussières). Le soja vient d’où ? En France il est interdit de cultiver du soja et du maïs transgénique ... il est importé surtout du Brésil et d’Argentine (forêt amazonienne ?)... on est plus dans le local !</p> <p>- 8 – je ne suis pas contre les agriculteurs, ni contre la famille Warembourg (nous avons toujours eu de bons rapports de voisinage) mais contre le système qui les oblige à suivre ce genre de projet pour se développer...</p> <p>Ci-joint les points du dossier qui ont retenu mon attention</p> <p>C’est le hameau de la Croix du Bac qui va être aux premières loges du site d’exploitation et on en parle dans le dossier comme d’une quantité négligeable.(le mot Croix du Bac est noté 6 fois sur les 206p. du projet) « l’exploitation est localisée à 3km du centre de Steenwerck (p. 11) il est situé dans un hameau en zone rurale (p.39), l’habitat est rural est dispersé (p.41), la zone d’exposition correspond au rayon d’affichage des 3km autour du site (p.59) (p.64),(p.151)» voir le détail si dessous.</p> <p>Dans le dossier, Il n’y a également pas de référence à l’annexe 3.2 après projet. Sur la carte du périmètre des 300m, on peut voir que la grosse partie du hameau de la Croix du bac sera impactée dans le rayon (81 maisons (rue de l’épinette / rue de Bac St Maur/ rue du temps libre / rue Bailly Bey /rue des foulons)– l’école primaire du Tilleul– la garderie – la salle du temps libre/ la cantine – la médiathèque On ne trouve dans le dossier que des références sur l’annexe 3.1 avant-projet (p.59/ tableau 25et 26 -p.119 - p.152</p> <p>Page 11et 12</p> <p>1.2 Etat initial de l’environnement</p>	
--	--	---	--

		<p>1.2.3 : milieu humain « Le site d'exploitation est localisé à 3km du centre de Steenwerck et à 1,8 du centre de sailly sur la Lys » - Le hameau de la Croix du Bac avec ses 400 habitants (environ) n'est pas pris en compte, quand on regarde l'annexe 3.2 (plan après-projet) le rayon des 300m touche fortement le centre du hameau Page 39 10.2 : choix du site et de l'agencement des bâtiments « Ce site est déjà intégré dans le milieu et vis-à-vis des tiers et est de plus situé dans un hameau en zone rurale » - Un hameau : la Croix du Bac (voir ci-dessus) Page 41 11.2 sites et paysages : « le paysage local est constitué de cultures et de quelques prairies, parfois boisées. L'habitat est rural est dispersé » - quid du centre du hameau de la croix du bac dans le rayon des 300m (annexe 3.2) Page 59 - 60 14.4 : population sensible dans la zone d'exposition « La zone d'exposition correspond au rayon d'affichage de 3 km autour du site du projet. Elle permet d'identifier les populations qui pourraient être impactées par l'élevage (odeurs, risques sanitaires, nuisances acoustiques...) » 14.4.1 –tiers les plus proches tableau 25 : « Habitations du hameau de la croix du bac (17)- 110m à l'ouest de l'ancien bâtiment d'élevage « 23 habitations tierces sont présentes dans un rayon de 300m autour du site d'exploitation actuel » - là on parle de l'annexe 3.1 avant-projet mais pas de l'annexe 3.2 après projet 14.4.2 : tableau 26 : « École du tilleul 332m et 220m de l'ilot 4 d'épandage » - il n'est noté nulle part dans le dossier que l'école du tilleul de la Croix du Bac se trouve dans 2 bâtiments distincts, la classe maternelle se trouve dans le bâtiment derrière l'église rue de la lys,</p>	
--	--	---	--

		<p>L'école primaire au carrefour de la rue de l'épinette et de la rue du Séquenteau est dans le périmètre des 300m après-projet (à noter que la garderie et la cantine se trouvent à l'école primaire)</p> <p>annexe 3.2 page 64 : distances par rapport au site d'exploitation</p> <p>14.6.3 Tableau 30 situation de l'exploitation dans son environnement local</p> <p>Centre-ville le plus proche : Centre de steenwerck 3km / centre de sailly-sur la lys 1,8km</p> <p>- on reparle du centre de steenwerck et de sailly sur la lys mais toujours pas du hameau de la croix du bac et des 400 habitants ni d'ailleurs du hameau de Bac St Maur</p> <p>page 119 :</p> <p>29.2 : impacts sur la population riveraine</p> <p>« la création et l'exploitation de 5600m² de bâtiments d'élevage sur le site de la SARL warembourg et fils peut entraîner des impacts négatifs sur la population riveraine du site du projet, »</p> <p>« 23 habitations tierces sont localisés dans un rayon de 300m du site »</p> <p>- toujours les 23 habitations de l'annexe 3.1 avant-projet</p> <p>page 151</p> <p>36.2.1 contexte environnemental du site</p> <p>« le site de la SARL Warembourg et fils est localisé sur la commune de Steenwerck à 3 km du centre ville »</p> <p>- Pas un mot sur le centre du hameau qui est dans le rayon des 300 m après projet (annexe3-2)</p> <p>Page 152</p> <p>36.3 : évaluation des enjeux et des voies d'exposition</p> <p>« le site est implanté dans une commune rurale, à environ 3km du centre de Steenwerckle site d'exploitation est entouré de parcelles de cultures, de prairies et d'espaces boisés »</p> <p>« Au total, 23 habitations tierces sont localisées dans un rayon de 300 m. autour du site d'exploitation »</p> <p>- Encore et toujours référence à l'annexe 3.1 avant travaux mais pas à l'annexe 3.2 après travaux voir aussi tableau 81 pour l'école</p>	
--	--	--	--

		<p>« Ecole du Tilleul / Steenwerck : 332m à l'ouest du site »</p> <p>- Il s'agit de l'école du tilleul de la croix du bac (Steenwerck), on ne parle pas du hameau, des 2 bâtiments scolaires – l'école primaire est dans le rayon des 300m après-projet annexe</p> <p>3.2.... Et puis bien sûr les émissions s'arrêtent à la limite des 300m</p> <p>Page 154</p> <p>36.6 Evaluation de l'exposition des populations</p> <p>36.6.1 voie et zone d'exposition</p> <p>« la seule voie d'exposition à l'ammoniacque retenue sur le site d'exploitation étudié est celle de l'inhalation. La zone d'exposition se limite alors aux tiers localisés dans un rayon de 300m autour du site d'exploitation »</p> <p>- annexe 3.2 après projet : C'est-à-dire 81 maisons – l'école primaire – la garderie – la salle du temps libre/ la cantine – la médiathèque –</p> <p>- Voilà pour la situation physique par rapport au site d'exploitation, nous pouvons aussi avoir des craintes par rapport aux émissions émises dans l'air ...</p> <p>Page 151</p> <p>36.2.1 Contexte environnemental du site</p> <p>« Du point de vue qualité de l'air, les données sont fournies par l'institut ATMO Hauts-de-France sur les stations de Marcq-en-Baroeul et de Wattignies, de 2007 à 2016.</p> <p>Cette étude laisse apparaître une qualité de l'air globalement bonne, excepté pour les paramètres</p> <p>Ozone et particules en suspension PM10, pour lesquels des dépassements de l'objectif de qualité</p> <p>(O3) et de la valeur limite journalière (PM10) ont été constatés. »</p> <p>- Etude de 2007 à 2016 : nous sommes en 2020 et en pleine transformation climatique. Il serait souhaitable d'avoir une prise de mesure sur le territoire...</p> <p>36.2.2 Substances retenues pour l'étude</p> <p>« Les substances susceptibles d'avoir un impact sanitaire sur la population sont les suivantes : voir tableau 80</p> <p>Substances émises par le site après projet et caractéristiques</p>	
--	--	--	--

		<p>Protoxyde d'azote N2O : Stockage des déjections en bâtiment et épandage - 516 kg/an Air</p> <p>Ammoniac NH3 : Déjections en bâtiment et épandage - 11 565 kg/an Air</p> <p>Poussières PM10 : Aliments, animaux, litière : 2 026 kg/an Air</p> <p>Ces émissions sont toutes des émissions diffuses, qui se propagent dans l'air depuis les bâtiments d'élevage (par les ventilateurs) et les terres du plan d'épandage. »</p> <p>- Par les ventilateurs et les zones d'épandage ... on peut comprendre les craintes des 400 (env) habitants du hameau de la Croix du Bac et des habitants à proximité des futures zones d'épandage</p> <p>36.3 EVALUATION DES ENJEUX ET DES VOIES D'EXPOSITION</p> <p>« En première approche, la zone d'étude retenue est celle du rayon d'affichage de 3 km autour du site. La population concernée pourrait être impactée par les substances émises dans l'air par les bâtiments d'élevage avicole. »</p> <p>« Au total, 23 habitations tierces sont localisées dans un rayon de 300 mètres autour du site d'exploitation »</p> <p>- Encore et toujours référence à l'annexe 3.1 avant travaux mais pas à l'annexe 3.2 après travaux</p> <p>« Ecole du Tilleul / Steenwerck : 332m à l'ouest du site »</p> <p>- c'est l'école du tilleul de Steenwerck, on ne parle pas du hameau de la Croix du Bac, des 2 bâtiments scolaires – l'école primaire est dans le rayon des 300m après-projet (annexe3.2)... Et puis bien sûr les émissions s'arrêtent à la limite des 300m</p> <p>Page 153</p> <p>36.4 IDENTIFICATION DES DANGERS</p> <p>« S'agissant d'un élevage, les agents susceptibles d'être dangereux pour l'homme sont : voir tableau 82</p> <p>Liste des agents susceptibles de présenter un danger pour l'homme</p> <p>Zoonoses maladies réputées contagieuses non toxiques // sources d'émission : systèmes de ventilation – eaux pluviales – rongeurs</p> <p>Zoonoses à formes cliniques abortives // systèmes de ventilation</p> <p>Agents intestinaux // eaux pluviales - rongeurs</p>	
--	--	--	--

		<p>Agents chimiques gazeux (ammoniac) // systèmes de ventilation Agents particulaires (poussières organiques – poussières minérales) // systèmes de ventilation</p> <p>- Tous les agents susceptibles de présenter un danger pour l'homme passent par le système de ventilation... et les eaux pluviales. les mesures pour l'air seront mesurées à quel endroit ? Lille ...Cappelle la Grande ... et les eaux pluviales seront-elles analysées ?</p> <p>Page 154 : 36.6 EVALUATION DE L'EXPOSITION DES POPULATIONS 36.6.1 Voie et zone d'exposition « La seule voie d'exposition à l'ammoniac retenue pour le site d'exploitation étudié est celle de l'inhalation. » « Des mesures de concentrations mensuelles d'ammoniac à différentes distances de bâtiments d'élevage (volailles, cochons, bovins) montrent une zone d'exposition (où les concentrations sont supérieures à la concentration ambiante) comprise entre 200 et 300 mètres des bâtiments (Dispersion, déposition and impacts of atmospheric ammonia :quantifying local budgets and spatial variability, Sutton et al., 1998). » « La zone d'exposition se limite alors aux tiers localisés dans un rayon de 300 mètres autour du site d'exploitation. » - Des références de 1998 ! et Toujours le 300m ... toujours pas de référence au hameau ni à ses 400h. page 134 31.2. tableau70 « Ainsi 11 565 kg de NH₃/an seront produits après réalisation du projet, avec la création de 2 bâtiments d'élevage avicole et le passage à 7 bandes/an, soit une augmentation de 10 629 kg NH₃/an. » L'exploitant est soumis à la déclaration annuelle des émissions pour l'ammoniac (> 10 000 kg/an). - 11565 kg de NH₃/an après projet - 936 kgNH₃/an avant-projet Page 155 36.6.2 Estimation des concentrations</p>	
--	--	---	--

		<p>« Il est difficile de trouver des études bibliographiques et expérimentations, portant sur les concentrations en ammoniac à proximité d'élevages avicoles donnés, dans le Nord de la France. »</p> <p>- On reparle de l'étude de 1998... nous sommes en 2020 et en plein changement climatique</p> <p>« L'exploitation de la SARL WAREMBOURG ET FILS possèdera après projet un élevage de 117 600 emplacements de poulets de chair. Le niveau ambiant d'ammoniac à 126 mètres sera donc d'environ 5,2 µg/m³, soit 6,4 µg/m³ à 100 mètres, en considérant que le flux d'émission est inversement proportionnel à la distance. »</p> <p>36.7 CARACTERISATION DES RISQUES SANITAIRES</p> <p>« Le ratio exposition/recommandation (US-EPA) serait donc de 6,4/500 = 0,0128, soit très inférieur à 1</p> <p>le projet de la SARL WAREMBOURG ET FILS est acceptable par rapport aux risques sanitaires pour la population.</p> <p>Aucune étude approfondie ne doit donc être réalisée »</p> <p>- Conclusion.... Comprend pas tout, comprend seulement qu'on tient vraiment pour négligeable les habitants du hameau de la croix du bac</p> <p>Page 157</p> <p>37 ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS</p> <p>« - 2 ont fait l'objet d'une évaluation environnementale</p> <p>- 3 sites d'exploitation soumis à autorisation ont été recensés à moins de 3 km du projet</p> <p>Les impacts cumulés du projet de la SARL WAREMBOURG ET FILS avec chacun de ces élevages sont les suivants :</p> <p>- Risque de pollution des sols et des eaux par l'épandage des effluents d'élevage produits sur tous les élevages, en cas de mauvaise gestion des épandages (lessivage ou ruissellement des éléments fertilisants vers les eaux superficielles et/ou souterraines) ;</p> <p>- Pollution de l'air par les rejets de gaz à effet de serre, d'ammoniac et de poussières de chacun des élevages présents.</p>	
--	--	---	--

		<p>Aucune donnée n'est néanmoins disponible sur la gestion des effluents dans ces élevages, ni sur les quantités d'émissions dans l'air des différents polluants. »</p> <p>- Stations pour la mesure de l'air les plus proche : Lille et Cappelle la grande</p> <p>Il serait souhaitable et même obligatoire d'en avoir une sur le territoire et je crois qu'il y a beaucoup plus d'élevages dans le rayon des 3km</p> <p>Et on repasse aux pages 132 à 146</p> <p>page 132</p> <p>« le CO2 : Les haies et arbres présents sur le site d'exploitation et en projet permettront de stocker 9,1 tCO2/an. »</p> <p>- Il y a très peu d'arbres et de haies sur le site ...et les haies et arbres en projet ... il faudra combien d'années pour que ces arbres remplissent leur fonction de stockage ! et il ne faut pas trop compter sur la peupleraie à l'ouest du bâtiment ...c'est une culture ! et les arbres ont plus de 40 ans</p> <p>Page 136</p> <p>31.3 LES POUSSIÈRES</p> <p>31.3.1 Emissions de poussières</p> <p>« L'émission de poussières (ou particules fines PM2,5et PM10) dans un élevage provient principalement des aliments, mais également de la dessiccation des fèces, de la litière et de la desquamation de l'épiderme des animaux.</p> <p>Les poussières peuvent provoquer des irritations de l'appareil respiratoire, mais également être vectrices de différents agents pathogènes ou non-pathogènes. Elles entraînent de plus la dispersion des odeurs.</p> <p>D'après l'outil de calcul pour estimer les émissions dans l'air liées aux élevages de volailles, les animaux de la SARL WAREMBOURG ET FILS émettront chaque année 2 026 kg de particules PM10 par an.</p> <p>- une augmentation des émissions de PM10 de 1 804 kg/an et cela passera par les ventilateurs et pas de mesure prise dans le périmètre ???</p> <p>31.3.2 Mesures mises en place pour limiter les poussières</p> <p>« Afin de limiter au mieux la production de poussières, l'alimentation est à volonté et des matières premières huileuses sont ajoutées à l'aliment</p>	
--	--	---	--

		<p>- huile de soja : produit à base de soja génétiquement modifié – annexe 10 (fiches aliments) ???</p> <p>« Les surfaces entre le site et les riverains sont enherbées et des arbres et haies sont présents, limitant les envols de poussières en direction des riverains. Une haie sera également implantée entre les futurs bâtiments et les riverains localisés à l’Est du site. »</p> <p>- Les arbres des riverains ... ne pas oublier que les arbres à l’ouest du bâtiment sont une culture de peupliers. Ils ont plus de 40 ans...ils seront certainement coupés dans les prochaines années à venir... le bâtiment d’élevage sera alors bien visible de la rue de Bac St Maur et les émissions de l’air n’auront plus de barrière....</p> <p>Bien sûr on peut parler de replantation d’arbres mais combien d’années faudra-t-il avant qu’ils ne servent de barrière pour les émissions de poussières ?</p> <p>Idem aussi pour les odeurs qui passeront par la cheminée ? et par une ventilation dynamique ?</p> <p>« Les bâtiments d’élevage seront implantés à plus de 160 mètres des tiers dans la direction des vents dominants, réduisant l’impact des odeurs sur ces tiers. »</p> <p>On parle de vents dominants ... ouest mais depuis 2 ans nous avons de plus en plus souvent des vents d’est et là combien de maisons seront impactées 160 m. des tiers cela fait quand même pas mal de maisons...rue des foulons... rue de l’épinette</p> <p>« En conclusion, vu le mode de gestion des effluents, vu la distance aux tiers dans le sens des vents dominants et vues les mesures prises par l’exploitant pour diminuer les nuisances olfactives, les émissions d’odeurs n’impacteront pas les riverains. »</p> <p>- Comment peut-on prédire cela ?</p> <p>Page 140 32 le bruit 32.1 Principe de proportionnalité</p> <p>Dans la réponse à la MRAE à la recommandation n°5 : Le paragraphe 32.1 PRINCIPE DE PROPORTIONNALITE est ainsi modifié :</p>	
--	--	---	--

		<p>« Le site de la SARL WAREMBOURG ET FILS est localisé dans un hameau d'une commune rurale, à proximité de nombreuses habitations, et est un site d'élevage avicole existant depuis de nombreuses années et très peu bruyant. »</p> <ul style="list-style-type: none"> - le cabinet Ressources & Développement parle d'un hameau à proximité de nombreuses habitations mais ne donne aucune référence à l'annexe 3.2 - 1ere fois dans le dossier que l'on parle de nombreuses habitations à proximité ... (la croix du bac n'est toujours pas notée) et il n'y a aucune comparaison entre un site d'élevage de 20 000 animaux et 117 600 ... je trouve cela malhonnête <p>« Les habitations tierces les plus exposées sont localisées à 100 mètres à l'Ouest de l'exploitation, dans la direction opposée aux vents dominants. En effet, les habitations localisées dans la direction des vents dominants sont plus éloignées et masquées par les bâtiments existants du site »</p> <p>« Le projet aura une incidence prévisible faible sur les riverains du site vis-à-vis des nuisances acoustiques »</p> <ul style="list-style-type: none"> - On ne parle pas des vents d'est qui depuis 2-3 ans sont de plus en plus fréquents suite probablement au dérèglement climatique... effet domino pour le bruit , les odeurs, les poussières etc direction le hameau de la Croix du Bac surtout si la plantation de peupliers est à maturité et coupée... <p>Page 141</p> <p>32.3 estimation du bruit ambiant futur</p> <p>« Après projet, les nouvelles sources de bruit seront:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 ventilateurs en toiture du futur bâtiment V1 et 9 ventilateurs en pignon ; - 8 ventilateurs en toiture du futur bâtiment V2 et 9 ventilateurs en pignon ; - Augmentation de la fréquence et du temps de livraison et de distribution des aliments, du chargement/déchargement des animaux, du lavage des bâtiments, de la manipulation des effluents.» <p>Voir les tableaux 72 – 74</p> <p>32.2.3 calcul des niveaux de bruits futurs</p> <p>Les 8 ventilateurs en toiture des bâtiments en projet auront donc un niveau sonore total de 71 dB(A) en période jour et de 64 dB(A) en période nuit pour chacun des bâtiments</p>	
--	--	---	--

		<p>Les 9 turbines en pignon des bâtiments en projet auront donc un niveau sonore total de 77,55 dB(A) en période jour et de 68,55 dB(A) en période nuit pour chacun des bâtiments »</p> <p>- C'est à multiplier par 2 pour les 2 bâtiments... 16 ventilateurs et 18 turbines Page 144</p> <p>« Les ventilateurs des futurs bâtiments d'élevage étant situés entre 107 et 168 mètres du tiers le plus exposé, leur niveau sonore ne causera pas de nuisances acoustiques pour les riverains.</p> <p>Ainsi, le site d'exploitation de la SARL WAREMBOURGET FILS respectera la réglementation en termes de nuisances acoustiques après réalisation du projet. Les nouveaux bâtiments V1 et V2 seront construits dans la partie Sud-Ouest du site d'exploitation, à 100 mètres du tiers le plus proche, et à 160 mètres du tiers localisé dans le sens des vents dominants. Les bâtiments existants du site formeront un écran aux nouvelles sources de bruit vis-à-vis des riverains localisés au Nord-Est ».</p> <p>- Entre 107 et 168m du tiers le plus exposé : combien de tiers dans ce rayon ? Page 145</p> <p>12.5.2 32.5.2 Transports</p> <p>Les différents flux des engins agricoles et camions sur les voiries, entrant et sortant du site, peuvent provoquer une gêne pour les riverains.</p> <p>Le tableau suivant présente l'évolution de la fréquence de passage des engins agricoles et camions, de la situation avant-projet à la situation après projet. Voir tableau 78</p> <p>La circulation des camions et tracteurs liée au site d'exploitation sera fortement augmentée après réalisation du projet, soit 344 poids lourds en plus par an</p> <p>- La départementale D 122 est déjà en saturation ... les personnes habitants dans la rue de l'épinette n'osent plus se rendre au centre du hameau à pied ... aucun respect des vitesses réglementées, des dépassements, pas de trottoir, pas de bande le long des fossés ... cela ne va pas s'améliorer avec 340 camions et tracteurs supplémentaires ... sans compter que le centre de méthanisation se trouvera sur cette même route au trou bayard à Estaires, et il n'y aura</p>	
--	--	---	--

			certainement pas que la SARL Warembourg qui utilisera ce centre de méthanisation....Est-ce que le CG va prendre des dispositions pour ce complément de trafic ??	
396	P05/10	Jean Pierre Renaux 18 Rue de l'épinette La Croix du Bac 59181 STEENWERCK	<p>Au-delà de toutes les réserves et craintes que suscite cette extension qui me semble démesurée et source de bien des nuisances pour ma famille et les habitants de la Croix du Bac, je tiens à signaler un point qui n'a pas été pris en compte. Il s'agit du sentier de randonnée dénommé « la Promenade en bord de lys » balisé et répertorié dans les circuits du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.</p> <p>Page 63 14.5.3 : itinéraires de randonnée</p> <p>« Le conseil général du Nord a mis en place un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) en 1991. Il a permis la création d'itinéraires, à destination des familles ou des sportifs, basé sur la découverte des richesses culturelles et naturelles du département»</p> <p>Les sentiers recensés dans le projet : le GR 121b, le circuit de la boudrelle, le circuit du pont de Pierre, le circuit entre Lys et voie verte, la Lys du plat pays entre serpentine et warnave....</p> <p>La promenade en bord de lys appelé aussi « sentier botanique » (circuit n°17) qui se trouve dans le dépliant « à pied dans le Nord » « La lys dans la vallée : entre monts et merveilles » (18 balades) a été oubliée pourtant elle passe à proximité du site.... (La balade part de la place de la Croix du bac, emprunte la rue de Pypre, longe la lys à gauche et revient par la rue des Foulons et la rue de l'épinette jusqu'à la place) le circuit de la Boudrelle (N° 15) est dans le même dépliant Dans le plan d'épandage (annexe 23-1 cartographie du plan d'épandage) il y a plusieurs ilots situés e long du circuit de cette promenade</p> <p>Le long de la Lys : ilots 44 – 43- 45 – 41 – 42 les parcelles sont en zone espace naturel relais</p> <p>Le long de la rue des foulons : ilots 11 – 12 – 13 – 15</p> <p>Dans la parcelle 42 on trouve : l'oenanthe aquatique , le Silaüs des près, le butome en ombelle ou jonc fleuri. Ces plantes sont dans la liste de protection Nord-Pas de Calais par – arrêté du 1er avril</p>	D

			<p>1991. Leur présence depuis de nombreuses années est rendue possible par une très faible voire nulle intervention agricole, elles sont très sensibles à toute modification des sols et doivent continuer, sous peine de disparition, à être protégées de tout apport de matière organique ou chimique.</p> <p>Ce circuit est emprunté toute l'année par des marcheurs et des familles, qui viennent y apprécier le calme, l'environnement naturel et la beauté du paysage. Guide bénévole depuis de nombreuses années, j'ai toujours eu plaisir à faire découvrir, dans le cadre des Rendez-Vous-Nature du Conseil Départemental, la richesse floristique et paysagère de ce coin de la plaine de la Lys. A chaque fois, le public est étonné de la grande diversité de plantes qu'on peut y trouver.</p> <p>Je joins en annexe une liste non exhaustive de celles qui jalonnent le parcours. Je n'ose imaginer que suite au projet de poulailler industriel, ce parcours ne soit dégradé par la disparition de certaines plantes en raison des épandages, par les nuisances olfactives, odorantes, visuelles, ce n'est pas l'image du monde rural que nous voulons montrer alors que ce que viennent rechercher les visiteurs est un cadre vivifiant, naturel, et représentatif de la région.</p> <p>LISTE DES PLANTES PRESENTES SUR LE CIRCUIT «EN BORD DE LYS» LA CROIX DU BAC</p>	
397	P05/10	Philippe Dedours. 20 rue de Valmonchy 59 249 AUBERS.	<p>Je tiens à apporter un avis favorable au projet de la famille WAREMBOURG car il est important, pour moi, de maintenir la production alimentaire en France. La France importe déjà près de la moitié des poulets qu'elle consomme, avec des normes moindres, donc moins de sécurité sanitaire (en 2018, autour de 45 % de la consommation de poulets était importée).</p> <p>Je pense que notre pays doit garder son indépendance alimentaire. Nous avons, en effet, eu la malheureuse expérience lors du deuxième trimestre 20 avec la pénurie de certains produits importés de l'étranger.</p> <p>Pour les fientes récupérées, c'est un engrais organique très intéressant.</p> <p>L'augmentation du taux de matière organique des sols est un défi pour bon nombre d'agriculteurs. L'usage de ces fientes permet de réduire l'utilisation des engrais chimiques, pour la plupart importés.</p> <p>De plus, une partie de ces fientes alimenterait un méthaniseur et permettrait de produire une énergie renouvelable et produite localement.</p>	F

			Pour finir, il est important de soutenir les porteurs de ce type de projet qui demande beaucoup de courage et de détermination.	
398	P05/10	Jean Pierre D'HAENE	la version numérique du dossier n'est plus accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord ce jour. nous sommes le 5 octobre et l'enquête publique se termine le 7 octobre 2020. C e n'est pas légal !!!!! Pourquoi ?	procédure
399	P05/10	Laetitia PERRIER - Croix-du-Bac	Au-delà de l'hérésie environnementale et sanitaire que représente un tel projet aujourd'hui, l'analyse de l'étude d'impact déposée dans le cadre de l'instruction de ce projet présente à mon sens de nombreux manques. En effet, cette étude ne tient pas compte des retours d'expériences des nuisances observées aux abords d'élevages intensifs de ce type. En particulier, Il apparait que les risques suivants ne sont pas ou insuffisamment traités : - Le risque olfactif – de nombreux témoignages de riverains et associations de riverains indiquent que sur ce type d'élevage, des odeurs pestilentielles sont senties à plusieurs centaines de mètres des hangars, et des zones d'épandages des litières (Exemple : Brèves, dans la Nièvre). L'étude d'impact remise par Mr Warembourg précise que « ces émissions d'odeurs n'impacteront pas les riverains. » sans réellement quantifier ce risque ni même proposer de réelles mesures pour limiter les odeurs. Une tierce expertise basée sur les retours d'expériences d'installations semblables doit être menée pour s'assurer que les riverains ne subiront aucune gêne, aucune nuisance à ce sujet (à la fois les riverains directs de l'installation et les riverains des zones d'épandage). Ce rapport devra intégrer les prescriptions à mettre en oeuvre, les contrôles à réaliser et recours possibles pour les riverains en cas de nuisance (et mesures à prendre à Arrêt de l'installation). - Le risque routier - La circulation de camions va fortement augmenter (chargement/déchargement des animaux, de la nourriture, de la litière), ce qui va dégrader les ouvrages routiers, accroître les risques d'accidents et les nuisances des riverains de la Croix du Bac (bruits, vibrations, pollutions...). Quelles mesures seront mis en oeuvre pour assurer la sécurité des riverains et en particulier celle des enfants de la Croix du Bac ? Quelles restrictions seront données pour limiter les impacts (bruits, vibrations, pollutions...) ? Quelle	D

		<p>contribution sera demandée pour pallier à la dégradation prématurée des axes routiers ou à la nécessité de renforcement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'impact visuel de ces deux immenses hangars sera notable, aucun aménagement paysager n'étant prévu pour en dissimuler la vue, vis à vis des riverains mais également des nombreux randonneurs passant à proximité (rue des Foulons). - Le risque sanitaire et environnemental, par les rejets d'ammoniac et de particules fines, la pollution de l'air et de l'eau, la présence de virus et bactéries pouvant avoir un impact direct sur la santé des riverains (Exemple : Augmentation des cancers dans à Lescout dans le Tarn). Une tierce expertise basée sur les retours d'expériences d'installations semblables doit être menée pour s'assurer que ce projet ne présente aucun risque sanitaire ou environnemental. Ce rapport dev ra intégrer les prescriptions à mettre en oeuvre, les contrôles à réaliser et mesures à prendre en cas d'impact avéré (Arrêt de l'installation). - Le bien être animal avec des conditions de vie déplorables pour les poules qui arrivent dans ce type d'élevage. <p>L'avis de la Mission Régionale d'autorité environnemental (MRAE) Haut de France, dans son rapport du 14 juin 2019, met également en avant les risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'est pas démontré que le plan d'épandage permette, au vu du volume d'effluents, de respecter le programme d'actions en zone vulnérable et n'entraîne pas de risque de pollution de l'eau par les nitrates. o Ces éléments confirment la nécessité de réaliser une Tierce expertise sur l'impact environnemental du site (voir arguments ci-dessus). - L'étude de bruit n'est pas satisfaisante. L'étude majorante présentée ne permet pas d'avoir une estimation réelle du bruit engendré par l'exploitation. En effet, le projet prévoit la mise en place de plusieurs dizaines de ventilateurs géants, qui tourneront 24h/24 + le bruit des animaux et des camions mais l'étude actuelle n'intègre aucune modélisation de ces nouvelles nuisances. En outre l'étude actuelle évalue uniquement les niveaux de bruit aux abords d'un riverain situé au Nord du site, sans se soucier des autres riverains : 	
--	--	---	--

			<p>o Afin de sécuriser ce sujet, il semble là aussi nécessaire de faire réaliser une tierce expertise sur l'impact sonore du projet.</p> <p>L'étude devra modéliser l'ensemble des installations à venir, en complément de celles déjà présentes et intégrer l'ensemble des riverains du site (l'étude actuelle ne tenant compte que d'un unique voisin). Selon les conclusions du rapport, celui-ci devra intégrer les prescriptions à mettre en oeuvre, les contrôles à réaliser et recours possibles pour les riverains en cas de nuisance (et mesures à prendre à l'arrêt de l'installation).</p> <p>Au-delà des risques environnementaux, des gênes nombreuses et importantes pour les riverains, de tels impacts majeurs mettent en péril la pérennité du village de la Croix du Bac sur le long terme (exemple de Lescout dans le Tarn où une telle installation a entraîné la fermeture de l'école du village suite aux nuisances olfactives et à l'augmentation des problèmes de santé de la population à proximité de l'exploitation).</p>	
400	05/10	Grégory DECOSTER Verquigneul (Pas-de-Calais)	<p>Alors même que l'on ne parle que de changements profonds à amorcer de nos modes de vie dans le cadre de la transition écologique et du changement de nos consommations vers une agriculture plus raisonnée et respectueuse des conditions animales, ce projet "gigantesque" n'entre absolument pas dans ce que l'on appelle la logique pourtant plébiscitée par la population et les politiques.</p> <p>Les risques environnementaux inhérents à ce type d'activité (pollution des sols et nappes phréatiques, qualité de l'air, épandage dans de nombreuses communes alentours) sont très nombreux. Les odeurs générées par l'activité sont particulièrement nauséabondes (à cause de l'ammoniac généré) seront une gêne quasi permanente pour les environs.</p> <p>L'accroissement notable du trafic (circulation des camions) augmentera encore la pollution sonore ainsi que l'insécurité de la voie déjà très fréquentée.</p> <p>Implanter une telle installation au coeur d'un village à proximité même d'habitations principales ou d'une école primaire est une véritable aberration.</p> <p>Une telle installation menace donc directement la pérennité du village, son équilibre et sa qualité de vie, sans compter la perte notable de valeur immobilière pour les propriétaires du hameau.</p>	D

			Et enfin, l'argument qui doit être mis en avant, c'est la souffrance animale. D'après ce que je lis, il est prévu 21 poules par m2. La lumière n'est pas changée pendant leurs 35 jours de vie et elles ne voient jamais la lumière naturelle. Que reste-t-il comme paille après 35 jours de déjections de 21 poules par m2, comment supportent-elles l'enfermement, la surpopulation, les odeurs d'ammoniac, ... Combien de poules ne supporteront pas ces conditions de vie et succomberont avant les 35 jours ?	
401	05/10	Pascale Maccario Lille	Après un incendie dans lequel 21000 poussins sont morts brûlés vifs, l'exploitant projette d'augmenter la taille de son exploitation. Ce type d'élevage, outre les conditions de "vie" inadmissibles infligées aux animaux, constitue un facteur de risque très important pour la santé humaine. Par ailleurs, l'impact sur l'environnement de l'élevage intensif est catastrophique: pollution des sols, de l'eau, des nappes phréatiques, de l'air, émission d'ammoniac, de nitrates.	D
402	P05/10	Claude DESCHUTTER	Nous sommes solidaires du mouvement anti-poulets-batterie. Pourquoi ? D'abord pour ces pauvres animaux et aussi parce que nous devons changer le monde et supprimer toutes ces habitudes non respectueuses pour l'animal et pour la nature que nous devons sauver pour nos enfants et petits enfants. Nous pouvons comprendre l'appât d'argent mais il serait temps de voir les choses différemment dans l'intérêt des humains et des animaux. Les personnes qui sont à l'origine de ce projet funeste de ferme usine ont des enfants et ne peuvent pas rester insensibles à nos arguments. Nous avons de plus, l'énorme chance d'être dans un coin de France assez protégé où il fait bon vivre et nous ne voyons pas de quel droit il faudrait mettre tout cela en péril. ça suffit !... Il faut mettre un terme aux projets qui vont à l'encontre de l'évolution des temps. C'est une responsabilité collective.	D
403	P05/10	Christophe BOCQUET	je souhaite soutenir le projet de Benoît warembourg pour la construction de deux poulaillers pour que l'on puisse continuer à manger français il faut que de bon agriculteurs continue d'investir en France	F
404	P05/10	Dourlou Gwenaelle Jeremy Vermeulen la croix du bac	projet complètement hors du temps voir le jour. Pourquoi ne pas profiter d'avoir à reconstruire pour penser de façon respectueuse de l'humain et de la nature ? Pourquoi amener l'industrie à la campagne ?	D

			<p>Réchauffement climatique, écologie, environnement, bien être animal, font quand même partis des termes les plus évoqués ces dernières années. La société tant à changer son regard et son mode de gestion environnementale. Trouvez vous que 21 poussins au M2, enfermés dans un hangar fasse partie des propositions qui aille dans ce sens? La souffrance animale fera l'objet d'une proposition parlementaire de loi qui sera débattue à l'assemblée nationale à compter du 8 octobre. Celle-ci vise l'interdiction de ce type d'élevage, alors pourquoi permettre de telle exploitation ? Sans compter tous ce que cela implique en terme de transformations et d'aménagements du paysage, qui encore une fois auront un impact néfaste sur notre environnement, pollutions de l'air, des sols et des eaux, nuisances olfactives et sonores, augmentation du trafic routier qui est déjà problématique, car les routes ne sont pas du tout adaptées aux poids lourds.</p> <p>Certains axes alentours sont d'ailleurs interdits aux poids lourds, ce qui pose la question de l'accessibilité.</p> <p>De plus une école se trouve à proximité du lieu prévu pour cette infrastructure et celle-ci sera directement impactée.</p> <p>Nous ne jetons pas la pierre aux agriculteurs, la majeure partie des gens qui habitent la campagne soutiennent les agriculteurs et éleveurs, surtout s'ils sont dans une logique d'évolution et cela est encore possible pour les warembourg.</p> <p>Un autre projet peut voir le jour, nous en sommes surs.</p>	
405	P06/10	Paul Debruyne	<p>l'exhaustivité du dossier, quelques incohérences ou incertitudes sont à éclairer et à prendre en compte pour la rédaction de votre rapport.</p> <p>Bien conscient que vous même, et tous les acteurs qui entourent ce projet, respectent les lois en cours, je suis surpris de ne pas voir l'aspect prévisionnel des enjeux futurs, liés aux conditions météorologiques à court et moyen terme, voire climatique au long terme, car en effet, la prospérité de l'exploitation se joue à l'égard de ceux-ci, mais aussi à l'égard des tendances des futurs consommateurs/consommatrices.</p> <p>Par exemple, l'aléa retrait-gonflement des argiles, moyen dans la zone géographique de la commune, est amené à évoluer au vu des conditions météorologiques (pluies abondantes, allongement des périodes de sécheresses,</p>	D

		<p>canicules sont des facteurs qui peuvent faire varier cet aléa de moyen à fort en quelques années). L'aléa fort, présent dans la région, n'est qu'à quelques kilomètres du site. Cet aléa dépend également de la composition du sol et de sa teneur en argile (annexe 16). La proximité de la Lys pourrait avoir une influence au regard de la teneur en eau sur une fraction peu profonde du sol à certains mois de l'année.</p> <p>Toujours sur un aspect prévisionnel, en page 42 sur la qualité des eaux, il est écrit en bas de page « les mesures mises en place sur le site d'exploitation et sur les îlots d'épandage permettront de ne pas influencer sur l'évolution de leur état écologique et chimique, notamment de ne pas dégrader davantage cet état, en cas de mise en oeuvre du projet, tout comme en l'absence de mise en oeuvre. » Ce point mériterait de plus amples informations, comme cité quelques lignes au-dessus « les masses d'eau superficielles Lys [...] et Grande Becque sont en mauvais état écologique et chimique ». Dans l'annexe 14, l'étude des eaux superficielles s'arrête en 2015. Un bilan de ces eaux pourrait être envisagé pour l'année en cours, car l'objectif à atteindre est « bon état écologique et chimique » en 2027.</p> <p>Il est difficile de voir les conséquences directes ou indirectes entre l'agriculture, l'épandage et la qualité de ces eaux, mais justement, cela devrait être mentionné dans le dossier. Car l'épandage peut avoir une conséquence de manière indirecte. En effet, les sols de la région, gorgés d'eau durant l'hiver ou l'été après de fortes pluies, évacuent leur surplus dans les fossés, qui finissent dans ces eaux superficielles déjà avec un bilan mauvais en 2015. Donc en effet, la mise en oeuvre ne va pas dégrader davantage l'état écologique et chimique, mais ne va pas non plus contribuer à l'améliorer, mais plutôt à maintenir cet état mauvais. Tout comme, affirmer que l'absence de ce projet ne va pas dégrader davantage cet état, ceci est un raccourci à mon sens car aucune étude n'a été réalisée. De plus, l'objectif 2027 nécessite que des mesures soient mises en place pour améliorer l'état des cours d'eaux, et non des projets qui vont tendre à stabiliser l'état mauvais du cours d'eau, qui par ailleurs, est le plus bas qu'il peut exister sur l'échelle « classe d'état » de l'annexe 14.</p>	
--	--	---	--

		<p>Concernant l'hydrogéologie, l'Argile des Flandres, comme indiqué en p.70, retient de petites nappes phréatiques. Il est écrit que la plupart des puits sont abandonnés. Il n'y a aucune étude qui recense l'usage de puits domestiques à ma connaissance. Comment la rédactrice du dossier peut-elle donc l'affirmer d'une part, puis que fait-on des étangs, des marres, des puits domestiques toujours actifs en cas de pollution des eaux due à l'activité agricole, notamment engrais ou épandage. Cela n'est pas pris en considération, laissant à croire que cela n'a aucun impact, or ce sont aussi ces écoulements (écoulement hypodermique ou écoulement de subsurface) qui en rencontrant la couche imperméable plus profonde dans le sous-sol, peuvent provoquer une pollution des eaux superficielles par écoulements souterrains. De mon point de vue, le domaine des eaux souterraines est mal maîtrisé ici et devrait être approfondi auprès d'experts et d'études récentes et localisées.</p> <p>Une étude hydrographique approfondie du bassin versant, avec le sens des écoulements souterrains serait judicieuse afin d'ôter des doutes quelconques sur les risques de lessivage (risque moyen sur tous les îlots d'épandage Annexe 21). De plus, tout le secteur est en zone de forte vulnérabilité aux nitrates des eaux superficielles et souterraines. Les cartes et données dans le dossier sont anciennes, faute de données publiques récentes. Mais une nouvelle fois, des directives et des mesures nouvelles, associées à des études plus récentes pourraient compromettre l'agrandissement de l'exploitation et la pérennité de celle-ci.</p> <p>Je vous invite à lire ce rapport de 2015 sur les risques sanitaires et environnementaux des MAFOR (Matières Fertilisantes d'origines résiduelles), notamment les pages 22 et 23 qui vous aideront peut être à comprendre les craintes des riverains à ce sujet : https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/cgaaer_14074_2015_rapport.pdf Résumé non exhaustif de mes notes à ce sujet : Risques sanitaires et environnementales des Mafor (Matières Fertilisantes d'origines résiduelles) - Sanitaires : Volatilisation de l'ammoniac dans l'air dans les heures qui suivent, ce qui réduit leur valeur fertilisante. Risque pour le domaine du vivant car les</p>	
--	--	---	--

			<p>Mafor peuvent contenir des éléments dits "contaminants" (faune et flore, contamination des eaux). Pour la santé humaine en cas de consommation de denrées alimentaires d'origine animale ou végétale contaminées par des agents biologiques pathogènes (bactéries, virus, champignons, levures, parasites).</p> <p>- Environnementales :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Par les résidus azotés qui peuvent polluer l'environnement si survient une pluie après l'épandage car ils se retrouvent dans les eaux superficielles (de surface), ou sont lessivés pour finir dans les fossés puis dans les cours d'eau. Risque lessivage Moyen (Annexe 21). 2. Par la lixiviation des nitrates (éléments solubles entraînés verticalement par infiltration après avoir été dissous) = excès d'azote minéral non consommé par les plantes, problématique pour le milieu. 3. A terme, pollution de la Becque et de la Lys déjà de qualité biologique et chimique mauvaise <p>(Objectif 2027 : Bonne qualité) qui s'ajoute à une vulnérabilité des eaux superficielles et souterraines classée Forte vis-à-vis de la pollution des nitrates (p73).</p> <p>Pour terminer sur ce sujet, il me semble que toutes les exploitations agricoles sujettes à effectuer l'épandage, ou autres exploitations extérieures à la commune mais déversant des effluents sur le secteur, ne sont pas répertoriées. Une prise en compte pourrait être envisagée afin de mesurer l'impact réel et les risques cumulés sur les riverains du hameau et les riverains aux alentours des îlots d'épandages. Car suivant le sens des vents et de la météo, ce sont parfois durant plusieurs jours consécutifs que les habitants subissent les effets négatifs et les risques liés à cette activité. La commune est en effet très agricole, et l'étude d'impact environnementale devrait faire apparaître les effets cumulés, car ce n'est pas uniquement l'exploitation de Mr Warembourg qui aura un impact, mais l'accumulation de toutes celles déjà présentes, ajouté à celle de Mr Warembourg.</p> <p>Cela m'amène à vous interpeller sur une phrase incohérente dans le dossier. En page 84, il est indiqué « Etant donné que l'exploitation de la SARL WAREMBOURG ET FILS ne possède pas de surface agricole, et que les</p>	
--	--	--	---	--

		<p>effluents produits sont exportés sur des parcelles exploitées par un prêteur de terres, les émissions de GES dues aux fertilisants minéraux et organiques sont négatives et celles dues aux émissions des sols sont nulles » Cependant, le prêteur de terre en question est la même personne physique, Monsieur Benoît Warembourg, qui est aussi le responsable de la SARL Warembourg et Fils, toutes deux répertoriées au 13 Rue de l'épinette. Il me semble un peu simpliste de la part du bureau d'étude de dissocier les deux entités dans ce calcul alors que celles-ci sont gérées par la même personne et implantées sur le même lieu. Selon moi, cela fausse le calcul et mériterait d'être revu car ces GES seront produits par l'activité d'une même personne et présents sur le même site d'exploitation. Les effluents sont certes exportés mais sur des parcelles exploitées par le gérant de la SARL. A mon sens, les fertilisants organiques ne peuvent donc pas être négatifs (ce qui d'ailleurs n'a pas de sens d'un point de vue pratique) et celles dues aux émissions des sols sont à revoir dans l'étude d'impact.</p> <p>A propos de mesures de la qualité de l'air, les diverses pollutions que l'exploitation pourrait engendrer, ne sont pas mesurables sur la commune et ne peut garantir aux riverains une sécurité sans failles. La pollution à l'ammoniac notamment, dont l'annexe 18 fait part, montre qu'effectivement l'élevage intensif y est un contributeur et que cette pollution est « très largement sous-estimées dans les inventaires actuels. » Dans le paragraphe au-dessus il est indiqué que « l'évolution des concentrations d'ammoniac a également permis d'identifier des changements dans les activités humaines comme l'ouverture ou la fermeture de complexes industriels ou encore l'agrandissement d'infrastructures d'élevage intensif. » En page 84 de l'étude environnementale, « l'ammoniac est le plus mal connu des polluants régulés par les directives européennes pour la qualité de l'air [...] Une fois émis, l'ammoniac reste peu de temps dans l'atmosphère mais il engendre une cascade d'effets environnementaux. » Ainsi que « le site d'exploitation [...] est localisé dans une zone où les émissions d'ammoniac sont moyennes. » Le manque de données présentes et futures pour les populations avoisinantes les activités de l'exploitation, lié à ces incertitudes publiées par des chercheurs, laissent</p>	
--	--	--	--

		<p>perplexes et l'inquiétude de la population justifiée, car même si les normes sont respectées aujourd'hui, un changement dans la loi peut contraindre l'exploitation dans son futur. On retrouve ces informations sur l'ammoniac en page 134, « les émissions d'ammoniac de l'élevage proviennent des animaux eux-mêmes. La source principale d'émission est la fermentation des déjections animales lors du stockage en bâtiment et lors de l'épandage des effluents. » Puis le chiffre inquiétant de 10 629Kg NH₃ / an d'augmentation par rapport à la situation d'avant-projet, et enfin « le gaz ammoniac (NH₃) a une odeur forte et âcre. A des concentrations fortes, il peut irriter les yeux, la gorge et les membranes muqueuses des humains, ainsi que des animaux de l'exploitation. Il s'échappe lentement des effluents et se répand dans le bâtiment avant d'être évacué par le système de ventilation. » Bien conscient que toutes les mesures vont être prises pour maîtriser la concentration d'ammoniac, il n'en est pas moins anxiogène compte tenu des habitations proches du site, et des habitations qui peuvent se retrouver en vis-à-vis sans « écran de protection » si le bois d'élevage à l'Ouest du site vient à disparaître. De plus, l'étude sous-estime le hameau en ne prenant en compte uniquement le centre de Steenwerck, or il aurait été plus judicieux de mesurer l'impact sur les riverains et les activités du hameau lui-même puisque c'est celui-ci le premier concerné et non la commune de Steenwerck.</p> <p>Le site se trouve à environ 300m du centre de la Croix du Bac, ce qui est très proche pour un hameau en pleine expansion et qui pourrait amener à développer des activités diverses et variées, voire une augmentation de sa population à proximité du centre de celui-ci. L'étude ne prend pas en compte l'impact de l'exploitation sur les activités présentes et futures du hameau, ni son « bien-être » qui l'amènerait à se développer davantage. Je dirai aussi, que cette étude pourrait encore avoir plus de sens si un sondage d'opinion avait été effectué. Ainsi les riverains auraient pu manifester s'ils ont déjà été dans des situations où les effets de l'épandage ou de l'élevage avaient déjà eu des conséquences ponctuelles sur leur santé. Pas seulement dues aux activités de l'exploitation de Monsieur Warembourg, mais dues à l'accumulation de toutes les activités. Ainsi, à défaut d'avoir des mesures précises de la qualité de l'air, une tendance aurait pu être établie en amont. Au lieu de cela, le bureau d'étude a choisi de</p>	
--	--	---	--

		<p>montrer les mesures de la qualité de l'air sur les deux stations les plus proches, soit Wattignies et Marcq-en-Baroeul.</p> <p>En complément, ce sondage d'opinion au plus près des riverains, pourrait aussi permettre de constater ou non, s'ils sont pour ce genre d'élevage. Car en effet, produire local est important et il est tout aussi important de soutenir notre secteur agricole qui est en crise. Mais pour qui? Car il me semble que ce poulet de chair répond à une demande qui n'est peut-être pas présente dans notre secteur mais dans des régions, voire des pays voisins. Que dans notre localité, une demande de poulet élevé via d'autres méthodes est peut-être plus importante. Ainsi la notion de production locale prendrait tout son sens. Ceci fait le lien avec ce que je vous disais plus haut, sur la tendance des consommateurs locaux et donc des lois qui vont en régir dans les années à venir. Vous Madame la commissaire enquêtrice, et comme tous les autres acteurs locaux, êtes garants de la pérennité de l'agriculture française, et pour cela, vous devez également faire part de ces incertitudes dans votre rapport, car comme vous le savez, l'évolution des lois se fait aussi avec l'évolution des mentalités.</p> <p>Un projet de loi va être débattu à partir du 08 octobre à l'Assemblée Nationale comme l'a annoncé Madame la députée Jennifer de Temmerman lors du rassemblement sur la Grand Place, visant à revoir ces questions autour de l'élevage, ainsi qu'un fond d'aide d'accompagnement pour les agriculteurs qui souhaiterait se convertir. Ainsi que des réformes de la Politique Agricole Commune au niveau Européen qui pourraient voir le jour dans les années qui suivent. Ces sujets d'actualités, et ces différents modèles pourraient aussi apparaître dans le dossier de Monsieur Warembourg, comme prévisionnels, ou solutions alternatives au projet, tout comme elles devraient être prises en compte dans la rédaction de votre rapport, et ainsi dans la prise de décision du préfet. Car cela irait à contre-courant de votre mission, si la SARL Warembourg et Fils ne parviendrait pas à être soutenable économiquement dans un futur proche par manque d'accompagnement et de mauvais choix stratégiques encouragés par les autorités.</p>	
--	--	---	--

			En raison de la dimension temporelle du dossier, prenant en compte uniquement les évènements présents, c'est à dire, l'état actuel des choses et non leurs dimensions dans un environnement en perpétuel évolution, que ce soit météorologiques, climatiques ou encore l'évolution des tendances des lois du marché (changements d'habitudes des consommateurs, évolution des lois et de la politique agricole commune) j'émetts une réserve sur le devenir futur de la SARL Warembourg et Fils ainsi que sa pérennité, et donc un avis défavorable au projet.	
406	P06/10	Bernard et Mariegérard Dhuysen 59280 ARMENTIERES Voir 393 -446	Nous sommes solidaires de l'association FLANER. Au vu des raisons détaillées en pièce jointe appelé "condensé arguments" et concernant : La pollution de l'air, de l'eau et des terres La consommation d'énergie La souffrance animale La biodiversité L'économie locale Les nuisances pour la Croix du Bac Nous demandons l'abandon de ce projet industriel destructeur. Le temps des projets mortifères est révolu. Nous sommes favorables aux projets écologiques et respectant le vivant.	D
407	P06/10	Alain Vaillant, président Fédération régionale des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement Hauts de France 5 rue Jules de Vicq 59000 LILLE	« Dans la partie « Site et paysage » du document de présentation figure le texte :« Dans la moitié Est, l'habitat est linéaire, et suit le tracé des routes, menant à la métropole Lilloise. ». Effectivement, la départementale 122 est fortement fréquentée en début et en fin de journée, les bouchons sont fréquents. Le vaste méthaniseur qui sera utilisé pour ¼ des rejets est situé au bord de cette route. Sa mise en fonctionnement n'a pas encore commencé. Tout ce qui va sortir de l'élevage de poulets (animaux, déchets, ...) va emprunter cette route. C'est beaucoup trop La législation actuelle impose des règles strictes pour l'épandage des effluents et des eaux de lavage. C'est ce qui figure en détail dans les dossiers soumis à enquête. Mais ici, ¼ des effluents part en installation de méthanisation. Cette méthanisation produit, certes, du méthane mais aussi des boues qui ne sont pas	D

			<p>gérées dans le dossier soumis à enquête. En plus, l'état actuel des connaissances ne permet pas de connaître les conséquences de l'épandage de ces boues</p> <p>Les cycles biologiques sont bouleversés par la concentration des animaux et de produits phytosanitaires. Les fumiers produits, comportant des restes de produits chimiques venant de l'alimentation et de l'entretien des locaux vont polluer un peu plus les terrains d'épandage. Dans ces terrains on cultivera des plantes directement ou indirectement alimentaires et ainsi, la boucle est bouclée, nous ne sommes plus dans un cycle biologique naturel mais dans un cercle vicieux où, à chaque stade, des pollutions chimiques sont ajoutées. Cette artificialisation de notre mode de vie nous fragilise à notre insu. Cette artificialisation est potentiellement mortifère car elle diminue notre résilience.</p> <p>L'économie l'emporte de plus en plus sur l'environnement. Cette escalade au fric se fait, ici, aux dépens des consommateurs de poulets et de l'équilibre naturel.</p> <p>Pour toutes ces raisons, la Fédération Nord Nature Environnement est opposée à ce projet</p>	
408	P06/10	M. et Mme Hennion Rue de l'Épinette – Croix du Bac	<p>Nous nous trouvons directement concernés puisque notre maison se situe à proximité du site, celle-ci est d'ailleurs visible sur l'image représentant la localisation du projet (page 10 du Dossier de Demande d'autorisation environnementale unique, établi par Ressources et Développement).</p> <p>Nous ne sommes ni spécialistes du monde agricole ni versés dans la plupart des domaines évoqués dans ce dossier, cependant, nous sommes très inquiets à plusieurs titres.</p> <p>La proximité de notre domicile et du site d'élevage nous fait nous interroger sur la formule « susceptible de... » utilisée aux pages 15 et 16 du Dossier : « Les bâtiments de l'exploitation, les animaux, le stockage et l'épandage des effluents sont susceptibles d'émettre des odeurs », « Les vibrations susceptibles de nuire aux tiers proviendront des transports et de la construction des futurs bâtiments ». Nous qui avons fait très récemment le choix et l'effort d'offrir à nos enfants un cadre de vie sain, simple et serein, nous ne pouvons qu'être alarmés à la lecture de ces diverses nuisances et pollutions.</p>	D

		<p>Au-delà de notre environnement personnel et de notre confort, ce sont des considérations d'ordres écologique et économique qui nous laissent très perplexes quant à ce projet d'élevage intensif. Nous ne nous considérons pas comme des écologistes avertis et impliqués dans le militantisme. Cependant, nous essayons d'être des citoyens éclairés sur le monde qui nous entoure, un monde bien mal en point, et nous tentons de limiter notre impact écologique sur notre environnement et nous essayons au quotidien de réduire nos consommations énergétiques comme nos déchets.</p> <p>Or les chiffres de consommations énergétiques avant et après projet évoqués en page 16 nous impressionnent : La consommation d'eau de l'exploitation pourrait être multiplié par 13, celle du gaz par 5, l'électricité par 8. Que penser des chiffres correspondants aux rejets atmosphériques : l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, et celles correspondant à l'ammoniac ? Nous qui essayons de changer également nos habitudes alimentaires, en consommant moins de viande, mais de meilleure qualité et en passant principalement par des producteurs locaux, Comment pouvons-nous cautionner un projet qui contrevient à tous nos efforts, à toutes nos valeurs et principes.</p> <p>Alors que nous pensons prendre notre part à une démarche visant à proposer un avenir plus désirable et plus respirable pour nos enfants et que nous nous efforçons de les sensibiliser à la question cruciale de l'environnement, quel contre-exemple donne ce projet ? Quel sens donner à ces petits gestes du quotidien lorsqu'à côté de chez vous, un projet de cette envergure est présenté et ridiculise vos efforts ? Doit-on poursuivre notre démarche par simple souci de conscience personnelle ? Ou peut-on ne plus se sentir concerné par les enjeux écologiques d'aujourd'hui et de demain, puisque l'autorité publique autorise un projet aussi couteux sur le plan environnemental ?</p> <p>La question dépasse la simple autorisation d'exploitation, elle touche à un projet et à un modèle de société à part entière, interrogeant nos modes de consommation et de production.</p> <p>Chacun d'entre nous aspire au mieux-vivre (le « mieux-manger » en fait partie) et bon nombre d'entre nous sont de plus en plus perplexes face au modèle économique ultralibéral qu'on nous impose depuis un certain nombre d'années.</p>	
--	--	---	--

			<p>Ce projet prouve finalement qu'aucune prise de conscience ne s'est réellement produite et que l'on persiste dans une logique où les intérêts financiers et économiques priment sur les questions écologiques et sur l'humain mais aussi sur l'animal : qu'en est-il en effet de la condition animale lorsqu'il est annoncé en page 17 que « - Les animaux seront élevés dans des bâtiments fermés, sans parcours extérieur » ?</p> <p>Le matraquage médiatique et politique nous culpabilisant d'être des citoyens irresponsables et nous imposant de changer nos modes de vie pour contrer la crise écologique va à l'encontre de ce type de projet, et confirme les innombrables contradictions de ceux qui nous dirigent. L'acceptation d'un tel projet prouverait que toutes les mesures, toutes les lois environnementales, tous les grands sommets écologiques ne seraient que de belles paroles pour endormir les citoyens d'aujourd'hui et de demain.</p> <p>L'enquête publique nous permet de nous positionner sur le sujet. Pour toutes les raisons évoquées, nous ne voulons pas être complices de la poursuite d'un modèle de production dépassé, et nous sommes ouvertement contre ce projet</p>	
409	P06/10 RST 47 07/10	Penel Bernard	<p>La Croix du Bac est certes un hameau mais avec une école, une église, une médiathèque, une cantine, une salle polyvalente et des habitants, 764 inscrits au bureau de vote N°2 de Steenwerck- Croix du Bac, lors des dernières élections.</p> <p>Un hameau qui, en 50 ans, a vu la A25, la ligne TGV, les lignes haute tension, le border, le traverser, ceci dit-on pour le bien de la région, il a fait face et est resté vivant, dynamique.</p> <p>Mais pour ce projet d'élevage intensif, les pollutions sont produites dans le hameau, pour les habitants du hameau, les MTD ne résolvant pas tout, loin de là. La zone des 300 m est trompeuse car prise au milieu de l'ensemble des 2 bâtiments, en toute rigueur il faudrait la définir à partir des 4 coins de l'ensemble ce qui augmenterait notablement le nombre des habitations impactées sans oublier l'école, la médiathèque, l'église ...</p> <p>Annoncée la destruction de l'ancien bâtiment incendié mais rien sur le désamiantage, ceci a-t-il été fait ? (90% des bâtiments d'élevage d'avant 97 comportent de l'amiante.)</p>	D

			<p>Lors de l'incendie (déclaré) d'un bâtiment, il était d'usage de le reconstruire tel quel, un agrandissement raisonnable était admis, ici on multiplie la capacité par presque 6, est-ce normal ? (EARL Lauwerie-Weillaert à Merris, suite à incendie, capacité multipliée par 2, élevage très isolé)</p> <p>Les risques d'incendie sont nombreux même pour des installations modernes (EARL Courtefoie à Merville, incendie en 2008, modernisation, extension, incendie en juillet 2020 (32 000 poussins)), le site Warembourg et fils est vraiment proche du centre du hameau et comporte de nombreuses matières inflammables et dangereuses.</p> <p>Annoncée, La qualité de l'air, déjà mauvaise, va s'aggraver par une émission continue de particules fines (fonctionnement continu des 16 ventilateurs des toitures et des 18 ventilateurs des pignons), particules pas toujours dispersées par le vent, les brouillards sont fréquents dans la plaine de la Lys, pas de dispersion alors.</p> <p>Annoncée, une pollution olfactive, due notamment à l'ammoniac, sans trop de solutions avancées.</p> <p>Annoncée, une pollution nocturne puisqu'un éclairage du site est prévu la nuit. Montrées, sur le plan d'ensemble, des zones arborées encerclant les futurs bâtiments, toutes sont le fait des voisins, soucieux de leur environnement, aucune de l'exploitant.</p> <p>Un élevage avicole, 2 bâtiments tout neuf, vient d'être installé, en 2020, sur la commune de Steenwerck, rue des clinques, une implantation qui n'a subi aucune critique parce qu'elle est « raisonnée ». Pour un élevage du type industriel, il en va tout autrement, une enquête publique est initiée et c'est une chance pour les citoyens !</p> <p>Pour Lu dans le dossier : « la forêt de Nieppe, une incongruité... »</p> <p>Pour la biodiversité, c'est une chance ... l'incongruité est ailleurs.</p>	
410	P06/10	Simon Coutel	<p>Dans ce courrier je vais vous évoquer quelques raisons qui font que je suis opposé à ce projet. Vous trouverez dans d'autres observations des arguments plus détaillés concernant le dossier de demande d'exploiter de la SARL Warembourg et fils.</p>	D

		<p>Je suis surpris que ce dossier demande l'agrandissement d'une exploitation avicole qui n'existe plus depuis plus de deux ans, le bâtiment a complètement brûlé avec les 21 000 malheureux poussins qui s'y trouvaient.</p> <p>In fact, le bâtiment n'existe, on ne peut pas agrandir quelque chose qui n'existe pas, il s'agit donc bien d'une nouvelle construction.</p> <p>Mais dans mon courrier je ne vais pas reprendre les différents points de ce dossier, d'autres courriers le font très bien et notamment celui de Monsieur Philippe Decoster que je vous invite à lire avec la plus grande attention.</p> <p>Avec mon courrier, je veux m'adresser à la citoyenne responsable et la mère de famille que vous êtes. Ce n'est sans doute pas banal, j'en conviens !</p> <p>Aujourd'hui, grâce à l'éthologie et aux sciences cognitives, il est établi que tous les vertébrés terrestres et aquatique ainsi qu'un bon nombre d'invertébrés sont sentients, c'est-à-dire, que tout comme nous, ils ressentent des sensations et des émotions comme la douleur, la peur, le stress mais aussi le plaisir et la joie.</p> <p>Les poulets dans ce type d'élevage vivent un enfer de douleurs physiques et psychiques insupportables de chaque seconde du début à la fin de leur vie. Rien que pour cette raison si on se revendique d'une société plus juste, l'éthique nous impose de nous opposer à ce projet.</p> <p>D'autres raisons sont valables, des raisons qui engagent non seulement le bien-être des habitants de la Croix du-Bac mais aussi leur santé physique et moral.</p> <p>Les nuisances que causent ces élevages sont terribles, les odeurs qu'ils émettent sont parfois à peine supportables mais très souvent pestilentielles. Je vous suggère, si je peux me permettre, de vous approcher d'un élevage industriel de poulets pour vous en rendre compte, il se peut que vous tombiez entre deux « lots » ou au tout début d'un nouveau « lot », dans ces conditions les odeurs sont supportables mais sinon, vous vous rendrez compte du calvaire que vont subir les riverains de l'élevage.</p> <p>Lorsque de votre première permanence à la mairie de Steenwerck, je vous avais parlé de la provenance de la nourriture, il est clairement stipulé à l'annexe 10 du dossier qu'il s'agit d'une alimentation multiphase, alimentation spécifique pour les souches de poulets à croissance rapide (l'apport de blé « fermier » y est très limité) contenant des tourteaux et des huiles de soja OGM, donc provenant</p>	
--	--	--	--

		<p>d'Amérique du Sud et contribuant aux multiples problèmes liés à cette culture (déforestation massive, expropriations forcées et violentes, chute de biodiversité et dérèglement climatique).</p> <p>Si ce projet voit le jour, les habitants de la Croix-du-Bac vont véritablement vivre un calvaire, c'est le cas partout où il y a ce type d'élevage près des habitations.</p> <p>Pour résumer ces deux derniers points, la souffrance humaine qu'engendre ce mode d'élevage est considérable.</p> <p>Les Warembourg vont s'endetter et seront pieds et poings liés aux entreprises belges qui fournissent couvoirs, nourriture, et commercialisent ces poulets, ils vont vivre dans leurs propres nuisances, créer des tensions et se faire rejeter des habitants du hameau ... Tout ça pour quoi ? Quel sens ça a ? Personne n'y gagne, même pour les Warembourg ce serait leur rendre service que ce projet soit stoppé.</p> <p>Je vous demande donc de ne pas donner d'avis favorable même avec réserve et, tout comme nous le faisons, se signifier par cet acte que vous ne voulez pas d'un monde où les animaux et la nature sont considérés comme de simples ressources à disposition de quelques-uns, où l'intérêt collectif n'est pas en compte mais d'un monde plus juste où le bonheur, la sérénité, et l'attention envers les autres sont nos soucis premiers.</p> <p>Madame la commissaire-enquêtrice, vous pouvez œuvrer pour ce meilleur monde en montrant et montrant l'exemple pour les futures demandes de construction et d'exploitation de ces élevages intensifs, faites-le s'il vous plaît.</p> <p>1. Les risques pour la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'antibiorésistance, les $\frac{3}{4}$ des antibiotiques sont utilisés dans l'élevage et particulièrement dans l'élevage intensif, selon un rapport de l'OMS la situation devient alarmante : « Dans un rapport de surveillance sur 114 pays, l'Organisation Mondiale de la Santé dresse un constat alarmant : des infections bénignes pourraient tuer à nouveau faute d'antibiotiques efficaces. » https://www.who.int/drugresistance/documents/surveillancereport/en/ • Les risques dus à l'ammoniac https://ammoniac.fr/, les personnes ayant des problèmes respiratoires ainsi que les enfants sont très sensibles aux émissions 	
--	--	--	--

		<p>d'ammoniac, on soupçonne qu'une exposition prolongée à l'ammoniac pour être cancérigène (mais il n'y a pas d'étude pour le confirmer). En 2016, l'agriculture a contribué à hauteur de 94 % des émissions d'ammoniac (les deux principaux émetteurs étant l'élevage et la fertilisation minérale avec respectivement 65,6 % et 25,9 % de ces émissions), 9 % des émissions de particules de diamètre inférieur à 5 microns et 14 % des émissions de Carbone suie (CS) au périmètre métropole (Rapport SECTEN 2018).</p> <p>2. Les nuisances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nuisances olfactives : les odeurs générées par ce genre d'élevage sont insupportables, nombreux sont les témoignages de riverains à ce sujet, selon la température, le sens du vent et la croissance des poulets. • L'augmentation du nombre de camions pour l'acheminement des poulets et de la nourriture. <p>3. La souffrance animale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les oiseaux sont des êtres capables de ressentir la peur, les douleur physiques et psychiques, aujourd'hui ce fait est établi scientifiquement. Les conditions de vie dans les élevages intensifs sont incompatibles avec leurs besoins biologiques, sociaux et mentaux. • Les poulets sont issus de sélections génétiques afin qui grandissent le plus vite possibles, ils développent de nombreux troubles et problèmes de santé : https://visuels.l214.com/sites/www.l214.com/2018/800millions/enquete_poulets/Rapport-enquete-Poulets-L214.pdf • Prolifération de poux et autres parasites inhérente à la claustration et la promiscuité. • Un tiers de ses poulets souffrent d'une inflammation douloureuse connue sous le nom de dermatite plantaire. Une pathologie qui peut dans les cas les plus sévères empêcher les oiseaux de marcher correctement. <p>Les poulets élevés pour leur chair font l'objet d'un élevage plus intensif que tout autre animal terrestre. Les poussins nouvellement éclos – sélectionnés et nourris pour avoir un corps si massif qu'ils peuvent à peine supporter leur propre poids – sont enfermés par milliers dans d'immenses hangars sans fenêtres. À la fin de cette courte et misérable vie, ils sont violemment entassés dans des cages et</p>	
--	--	---	--

			<p>envoyés à l'abattoir, où ils sont enchaînés par les pattes et suspendus la tête en bas. On leur plonge alors la tête dans un bain d'eau électrifié censé les étourdir, mais cette méthode décriée ne fonctionne pas toujours et les oiseaux reprennent parfois conscience alors qu'on les égorge.</p> <p>Par ailleurs, l'intensification de l'agriculture est en partie responsable de la perte d'emplois paysans et par conséquent de la détérioration du tissu social en milieu urbain.</p> <p>Lors des États Généraux de l'Alimentation, Emmanuel Macron, président de la République a déclaré qu'il fallait "s'organiser sur les territoires pour changer les modèles productifs. Ça veut dire arrêter des productions, qu'il s'agisse de la volaille ou du porc qui ne correspondent plus à nos goûts, à nos besoins." (source discours Emmanuel Macron, États Généraux de l'Alimentation, mercredi 11 octobre 2017). Le président veut "regarder les producteurs qui se sont mis dans des modèles productifs où il n'y a pas d'avenir et les accompagner dans des projets d'investissements." (source discours Emmanuel Macron, États Généraux de l'Alimentation, mercredi 11 octobre 2017)</p> <p>Ce modèle de production ne profite à personne et ne doit pas être encouragé, c'est pourquoi je vous demande encore une fois, Madame la commissaire-enquêtrice d'émettre un avis défavorable à ce projet aussi fou que colossal !</p>	
411	P06/10 RST 44 05/10	Alain Dubois Président des Acteurs Régionaux du Développement Durable -ARDD 7 rue de Loos veld Hazebrouck pièce jointe 8 pages	<p>L'association des Acteurs Régionaux du Développement Durable (ARDD) estime, compte tenu des urgences qui se font jour en matière de transition écologique et de lutte contre le réchauffement climatique, que le projet d'élevage de volailles de chair de 117 600 emplacements de la SARL Warembourg et Fils à Steenwerck doit aujourd'hui prendre en compte l'ensemble des décisions qui ont été prises durant les dernières années, notamment en matière d'imperméabilisation des sols, de protection de l'eau, de bruit, de pollution de l'air, de réchauffement climatique.</p> <p>Les documents mis à disposition dans le dossier d'enquête publique doivent permettre d'identifier et de mesurer précisément l'importance des impacts du projet en matière d'environnement et démontrer que les actions correctives correspondent au respect de la réglementation.</p>	D

		<p>L'ARDD limite son avis sur les aspects suivants : Adaptation du projet au regard des politiques menées au niveau international, européen, national et territorial - Imperméabilisation des espaces naturels et consommation d'espace – Ressources en eau et milieux humides - Milieux naturels et biodiversité — risques naturels - Qualité de l'air – Enjeux liés au réchauffement climatique. Suite à l'analyse du projet et au regard des différentes politiques menées dans les domaines précités, tant au niveau européen, national et territorial, l'ARDD demande le gel du projet et émet un avis négatif jusqu'à ce que des études complémentaires apportent la preuve que le projet envisagé ne contribue pas à une augmentation de la pollution de l'air, des sols et de l'eau, et que des compensations en termes d'espaces naturels soient apportées du fait de l'imperméabilisation de plus de 5500 m².</p> <p>Le détail des demandes de l'ARDD (en zone grisée) est précisé ci-après en fonction des chapitres touchants aux exploitations environnantes, à l'artificialisation et consommation d'espace, à la protection de l'eau et des milieux humides, aux milieux naturels et à la biodiversité, à la qualité de l'air et au réchauffement climatique et au bruit</p> <p>Avis détaillé</p> <p>Adaptation du projet au regard des exploitations environnantes</p> <p>Dans son avis portant sur le projet, la mission régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) souligne, dans son paragraphe II.2 consacré à l'articulation du projet avec les plans et programmes et autres projets connus, qu'« une vingtaine d'installations classées pour la protection de l'environnement soumis à autorisation ou enregistrement sont présentes dans un rayon de 3 km autour du présent projet.</p> <p>Elle indique par ailleurs, que « de nombreuses exploitations d'élevage de porcs sont présentes dans un rayon de 3 km dont 6 sont soumises à enregistrement et une à autorisation, notamment sur Steenwerck ; un élevage de volailles et un élevage de bovins sont soumis à autorisation, à Steenwerck.»</p> <p>Par conséquent, la MRAE conclut que les impacts du projet sur la qualité des sols et des eaux par l'épandage des effluents d'élevage produits, ainsi que sur la</p>	
--	--	--	--

			<p>qualité de l'air par les rejets d'ammoniac et poussières vont se cumuler avec les autres exploitations existantes.</p> <p>En conséquence l'ARDD demande à ce que des études approfondies soient engagées de façon à analyser précisément les risques et que des solutions soient apportées pour conserver une qualité des sols identique à ce qu'elle est aujourd'hui et éviter un ajout à la pollution atmosphérique déjà importante sur notre territoire comme le montre le diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCFI édité en 2018.</p> <p>Au-delà de ce projet, l'ARDD demande qu'un état des lieux général sur le territoire soit engagé avec l'ensemble des parties prenantes pour analyser les réelles possibilités d'implantation ou d'agrandissement de nouvelles exploitations agricoles garantissant la qualité des terres du territoire.</p> <p>Artificialisation* et consommation d'espace</p> <p>A l'heure où la France a fixé des objectifs d'imperméabilisation des sols tant au niveau de son Plan biodiversité¹ que des décisions prises pour lutter contre le changement climatique, le projet des établissements Walembourg envisage de passer de 1050 m² à 5600 m², soit, une augmentation de 5,33 fois de bétonisation du sol.</p> <p>Cette extension fait donc partie de l'artificialisation des sols² liée aux 26 % des constructions en continuité d'un bâti existant et doit donc être pris en considération si l'on veut sérieusement prendre en compte et respecter les deux plans cités ci-dessus. Il faut ajouter à cela la superficie nécessaire à la construction du local technique en pignon nord.</p> <p>Même si l'artificialisation des sols est une notion neuve dans le débat public, les recommandations pour en ralentir les effets et se rapprocher de l'objectif de « zéro artificialisation nette (ZAN) »³ fixé par le Plan Biodiversité de 2018¹ indiquent un certain nombre de constats à prendre en compte dans les projets d'urbanisme. C'est le cas de ce projet d'aménagement même si la superficie peut paraître anodine.</p> <p>Enfin, la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)⁴, introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) indique dans sa</p>	
--	--	--	--	--

		<p>version révisée 20205 qu'il est nécessaire de :« ...prendre en compte les tensions qui pourraient se manifester à terme sur la disponibilité de la ressource en énergie décarbonée, ainsi que les externalités négatives telles que la pression sur les surfaces et l'artificialisation des sols... » - Orientation ECO 1 page 65</p> <p>B. Stratégie page 72</p> <p>« ... L'artificialisation des sols est un sujet à très fort enjeux pour l'atteinte de la neutralité carbone. Si l'objectif de moyen terme consiste à continuer à se développer dans l'enveloppe urbaine existante sans consommer de nouveaux espaces naturels, agricoles et forestiers, l'objectif de long terme est de stopper l'artificialisation nette des sols. Les travaux lancés dans le cadre de la mise en oeuvre de l'action 10 du plan de biodiversité permettront de définir l'horizon temporel pour atteindre l'objectif « zéro artificialisation nette » et les moyens proposés aux collectivités pour y parvenir. Les résultats seront intégrés dans la prochaine révision de la SNBC... » - c) Chapitre Urbanisme, aménagement – Orientation URB 1 : Contenir l'artificialisation des sols et réduire les émissions de carbone induites par l'urbanisation page 188</p> <p>En conséquence, l'ARDD demande une compensation de la perte des terrains imperméabilisés par une surface équivalente qui sera dédiée directement à la sanctuarisation d'une zone dédiée à un espace naturel du type bosquet, haies, zone humide ou mare à recréer.</p> <p>« L'artificialisation du territoire a des conséquences sur l'environnement qui engendre une perte de ressources en sol pour l'usage agricole et pour les espaces naturels. En imperméabilisant certains sols, elle peut également accélérer le ruissellement des eaux pluviales, accroître la vulnérabilité aux inondations et dégrader la qualité chimique et écologique des eaux. La destruction et la fragmentation des espaces naturels constituent par ailleurs une menace très forte pour la biodiversité. » (INSEE)⁶</p> <p>Protection de l'eau et milieux humides</p> <p>La MRAE précise que « les bâtiments d'élevage et toutes les communes concernées par le plan d'épandage sont situés en zone vulnérable au sens de la directive « Nitrates ».</p>	
--	--	--	--

		<p>Le stockage des fientes, le lavage des bâtiments et l'épandage peuvent polluer les eaux de surface et souterraines.</p> <p>La création d'un nouveau bâtiment d'élevage et de nouvelles surfaces bétonnées sur l'exploitation induit une augmentation des rejets d'eaux pluviales (provenant des toitures), et des eaux de lavage des bâtiments à gérer sur le site. »</p> <p>Concernant la gestion des eaux pluviales, l'ARDD demande à ce qu'une analyse des eaux de ruissellement soit effectuée une fois par trimestre de façon à assurer une mesure de prévention des risques de pollution par les eaux souillées qui seront rejetées directement dans le fossé situé au Nord et à l'Est du site. Il s'agit, en effet d'éviter de polluer les zones du territoire qui sont traversées par ces fossés.</p> <p>Concernant les eaux de lavage et du fumier destinés à l'épandage, la MRAE constate une incohérence entre la surface d'épandage annoncée dans le dossier de présentation du projet, soit 160 ha et les 4 SNBC :</p> <p>La Stratégie Nationale Bas Carbone est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne les orientations pour mettre en oeuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2050 (neutralité) et fixe des objectifs à court- moyen terme en termes de budgets carbone. Elle vise à réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français.</p> <p>5 SNBC 2020 : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf</p> <p>6 INSEE : Artificialisation des sols – Indicateurs de richesse nationale : https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281689?sommaire=3281778</p> <p>les surfaces envisagées en période automnale après la culture des pommes de terre et des betteraves. Il s'avère que les surfaces correspondantes ne représentent que 48 hectares, soit environ un quart des surfaces nécessaires pour respecter la réglementation du plan national nitrate qui prévoit un seuil inférieur à 170 kg/an. Si le porteur du projet reste sur ces seuls terrains, les apports seraient alors de plus de 400 kg d'azote/ha.</p>	
--	--	---	--

		<p>La MRAE précise également que « l'épandage devra être réalisé sur culture intermédiaire piège à nitrates (CIPAN1) car l'épandage sur sol nu est interdit. Ceci réduit encore les volumes épandables, puisque les quantités maximales autorisées en épandage sur CIPAN sont de 70 kg d'azote/hectare/an. »</p> <p>Ce qui entraîne de facto un fort risque supplémentaire d'augmentation de pollution des eaux.</p> <p>En conséquence, l'ARDD demande à ce que ce projet soit gelé tant que le porteur de projet n'apporte pas de solutions adaptées pour respecter la réglementation liée au plan national nitrate.</p> <p>L'ARDD demande également à ce que des études techniques et des mesures soient proposées pour parvenir à un impact respectant les conditions réglementaires et évitant la pollution des eaux souterraines.</p> <p>Milieux naturels et biodiversité</p> <p>La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale indique que : « ...Quatre îlots d'épandage sont inclus dans des ZNIEFF et certains îlots d'épandage sont localisés à proximité ou à l'intérieur de corridors écologiques, ou de réservoirs de biodiversité... »</p> <p>« ...Certains îlots d'épandage sont localisés dans des zones à dominante humide, des zones humides du SAGE de la Lys. » - page 8 – II.4.1</p> <p>Compte tenu de l'imprécision des données apportées à l'évaluation environnementale et à la prise en compte des milieux naturels comme on peut le remarquer à la lecture de l'avis de la MRAE concernant la prise en compte des sites Natura 2000. (II.4.1 Milieux naturels, dont Natura 2000 – 9)</p> <p>En conséquence, comme pour la gestion de l'eau, l'ARDD demande à ce que ce projet soit gelé tant que les établissements Warembourg n'apportent pas une analyse claire et complète de référencement de la faune et de la flore situées à proximité et au sein des ZNIEFF (corridors biologiques ou réservoirs de biodiversité) où seront traités les déchets de l'exploitation par épandage. Le porteur du projet devra analyser les incidences de l'épandage des déchets sur la biodiversité et devra proposer des solutions de protection de ces zones d'épandage.</p> <p>Qualité de l'air</p>	
--	--	--	--

		<p>Le projet est concerné par le plan de protection de l'atmosphère Nord-Pas-de-Calais. Les élevages contribuent à augmenter les gaz à effet de serre avec la production de dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄) et protoxyde d'azote (N₂O) notamment.</p> <p>La qualité de l'air est aussi dégradée avec l'émission d'ammoniac (NH₃). Concernant l'ammoniac, l'étude produite indique que 10 629 kg/an seront produits du fait du nouveau projet, soit plus de 12 fois plus que pour l'ancienne exploitation. Cela signifie, dans l'hypothèse d'une exploitation en 2022, que l'augmentation de la production d'ammoniac aura augmenté de 1200 % x 8 = 9600 %.</p> <p>Il y aura également une augmentation des émissions de PM₁₀ de 1 804 kg/an. Force est de constater que ce nouveau projet va à l'encontre des ambitions du plan air climat énergie territorial de la CCFI qui ambitionne une baisse en ammoniac de 4% en 2020 et de 13 % en 2030 et d'une baisse de particules fines en suspension (PM₁₀)⁷ correspondant au décret du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques. Pour cette raison, l'ARDD demande de revoir à la baisse le nombre d'emplacements afin de respecter les engagements du plan climat Air Energie de la CCFI en matière de pollution atmosphérique. L'ARDD ne peut envisager qu'une entreprise soit exemptée de respecter ces engagements et d'agir ainsi à l'encontre de l'intérêt de l'ensemble de la population de la CCFI, mais de notre département qui est le plus pollué de la France dans ce domaine.</p> <p><u>Réchauffement climatique</u></p> <p>Pour ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, on constate que 455,6 tonnes CO₂e/an seront produits avec la nouvelle installation, soit une augmentation de 4,6 fois plus qu'auparavant.</p> <p>Là encore, l'ARDD constate que le projet va à l'encontre de tous les engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique et notamment du PCAET de la CCFI qui prévoit une baisse de 40 % d'ici 2030 et de 75 % d'ici 2050. Comment dès lors peut-on admettre qu'un entrepreneur puisse se trouver au-dessus des engagements publics en s'autorisant une</p>	
--	--	--	--

		<p>production (installation 2022) de 3 680 % en 8 ans pour la seule perspective de 2030.</p> <p>Bien évidemment, il y aurait à considérer les efforts produits avec l'énergie photovoltaïque ou encore la production de méthane qui n'est pas à prendre en compte pour ce projet puisque le biométhane est produit ailleurs. Seul, pourrait être pris en compte l'évitement d'une production de CH4 qui se volatiliserait dans l'atmosphère si les déchets n'étaient dirigés dans un centre de méthanisation. On peut également prendre en compte la réduction de consommation énergétique dans les bâtiments d'élevage. Toutefois, si on prend en compte ces réductions d'émissions de gaz à effet de serre, il faut alors comptabiliser les émissions produites par les allées et venues des camions de transports de volailles, mais aussi de transports de déchets vers le centre de méthanisation et les zones d'épandage.</p> <p>Malheureusement nous ne sommes pas en possession des données chiffrées pour le calcul d'un bilan carbone sérieux, mais cela ne compenserait pas du tout l'augmentation inconcevable aujourd'hui des émissions d'équivalents CO2 envisagées (pour rappel les panneaux photovoltaïques envisagés équivalent à 1,5tonnes CO2/an, soit à peine 0,03 %).</p> <p>Pour cette raison, l'ARDD demande, comme pour la qualité de l'air, de revoir à la baisse le nombre d'emplacements afin de respecter les engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Pour rappel, la France s'est engagée vers la neutralité carbone d'ici 2050. Le projet en question en sera vraiment loin, en termes de contribution à l'oeuvre nationale mais aussi en termes de neutralité ramenée à l'exploitation.</p> <p>Bruit</p> <p>Le projet ne présente aucune analyse préalable de la sonorité existante à ce jour. En conséquence, il ne sera pas possible de mesurer le bruit réel engendré par l'exploitation alors qu'il existe un tiers qui se situe à 100 mètres, à l'ouest de l'exploitation des futurs bâtiments de l'installation de la SARL WAREMBOURG ET FILS.</p> <p>Comme le préconise la MRAE, l'ARDD demande à ce que le porteur de projet procède à une étude acoustique complète par modélisation.</p>	
--	--	--	--

		<p>Conclusion de l'avis de l'ARDD</p> <p>En conclusion et compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des atteintes importantes portées au climat du fait d'une augmentation conséquente des gaz à effet de serre ; des atteintes conséquentes portées à la qualité de l'air ; - Du manque d'informations et de données prenant en compte les exploitations similaires dans un rayon géographique très restreint ; - Des risques encourus en matière de protection de l'eau et des milieux humides - De l'augmentation de l'artificialisation des sols allant à l'encontre des objectifs « Zéro Artificialisation nette » - Des risques encourus en matière de protection des milieux naturels et de la biodiversité ; - des manques de données permettant d'analyser correctement le projet en matière de protection de l'environnement, de bilan carbone, de bruit, <p>L'ARDD demande que la SARL Warembourg et Fils à Steenwerck ne soit pas autorisée à réaliser le projet d'élevage de volailles de chair de 117 600 emplacements proposé en l'état.</p> <p>L'ARDD demande à Monsieur le Préfet de rappeler aux établissements Warembourg et Fils de respecter les engagements de la France et plus localement de la CCFI afin de pouvoir prétendre à un projet qui s'inscrit dans le respect de la protection de l'eau, du respect des sols, de la lutte contre le réchauffement climatique et pour le respect de la qualité de l'air.</p> <p>En cas d'autorisation du projet en l'état, l'ARDD n'exclut pas d'entamer les procédures nécessaires afin de faire respecter les engagements de la France, et plus localement, de la CCFI dans les domaines précités.</p> <p>Glossaire</p> <p>Artificialisation des sols (définition donnée par la Stratégie Nationale Bas Carbone 9) : processus de changement de l'usage des sols naturels ou agricoles par des actions d'aménagement vers des sols artificialisés (bâtiments, routes, parkings, jardins, chantiers...). L'artificialisation est notamment due à l'étalement urbain. Elle engendre une perte de ressources naturelles et agricoles, une fragmentation et un cloisonnement des milieux naturels défavorables à de</p>	
--	--	---	--

			nombreuses espèces et conduisant à la destruction des réseaux d'habitats naturels, et souvent une imperméabilisation des sols.	
412	P06/10	Nathalie BOSSART	Idem 406 et 393	D
413	P06/10 P07/10	Madame Desse.	<p>Expliqueriez-vous à des enfants, vos enfants, vos petits enfants, comment sont traités tous ces animaux ?</p> <p>Leur donneriez-vous à manger ce type de viande ?</p> <p>De plus, ces animaux vont venir de Belgique et repartir en Belgique ???</p> <p>Quel intérêt pour le village ?</p> <p>Un élevage BIO et LOCAL serait peut-être VIABLE et serait surtout HONORABLE : Pourquoi ne pas faire une étude dans ce sens et prendre cette direction ?</p> <p>C'est, à mon avis, la seule solution pour que l'HUMAIN ait un AVENIR sur cette TERRE.</p> <p>N'étant pas spécialiste, mais seulement sensible à ce sujet, je me permets de vous poser toutes ces questions et j'espère que vous vous les poserez.</p>	D

			<p>Le plan de relance de l'économie, destiné à faire repartir la machine après la crise du coronavirus, a été présenté jeudi par Jean Castex et une partie de son gouvernement. Avec une large part dédiée à l'écologie. La ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili a notamment détaillé l'enveloppe consacrée à la transition agricole, qui s'élève à 1,2 milliard d'euros.</p> <p>Des aides à l'alimentation, aux abattoirs et aux forêts</p> <p>Sur cette somme, "350 millions d'aides" serviront à "développer une alimentation plus saine et plus locale". "On aura aussi 250 millions d'euros pour moderniser les abattoirs et donc travailler sur la question du bien-être animal dans l'élevage, et 200 millions d'euros pour aider nos forêts à s'adapter au changement climatique", a égrené Barbara Pompili.</p> <p>POULETS 2.PNG</p> <p>Par ailleurs, 2 milliards d'euros seront consacrés au "développement de l'économie circulaire, donc le tri des biodéchets, la modernisation des centres de tri, la valorisation des déchets, la biodiversité, la rénovation des réseaux d'eau, des stations d'assainissement, notamment en Outre-mer".</p> <p>"C'est un pas de géant pour la transition écologique en France", s'est félicité Barbara Pompili. "Le plan nous fait basculer dans l'écologie de demain. On n'est pas seulement sur la relance de l'économie mais sur sa transformation."</p>	
414	P06/10	BOUCARD Charlyse 23 rue de la Lys 59181 Croix du Bac	Habitante du bourg depuis quelques années, je m'inquiète de l'impact environnemental que ce type d'élevage industriel peut avoir sur la qualité de vie des habitants alentours. Ce projet n'apporte aucune garantie sur l'impact des sols, de l'eau, ou de l'aire à long terme. Mère de deux enfants en bas âge, je m'inquiète de l'environnement dans lequel mes garçons vont grandir au quotidien, de l'impact des nuisances de ce projet sur leur développement (allergie, qualité de l'air, pollution des eaux, sécheresse, ...)	D

			<p>En pleine crise sanitaire, à l'heure d'une prise de conscience mondiale, et des catastrophes environnementales en série, il me semble inconcevable, voir inconscient de ne pas accompagner notre agriculture vers une production plus vertueuse. Après avoir supporté le cout de deux grenelles de l'environnement il est temps d'agir en faveur d'une agriculture moins polluante, plus respectueuse des hommes et des animaux. Ce sont ces projets que l'état s'est engagé à accompagner, ce sont ces projets que l'Europe doit aujourd'hui subventionner et non des exploitations d'élevage intensif facteurs de risques sanitaires et environnementaux. En tant que citoyenne je ne pourrais comprendre comment un tel projet pourrait aboutir avec le consentement de nos élus, allant à l'encontre de sa population, et des enjeux climatiques actuels</p>	
415	P06/10	<p>Top Marjorie 23 rue de la lys Croix du Bac 59181 Steenwerck</p>	<p>j'habite la Croix du Bac depuis 10 ans, je suis maman de deux enfants âgés de 4 ans et de 3 mois. Je suis venue habiter dans ce hameau par souci d'un bien être familiale avec de la campagne autour de notre lieu d'habitation.</p> <p>Avant que le covid 19 ne frappe, il n'y a pas un jour où nous entendions parler du réchauffement climatique. En tant que citoyenne responsable, j'essaye de transmettre des valeurs respectueuses de l'environnement, des autres mais aussi des animaux à mes enfants. Comment expliquer à ses derniers, qu'en 2020, une usine à poulet est en projet de construction en France et qui plus est à quelques pas de leur maison ? Mes enfants qui subissent la pandémie de plein fouet, devront ils porter un masque toute leur scolarité parce que des particules d'élevages intensifs polluantes arriveront jusqu'à leur école ?</p> <p>Le bien-être de nos enfants ne serait -il pas bon de prendre en considération ?</p> <p>Nous leur laissons un monde où réchauffement climatique, désastre écologique, mal bouffe et pandémie ravagent la planète... Faut-il encore en ajouter localement ?</p> <p>Le bruit intense du trafic routier et sa dangerosité lors de la traversé des camions dans notre hameau, ne seraient-ils pas à prendre en compte ?</p> <p>Je peux entendre que de nos jours certaines personnes peuvent faire passer leurs intérêts personnels avant ceux des autres mais je n'arrive pas à le comprendre. Je n'arrive pas non plus à comprendre que l'on sacrifie encore de nos jours le bien</p>	D

			être de tout un hameau, village et ville et surtout NOS ENFANTS pour de l'élevage intensif qui produira de la viande de mauvaise qualité et dans des conditions inhumaine... NON JE NE COMPRENDS VRAIMENT PAS.	
416	P06/10	Stephane Bouju	Idem 406	D
417	P06/10	Damien Gruson	<p>Eleveur moi aussi, je souhaite apporter mon soutien au projet de la famille Warembourg.</p> <p>Par l'application de toutes les meilleurs techniques d'élevage, ce projet va dans le sens de l'agriculture d'aujourd'hui. Il permet également de garder des capacités à produire en France alors que nous avons déjà perdu de nombreux abattoirs dans les hauts de France.</p> <p>L'épandage de fumier permet de réduire l'utilisation d'engrais chimique, l'implantation de cultures dérobées évite la pollution des sols et aide au stockage du carbone.</p> <p>L'utilisation du blé produit sur l'exploitation gage d'une alimentation de qualité, permet aussi de diminuer le trafic routier.</p> <p>Le cycle de l'agriculture est respecté: Des cultures qui nourrissent les animaux qui par leurs déjections nourrissent les cultures à leur tour.</p>	F
418	P06/10	Benoit COSTENOBLE	Nous sommes contre cette usine à poulet, d'une pour la pollution des nappes phréatiques, par ailleurs par la circulation occasionnée, nous avons déjà une route très passante et dangereuse mais de ce fait encore plus, ensuite projet trop proche de l'école de la croix du Bac, nuisance sonore, poussières en suspension, élevage intensif fait pour les belges(poulet belges, alimentation belge, viande qui retourne en Belgique et nous laisse tous les excréments et la pollution dans notre si beau village)	D
419	P06/10	Serge LESAGE 7 rue de la Boudrelle 59181 STEENWERCK	<p>contre le projet de Poulailier « industriel » Warembourg à la Croix du Bac car :</p> <p>Ce type de production agricole industrielle va à l'encontre des souhaits de nourriture de qualité demandée par les consommateurs (volailles bio, sans OGM, label rouge, élevées en plein air...</p> <p>Nous ne savons pas quels sont les débouchés pour la vente de ce type de volailles depuis la Belgique.</p> <p>N'y a-t-il pas un risque de retour des produits finis vers la France ?</p>	D

		<p>Comment sont traitées les nuisances sonores des ventilateurs nécessaires à la survie des volailles dans les bâtiments compte tenu de leur promiscuité ? Que se passera-t-il s'il y a une augmentation de plus de 2 dB du bruit en limite de propriété par rapport au niveau actuel ?</p> <p>Il y a une maltraitance évidente des animaux dans de tels élevages : promiscuité, enfermement continu</p> <p>Pourquoi l'industrie agro-alimentaire belge travaille-t-elle avec des agriculteurs français pour l'élevage de ces volailles. Les poussins, les aliments viennent de Belgique. Les volailles arrivées à terme y retournent. Le constat est simple : rien ne permet de faire vivre l'économie locale. Il nous reste les déchets que nous devons traiter localement et une surconsommation d'eau pompée dans les nappes phréatiques sur place !</p> <p>Une telle installation serait-elle autorisée en Belgique ?</p> <p>Cette installation industrielle nécessite un forage d'eau avec une consommation de l'ordre de 7 000 m³ par an. Une partie de cette eau est utilisée pour l'abreuvement des volailles, l'autre pour l'entretien et nettoyage des bâtiments et zones d'élevage.</p> <p>Comment est stockée cette eau sale qui doit être « épanchée » sur les zones d'épandage en fin d'été et automne ? Comment s'assurer qu'il n'y a pas d'infiltration d'eau localement au niveau des bâtiments et pollution de la nappe ?</p> <p>Les surfaces et plans d'épandage ne sont pas très clairs, de plus les eaux de nettoyage et lavage contenant des produits chimiques, extraits de médicaments ... seront aussi épanchées sur des champs de culture pour l'alimentation humaine (pomme de terre, blé maïs, betteraves).</p> <p>La circulation est déjà compliquée et dangereuse sur la route RD1212 entre Nieppe et Estaires. Les camions de plus de 19T y sont interdits sauf pour les livraisons locales. Nous aurons donc une augmentation du flux des poids lourds qui emprunteront cette route déjà très endommagée : livraison des poussins, livraison des aliments, évacuation des déchets, transport des volailles,...</p> <p>Le sentier pédestre « Promenade en bord de Lys » de la Croix du Bac sera dénaturé par une telle exploitation agro-industrielle car le chemin longe la propriété Warembourg pour rejoindre la Croix du Bac depuis le bord de Lys.</p>	
--	--	--	--

420	P06/10	Frédérique Jolly 59181 Steenwerck Adhérente de l'association FLÂNER (Flandre, Alloeu, Lys Nature, Environnement respectés	<p>Le type d'exploitation est colossale et démesuré.: 117 000 poulets de chair par lot, Soit plus de 800 000 poulets à l'année ! Il est incompréhensif qu'à notre époque l'on puisse envisager de tels projets alors que les médias depuis plusieurs années ne font que parler du réchauffement climatique, de la malbouffe et de souffrance animale.</p> <p>Que de plus en plus d'associations naissent à travers le monde pour dénoncer, manifester afin de faire entendre leurs causes dans l'intérêt général.</p> <p>Personnellement je suis très touchée par les catastrophes environnementales provoquées par la surexploitation des richesses que nous offre la nature et en tant que mère de famille de quatre enfants je suis responsable et très préoccupée par l'avenir du patrimoine naturel et Rural dont ils vont hériter si on ne prend pas conscience rapidement Qu'il faut freiner un processus autodestructeur dont les effets seront irréversibles.</p> <p>Je m'oppose au projet de la ferme usine Warembourg à La Croix du bac pour les raisons suivantes :</p> <p>La souffrance animale : la raison éthique du dossier.</p> <p>Comment peut-on accepter encore que soit autorisé un élevage avec 21 poules au mètre carré. Une surpopulation d'animaux sur une surface très réduite et dans des bâtiments fermés.</p> <p>Page 17 : « les effluents d'élevage seront stockés sous les animaux »</p> <p>Page 36 : « les volailles seront logées sur une litière de paille mise en place avant leur arrivée est inchangée durant la totalité du lot soit six semaines »</p> <p>Je ne parle pas des « déchets » des malformations et dégénérescences conséquences attristantes et monstrueuses de ce type d'élevage.</p> <p>Est-il besoin d'en dire plus sur les conditions de vie animale qui sont inacceptables dans ce projet ?</p> <p>Une proposition de loi sur la souffrance animale sera soumise à l'Assemblée nationale le 8 octobre 2020</p> <p>L'adoption de cette loi rendra non conforme et obsolète tout projet d'exploitation d'élevage intensif dont le projet Warembourg.</p> <p>Détérioration du cadre de vie pour les riverains.</p> <p>Milieu humain 1. 2.3 (page 12 du dossier)</p>	D
-----	--------	---	--	---

		<p>« Le site d 'Exploitation Warembourg est localisé à 3 km du centre de Steenwerck et 1,08 km du centre de Sailly sur la Ly s ».</p> <p>Ce paragraphe oublie de préciser que le projet d'élevage intensif est à l'entrée du bourg de La Croix du Bac et à 300 m de son centre.</p> <p>La Croix du bac regroupe pas moins de 400 maisons, une école maternelle et primaire, une église, une médiathèque, une salle du temps libre. Les riverains les plus proches du futur projet sont à quelques mètres face à l'exploitation Warembourg sur la D122 et rue des foulons (voir p 16)</p> <p>Ces riverains auront à supporter l'impact direct de cette ferme usine sur leur vie quotidienne, à savoir le désagrément d'odeurs nauséabondes, la présence de mouches plus importante que la normale, les nuisances acoustiques de l'activité avicole, le trafic routier intensifié par le va-et-vient de camions.</p> <p>Page 16 « Les vibrations susceptibles de nuire aux tiers proviendront des transports et de la construction des futurs bâtiments »</p> <p>Page 145 « La Circulation de camions et tracteurs liée au site d'exploitation sera fortement augmentée, soit 344 poids-lourd en plus par an ».</p> <p>Il est à noter que le site d'exploitation est sur un axe déjà très fréquenté (Autoroute A25 –Estaires –Merv ille) et réputé pour sa dangerosité. Sur ce point les parents d'élèves de l'école de la Croix Du Bac ont déjà manifesté leur inquiétude quant à la sécurité de leurs enfants.</p> <p>Parmi ceux qui voudraient défendre ce projet, quels sont ceux qui aimeraient avoir près de chez eux une telle exploitation sans craindre pour leur santé et celle de leur famille (dégagement de particules fines), pour leur environnement, leur qualité de vie et leur habitation qui, est en cas de vente, risque d'être fortement dépréciée?</p> <p>Les Steenwerckois et Crébatiens (habitants de La Croix du Bac), les natifs ou ceux qui ont fait le choix d'habiter à Steenwerck et à la Croix du Bac, ont tous en commun le désir de vivre dans une campagne propre où il y fait bon vivre et tous devraient être solidaires pour la défense de leur environnement et contre la détérioration de leur cadre de vie.</p> <p>Notre environnement naturel en danger.</p>	
--	--	--	--

		<p>Pollution de l'eau : L'une des conséquences de l'élevage intensif n'est-elle pas la pollution de l'eau due à la production de fumier excessive qu'il est impossible d'épandre sans polluer l'eau en surface et les nappes phréatiques ?</p> <p>Besoin excessif d'eau pour nourrir les animaux et le nettoyage des bâtiments: Le projet Warembourg nécessite le pompage de 7000 m³ par an d'eau . Les nappes phréatiques sont-elles en capacité de fournir autant d'eau pour toutes les exploitations agricoles alentours parmi lesquelles une vingtaine d'installations classées ?</p> <p>L'état de sécheresse et le manque d'eau est un phénomène de plus en plus récurrent dans le nord comme ailleurs.</p> <p>Les exploitations agricoles intensives participent en grande part à l'épuisement des nappes et à la dégradation des sols.</p> <p>Les nappes phréatiques dans la campagne Steenwerckoise sont-elles en capacité de se recharger correctement ?</p> <p>Pollution de l'air :</p> <p>Trafic routier intensifié. Dégradation de la qualité de l'air par l'augmentation en flèche des particules PM10, de CO2 et d'ammoniac du fait de l'élevage intensif.</p> <p>Émissions de gaz à effet de serre dont on connaît le rôle déterminant dans le réchauffement climatique.</p> <p>Les stations les plus proches (ATMO) situées à Marcq-en-Baroeul et à Wattignies sont-elles en mesure de calculer l'impact sur la pollution de l'air à une telle distance (22 km) de La Croix du Bac ?</p> <p>L'implantation de bois et forêts à La Croix du Bac est-elle suffisante pour filtrer le CO2 dégagé par la ferme usine Warembourg dans l'atmosphère?</p> <p>Parmi les bois et forêts proches du site de l'élevage n'y en a-t-il pas qui sont en exploitation et qui seraient susceptibles d'être coupés dans l'avenir ? Auquel cas le rôle de filtrage ne serait plus assuré par ces bois ?</p> <p>Pollution de sols :</p> <p>L'épandage des déchets et des effluents provenant de la ferme usine vont provoquer une pollution des sols et des eaux en surface et des nappes souterraines</p>	
--	--	---	--

		<p>Biodiversité : J'émet un doute quant à l'objectivité des commentaires 11.1 page 41 : Comment peut-on dire que la biodiversité ne sera pas impactée en se basant simplement sur les résultats de l'exploitation actuelle. Ces observations très subjectives ne reposent sur aucune considération scientifique.</p> <p>Paragraphe 11.3 Milieu socioéconomique : Une imprécision de plus répétée où on minimise la réalité. La ferme Warembourg est à l'entrée du bourg de La Croix Du Bac. La Croix du Bac est plus qu'un hameau. C'est un regroupement de 400 habitations avec un centre, une école, une église, une médiathèque, une salle du temps libre. Bien loin de l'image que l'on veut donner d'une campagne « dispersée », La Croix du Bac est un lieu de vie dynamique qui légitimement revendique sa propre identité/ activité socioculturelle. En cas de mise en oeuvre du projet quels seront "les commerces et services sollicités pour le site d'Exploitation" dont il est fait mention dans le dossier ?</p> <p>L'intérêt économique !? : La « matière première » (les poussins) viennent de Belgique ainsi que les aliments, l'abattage et la distribution des poulets 1 seul et unique emploi créé : celui de l'épouse de l'exploitant Warembourg Pour qui est l'intérêt économique ? L'intérêt économique mis en avant dans le projet Warembourg est-il à proportion égale ou du moins équilibré avec celui de l'intérêt général ?</p> <p>Notre mode de consommation : le type d'élevage intensif tel que celui de la ferme Warembourg soulève bien des questionnements à propos d'un système de surproduction qui répond à une demande de surconsommation. A-t-on besoin réellement de produire autant alors que l'on sait qu'une grande partie de ce que l'on a dans l'assiette est jeté à la poubelle ? «Consommer moins mais consommer bon et sain pour notre santé » Les animaux d'élevage intensif sont dopés aux antibiotiques pour résister aux conditions de maltraitance et à la prolifération de bactéries.</p>	
--	--	---	--

			<p>La consommation de viande bourrée d'antibiotiques est néfaste pour la santé publique.</p> <p>L'argument déjà avancé sur l'avantage d'un produit bon marché issu d'élevage intensif et accessible à tous est-il un réel argument pour « empoisonner » les personnes à petits budgets ?</p> <p>Ne doit-on pas plutôt moins gaspiller, encourager et soutenir les exploitations à échelle humaine, les circuits courts respectueux de l'environnement, encourager la production et la consommation raisonnées ?</p> <p>Tous les grands spécialistes de l'environnement s'accordent à dire qu'il faut revoir urgemment notre façon de vivre, notre mode de consommation. En ce sens l'agriculture intensive ne peut pas s'inscrire dans cette démarche responsable et devient un modèle d'exploitation désuet qui sera forcément amené à disparaître, au moins faut-il l'espérer pour les générations à venir.</p>	
421	P06/10	Valérie Delerue 1 rue des Foulons La Croix du Bac	<p>Je me suis rendue en Mairie le Lundi 9 septembre pour inscrire mon sou^{ci} en sur le registre. En rentrant je n'ai pas hésité à montrer mon opinion posi^{tive} pour ce projet. L'agent responsable de l'urbanisme a été appelé. Ce dernier m'a dit que je ne pouvais pas écrire à la Mairie, que je devais aller sur facebook et m'a expliqué que le projet allait avoir des nuisances importantes. Je trouve cela inadmissible car pas de neutralité.</p> <p>De mon côté je sou^{ci}ens le projet de ce^{tte} famille.. Je suis donc la voisine la plus proche de l'exploitant que je vois quo^{idiennement} travailler et que je trouve très courageux. Je ne peux que l'encourager dans ses ambi^{tions}. Nous vivons dans un secteur rural et il est donc important de laisser les agriculteurs travailler.....</p> <p>Et en plus je préfère manger des produits élevés en France avec des normes respectueuses de l'environnement</p>	F
422	P06/10	Victorine FREMAUT	<p>trop de produits nous arrivent de l'étranger au détriment des producteurs français. Ce projet perme^{tt}rait donc de soutenir l'agriculture française et la produc^{tion} locale.</p>	F
423	P06/10	Laurent VITTU	Idem	F
424	P06/10	Benoit Costenoble	Pollution sanitaire pour les habitants, pollution environnementale, multiplication du trafic routier etc...	D

			Monsieur le Préfet, réagissez en tant qu'homme et surtout en tant que représentant de notre république pour que ce projet n arrive pas à terme, pour nous citoyens, pour notre environnement et pour nos enfants.	
425	P06/10	Vincent GAMBIER 1 rue du Tilleul Dauchy 59181 Steenwerck	as t-on besoin de ce projet pour alimenter les citoyens du nord de l'europe? Même si la réponse est positive, ne peut -on pas respecter l'animal et donner des proportions plus grande en superficie pour leur vie? ne peut-on demander un délai de réflexion plus important car la loi n'est-elle pas en train de changer? ne peut-on pas plutôt favoriser des projets d'élevage Bio et respectant l'animal?	D
426	P06/10	Elisabeth PIPART 59670 OUDEZEELE	Idem L214	D
427	P06/10	Godrie Sandrine. 60000 Beauvais .	Idem	D
428	P06/10	Lou-Ann Costenoble Croix du bac	C'est inadmissible ,les poulets ne sont pas des objets ! Ils sont des animaux à part entière. Quelle image donnons nous à aux générations futures ? En parlant des générations futures qu'elle impact aura ce projet sur les écoles accueillent l'avenir de notre hameau ? L'apparition de maladies dû à la forte augmentation d'ammoniacs et de poussière et la qualité d'air nous permettra plus d'avoir une hygiène de vie correcte Je suis habitante de La Croix du bac , du haut de mes 17 ans je dis non à l'industrialisations des animaux . Veuillez penser à notre avenir ,habitant de La Croix du bac, Qui observerons l'évolution de notre petit hameau en axe routier fréquenté exclusivement de poids lourds venant du 4 coins du monde pour faire vivre cette usine à poulet.	D
429	P06/10	Cécile Devaldère	Ce monde est en changement, en transition : l'apparition du virus Covid et toutes ses conséquences mondiales en sont bien la preuve réelle : nous ne pouvons plus continuer à agir de manière isolée, tournés vers nos propres profits. Il est grand temps d'élargir notre regard et agir concrètement pour la Terre, les Humains, les Animaux. Du siège où vous êtes, Madame, Monsieur, peut être avez vous signé des pétitions contre la déforestation, contre les	D

			<p>pesticides abusifs ou une autre pétition d'un sujet qui vous tient à coeur: c'est facile, quelques « clics » de souris, PayPal et vous avez œuvré pour une bonne cause, conscience tranquille.</p> <p>Ici, nous ne sommes pas en Amazonie, mais bien à la Croix du bac, près de chez vous. C'est l'occasion de réfléchir et d'agir sur votre territoire.</p> <p>Le projet Warembourg, au XXI ème siècle est obsolète, tournant le dos au bien-être de la Terre, des Humains et des Animaux. Je ne reprendrai pas les arguments déjà cités dans d'autres mails sur les conséquences au niveau des pollutions diverses: il n'existe aucun point positif dans ce projet, aucun impact positif local.</p> <p>Je ne suis pas contre l'élevage en batterie, certains agriculteurs le pratiquent sur le territoire de Steenwerck, mais contre ces chiffres démesurés !</p> <p>Mis à part l'idée de l'abattage, mettriez vous, 21 ravissants chatons ou chiots sur un mètre carré pendant 35 jours ?</p> <p>Que feriez vous honnêtement si une installation de cette envergure s'installait à 2 pas de chez vous ?</p> <p>Vous ne pouvez pas comme pour la déforestation en Amazonie, signer et payer, par contre vous pouvez, ici, émettre un avis défavorable à cette exploitation et permettre alors à Monsieur et Madame Warembourg de respirer, ainsi que les habitants de la Croix du Bac, et de s'ouvrir à un nouveau projet.</p>	
430	P06/10	Mr & Mme Laviéville 16 rue de l'Épinette 59181 Steenwerck	<p>En tant que citoyens et résidants à une centaine de mètres du projet, nous souhaitons exprimer notre opposition à ce type d'exploitation pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impacts sur l'environnement - Nuisances sonores et olfactives - Bien être animal <p>Impacts sur l'environnement :</p> <p>Le dossier indique clairement qu'une sur-fertilisation du milieu pourrait perturber les espèces locales et leur nuire, que ce soit lors de leur déplacement d'un espace à un autre, ou dans leur milieu de vie".</p> <p>La proximité d'espaces naturels, protégés ou sensibles est donc de facto incompatible avec un tel projet.</p>	D

		<p>Circulation / trafic :</p> <p>Les infrastructures routières en place sont déjà saturées et inadaptées au trafic actuel.</p> <p>Le trafic de l'axe principal (rue de l'Épinette) a d'ailleurs déjà fait l'objet de nombreuses manifestations / contestations des riverains, afin de limiter le trafic et réduire la vitesse. La Mairie de Steenwerck peut en témoigner.</p> <p>Aussi, l'ajout d'un trafic de camions supplémentaire n'est pas envisageable. De plus le dossier n'indique pas précisément les lieux d'entrée / sorties des camions. Sur le plan de masse, les nouveaux bâtiments sont plus proches de la rue des Foulons que de la rue de l'Épinette.</p> <p>La rue des Foulons est une voie rurale, totalement incompatible avec un trafic de camions poids lourds.</p> <p>Nuisances sonores et olfactives :</p> <p>Le dossier indique que "les bâtiments de l'exploitation, les animaux, le stockage et l'épandage des effluents sont susceptibles d'émettre des odeurs".</p> <p>En l'état, il est impossible pour nous de savoir si la nature et l'intensité de ces odeurs est compatible avec notre vie quotidienne. Une chose est sûre, notre environnement est déjà saturé de nuisances olfactives (épandage sur les champs alentours) accompagnées de la présence de nombreuses mouches.</p> <p>Concernant les nuisances sonores, le dossier précise que les points de mesure ont été arbitrairement positionnés. Or ceux-ci sont situés dans le sens inverse des vents dominants. L'impact sonore sur les habitants de la rue des Foulons n'est donc pas démontré et mérite d'être précisé.</p> <p>L'ajout de nuisances supplémentaires, quelle qu'elle soit, n'est en aucun cas admissible à nos yeux.</p> <p>Bien être animal :</p> <p>Le projet peut être qualifié d'élevage industriel intensif. Ce type d'exploitation va à l'encontre des attentes grandissantes des citoyens et consommateurs, à savoir une filière respectueuse du bien être animal et des produits de qualité supérieure. Le projet ne va donc pas dans le sens d'un respect de la qualité de vie des animaux (peu, voire pas d'espace individuel, pas de lumière naturelle).</p>	
--	--	---	--

431	P06/10	Marie-Odile et Bernard DASSONNEVILLE 101, rue Pierre et Marie Curie 59130 LAMBERSART	<p>- ce type d'activité va mettre en danger la nappe phréatique à l'heure où l'accroissement des périodes de sécheresse est nettement observée.</p> <p>- les déplacements causés par ce type d'activité rendraient plus difficile encore et dangereuse la circulation ; augmenteraient les rejets de gaz carbonique, alors que partout ailleurs on prend des mesures pour les limiter, l'Etat encourageant ce type de limitation par un subventionnement</p> <p>- La crise Covid 19 a montré combien la population est désireuse d'un changement de perspective sur la façon de produire et de s'alimenter. Il est paradoxal qu'au moment où on veut favoriser la consommation locale et les circuits courts, une alimentation de qualité, on recourt de nouveau à un élevage industriel.</p> <p>- Ce type d'installation va perturber durablement le hameau de la Croix-du-Bac.</p>	D
432	P06/10	Marie DEREMAUS Nieppe	<p>opposition à voir un énième poulailler industriel se créer sur la commune de Steenwerck</p> <p>Dans contexte actuel d'urgence Climatique ce type d'élevage ne nous permet pas d'être à la hauteur des enjeux. Aujourd'hui, à l'échelle mondiale, l'élevage représente 14,5 % des émissions de gaz à effet de serre – soit autant que le secteur du transport. Cette urgence nous impose de réagir pour que les générations à venir puissent jouir de ce bien commun qu'est notre planète et tout simplement de pouvoir y vivre .</p> <p>La création de cet élevage entretient un système qui n'est pas tenable. Si les éleveurs souhaitent voir leur activité prospérer, il devient urgemment nécessaire de les accompagner et de les épauler dans la dynamique de chercher des solutions alternatives pour élever des poulets d'une façon qui soit respectueuse pour l'environnement et l'ensemble du vivant.</p> <p>Un tel élevage avec autant d'animaux signifie forcément beaucoup d'aliment , beaucoup de déchets organiques, beaucoup d'eau utilisée, beaucoup d'électricité ... Est-ce réaliste ? NON</p> <p>• Beaucoup d'aliments : Le modèle d'élevage industriel « croissance rapide, rendement élevé » utilise des quantités considérables de céréales et de soja riche en protéines pour répondre aux besoins en aliments des animaux. La culture du soja participe très largement à la déforestation. Cette déforestation à grande</p>	D

			<p>échelle nuit à la biodiversité, mais aussi au climat: elle entraîne des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent à exacerber les changements climatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Beaucoup de déchets organiques : Les animaux d'élevage produisent chaque jour de grandes quantités de déchets riches en ammoniac. Qu'ils soient issus du stockage ou de l'épandage des effluents, l'ammoniac se volatilise dans l'air ambiant. l'ammoniac se transforme dans l'air en protoxyde d'azote (N2O), très puissant gaz à effet de serre. • Beaucoup d'eau : L'élevage industriel contribue au gaspillage de l'eau (brumisation à l'intérieur des hangars, nettoyage des hangars. Ne sommes nous pas en période de restriction ? • Beaucoup d'électricité : Les poules sont de grandes frileuses et pour qu'elles se développent il est nécessaire de chauffer ses immenses hangars ... Alors que nous devons diminuer nos consommations d'énergies personnelles, quel est ici encore le sens ? <p>Il existe aujourd'hui des possibilités d'élevages plus acceptables pour l'homme et l'environnement , je souhaite que l'éleveur Steenwerckois puisse être accompagné en ce sens et je m 'oppose à son projet de création sur la commune de Steenwerck comme je m 'opposerais à toutes les créations ou extension de ce type</p>	
433	P06/10	Caroline Méausoone	<p>opposés au projet de poulailler industriel à la Croix du Bac pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce□e construc□on apportera des nuisances aux habita□ons proches du poulailler : pollu□on des sols, bruit des ven□lateurs, trafic des camions ... , odeur des fientes.. <p>Le village de la Croix du Bac offre aujourd'hui un beau cadre de Vie aux habitants, préservons ce□e qualité de Vie !</p> <ul style="list-style-type: none"> - 21 poulets au m2 sans voir la lumière du jour, aba□us à l'âge de 6 semaines ... <p>Ce□e maltraitance animale est inconcevable !</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est de notre ressort en tant que citoyen(ne) de consommer mieux et local, NON à la Malbouffe : Manger moins mais mieux !! <p>Vous comprendrez que ce type d'élevage est complètement dépassé et non viable économiquement sur le long terme pour l'agriculteur.</p>	D

434	P06/10	marianne wambergue	Les agriculteurs ne peuvent plus faire leur travail sans que certaines personnes décident pour eux. Tout le monde ne peut pas acheter des poulets labellisés. On préfère acheter et donner du travail à l'étranger pour ce même poulet	F
435	P07/10 C	Florent Ladeyn Restaurateur la Croix du Bac	Projet opposé réalité bon sens paysan effets néfastes sur campagne riverains image confort de vie – projet industriel- absence d'humanisation du travail – irrespect du terroir	D
436	P07/10	Garance Boucherie 15 ans 262 rue d Saule 59181 Steenwerck	-Je suis contre la souffrance animale - je suis contre les activités agri / industrielles à émission de gaz à effet de serre - je suis contre le réchauffement climatique - je suis pour la protection de mon environnement et celui de la planète - je suis responsable et veut être acteur de mon destin	D
437	P07/10	Annie RAUWEL	projet à l'encontre de la transition écologique et du bien-être animal. En plein débat de la PAC, il est prouvé que ce genre de projet a des impacts sur les pays du sud : souveraineté alimentaire, migration... Pour preuve ce documentaire : Pauvres poulets : une géopolitique de l'oeuf . Vous en trouverez un extrait dans ce lien : https://www.alimenterre.org/pauvres-poulets-une-geopolitique-de-l-oeuf Vous trouverez d'autres arguments concernant les impacts de la PAC sur les pays du sud dans le cahier d'acteur Arènes du Monde Hauts de France sur le site ImPACTons (site officiel du débat pour la PAC) : https://impactons.debatpublic.fr/je-m-informe/cahiers-d-acteurs/ (cahier n°4)	D
438	P07/10	Rousselle - Deleval	Le modèle d'élevage intensif appartient au passé, comme l'affirmait à vos côtés la députée Madame de Temmerman. Comme vous le savez dès le 8 octobre 2020, une proposition de loi visant à interdire ce type d'élevage va être étudiée en première lecture à l'assemblée nationale. Il serait par conséquent opportun de prolonger l'enquête publique. + arguments idem 393-406-412	D
439	P07/10	Pascal Delesalle 39 rue Saint Exupéry 59280 Bois grenier	ma famille habite à la croix du bac Il y a déjà plusieurs élevages du même type à proximité et les mesures de qualité de l'air par ATMOS sont basées sur des relevés de stations trop éloignées du site. Le cumul des pollutions dans l'air n'est pas mesuré.	D

			<p>Il n'y a pas eu d'étude précise géologique des sols de la nappe phréatique. Le pompage intensif risque de provoquer des affaissements.</p> <p>Le modèle d'élevage intensif appartient au passé, comme l'affirmait à vos côtés la députée Madame de Temmerman. Comme vous le savez dès le 8 octobre 2020, une proposition de loi visant à interdire ce type d'élevage va être étudiée en première lecture à l'assemblée nationale. Il serait par conséquent opportun de prolonger l'enquête publique.</p> <p>+ arguments idem 393-406-412-438</p>	
440	P07/10	Gilbert léa 16 rue des carliers 7500 tournai	<p>Agée de 19 ans et j 'habite en Belgique . je me suis toujours sentie concernée par le climat et la souffrance animale . Cet engagement vient de ma famille qui m'a transmis leurs idéaux face a ces sujets. Je soutiens totalement la cause qui est aujourd'hui abordée malgré que je ne suis pas originaire ni habitante de Steenwerck .</p>	D
441	P07/10	Bernard Laloyaux 62 impasse des Lilas, 62500, St Martin Lez Tatinghaen	<p>Le travail de Mme l'enquêtrice publique, Mme Maillard, est certainement très satisfaisant et honnête. Cependant, il me semble qu'elle a insisté beaucoup trop sur 3 ou 4 « personnes abrutis» qui ont proféré des menaces de morts. Je trouve qu'il est important de rappeler que 10 000 ont signé la pétition sereinement et qu'une centaine de personne se sont réunis dans le + grand calme.</p>	Procédure
442	P07/10	Debruyne Jacotte 681 Rue du Saule, 59181, Steenwerck	<p>21 poulets au m² est beaucoup trop. La probation des maladies sera très importante et avec un taux de morbidité (4,5 tonnes d'animaux morts par an).</p>	D
443	P07/10	Dominique Janssen Croix du Bac, Steenwerck	<p>J'ai trouvé que les propos tenus par Mme l'enquêtrice publique, Mme Maillard, à propos des menaces « proférées » étaient très maladroits. De quoi nous accuse-t-on ?</p>	Procédure
444	P07/10	Antoine Stathoulis 13 rue Guillaume Apollinaire 59000 LILLE Virginie Chauchoy 23 rue Attilio Bernasconi Orchies 59310	<p>y a déjà plusieurs élevages du même type à proximité et les mesures de qualité de l'air par ATMOS sont basées sur des relevés de stations trop éloignées du site. Le cumul des pollutions dans l'air n'est pas mesuré.</p> <p>Il n'y a pas eu d'étude précise géologique des sols de la nappe phréatique.</p> <p>Le pompage intensif risque de provoquer des affaissements.</p>	D

		<p>Laura Vandomme 3 rue des Roseaux 62500 Saint Martin Lez Tatinghem</p>	<p>Le modèle d'élevage intensif appartient au passé, comme l'affirmait à vos côtés la députée Madame de Temmerman. Comme vous le savez dès le 8 octobre 2020, une proposition de loi visant à interdire ce type d'élevage va être étudiée en première lecture à l'assemblée nationale. Il serait par conséquent opportun de prolonger l'enquête publique.</p> <p>Ce projet d'élevage prévoit d'élever près de 810 000 individus sensibles par an. L'on sait que ce type d'élevage génère une terrible mortalité. Des milliers d'animaux mourront bien avant d'être expédiés à l'abattoir. Ce type d'élevage met en oeuvre les pires pratiques, les plus génératrices de souffrances physiques et psychologiques.</p> <p>Les Français.e.s sont désormais attentifs au bien être des animaux et récusent qu'on les traite comme des objets inanimés.</p> <p>Voici les autres raisons liées à la souffrance animale qui doivent vous inciter à désapprouver ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 21 poulets au m2 - Pas de changement de litière pendant 35 jours - Un aliment créé pour une prise de poids très rapide qui engendre de lourdes difficultés de squelette (pattes cassées, corps déformés) et composé essentiellement d'OGM - Fréquentes ulcérations dues au non changement de litière - Malgré l'aération une atmosphère chargée en ammoniac, en poussières - 4,5 tonnes d'animaux morts par an - Propagation des maladies très rapide - Traitement automatique aux antibiotiques <p>+ arguments idem 393-406-412-438</p>	
445	P07/10	<p>Costenoble Louis 24 rue de l'épinette La Croix du Bac</p>	<p>Ce projet viendrait enrichir une famille d'exploitants (grands) propriétaires fonciers agricoles : 4 personnes, pour le malheur de la planète et de ses habitants, et directement bien évidemment les habitants de la Croix du Bac.</p> <p>J'ai peur pour notre santé, les habitants de la Croix du Bac (une centaine de maisons), peur pour mes enfants et petits enfants qui habitent à côté de chez moi, peur pour leur santé, puisque l'air sera pollué (propagation de 373,8 tonnes de CO2 et de maladies humaines qui sont d'origine animale).</p>	D

			<p>Je crains évidemment de vivre quotidiennement dans une odeur de déchet fécal de volailles, d'ammoniac.</p> <p>J'ai peur que l'école primaire de notre hameau ferme. Ce lieu collectif est le coeur de notre hameau. Des parents d'élèves actuels s'interrogent et cherchent à changer leurs enfants d'école si ce projet aboutissait. Les commerces locaux ont disparu, notre école amène la vie, l'espoir et l'envie de vivre ensemble. Je crains la désertification de notre si bel environnement protégé jusqu'alors. Ce projet engendrerait une circulation plus dense encore, et un risque accidentogène plus élevé qu'aujourd'hui (un système de feu rouge a été récemment mis en place au carrefour du hameau, suite à des accidents qui ont touché des enfants de la commune).</p> <p>Dans un pays comme le notre, où le Président de la République Emmanuel Macron promet une inflexion de sa politique pour prendre davantage en compte l'écologie. Il promet que l'écologie sera au coeur des politiques pour transformer la France d'ici 2030. Comment est-il possible d'envisager un tel projet ?</p> <p>En juin dernier, lors de la « Convention citoyenne pour le climat » Emmanuel Macron a reconnu que « notre société a besoin d'une transformation profonde ». « Le temps est venu de faire, d'agir ».</p> <p>Monsieur le Préfet, vous êtes le représentant de l'État sur notre territoire, et vous avez le pouvoir de décision dans un tel cadre, car « Certaines propositions dépendent des collectivités », nous a prévenu Emmanuel Macron.</p> <p>Vous êtes le garant de notre présent et surtout de l'avenir.</p> <p>A l'heure, où la santé publique est au coeur de nos vies quotidiennes et des débats (avec la pandémie que nous vivons), que le climat et la biodiversité sont enfin des sujets pris au sérieux par les pouvoirs publics, je vous prie d'entendre nos voix, et participer à un monde meilleur, ou au moins pas pire qu'il ne l'est. Pour notre Santé, nos Vies, notre Planète, la Promotion de la Vie en collectif dans les zones à faible densité de population, le Bien être des animaux, s'il-vous-plaît, dites NON à ce projet.</p>	
446	P07/10	Association FLANER	pétition en ligne : https://www.change.org/flaner5962 adressée à mr le Préfet	D

	<p>RST 56</p> <p>Flandre Alloeu Nature Environnement Respectés 23800 signatures le 12/10 Pétition remise le 07/09 à 16h45 Adressée au Préfet 457 signatures</p> <p>Protection de la santé de la quiétude de la qualité de vie Président Sabastien Faureau 17 rue du bac ST Maur Croix du Bac</p>		<p>Un projet de poulailler industriel d'une ampleur colossale (7 "lots" de 117 600 poulets de chair soit 820 000 par an) est en préparation dans le village de la Croix-du-Bac à Steenwerck (59181).</p> <p>POURQUOI SIGNER CONTRE CE PROJET ?</p> <p>Pollution de l'air et santé humaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 455,6 tonnes CO2e/an (dioxyde de carbone équivalent). • 11,5 tonnes/an d'ammoniac et 2026 kg/an de poussières et de particules fines qui génèrent ou aggravent les infections respiratoires. • Odeurs nauséabondes, prolifération de mouches. • Bilan carbone lourd et import d'aliments tels que le soja OGM en provenance d'Amérique du Sud (déforestation de l'Amazonie et du Cerrado), transport maritime, transport par camion. • Utilisation massive et systématique d'antibiotiques à l'origine de nombreuses antibiorésistances parfois mortelles pour les humains. • Risque d'apparition et de propagation de zoonoses (75 % des maladies humaines émergentes sont d'origine animale). <p>Pollution des sols et des eaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Épandage du fumier et des eaux de lavage. • Forage à 70m de profondeur qui puise plus de 7000m3 d'eau/an dans la nappe phréatique. • Impact sur la Faune et la Flore, risques pour la biodiversité. <p>Souffrance animale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 21 poulets/m2 soit 1 poulet/feuille A4. 	
--	--	--	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> • De leur premier à leur dernier jour (moins de 40 jours pour les poulets), aucun animal ne sortira de ce poulailler industriel. • Le sol sera recouvert d'une simple litière inchangée pendant toute la durée d'élevage, les poulets grandiront dans leurs excréments. • Brûlures de la peau, troubles cardiaques et ascites, graves problèmes respiratoires dus à la concentration d'ammoniac, conjonctivites, parasitisme. • Déformations douloureuses des pattes entraînant douleurs intenses, boiteries, parfois paralysies et même la mort. <p>Comment accepter un tel projet aujourd'hui face à l'urgence climatique et environnementale que nous ne pouvons plus nier ? Le dernier Rapport spécial du GIEC publié en octobre 2018 nous rappelle bien que ce modèle agricole y tient une large part et qu'il y a urgence à en changer et à s'engager dans une transition écologique.</p> <p>Plus de 400 habitants vivent à la Croix-du-Bac, 81 maisons situées à moins de 300 mètres de ce projet d'élevage intensif dont une école (une soixantaine d'enfants), une Médiathèque et une Église.</p> <p>Une PPL (Proposition Parlementaire de Loi) sur le bien-être animal sera débattue à l'Assemblée Nationale à partir du 08 octobre, elle vise entre-autre l'interdiction de ce type d'élevage intensif. Ce projet va donc à contre-courant de ce que souhaite une immense majorité de citoyens et de l'évolution de la société sur ce sujet.</p>	
447	P07/10	Martin Chainer, Steenwerck	<p>Ce projet n'est pas en accord avec la transition écologique que nous nous devons de prendre.</p> <p>De plus, cette exploitation va engendrer la pollution de nos sols, notre eau et notre air.</p> <p>En soutien avec les populations locales je m'oppose à ce projet</p>	D
448	P07/10	Liliane Ersant 45 rue de Roncq	<p>Ce projet serait la fin d'un modèle qui n'est bon ni pour les animaux, ni pour les humains, ni pour la planète. Les élevages intensifs sont définis comme les</p>	D

		59200 TOURCOING	<p>élevages qui ne laissent aucun accès à l'extérieur aux animaux. Aujourd'hui, en France, 80 % des animaux sont élevés dans des bâtiments sans aucun accès à l'extérieur. L'élevage intensif concentre donc un très grand nombre d'animaux dans un minimum d'espace, avec des conséquences multiples. La fin de l'élevage intensif apparaît comme une mesure extrêmement consensuelle auprès de la population.</p> <p>Les conséquences environnementales concernent notamment les émissions de gaz à effet de serre, plus élevées du fait de la concentration des animaux, mais aussi la question des émissions d'ammoniac...</p> <p>Les animaux sont traités comme des marchandises, sans aucune attention à leur bien-être. La santé des consommateurs est mise à mal. Les subventions profitent à une poignée qui maintient ce système intensif. Il est urgent de changer de modèle !</p> <p>L'élevage industriel est également lié à nombre de scandales alimentaires. Les conditions d'élevage (quantité importante d'animaux élevés dans des espaces très restreints et nourris pour obtenir la croissance la plus rapide possible) créent des conditions idéales pour l'émergence et la propagation de nouveaux pathogènes.</p>	
449	P07/10	Chantal, Bunel, Lille	Idem L214	D
450	P07/10	Brigitte SAVART DELANGUE	<p>Je suis contre la construction d'une ferme-usine d'élevage intensif de poulets à la Croix du bac parce que c'est une aberration pour la vie des habitants de la zone et leur santé.</p> <p>Les bâtiments seront construits aux abords d'une route départementale déjà chargée et dangereuse, y augmenter le nombre de véhicules lourds accroîtra les risques d'accident, multipliera les nuisances sonores pour les habitants et les écoliers du hameau, le bourg et l'école étant proches de l'exploitation prévue.</p> <p>Les nuisances seront importantes en matière de bruit, d'odeurs; s'y ajoutent des risques de pollution de la nappe phréatique et de l'air par les eaux vannes de lavage après enlèvement des déjections, ceux créés par l'enlèvement des cadavres de sujets n'ayant pas survécu à ce confinement et les risques liés à la méthanisation.</p>	D

			<p>Si les nuisances deviennent trop insupportables, les villageois qui habitent ce hameau qui vit bien actuellement, leurs maisons seront dévalorisées et en découleront tous les phénomènes liés à la désertification.</p> <p>A quoi bon produire du poulet " français" s'il est d'aussi mauvaise qualité que celui importé (désinfectants, antibiotiques, intrants multiples dans les aliments pour accélérer la croissance) vu la taille des installations, il sera impossible de les éviter. Et quels risques pour les emplois créés ? Et quels risques pour la santé des futurs consommateurs ? Enfin pour les volailles elles-mêmes, est-ce digne d'accepter de telles conditions d'existence ? Non c'est intolérable.</p> <p>Seul le business en sortira peut-être vainqueur.</p>	
451	P07/10	Jocelyn De Bruyne 38 grand place 59181 Steenwerck	<p>la captation d'eau en très grande quantité depuis un forage ne risque t'elle pas de modifier la structure des sols?</p> <p>Une étude géologique peut elle être mise en place?</p> <p>Les exploitants vont ils prendre en charge la dépréciation de la valeur du bâti ?</p>	D
452	P07/10	Amélie Gruson	<p>soutien au projet d'élevage de volaille de la famille Warembourg à la croix du bac étant moi-même élèveuse , je sais que les agriculteurs mettent en place ce type de projet pour satisfaire la demande des consommateurs français et le plus grand nombre d'entre eux sont à la recherche de viande française ayant un bon rapport qualité-prix</p> <p>C'est très important pour moi car avoir des élevages français permettra de limiter l'importation de volailles venues d'Ukraine ou du Brésil et il est important de rappeler que ces pays n'ont pas du tout les mêmes réglementations que nous, agriculteurs français, en matière d'élevage ou de respect de l'animal</p> <p>Les fumiers seront utilisés pour enrichir la terre et les productions en céréales serviront à nourrir les animaux</p> <p>projet bien réfléchi et en phase avec l'agriculture d'aujourd'hui</p> <p>Je suis tout à fait consciente qu'une réflexion est à mener sur l'évolution de l'agriculture qui doit suivre l'évolution de notre société ce projet respecte les lois actuellement en vigueur et répond à une demande des consommateurs</p>	F
453	IRSA 25/09	Janssen pour 9 autres habitants	<p>3 annexes</p> <p>Courrier au préfet : dérogation pour pouvoir présenter un plan masse à l'échelle 1/500^{ème} au lieu de 1 /200^{ème}</p>	D

			<p>Demande d'un plan masse au 2/200^{ème} afin d'avoir lecture optimale de la desserte de l'exploitation –</p> <p>Comment passer par une route non praticable pour tonnage des camions ? - réseau des rejets des eaux pluviales : débourbeur deshuileur où ? - position exacte du forage</p> <p>Quid des déchets incendiés : amiante</p> <p>Qui va faire respecter les limites d'épandage - impact des épandages sur les eaux</p> <p>Cumul avec les autres élevage -certains ne sont pas répertoriés</p> <p>Incohérence avec la PLUI H</p> <p>Nombreux points obscurs et non actualisés : données anciennes quant à la pluviométrie</p> <p>Empreinte carbone élevée</p> <p>Intérêt économique local: tout part en Belgique</p> <p>Non prise en compte des nouvelles orientations écologiques pour lutter contre les destructions des milieux naturels, limiter les élevages intensifs afin de se prémunir des maladies émergentes</p> <p>Qualité du fumier : antibiotique ogm (annexe 3 sur la fiche alimentation)</p> <p>Epandage en bout de champ : où par où comment ?</p>	
454	3RSA 25/09	Huchette Arnaud Beaucamp ligny	Difficile d'être agriculteur contraintes énormes pour nourrir la population . comment faire à l'avenir ?	F
455	4RAS 25/09	Chavatte Martine	Courage à exploitant	F
456	5RAS 25/09 Voir 322 P26/09	De Swarte Philippe	Recherche de profit projet contraire à la démarche actuelle sur qualité plus que sur quantité Pouvoir de nuisance sur la qualité de vie des riverains : odeurs – camions pollution nappe phréatique Ancien projet déjà rejeté par manque de précision sur les stockages en bout de champ	D
457	6RSA 25/09	Sébastien Faureau Président FLANER La croix du bac	La croix du bac niée : 23 maisons dans un rayon de 300 m alors qu'il y en a 81, école médiathèque église Impact négatif : survie de l'école et perte du lien social	D

458	9 RSA 25/09	Agnes Grammont Sailly sur la Lys Rue longue Rue Bac st Maur	Nuisances olfactives- impact des épandages sur la nappe phréatique Nombre de camions Malbouffe – animaux entassés	D
459	26RST C 29/09	Nathalie Rodrigo Lamorlaye 60260	Idem L214	D
460	27RST C 27/09	C Massez Douai	Idem L214	D
461	RST28 29/09	Océane Mourmand	Projet consciencieux - soutien agriculture française et locale – bien être animal respecté	F
462	RST29C 30/09	Riveraine de la D122 La croix du bac	Pollution de l'air Aucune station de la surveillance de l'air proche : données approximatives Déjà pollutions par exploitations d'élevage existantes , produits de traitement Trafic déjà intense - camions supplémentaires vers Estaires pour méthanisation vibrations – fondations maisons déjà en sursis en raison de sécheresse Département déjà en vigilance pour économie d'eau et alerte pour les prélèvements d'eau Problème pour approvisionnement futur en eau des animaux évolution législation pour la transition écologique et la biodiversité	D
463	RST30C 30/09 07/10	Delbecque Jean 3 rue de l'épinette La croix du bac + annexe délibération Plusieurs courriers	Odeurs - bruits de ventilateur – quantité prélèvement d'eau – bêtes mortes sur fumier Bâtiments en fait à 100 m des maisons Respect de la limite de propriété par Warembourg parcelle vendue à mr Delbecque Odeur fumier ventilateurs énormes prélèvement eau plus que pour tous les habitants de la Croix du bac Risque d'incendie sur arbres de la propriété	D
464	RST32C 01/10	Philippe de Bruyne 5 rue du bac st Maur Croix du bac	Contraire aux mesures sur économie de l'Eau Eau gratuite - quelle taxe, 7000 m3 pour 800000 poulets ? Puits sur la croix du bac : eau non consommable provenant nappe peu profonde étendue – conséquences de ce forage	D

465	RST 33C 01/10	Mme de Bruyne 5 rue du bac st Maur Croix du bac	Insuffisance prise en compte de la croix du bac 81 maisons et non 21 - 2 écoles médiathèque Stations de mesure de l'air éloignées – station à Steenwerck nécessaire Déjà nombreuses installations autorisées et déclarées procohe Pollution de sols par épandages	D
466	RST34C 01/10	Galvan alain et Edith Lille	Projet non éthique : Maltraitance animal – risque santé humaine – pollutions - déforestation pour production de cultures alimentaires contraire évolution sociétale – projet de fin d'élevage intensif afin de construire nouveaux élevages à l'air libre	D
467	RST35	Fanny Carion Wahagnies	Idem L214	D
468	RST 43 06/10	J R	Avant l'incendie le bâtiment ne présentait pas de nuisance particulière projet aux normes plus strictes que par le passé Accepter les inconvénients de vivre à la campagne	F
469	RST46 07/10	Armelle – Olivier Costenoble EARL Costenoble 26 rue de l'épinette Steenwerck	Elevage de vaches laitières à 150 m Nuisances sur enfants allant à école à la Croix du Bac Nuisances trafic routier sur D122 contraires aux bien-être animaux Forage : notre forage pas sur la liste des points de prélèvement d'eau souterraine n° 5962013 -00062 à 67 m prélèvement maximum 3500m3 / an entre le 24 et 26 rue de l'épinette Quelle distance à respecter entre 2 forages ? craintes sur impact qualité et quantité de l'eau prélevée	D
470	RST 49 07/10	Declerq Dupont 34 rue du bac st Maur Croix du Bac	Démasure logique d'un élevage industriel ? Proposition parlementaire : attendre la loi pour statuer ? Quel avenir de cet élevage - frais de nouvelles normes Nuisances – comment seront gérées les dysfonctionnements si adviennent en période de canicule – risques pour la santé Cumul avec autres élevages du secteur non pris en compte Impact forage sur sous-sol et argiles – risques retraits des sols Dévaluation immobilière Insécurité routière ; proximité école végétalisation du site ?	D

471	RST55 C 07/10	Maxime Stricanne 14 ter rue de l'épinette La croix au bac	Habitation à 200m 5 enfants en bas âges – quelle solutions ? Nuisances olfactives plus fortes pendant canicule et 24h/24 Sonores : 36 ventilateurs XXL – transports de nuit Transports : circulation de poids lourds en opposition avec les politiques menées par la mairie et le département Biodiversité - trop proche du Bois de l'épinette et de la ZNIEFF – pourquoi absence du fichier biodiversité de l'association « Steenwerck – nature – environnement » Emissions polluantes ammoniac+ 1135% - poussières+812% Nouveau risque sanitaire anxigène Finances – perte immobilière non prise en compte dans dossier Erreurs et manquements / Population sensible dans la zone d'exposition	D
472	RST51 07/10	Chombart Gérard	Projet plus d'actualité n'amenant que nuisances	D
473	RST 54 C 07/10	Philippe Pecheur 22 grand chemin Steenwerck	Report en France de l'interdiction d'une telle installation en Belgique Impact économique local – poulets arrivant repartant nourris par société belge Nuisances odeurs fortes – rabats sur sol Epanchages -dégât apport azote - voir bretagne Comment contrôler les déjections étalées Aucune étude d'impact sur l'environnement Maltraitance animale – aliments avec antibiotiques dans les sols- produits récoltés – nappes phréatique – alimentation Bruits des ventilateurs 24/24 pour rejeter 11565 hg d'ammoniac – 1850 kg de particule fines Moins values immobilières A 300m d'école	D
474	P21/09	Maxime DUBOIS, Armentières	Idem L214	D
475	P21/09	Michel Willerval 59200 Tourcoing	Notre société évolue et demande un élevage plus respectueux et digne. Respectueux de la sensibilité animale reconnue par la loi et respectueux de l'environnement. Ce type de projet d'un autre temps piétine nos valeurs.	D
476	P21/09	Sarah KOPINSKI Oise	Idem L214	D

477	P21/09	Bernard, Mielcarek, Ostricourt	idem	D
478	P21/09	Vantourout valerie rue de la lys	idem	D
479	P21/09	Gwendoline Lorique Loos (59120)	idem	D
480	P21/09	Laurence Pruvost, Fouquereuil.	idem	D
481	P21/09	Jean Merlen, Dunkerque	idem	D
482	P17/09	Valerie et Christian Coroenne	notre bien immobilier perdra de sa valeur enfants à l'école vont respirer des particules fines nocives et à terme développer des maladies souffrance animale contexte sanitaire actuel anxiogène demain on nous pollue avec une ferme usine	D
483	P21/09	Béatrice Chevallier	Idem L214	D

Annexe 4 documents et cartes intéressant ce projet - eau -air

Site ADEME :

Les émissions agricoles de particules dans l'air état des lieux et leviers d'action

L'agriculture représenterait 97% des émissions nationales d'ammoniac, gaz précurseur de particules secondaires. L'élevage, à travers les postes bâtiment, stockage et épandage des déjections, apparaît comme le premier émetteur d'ammoniac. Que ce soit sur les cultures ou l'élevage, l'intensité de la volatilisation de l'azote dépend de plusieurs facteurs: quantité d'azote ammoniacal, température, pH du sol et de l'effluent, surface en contact avec l'atmosphère, renouvellement d'air, vent... Globalement, les déjections animales seraient à l'origine de 75% des rejets d'ammoniac dans l'air

Préfecture du Nord Communiqué de presse 17 janvier 2020 Sécheresse

Le constat du niveau bas des nappes phréatiques dès avril 2019, couplé au déficit pluviométrique persistant, à des températures élevées et à la diminution des débits des cours d'eau, a entraîné la prise rapide d'un certain nombre de mesures de restriction pour la majeure partie des bassins versants du département dès le printemps. La situation de la ressource en eau souterraine reste préoccupante puisque fortement dégradée sur la majeure partie des bassins versants du département. Il convient donc de limiter l'impact de la consommation sur la ressource, le déficit accumulé sur les trois dernières années de sécheresse ayant fragilisé cette ressource.

Bulletin national de situation hydrologique (BSH national) état des ressources en eau sur le territoire métropolitain : situation hydrologique du 10 septembre 2020

Le constat du niveau bas des nappes phréatiques dès avril 2019, couplé au déficit pluviométrique persistant, à des températures élevées et à la diminution des débits des cours d'eau, a entraîné la prise rapide d'un certain nombre de mesures de restriction pour la majeure partie des bassins versants du département dès le printemps. L'évolution de la situation selon les bassins versants a ensuite nécessité une adaptation de l'arrêté à plusieurs reprises au cours de la période estivale, avec un épisode de canicule record en juillet qui a également accentué le phénomène de sécheresse. La criticité de la situation à la fin de l'été a ensuite nécessité de placer l'ensemble du département du Nord en alerte renforcée jusque fin décembre 2019, puis en alerte jusqu'au 15 janvier 2020. Au 13 janvier 2020, si la situation au niveau du réseau superficiel (cours d'eau et canaux) s'est améliorée en raison des précipitations des dernières semaines, la situation de la ressource en eau souterraine reste préoccupante puisque fortement dégradée sur la majeure partie des bassins versants du département. Il convient donc de limiter l'impact de la consommation sur la ressource, le déficit accumulé sur les trois dernières années de sécheresse ayant fragilisé cette ressource.

Le constat du niveau bas des nappes phréatiques dès avril 2019, couplé au déficit pluviométrique persistant, à des températures élevées et à la diminution des débits des cours d'eau, a entraîné la prise rapide d'un certain nombre de mesures de restriction pour la majeure partie des bassins versants du département dès le printemps. L'évolution de la situation selon les bassins versants a ensuite nécessité une adaptation de l'arrêté à plusieurs reprises au cours de la période estivale, avec un épisode de canicule record en juillet qui a également accentué le phénomène de sécheresse. La criticité de la situation à la fin de l'été a ensuite nécessité de placer l'ensemble du département du Nord en alerte renforcée jusque fin décembre 2019, puis en alerte jusqu'au 15 janvier 2020. Au 13 janvier 2020, si la situation au niveau du réseau superficiel (cours d'eau et canaux) s'est améliorée en raison des précipitations des dernières semaines, la situation de la ressource en eau souterraine reste préoccupante puisque fortement dégradée sur la majeure partie des bassins versants du département. Il convient donc de limiter l'impact de la consommation sur la ressource, le déficit accumulé sur les trois dernières années de sécheresse ayant fragilisé cette ressource.

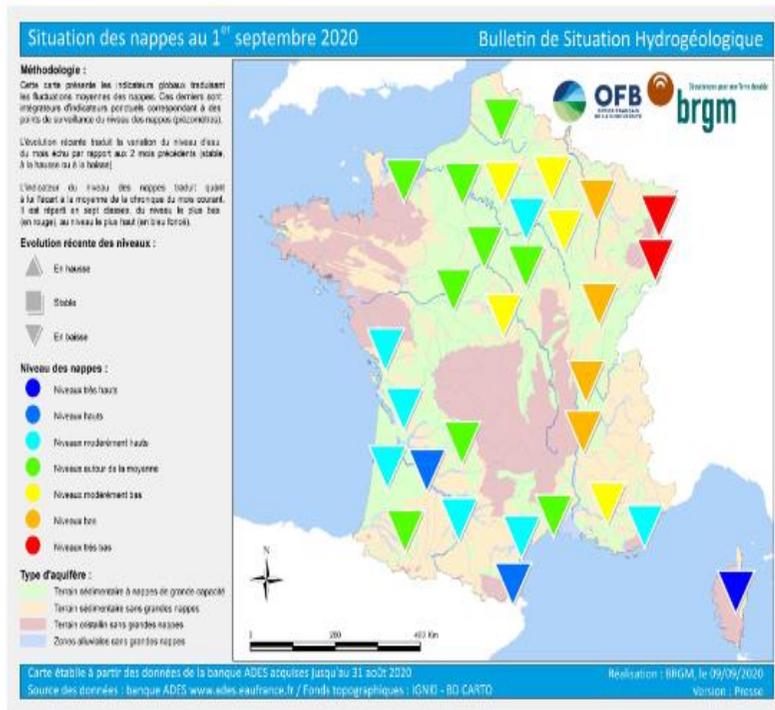
Rapport CGAAER n°16072 Eau, agriculture et changement climatique : statu quo ou anticipation ? Juin 2017 Conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux

Les PRAD (plans régionaux d'agriculture durable) de l'État, confortés par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, doivent dorénavant être élaborés...

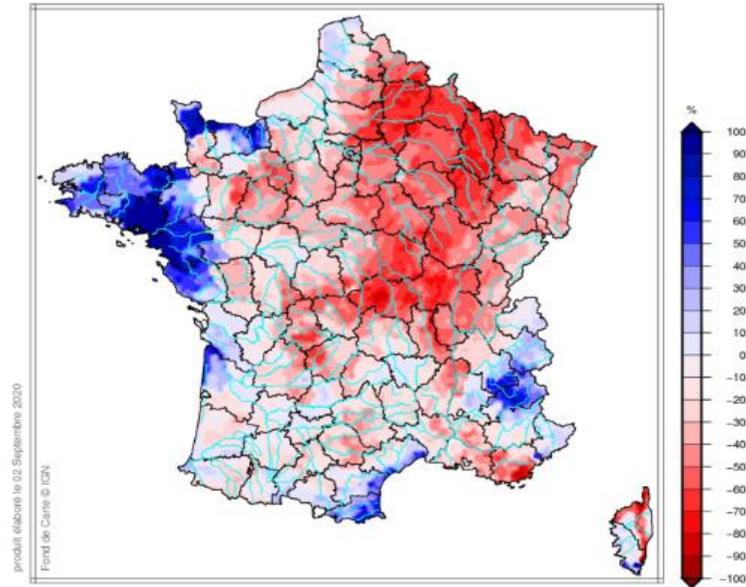
mettre en place des projets territoriaux d'agriculture durable (PTAD)....

La France est en voie d'aridification dans son Sud et de « méditerranéisation » dans sa partie intermédiaire. Des baisses sensibles et croissantes d'humidité des sols dans la saison cruciale du début de printemps sont annoncées à court terme et des sécheresses agricoles extrêmes à long terme (2080) sur tout le pays.

Niveau des nappes d'eau souterraine au 1^{er} septembre 2020



France
 Ecart pondéré à la normale 1981/2010 de l'indice d'humidité des sols
 le 1^{er} Septembre 2020



NB : L'écart à la moyenne sur la période 1981-2010 pour la même date permet de faire une estimation de l'écart à des conditions de référence.

► Pourquoi la Flandre Intérieure est-elle sensible au changement du climat ?

- Parce que le territoire est déjà exposé aux risques naturels :



Une part importante du territoire fréquemment exposée aux **inondations**



Une sensibilité forte à l'**érosion des sols**



Forte exposition au phénomène de retrait **gonflement des argiles**

- Parce que le territoire présente certaines fragilités inhérentes à son environnement :



Des **écosystèmes fragilisés**



Une **mauvaise qualité des eaux de surface**



Une **dépendance** aux territoires voisins pour l'approvisionnement en eau potable

- Parce que le territoire dispose de caractéristiques socio-économiques vulnérables :



Une population **vieillissante**

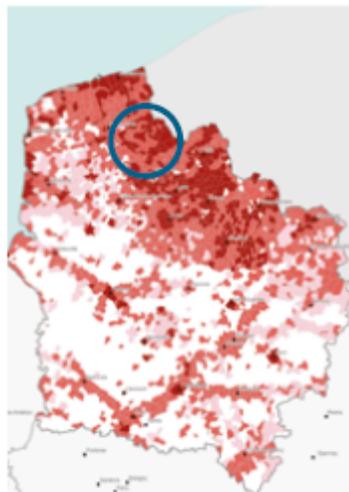


Une **forte activité d'élevage** déjà en difficulté



De nombreux **bâtiments anciens, mal isolés** et des ménages vulnérables à la **précarité énergétique**

Exposition des populations aux risques climatiques



Réalisation :
Région NFSC/DIDFERGAS
Région Flandre/DIPPA/DESG
Observatoire Climat NFSC
Observatoire Climat Air Energie Flandre

Sources : ONERC - IGN GeoFile

■ Fort ■ Moyen ■ Faible □ Nul

► Quels impacts ces changements auront-ils sur la vie en Flandre Intérieure ?

 <p>Alors climatiques « Inondés et « fréquents</p>	 <p>Dégradation de la qualité de la ressource en eau Basse de la ressource en eau</p>	 <p>Dégradation de la qualité de l'air (pic à l'orange + Hesperia)</p>	 <p>Dégradation de la qualité des eaux de surface. Basse de la ressource en eau naturelles (salinité, pollution, déplacement des espèces)</p>
 <p>Augmentation des coûts de gestion des risques climatiques (dégâts, assurances, mesures préventives)</p>	 <p>Conflits d'usage de l'eau entre industries, agriculteurs et habitants</p>	 <p>Augmentation des risques sanitaires (végétal de chaleur, pollution de l'air)</p>	 <p>Perturbations des services écologiques et des activités qui en dépendent. Basse de la ressource en eau naturelles (salinité, pollution, déplacement des espèces)</p>

Fin Rayon

Philippe Rayon 3/11/2020